3 1761 07533175 1

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/tudesdenumisma02blan

852 (24) I

ÉTUDES

DE

NUMISMATIQUE

DU MÊME AUTEUR :

Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn de 1562 à 1629. In-8°, Dax, 1886 (couronné par l'Académie de Bordeaux).

Nouveau Manuel de Numismatique du moyen âge et moderne. 2 vol. in-18 et atlas, Paris, Roret, 1890 (couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres).

Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine. Un vol. in-8°, Paris, 1891 (couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres).

Études de Numismatique. Tome Ier, gr. in-8°, Paris, Rollin et Feuardent, 1892.

Rapport sur les Musées d'Allemagne et d'Autriche. In-8°, Paris, Leroux, 1894.

Mélanges d'archéologie gallo-romaine. Ier fasc., gr. in-8°, Paris, Leroux, 1894.

Les monnaies grecques. Un vol. in-18, Paris, Leroux, 1894.

Les monnaies romaines. Un vol. in-18, Paris, Leroux, 1896, (couronné, avec l'ouvrage précédent, par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres).

Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule. Un vol. gr. in-8°, Paris, Leroux, 1900.

EN COLLABORATION

Avec M. G. Schlumberger : *Numismatique du Béarn.* 2 vol. gr. in-8°, Paris, Leroux, 1893 (couronné par l'Académie de Bordeaux).

Avec M. E. Babelon : *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale.* Un vol. gr. in-8°. Paris, Leroux, 1895.

Avec M. Fr. de Villenoisy : *Guide pratique de l'Antiquaire.* Un vol. in-18, Paris, Leroux, 1899.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ÉTUDES

DE

NUMISMATIQUE

PAR

ADRIEN BLANCHET

BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

TOME SECOND

ACCOMPAGNÉ DE QUATRE PLANCHES

PARIS

ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE

ROLLIN ET FEUARDENT
4, RUE DE LOUVOIS

1901

LIBRARY
JUN 9 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
36
B5
t.2

Extrait de la *Revue numismatique*, 1893, p. 40 à 51.

MONNAIES ROMAINES & BYZANTINES

INÉDITES OU PEU CONNUES

Pl. I.

Le Cabinet des médailles de France a acquis, dans ces dernières années, plusieurs monnaies romaines et byzantines, inédites ou fort rares. En voici la description :

DENIER DE CÉSAR RESTITUÉ PAR TRAJAN

1. Buste de Vénus, portant un diadème et un collier, à droite.

℞. IMP CAES·TRAIAN·AVG·GER·DAC·P·P·REST· Enée portant Anchise sur l'épaule gauche et soutenant le Palladium de la main droite. Dans le champ, à droite, CAESAR·

Argent. — Denier. *Pl. I, 1.*

Cette rare pièce était connue par un exemplaire du Musée de Copenhague (Voy. Cohen, n° 52, t. I, p. 18). La tête de Vénus est assez exactement copiée sur celle des deniers primitifs, mais le groupe d'Enée et d'Anchise est d'un style beaucoup moins bon sur la copie ; les détails anatomiques sont exagérés et la jambe gauche n'est pas dans la même position. L'aspect général est lourd.

Vespasien et Titus (72 à 73).

2. IMP CAESAR VESPASIANVS AVG· Buste lauré de Vespasien, à droite.

℞. IMP·T·FLAVIVS·CAESAR·AV·F· Buste lauré de Titus, à droite.

Aureus inédit. — Poids, 7 gr. 43. *Pl. I, 2.*

Domitien (81-96).

3. [IMP] CAES DOMITIANVS AVG GERMANIC· Buste lauré de Domitien à droite, avec l'égide sur la poitrine.

℞. PM TR POT III IMP V COS X PP· Buste de Pallas casquée à droite.

Aureus inédit frappé en 84. — Poids 7 gr. 27. *Pl. I, 3.*

D'autres pièces d'or de Domitien portent le buste de Pallas, mais le style de celle-ci est beaucoup meilleur.

Sulpicius Uranius Antoninus

4. L IVL AVR SVLP ANTONINVS· Buste lauré, cuirassé et vêtu du paludamentum, à gauche.

℞. PMTP (*sic*) PXVIIII COSIIII P P· Lion radié, la gueule entr'ouverte, marchant à droite.

Aureus inédit. — Poids 5 gr. 36. *Pl. I, 4.*

Ce poids est, à peu près, le poids moyen des autres *aurei* du même prince conservés au Cabinet de France.

Le buste de cette pièce se trouve déjà sur d'autres exemplaires où il est associé à des revers différents.

Quant à la légende, elle présente une particularité que l'on remarque sur des monnaies du même prince, publiées auparavant. Les lettres L et P sont liées. Cette singularité paléographique a échappé à M. W. Frœhner qui, dans sa monographie des monnaies d'Uranius Antoninus, a fait suivre d'un *sic* la lecture SVP qu'il a donnée pour des pièces analogues [1].

Cependant cette ligature de lettres existe en particulier sur l'aureus au revers SAECVLARES AVGG de la collection de M. A. de Belfort; le rédacteur du catalogue de vente de cette collection et l'artiste qui a gravé la pièce s'en sont parfaitement rendu compte (Vente du 20 au 25 février 1888, n° 1417, pl. V).

Le type et la légende du revers de la pièce que je publie aujourd'hui sont évidemment empruntés à une pièce antérieure, comme le revers SAECVLARES AVGG est emprunté aux pièces des deux Philippe, ainsi que M. Frœhner l'a démontré. Pour trouver une puissance tribunitienne aussi élevée, il faut remonter jusqu'au règne de Caracalla qui nous fournit la pièce dont voici le revers :

PM TRPXVIIII COS III P P. Lion radié marchant à gauche, tenant un foudre dans sa gueule.

Cabinet de France. — Or. — Poids, 6 gr. 48 (Cohen, 2e édit., t. IV, p. 182, n° 366).

On voit que la légende est la même pour les deux pièces ; le type a été légèrement modifié, car, sur l'aureus d'Uranius Antoninus, le lion est à droite et ne porte pas de foudre dans la gueule. Comme on pouvait s'y attendre, le poids de la pièce copiée est

1. *Annuaire de la Soc. de numismatique*, t. X, 1886, p. 191, nos, 4, 5 et 6.

beaucoup plus faible que celui du prototype. Je regrette, pour ma part, que M. Frœhner n'ait donné aucun poids pour les monnaies qu'il a décrites dans son article. Quoiqu'on doive se servir avec prudence des renseignements tirés du poids des monnaies, il y a lieu cependant de ne pas les négliger.

Dioclétien (284-305).

5. DIOCLETIANVS P AVG. Buste lauré de Dioclétien, à droite.

℞. VIRTVS AVGG. Hercule étouffant Antée qu'il soulève de terre. Hercule est barbu et Antée paraît imberbe. A l'exergue, IAN (marque de l'atelier d'Antioche).

Aureus inédit. — Poids, 5 gr. 28. *Pl. I*, 5.

On connaît déjà quelques pièces de cet empereur représentant divers travaux d'Hercule. Sur un petit bronze, le héros étouffe le lion de Némée ; sur une autre pièce en or, il terrasse la biche Cerynnite qu'il saisit par les cornes (Voy. Cohen, 2e édit., nos 505 et 506). Ces deux pièces portent la même légende que le nouvel aureus du Cabinet des Médailles. Sur une monnaie en or avec HERCVLI DEBELLAT, Hercule combat l'hydre de Lerne (Cohen, n° 139). Le même revers se présente sous Maximien Hercule dont un autre aureus montre le héros traînant Cerbère enchaîné (Cohen, nos 253 et 259).

Constant Ier (333-350).

6. FL CONSTANS NOB CAES. Buste lauré, cuirassé et vêtu du paludamentum, à droite.

R. Le prince debout de face dans un quadrige. Il tient de la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle ; il tourne la tête à droite et, de la main droite, distribue des pièces de monnaie. Le quadrige est traité d'une manière très conventionnelle et les chevaux, séparés par groupe de deux, paraissent se diriger les uns à droite et les autres à gauche. Ce défaut de composition se remarque souvent sur des médaillons contorniates qui appartiennent à la même époque. Les chevaux ressemblent plutôt à des béliers. A l'exergue : CONS.

Pièce d'or inédite. — Poids, 5 gr. 24. *Pl. I, 6.*

Le poids de cette pièce dépasse de près d'un gramme celui des *aurei* de la même époque.

Sur une pièce en or de Constantin Ier, on voit cet empereur radié, couronné par une Victoire et représenté comme le Soleil dans un quadrige qui est disposé de la même manière que celui de la monnaie de Constant Ier. Mais, sur cette dernière pièce, le prince laisse tomber de la main droite de petits objets ronds qui ne peuvent être que des monnaies.

On sait que les consuls entrant en charge distribuaient de l'argent au peuple. Clovis suivit cette mode lorsqu'il fut nommé consul par l'empereur Anastase en 508[1]. On pourrait donc croire que cette pièce de Constant Ier fut frappée à l'occasion d'un de ses trois consulats et qu'elle représente le *processus consularis*. Mais Constant, nommé césar le 25 décembre 333, ne devint consul, pour la première fois, qu'en 339, après avoir été fait auguste (9 sep-

1. Grég. Tur., *Hist. Fr.*, II, 38.

tembre 337). Dès lors, il ne reste plus que deux évènements à l'occasion desquels Constant a probablement fait des largesses au peuple : lorsqu'il fut fait césar, et lorsqu'il reçut en partage l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique, en 335.

Aelia Pulcheria, femme de Marcien (414-453)

7. AEL PVLCHERIA AVG. Buste diadémé et couvert du manteau royal, à droite. Une main céleste dépose une couronne sur la tête de la princesse.

R. IMPXXXXII COS XVII P P. Rome casquée, assise à gauche et tenant de la main droite un globe surmonté d'une croix. A gauche, son bouclier est appuyé contre le trône. Dans le champ, une étoile. Exergue : COMOB.

Aureus. — Poids, 4 gr. 25. *Pl. I*, 7.

Aelia Verina, femme de Léon Ier (457-474).

8. AEL VERINA AVC. Buste diadémé et vêtu d'un manteau royal, à droite.

R. SALVS REPVBLICAE. Victoire assise à droite, tenant sur une colonne placée devant elle un bouclier sur lequel est représenté un chrisme. A l'exergue, CONE.

Bronze. — Diamètre, $0^{m},020$. *Pl. I*, 8.

Malgré la notice de Ch. Robert qui publiait un bel exemplaire de cette monnaie, trouvé en Crimée, au milieu des substructions de la Kherson byzantine[1], Sabatier a reproduit (pl. VII, 14) un mauvais

1. *Revue numism.*, 1859, p. 44.

spécimen qui paraît être celui du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. M. A. Boutkowski vient de publier l'exemplaire cédé par lui au Cabinet de France[1]. Mais il a eu le tort de rééditer le dessin donné par la *Revue* de 1859 et qui reproduit un exemplaire autre que celui du Cabinet de France. Il est facile de s'en assurer, en examinant les contours de la pièce et les types du droit et du revers. Comme l'exemplaire publié par Ch. Robert portait REIPVBLICAE, il s'ensuit que le dessin republié par M. Boutkowski ne s'accorde pas avec la description qu'il en donne.

Heraclius et Heraclius-Constantin, son fils (613-641)

9. ꝏR ƀERACLIO CONSULI. Deux bustes barbus de face, vêtus de robes à larges bordures ornées de perles. Au dessus, une croix.

℞. L'indice M surmonté d'une croix ; au dessus, un A ; à gauche, ANNO, à droite, le chiffre XIIII. A l'exergue, [AA] ЄΞANΔ.

Bronze. — Diamètre $0^{m},030$.

La deuxième et la troisième lettre du droit sont douteuses. M. G. Schlumberger a déjà donné dans la *Revue numismatique* de 1889, p. 263, la description et le dessin d'un follis analogue, d'après une empreinte provenant de Constantinople. Le bronze acquis par le Cabinet des médailles vient de la même ville et, sur quelques points, il complète le premier exemplaire.

1. *Recueil spécial de grandes curiosités inédites ou peu connues*, 1892, pp. 21 à 24.

Heraclius et Martine, sa femme (614-641)

10. L'empereur et l'impératrice, debout de face. Heraclius à gauche, tenant de la main droite une croix à long pied ; sa main gauche est appuyée sur la hanche. Martine porte le globe crucigère. Entre les deux têtes, une petite croix.

℞. Indice M surmonté d'une croix, accosté de ANNO et de chiffres frustes ; au dessous, un Γ, et à l'exergue CON.

Follis en bronze, inédit. — Diamètre $0^{m},030$.

Sabatier n'a décrit qu'un bronze d'Heraclius et de Martine, et il est beaucoup plus petit (t. I, p. 284, n° 105, pl. XXXI, 5).

Justinien II et Tibère IV (705-711)

11. ∂NIϟSTINIANϟS ЄT[TIBERIV]S PPA. Bustes diadémés de face des deux princes, tenant de leur main droite une longue croix potencée, posée sur des degrés.

℞. ∂N IƀS CƀS RЄ[X RЄGNANTIϟM]. Buste du Christ, de face, sur la croix, bénissant et tenant le livre des évangiles.

Tiers de sou d'or, inédit. — Poids, 1 gr. 27 (percé).

Sabatier n'a connu que le sou d'or dont le poids est en moyenne de 4 gr. 40.

Constantin XIII Ducas (1059-1067)

12. + ΘKE BOHΘ. La vierge nimbée, de face et

debout, les deux mains élevées et étendues. A droite et à gauche, étoile ? et les sigles MP ΘY.

℞. +ΘKЄ BO | HΘЄI KΩN | CTANTINΩ | ΔЄCΠOTH | TΩΔ8KA en cinq lignes.

Argent (percée). — Poids, 1 gr. 55.

Sabatier a publié un autre exemplaire de cette pièce. Mais il n'avait pas su la lire et cependant la gravure qu'il en donne indique un bon état de conservation (t. II, p. 166, n° 6, pl. L, 7). Il a laissé de côté la légende du droit et transcrit ainsi le commencement de celle du revers : +O·KЄRONΘЄI, etc. Il est bien évident qu'il fallait lire l'invocation à la vierge, Θεοτόκε βοηθέι.

*
* *

On se rappelle les dons de monnaies des empereurs gaulois faits par le baron J. de Witte, en 1885 et 1887. Le généreux savant a légué au Cabinet des Médailles de France une série de 700 monnaies de billon ou petits bronzes et une en or qui complètent ses premiers dons. Parmi ces pièces, beaucoup n'ont d'intérêt que par suite de leur bonne conservation. Il y en a peu que J. de Witte n'ait pas signalées dans son excellent recueil intitulé *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules* (1868). Toutefois quelques-unes méritent de prendre place ici :

Postume (258-267)

13. POSTVMVS AVG. Buste cuirassé de face.

℞. QVINQVENNALES AVG. Victoire debout, à droite,

posant le pied sur un rocher ? et tenant sur son genou gauche un bouclier où sont inscrites les lettres VOT·

Or quinaire. — Poids, 2 gr. 01. *Pl. I, 9.*

Gravé dans le *Catalogue de la collection du vicomte E. de Quelen*, n° 1765, pl. VIII. Cette pièce a été mal lue jusqu'à présent, car Cohen a vu sur le bouclier la lettre Q (2e édition, t. VI, p. 49, n° 307), et dans le catalogue de la vente de Quelen, on a donné la lecture VQ.

14. IMP C POS[TVMVS··]AVG· Buste radié à droite.

℞. DEO MAR[TI]. Mars debout dans un temple tétrastyle à fronton triangulaire.

Denier inédit. Billon.

15. IMP C POSTVMVS PIVS F AVG. Buste lauré à droite.

℞. HERCVLI DEVSONIENSI· Buste lauré, à gauche.

Grand bronze inédit. *Pl. I, 10.*

On connaît des deniers de billon et des moyens bronzes avec la représentation d'Hercule Deusoniens, mais ils sont d'un style moins bon.

Tetricus (268-273).

16. IMP C TETRICVS P F AVG. Buste radié, à droite.

℞. ADVENTVS AVGG et à l'exergue GAL· Deux cavaliers tenant une palme et allant à droite.

Mauvaise fabrique. Petit bronze inédit.

17. IMP TETRICVS AVG. Buste radié, à droite.

℞. ARA AVG. Autel.

Petit bronze.

M. Récamier possède dans sa collection d'autres exemplaires de cette petite monnaie inédite.

Extrait du *Bulletin de la Société de Borda* (*Dax*), 1893, p. 43 à 47.

TROUVAILLE DE MONNAIES GAULOISES

FAITE

A POMAREZ (Landes)

Le 18 mars 1892, un métayer découvrit un trésor d'environ quatre cents monnaies d'argent, à Pomarez, dans le canton d'Amou, au sud-est de Dax[1].

Notre regretté confrère et ami, Emile Taillebois, eut bientôt connaissance de cette trouvaille et m'en avisait par une lettre du 28 mars dernier, dans laquelle il me demandait quelques renseignements. Il m'écrivit ensuite qu'il considérait ces pièces comme les monnaies des Tarbelli, et c'est en effet sous ce nom qu'il les présenta à la Société de Borda, dans les séances des 7 avril et 9 juin 1892[2]. La mort n'a pas laissé à notre savant collègue le temps de publier dans le Bulletin de la Société le résultat de ses observations et l'exposé de ses idées relatives à ce monnayage.

1. Les pièces couvertes de vert de gris et réunies en une masse devaient être renfermées dans un vase en terre dont on a retrouvé des débris. D'après l'analyse qui en a été faite par M. Thore, le métal de ces monnaies est composé de 90 0/0 d'argent et 10 de cuivre.

2. *Bulletin de la Société de Borda*, 1892, Procès-verbaux, pp. LIV et LXVII.

M. E. Dufourcet, président de la Société, m'a fait l'honneur de me demander une note au sujet de cette trouvaille, intéressante à beaucoup de titres.

Les exemplaires que M. Dufourcet a bien voulu m'envoyer représentent les variétés principales contenues dans le trésor.

D'un côté, le type est invariablement le même et ressemble vaguement à un bouclier béotien ; mais ce qui ajoute à la difficulté, c'est que la plupart des pièces sont mal frappées et que le type y paraît presque toujours d'une façon incomplète (Voy. fig. 1).

Fig. 1.

Cependant, grâce à l'obligeance de M. J. Duverger, conservateur du musée de Dax, qui, après avoir examiné 313 pièces de la trouvaille, a bien voulu me communiquer le résultat de ses observations, je puis indiquer le type complet et en donner le dessin.

Fig. 2.

Fig. 2 bis.

Ce type, que M. Duverger a observé *complet* sur un *seul* exemplaire de la trouvaille, montre une série de

granulations sur l'un des côtés (fig. 2). Sur deux ou trois exemplaires, ces granulations sont remplacées par des espèces de petites épines (fig. 2 *bis*). Enfin M. Duverger a judicieusement remarqué qu'une soixantaine de pièces du trésor portent un gros globule sur le bord du type caractéristique. C'est un élément de comparaison que nous rappellerons plus loin.

Pour le revers, la difficulté est encore plus grande, car le type qui s'y trouve gravé affecte des formes diverses. Tantôt on croit retrouver un vase allongé; tantôt ce serait plutôt un chaudron évasé; ailleurs, c'est une masse longue à laquelle il est difficile de donner un nom (fig. 3, 4, 5 et 6).

Fig 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6

Emile Taillebois a comparé les types représentés sur ces pièces à des poulpes, des porcs, des tortues. Mais c'était simplement une manière de distinguer les variétés de la trouvaille, et il s'est du reste servi des termes « grandes masses » et « animaux indéterminés », pour désigner ce qui échappait à toute description[1].

Le poids des monnaies de Pomarez varie entre 2 gr. 80 et 3 gr. 53. Quelques exemplaires pèsent peut-être un peu plus ou un peu moins, mais cela ne

1. M. Duverger m'écrit : « Je ne crois pas qu'il y ait de type au revers « pouvant représenter un animal quelconque. »

changera pas la moyenne du poids que l'on peut fixer à 3 gr. 25 environ.

Il convient maintenant de montrer que la trouvaille de Pomarez n'est pas unique en son genre.

En effet, la commune d'Eyres-Moncube, dans le canton de Saint-Sever, avait fourni des pièces analogues.

En 1845, M. Longa apportait à Paris et communiquait à Adrien de Longpérier un vase d'argent, contenant deux cent cinquante monnaies et une fibule attachée à une longue chaînette. Le tout, en argent, avait été trouvé à Eyres, non loin de l'Adour. Longpérier, dans une note publiée par la *Revue archéologique*, fit les observations suivantes :

« Toutes les monnaies présentent le même type ; « une sorte de tête barbue très grossièrement gra- « vée et, au revers, une élévation globuleuse un peu « allongée. Comme ces monnaies ne sont pas usées « par le frottement, on peut être assuré qu'elles ont « été frappées telles qu'on les voit maintenant. Le « vase est en forme de capsule profonde. Ces monu- « ments appartiennent très probablement à la civili- « sation celtibérienne[1].

Plus tard, F. de Saulcy s'occupa de la trouvaille d'Eyres et leur donna une autre attribution. « Ces

1. *Revue archéologique*, I, t. II, 1844-1845, pp. 844 et 845. Dans cette note, le nom de la localité est orthographié, à tort, *Ayries*. — D'après un renseignement donné par M. Longa fils, le vase et la plupart des monnaies furent convertis en un lingot (Voy. Em. Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, 3e partie, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1889, p. 123). Mais le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye possède un moulage du vase en argent qui contenait la trouvaille d'Eyres (S. Reinach, *Catalogue* (sommaire), p. 186).

pièces, » disait-il, « qui semblent offrir d'un côté une « tête de face dont deux gros points figurent les « yeux, et de l'autre, une simple élévation globu- « leuse et allongée, sont très probablement des spé- « cimens de la monnaie des Tarusates. »[1]

Les monnaies de la trouvaille d'Eyres, conservées au Cabinet de France, montrent en effet deux gros points très distincts placés l'un à côté de l'autre sur le type en relief (voy. fig. 7), qui ressemble vaguement à un bouclier[2].

Fig. 7.

On a vu qu'une soixantaine de pièces de Pomarez portent un globule analogue. Les monnaies d'Eyres sont aussi d'un poids plus faible, car les douze exemplaires du Cabinet de France fournissent un poids moyen de 3 gr. 05, inférieur de 0 gr. 20 environ à celui des pièces de Pomarez.

Si les monnaies des deux trouvailles appartiennent au même peuple, et cela est presque certain, elles ne sont évidemment pas de la même

1. F. de Saulcy, *Lettre à M. A. de Longpérier, sur la numismatique gauloise*, 19e article, *Revue numismatique*, 1867, p. 12.

2. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* (par E. Muret, A. Chabouillet et H. de la Tour), p. 78, nos 3575 à 3586. *Atlas de monnaies gauloises*, publié par H. de La Tour, pl. XI, nos 3582 et 3584.

Sur la plupart des exemplaires d'Eyres, le type du revers affecte la forme d'une olive.

émission. Mais il est probable qu'elles sont contemporaines, à quinze ou vingt ans près.

Il faut encore rapprocher de ces curieuses pièces celles qui ont été trouvées à Blaye et qui offrent d'un côté la croix cantonnée de points et de l'autre une sorte d'élévation globuleuse, analogue à celle qui se trouve au revers de certaines monnaies de Pomarez et dans laquelle on a vu une tête[1].

Fig. 8.

J'ai cherché quel pouvait être le type véritable figuré sur ces monnaies. Après avoir essayé d'y voir une imitation de bouclier béotien, je me suis demandé si ce n'était pas simplement une dégénérescence de la rose figurée sur les monnaies de Rhoda de Tarraconaise[2]. On sait que les monnaies de cette ville ont servi de prototypes aux nombreuses

1. *Catalogue des monnaies gauloises*, p. 76, nos 3548 et 3549 (Poids 2 gr. 61 et 2 gr. 65).

Dans la *Revue numismatique*, 1867, p. 15, F. de Saulcy désigne ces deux monnaies ainsi qu'il suit : « Deux pièces de la monnaie à tête de nègre sur « laquelle M. de Crazannes croyait voir le nom des Sotiates. » D'après le *Catalogue des monnaies gauloises*, M. le vicomte Francisque de Saint-Remy, de Villefranche d'Aveyron, possèderait un exemplaire analogue avec une légende celtibérienne, dont on retrouve des restes sur une des pièces du Cabinet de France.

2. Voyez les pièces reproduites dans la *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, par Aloïss Heiss, 1870, pl. I, fig. 1 à 9 (surtout les nos 7 et 9, déformations qui ont quelque rapport avec les pièces qui nous occupent). Cf. *Atlas de monnaies gauloises*, pl. VIII, IX et X.

pièces du midi de la Gaule connues sous le nom générique de « monnaies à la croix ».

Entre l'attribution aux Tarusates faite par Saulcy et l'attribution aux Tarbelli[1] que voulait proposer le regretté Emile Taillebois, je n'ose me prononcer. Je crois seulement que les monnaies des deux trouvailles appartiennent au même peuple, et sont dues à des émissions différentes.

Mais, du rapprochement des trouvailles d'Eyres-Moncube et de Pomarez, se dégage un fait intéressant : c'est la localisation certaine des monnaies portant le type bizarre qui reste encore une énigme.

Ne fût-ce qu'à ce titre, la trouvaille de Pomarez méritait bien d'être portée à la connaissance des archéologues.

1. *Aquae Tarbellicae* (Dax). Le territoire que l'on attribue aux Tarbelli correspond à l'Albret, au Marsan, aux Marennes, au Labourd et à une partie de la Basse-Navarre. Aux Tarusates, on donne *Adura* (Aire sur l'Adour), pour capitale, et un territoire comprenant la Chalosse, le Gabardan occidental et quelques terres de l'Estarac. Pomarez est situé sur le territoire des Tarbelli ; au contraire, Eyres appartenait aux Tarusates.

Dans le *Bulletin de la Société de Borda* (1893, p. 49-50), M. J. Duverger a basé l'attribution aux Tarbelli des monnaies de Pomarez, sur ce fait qu'elles présentent un seul globule, alors que celles d'Eyres en portent deux.

C'est une simple hypothèse.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1893, p. 252 à 259.

MÉDAILLON DE JEAN HÉROARD

PAR G. DUPRÉ

Pl. II.

Le Musée des arts décoratifs de Vienne (*K. K. Museum für Kunst und Industrie*) possède un admirable médaillon en bronze, dont voici la description :

IEAN · HEROARD · S^R. DE · VAVGRIGNEVSE · C^R. DESTAT · ET · P^R · MEDECIN · DV · ROY · LOIS · XIII. Buste, de trois quarts, tête nue, portant une collerette molle et un habit à une rangée de petits boutons serrés les uns contre les autres.

Sans revers, diamètre, 35 centimètres. Relief très fort, de 25 millimètres environ vers la partie supérieure du visage[1]. (Voy. pl. IV.)

Jean Héroard — on prononçait souvent *Hérouard* — était né à Montpellier, vers 1550. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, place sa naissance à la date du 22 juillet 1551. Il est vrai que, d'après une épitaphe qui existait dans l'église de Vaugrigneuse[2],

1. Ce médaillon est indiqué d'une manière sommaire dans le *Wegweiser durch das K. K. Oesterreichische Museum für Kunst und Industrie*, 1891, p. 27. Il a été payé 1.000 florins par le musée. Le marchand qui l'a cédé a prétendu qu'il provenait de la collection B. Fillon. En réalité, il l'avait acquis, pour la somme de 150 fr., dans une petite vente d'objets divers. La reproduction que nous en donnons a dû être réduite, à cause des grandes dimensions de l'original.

2. Héroard possédait une maison dans cette localité, située aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

du temps de l'abbé Lebeuf, Héroard mourut, en 1628, en l'an *soixante septième* de son âge, ce qui placerait sa naissance en 1561.

Mais, en admettant qu'elle ait été bien copiée, cette inscription est sûrement erronée, car dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de la faculté de Montpellier*, Jean Astruc écrivait, vers 1760, que Jean Héroard fut immatriculé sur le registre de la Faculté de médecine de Montpellier, le 27 août 1571, et qu'il prit ses degrés en 1575. Ces dates doivent avoir été relevées sur des documents authentiques. D'après le médecin Charles Guillemeau, le compétiteur et le grand ennemi de Jean Héroard [1], le père de celui-ci était un barbier de Montpellier qui appartenait, ainsi que son fils et toute sa famille, à la Religion réformée. Jean aurait été présenté à Ambroise Paré et serait ainsi entré dans la maison du roi.

Que les assertions moqueuses de Guillemeau aient reposé sur quelques fondements de vérité ou que ce soient de simples calomnies, il est certain toutefois qu'elles ont été écoutées, car Guy Patin, dans une lettre écrite en 1663, à son ami André Falconet, médecin de Lyon, disait qu'Héroard « étoit bon courtisan, mais mauvais et ignorant médecin ».

D'autre part, lorsque notre personnage eut été choisi comme médecin du dauphin, né le 27 septembre 1601 [2], L'Estoile, dans son *Journal*, écrivit : « Pour médecin de M. le Dauphin, on y mit Erouard, « à la faveur et recommandation de M. de Bouillon, »

1. Il écrivit contre Héroard plusieurs diatribes en latin.
2. Ce dauphin devint, par la suite, le roi Louis XIII.

et cet auteur ajoute que « ledit Erouard étoit de la « Religion ».

Héroard s'était fait connaître par son *Hippostologie, c'est-à-dire discours des os du cheval* (Paris, Mamert-Patisson, 1599, in-4°), travail qui lui avait été commandé par le roi Charles IX. Il avait écrit aussi, en français, un traité sur l'éducation d'un prince, que Jean Degorris, conseiller et médecin du roi, traduisit en latin et publia sous ce titre : *De Institutione principis, liber singularis* (Paris, 1617, in-8°). Enfin, Héroard prit note, depuis la naissance de Louis XIII, d'une quantité de faits sur l'éducation et la vie de ce prince. Ce journal donne des détails curieux sur Henri IV et sa famille et sur divers personnages de cette époque.

On connaissait déjà une médaille représentant Héroard. En voici la description :

I·HEROARD·S·D·VAVGRIGNEVSE·P·MEDECIN D·ROY. Buste de trois quarts, tête nue, portant une collerette molle et un habit à une rangée de petits boutons. Sous le buste, ·WARIN·

℞. IOVE DIGNVS APOLLINIS ARTE. Au dessus d'un sol herbagé, écu à un chevron et trois étoiles, deux en chef et une en pointe, soutenu de deux lions et timbré d'un heaume à lambrequins avec une demi-aigle éployée pour cimier. A l'exergue : ·OB·XI·FEB·1628· (*Obiit XI Februarii 1628*).

Argent, bronze, plomb, diamètre, 44 mill. Cette médaille a été indiquée dans le *Trésor de numismatique et de glyptique, médailles françaises* (2e partie, p. 13 pl. XIX, n° 5), mais les auteurs de ce travail

n'ont pas vu la signature *Warin* et ont classé à tort la médaille dans l'œuvre de Dupré.

De ce que la médaille est signée *Warin*, il semblerait que le grand médaillon doive être attribué au même artiste. Je vais exposer les raisons pour lesquelles il ne peut en être ainsi.

D'abord, la médaille, portant la date de la mort d'Héroard, est nécessairement postérieure à cet évènement. Si on la compare avec le médaillon, on verra que les traits de la figure sont vieillis, épaissis, que les détails de la chevelure sont modifiés, que tout enfin a été combiné de façon à donner au visage de la médaille l'aspect âgé que devait avoir Héroard lorsqu'il mourut, en 1628, ayant atteint sa soixante-dix-huitième année.

Héroard est qualifié de *premier médecin du roi Louis XIII* sur le médaillon qui, par conséquent, ne peut avoir été fait avant 1610. Mais l'apparence peu âgée du personnage ne permet pas non plus de reculer beaucoup la fabrication du médaillon.

On sait que les détails de la vie de Jean Warin sont obscurs avant 1629[1]. Si l'on admet les renseignements fournis par les lettres de naturalisation qui lui furent accordées, en 1650, cet artiste serait venu à Paris vers 1626[2].

Le médaillon du musée de Vienne ne peut donc avoir été modelé par lui. Le grand médailleur, à

1. Voy. Blanchet dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1888, pp. 84 à 90. Cf. *Revue numism.*, 1888, p. 121.

2. Art. de J.-J. Guiffrey, *Nouvelles archives de l'Art français*, 1873, p. 236. — D'après une déclaration de 1660, Warin serait venu à Paris seulement en 1627 (Art. de M. N. Rondot, *Revue numism.*, 1889, p. 255).

l'époque de la jeunesse de Louis XIII, est Guillaume Dupré. Or, des passages du journal d'Héroard nous montrent clairement que le médecin du dauphin et le grand médailleur se sont trouvés en relations continuelles. Voici le texte du journal :

Le 6 juin 1607, mercredi, à Fontainebleau. — « Il « (*le dauphin*) va à l'entrée de la galerie, où il s'amuse « à tirer en cire Descluseaux pendant que le sieur « Paulo le tire en cire ; amusé jusques à trois heures « et un quart ; goûté ; il s'amuse, avec de la cire, à « faire un visage, pendant que M. Dupré, statuaire « du Roi, le tire pour en faire une médaille ; il sait « tout ce qu'il faut faire et travaille fort dextrement, « polit, fait les cheveux, perce les yeux, les oreilles, « tout sur la trace grossière que M. Dupré lui en « avoit faite. »

Le 7 juin, jeudi, à Fontainebleau. — « Il (*le dau-* « *phin*) dit qu'il me veut peindre[1] pendant que « M. Dupré l'achèvera, et qu'il me fera la barbe « pointue[2] comme une épingle[3]. »

Il existe plusieurs œuvres signées par G. Dupré. Je me contenterai de citer le grand médaillon du chancelier Nicolas Brulart de Sillery, conservé au

1. Ici *peindre* veut dire *représenter*.

2. Le médaillon montre qu'Héroard portait, en effet, la barbe en pointe.

3. *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), *extrait des manuscrits originaux et publié avec autorisation de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique*, par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy, t. I, 1601-1610 ; t. II, 1610-1628. Paris, Firmin-Didot, 1868, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 267 et 268. Dans un autre passage, Héroard parle de « Guil- « laume Dupré, natif de Sissonne, près de Laon » (t. I, p. 89). Cf. *Bullet. de la Soc. académique de Laon*, 1872, p. 75.

musée du Louvre, qui est signé sous le buste G·DVPRE·F·1613[1].

En établissant la comparaison, on reconnaîtra le même faire, large et puissant, et l'on sera convaincu, comme moi, que Jean Warin, en modelant la petite médaille du médecin du roi, a simplement copié, en la modifiant, l'œuvre admirable de Guillaume Dupré.

C'est une constatation qui ne manque pas d'intérêt.

Avant de terminer, je signalerai encore une estampe qui représente Héroard et que l'on attribue à Abraham Bosse[2]. Sur cette gravure, le médecin du roi, représenté de trois quarts à droite, dans une bordure octogone posée sur une console, montre la figure plus pleine, les cheveux plus courts, les tempes dégarnies, la bouche moins dure que sur son médaillon. Le buste est accompagné de l'inscription suivante : I·HEROARD S·D·VAVGRIGNEVSE· PR MEDECIN DV ROY LOVIS XIII. Sur la console, on voit un écusson armorié, surmonté d'un heaume à lambrequins et soutenu de deux griffons. Au dessus, on lit, sur une banderole, la devise : JOVE DIGNVS APOLLINIS ARTE. On connaît deux états de l'estampe : 1° Le fond de l'écusson est d'argent; 2° le fond est d'azur.

Il me paraît probable que le revers de la médaille a

1. Ce médaillon a exactement le même diamètre que celui d'Héroard, c'est-à-dire 35 centimètres.

2. Georges Duplessis, *Catalogue de l'œuvre d'Abraham Bosse* (extrait de la *Revue universelle des arts*), 1859, p. 127, n° 1248.

été emprunté par Warin à la gravure anonyme qu'on attribue à Abraham Bosse, car cette estampe a dû être faite du vivant d'Héroard.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1893, pp. 410-411.

DOUBLES TOURNOIS DE HENRI IV

FRAPPÉS A SAINT-PALAIS

Dans mon *Histoire monétaire du Béarn* (p. 75), j'ai dit que, de février à avril 1595, on avait frappé dans l'atelier de Saint-Palais des monnaies qui portent sur le registre de délivrances le nom de *doubles tournois toullosains*. La taille de ces pièces, émises en dix délivrances, est de 13 sous 5 pièces ou 13 sous 4 pièces au marc, ce qui fait 160 ou 161 pièces au marc. Le poids théorique de ces monnaies est donc de 1 gr. 529.

Malgré mes recherches, je n'avais pu retrouver les doubles tournois de cette émission, avant la publication de mon travail. Depuis, grâce à l'obligeance de M. Letessier, conservateur du cabinet numismatique de la Société archéologique du Vendômois, j'ai eu connaissance de deux pièces, entrées depuis peu dans cette collection et dont voici la description :

1° HENRI·4·D·G·FRAN·[N]AVAR.... Buste lauré du roi Henri IV à droite. Sous le buste, un écusson aux armes de Navarre.

℟. + DOVBLE·TOVRNOI[S· 1]595. Trois fleurs de lis au milieu du champ. Cuivre.

2° HENRI·4·D·G·.... Buste lauré à droite; au dessous, l'écusson de Navarre.

℟. ✠ DO[VBLE TOVR]NOIS. 1593. Trois fleurs de lis au milieu du champ. Cuivre.

La seconde de ces pièces est très usée et les deux, frappées sur des flans irréguliers, sont d'une fabrication négligée qui contraste avec le faire soigné et élégant des doubles tournois émis en 1592 à Chalon-sur-Saône.

Aussi bien, les doubles tournois que je viens de décrire sortent de l'officine de Saint-Palais, dont le différent monétaire est l'écusson de Navarre. Or, ce vieil atelier émettait encore à cette époque des monnaies frappées au marteau. De même, à Morlàas, on fabriquait, avec les mêmes procédés, les affreuses baquettes qui suscitèrent des réclamations de la part du public.

La pièce de 1595 provient de l'émission signalée par le document conservé aux archives des Basses-Pyrénées.

Enfin la pièce de 1593 démontre qu'on fit plusieurs émissions de cette monnaie de cuivre. L'épithète de *toulousains*, donnée par le document aux doubles tournois frappés à Saint-Palais, me porte à croire que ces pièces devaient avoir cours surtout dans la région de Toulouse et non en Béarn. En effet, le double tournois n'existe pas dans la série béarnaise proprement dite, et si cette monnaie, essentiellement française, eut cours en Béarn, ce fut probablement lorsque la réunion eut été rendue définitive.

Cf. la *Revue numismatique*, 1893, p. 415 à 417.

PLAQUETTES

EXÉCUTÉES PAR JEAN DASSIER

Le Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny a acquis en 1892 une plaquette ovale en bronze, fondue et non ciselée après la fonte. Cette plaquette représente Bacchus assis sur un tonneau et accompagné d'un petit satyre. Ce sujet central est entouré d'une bordure décorée d'amours séparés par des corbeilles. Devant Bacchus, on lit la signature *Dassier*. M. F. Mazerolle, qui a publié cette plaquette, en place la fabrication au commencement du XVIIe siècle et ne sait à quel artiste il faut l'attribuer[1].

Je crois que ce petit monument peut très bien appartenir à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, et, si l'on veut bien se rappeler que le célèbre graveur Jean Dassier (1676-1763) a commencé par graver des boîtes de montre et des cachets, on sera naturellement amené à se demander si la plaquette du Musée de Cluny ne serait pas l'œuvre de cet artiste.

Il suffit d'examiner les Amours que Jean Dassier a placés au revers de la médaille de Louis Le Fort, syndic de la république de Genève, en 1734, pour

1. *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1892, p. 107, pl. II.

reconnaître qu'il a pu faire ceux qui figurent sur la plaquette du Musée de Cluny. Quant aux guirlandes de fleurs et de fruits, ce sont des motifs qui appartiennent au domaine commun de tous les artistes, et, si Etienne de Laune et François Briot peuvent passer pour des créateurs en ce genre, il est certain que les imitations de Gaspard Enderlein, répétées à profusion, en ont répandu le goût dans les ateliers des orfèvres allemands.

Si la plaquette du musée de Cluny était le seul monument de ce genre qui portât la signature *Dassier*, on pourrait conserver quelques doutes. Mais, comme je l'ai dit, Jean Dassier a gravé des boîtes de montre dont plusieurs sont la propriété du musée des Arts décoratifs de Genève. Sur deux de ces boîtes, dont les moulages m'ont été envoyés par M. S. Perron, il y a des Amours dessinés avec la même gaucherie que ceux de la médaille de Louis le Fort et de la plaquette du musée de Cluny. Enfin, parmi les couvercles de tabatière qui sont la propriété de M. Paul Strœhlin, le savant directeur de la *Revue suisse de numismatique*, il y en a un qui représente Vénus et l'Amour dans un médaillon entouré de rinceaux et qui porte la signature DASSIER·I· (la lettre qui termine la signature paraît figurer l'initiale du prénom *Jean* ; mais ce pourrait être aussi la lettre F de *fecit*). MM. P. Strœhlin et S. Perron ont bien voulu m'autoriser à reproduire ce couvercle dont le rapprochement avec la plaquette au Bacchus s'imposait. On trouvera peut-être que le couvercle de tabatière est d'un travail

plus fin, plus fouillé. Mais M. Mazerolle a reconnu lui-même que la plaquette du musée de Cluny n'avait pas été ciselée après la fonte. Cette plaquette n'est, par conséquent, qu'un modèle, un projet, tandis que le couvercle de tabatière est une œuvre achevée.

Il ne faudrait pas non plus s'étonner de trouver quelques différences de style dans les œuvres d'un graveur qui a vécu quatre-vingt-sept ans et qui a certainement subi des influences diverses après avoir été l'élève de Mauger et des Rœttiers.

Pour terminer, je me permettrai de citer une phrase que M. S. Perron, qui s'occupe spécialement des Dassier, m'a écrite à propos de la plaquette du musée de Cluny : « La plaquette doit, jusqu'à preuve du contraire, rester attribuée à Jean Dassier. » C'est bien mon opinion et j'ai pensé qu'il y avait quelque intérêt, en parlant de la plaquette au Bacchus, à signaler un objet analogue portant la même signature.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1894, p. 9 à 11.

TÉTRADRACHME ARCHAÏQUE

DE SYRACUSE

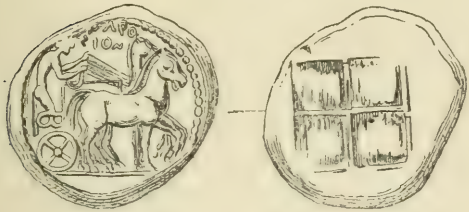

Quadrige au pas, allant à droite. On distingue seulement deux chevaux dans une position différente et, selon la remarque déjà faite pour les pièces archaïques, les contours de ces deux chevaux sont doublés, de façon à produire une représentation conventionnelle des quatre coursiers qui forment l'attelage complet. Sur le char se tient debout un conducteur vêtu d'une tunique de tissu mince qui laisse paraître des formes maigres. Des deux mains, le conducteur tient des rênes, au nombre de six, disposées parallèlement. Le timon du char, partant du devant et passant au dessus des chevaux, est terminé par un coude qui s'abaisse et disparaît derrière les premiers chevaux. Ceux-ci marchent sur une ligne qui figure le sol. Au dessus du quadrige, on lit l'inscription suivante qui est légèrement doublée par une surfrappe : [ΣΥ]ΡΑϘΟ | ΣΙΟΝ en deux lignes.

Le tout dans un grènetis très serré.

℞. Surface aplatie et portant au centre un carré

creux divisé par une croisette en quatre parties égales qui sont marquées de stries longitudinales.

Argent. Poids, 17 gr. 05.

Collection de Mme A. Hartmann.

Cette pièce, inconnue jusqu'à ce jour, offre de sensibles différences avec les premiers tétradrachmes de Syracuse. D'abord ceux-ci portent, au revers, une tête de femme, de profil, tournée à gauche, au centre d'un carré creux divisé en quatre parties dont les plans sont inégalement déprimés. De plus les chevaux, d'un aspect plus lourd que ceux du nouveau tétradrachme, sont conduits d'une manière différente, car les rènes sont réunies en un seul faisceau, au moyen d'un anneau[1] fixé sur la partie antérieure du timon[2]. La légende ΣΥΡΑϘΟΣΙΟΝ, avec le *Koppa*[3], est disposée en deux lignes sur les tétradrachmes que l'on connaissait déjà, et, sur de rares exemplaires, cette légende est abrégée en ΣΥΡΑ. Enfin ces tétradrachmes montrent à l'exergue, sous les chevaux du quadrige, une masse de forme allongée que les auteurs ne paraissent pas avoir remarquée. Que cette masse figure un dauphin, ou que ce soit plutôt une seconde ligne de sol, il est certain qu'elle est absente sur le nouveau tétradrachme.

Après cet examen, peut-on présenter cette dernière pièce comme la plus ancienne de Syracuse? Le problème est embarrassant, car la différence d'âge

1. Ou d'un support en forme de lyre ouverte.

2. On peut trouver une certaine ressemblance entre ce tétradrachme de Syracuse et les premiers tétradrachmes d'Olynthus de Macédoine qui présentent aussi un quadrige (Voy. *Numism. Chronicle*, n. s., t. XVIII, 1878, p. 85.

3. C'est le *qof* phénicien.

n'est certes pas bien grande entre toutes les monnaies dont je viens de parler.

Le principal argument en faveur de la priorité, c'est l'absence de type au revers. Car les tétradrachmes connus portent au centre du carré creux cette petite tête de femme, que je considère comme une représentation archaïque de la nymphe Aréthuse. C'est cette tête qui, plus tard, entourée de dauphins, deviendra le principal type des monnaies de Syracuse. Si l'on applique au cas présent la règle générale, d'après laquelle la formation des types monétaires va du simple au composé, le nouveau tétradrachme est certainement la première monnaie de Syracuse, frappée vers 500 avant notre ère[1].

Au reste, même pour ceux qui n'admettraient point cette conclusion, le nouveau tétradrachme de Syracuse est d'un intérêt indéniable.

1. L'examen comparatif des poids des tétradrachmes archaïques de Syracuse ne donne pas de résultats, car le poids de ceux du Cabinet de France varie, selon la conservation, entre 16 gr. 88 et 17 gr. 41.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1894, p. 221 à 223.

DENIER DE CHARLES VIII
FRAPPÉ A MARSEILLE.

Dans l'ouvrage de M. Hoffmann, on trouve gravée et décrite la petite monnaie qui est reproduite ici et dont voici la description :

✠ KAROLVS : DEI : GRACI. Lis enveloppé dans un circuit à deux lobes.

℟ ✠ DENARIVS· VNVS MA. Croix pattée dans un quadrilobe. *Billon*. Coll. de Saulcy[1].

J'ai vainement recherché cette curieuse monnaie dans le catalogue de la collection du célèbre numismatiste, collection qui fut vendue à Paris, en 1881. Il se pourrait que Saulcy eût échangé cette pièce contre d'autres ; cette supposition n'est pas en désaccord avec les habitudes de ce savant.

Quoiqu'il me soit impossible de vérifier l'exactitude de la lecture et du dessin, je crois cependant qu'on peut les considérer comme bons, car la pièce ne paraît pas usée. C'est pourquoi il me semble utile de présenter l'hypothèse suivante au sujet de cette

1. H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, 1878, p. 75, n° 43.

pièce que personne n'a encore essayé d'expliquer.

Les deux lettres ꝟA ne se trouvent sur aucune autre monnaie de Charles VIII, et, placées après une indication de valeur, elles ne peuvent donner que l'indication d'un atelier. Mais parmi les officines françaises de l'époque, on n'en connaît qu'une seule dont le nom soit inscrit sur des monnaies[1]. C'est Marseille, *Massilia*, dont on connaît les pièces frappées sous Charles VIII et portant le nom du roi et la légende CIVITAS MASSILIE ou l'écusson de la ville[2]. Il paraît donc raisonnable de voir sur le petit denier de Charles VIII les initiales du nom de cet atelier[3] qui, à cette époque, jouissait encore d'une autonomie relative et facilement explicable, car le comté de Provence, légué au roi Louis XI par Charles III d'Anjou, n'avait été réuni définitivement à la couronne qu'en 1486.

M. Blancard a publié un intéressant document daté de 1492, où il est dit en substance « que le tré-

1. Je fais abstraction des légendes TVRONVS·CIVIS et PARISIVS·CIVIS. Pour les ateliers franco-italiens, le nom de la ville est presque toujours indiqué (CIVITAS·PISANA, AQVILANA, TEATINA).

2. Voy. les ouvrages et articles suivants : Ruffi, *Histoire de Marseille*, 1696, t. II, p. 327 ; Papon, *Histoire générale de Provence*, 1786, t. III, p. 625 ; F. Mallet, *Revue numismatique*, 1862, p. 275 ; Ad. Carpentin, *Rev. Numism.*, 1867, p. 221 ; Hoffmann, *Monnaies royales*, p. 73, nos 26 et 27 ; L. Blancard, *Rev. Numism.*, 1883, p. 92 à 106 ; E. Caron, *Monnaies féodales*, p. 234, n° 397 ; R. Vallentin, *Rev. Numism.*, 1890, p. 241 ; J. Laugier, *Notice sur le monnayage de Marseille depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1891, p. 34 ; F. de Saulcy, *Recueil de documents*, t. III, 1887, p. 363 (paru en 1893 ; ne cite que l'article de Carpentin).

3. Il y a parmi les monnaies franco-italiennes, un cavallo frappé au nom de Charles VIII par le baron Leopardo Orsini qui prend le titre de comte de Manopello (CO·MA) Mais cette pièce, de fabrique italienne, ne saurait être comparée au denier qui nous occupe.

« sorier s'étant plaint au sénéchal de la trop grande « fabrication marseillaise de patacs et deniers, qui « nuisait aux intérêts du roi, le sénéchal avait sus- « pendu le monnayage marseillais jusqu'à nouvel « ordre. »

Il semble que la mention de *deniers* dont il est question dans ce texte puisse se rapporter à la petite pièce de Charles VIII, mais M. Blancard a démontré qu'il s'agissait du *denier coronat*. Comme ce denier valait un quart de moins que le denier tournois, on comprend l'interdiction qui, selon M. Blancard, fut probablement rapportée.

Toutefois, rien ne nous empêche de supposer qu'on frappa pendant quelque temps des deniers sortant d'un atelier royal, émission dont aurait fait partie la petite pièce sur laquelle je viens d'appeler l'attention, espérant que les numismatistes marseillais trouveront des indications complémentaires [1].

1. Au point de vue des types, il y a lieu de rapprocher le petit denier du *gros* ou *douzain*, frappé à Marseille et dont les types sont un écusson dans un trilobe et une croix pattée dans un quadrilobe (Hoffmann, n° 16; Blancard, *loc. cit.*, p. 102).

Extrait du *Bulletin de la Société Les amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. III, 1894, pp. 305-308.

OBSERVATIONS

SUR

LA MONNAIE BARBARINE DE LIMOGES

Dans des documents datés de 1106, 1127, 1185 et 1207, sont mentionnées les monnaies appelées *Barbarini*. Elles tiraient ce nom du buste barbu qui y était représenté. J'en rappellerai la description.

S. MARCIAL(*is*). Buste barbu de face, avec de longs cheveux.

℟. + LEMOVICENCIS. Croix perlée et cantonnée de huit annelets, placés deux par deux. Deniers pesant de 0 gr. 90 à 1 gr., en moyenne ; il y a des variétés avec SCS MARCIAL et LEMOVINCENCIS. L'obole, aux mêmes types, est beaucoup plus rare [1].

1. Poey-d'Avant, *Monnaies féodales de la France*, t. I, p. 356, nos 2291 à 2298. — On a donné aussi la lecture S-E-S que l'on a interprétée par *Signum Ecclesiæ Sancti (Marcialis)*. (Cf. Louis Guibert, *La monnaie de Limoges*, extrait de l'*Almanach limousin* de 1893, p. 8). Mais les trois lettres sont SCS, abréviation bien connue de *Sanctus*.

Ces monnaies, frappées à Limoges, par l'abbé de Saint-Martial, qui était le véritable seigneur de cette cité, sont certainement faites avec l'intention de représenter saint Martial, l'apôtre et le premier évêque du Limousin.

Si l'on examine la manière dont est figuré ce buste, à mi-corps, on sera frappé comme moi de la ressemblance qui existe entre le type des *barbarins* et certains reliquaires du moyen âge qui représentent des chefs de saints.

On sait que le Limousin fut de bonne heure un centre important pour la fabrication des objets d'orfèvrerie religieuse. Précisément on trouve dans cette région et dans le voisinage des reliquaires de la forme dont je parle. L'église de Chambon-sur-Voueyze (Creuse) possède le chef de sainte Valérie [1] ; le chef de saint Pardoux est à Guéret [2] ; la ville de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) conserve le buste du saint dont elle a pris le nom [3] ; l'église de Saint-Martin-de-Brive (Corrèze) garde le chef de sainte Essence [4] ; le chef de saint Dumine est dans l'église de Gimel (Corrèze) [5] ; l'église de Soudeilles (Corrèze), conserve le chef de saint Martin [6] ; enfin, l'église de Sainte-For-

1. L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, col. 292 ; *Bulletin monumental*, 1880, p. 510.

2. *Revue de l'art chrétien*, 1881, p. 393.

3. Ce reliquaire a été fait au XIIIe siècle. Texier, *op. laud.*, col. 292.

4. Cf. Texier, col. 294.

5. L'abbé Poulbrière, *Promenade à Gimel*, dans le *Bulletin monumental*, 1875, pl. V ; *Gazette des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXXVI, 1887, p. 149 ; *Bulletin archéologique de la Corrèze*, t. IX, p. 518.

6. E. Rupin, *Chef de saint Martin en argent doré et émaillé (XIVe siècle), église de Soudeilles (Corrèze)*, Paris, Plon, 1882.

tunade (Corrèze) possède le chef de la sainte du même nom [1].

On m'objectera sans doute que les reliquaires de ce genre sont ordinairement postérieurs à l'époque de l'apparition de la monnaie barbarine, époque que l'on peut fixer au commencement du XIIe siècle. Toutefois rien ne prouve qu'on n'en ait pas fabriqué dès la fin du XIe siècle, car la Sainte Foi du trésor de Conques montre bien ce que l'orfèvrerie avait déjà produit à cette époque. Du reste, dès le Xe siècle, il y avait des moines orfèvres dans l'abbaye de Saint-Martial, et deux d'entre eux, Josbertus et Joffredus firent, le premier, une statue en or de saint Martial assis, et le second, une châsse [2].

Le buste des monnaies de l'abbé de Saint-Martial n'a certainement pas été inspiré par les rares monnaies carolingiennes qui présentent le buste de l'empereur de profil, ni par les deniers allemands frappés sur les bords du Rhin. Il n'y a que la numismatique byzantine qui permettrait de trouver un prototype possible de la monnaie barbarine. Mais je ne crois pas que l'abbé de Saint-Martial ait emprunté le type du buste de face aux espèces de Byzance.

Du reste, au XIIe siècle, plusieurs monnaies offrent un type analogue : à Souvigny, c'est le buste de saint Mayeul [3]; à Mende, c'est le buste de saint Privat, également de face.

1. Texier, col. 292 ; *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, t. XXXVI, p. 149 ; *Bull. arch. de la Corrèze*, t. IX, p. 519.

2. Voy. la chronique d'Adhémar de Chabannes, dans Labbe, t. II, 272 ; cf. Texier, col. 1065 et 1066.

3. Il est intéressant de remarquer qu'à cette époque l'abbaye de Saint-

La monnaie du prieuré de Souvigny est mentionnée pour la première fois dans un acte d'Aldebert, archevêque de Bourges (1095-1098)[1]. Du reste, l'étude des monnaies avait déjà établi que la frappe en avait commencé seulement au XIe siècle. C'est aussi vers la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle qu'apparut la monnaie barbarine.

Il me paraît naturel de croire que les monnaies portant les noms de saint Martial et de saint Mayeul ont reçu une empreinte rappelant les monuments d'orfèvrerie qui étaient exposés à la vénération des fidèles[2].

Pour changer cette hypothèse en vérité absolue, il faudrait retrouver des monuments sans doute disparus à jamais. On ne peut nier du moins que la comparaison s'impose.

Il est bien probable qu'il faut étendre ce rapprochement aux monnaies de Lodève qui portent le buste de saint Fulcran, de face[3]. Je citerai encore la tête de saint Maurice sur les monnaies de Vienne, et celle de saint Médard, sur celles de l'abbaye de ce nom, à Soissons. La main bénissante qui se voit sur

Martial était, comme le prieuré de Souvigny, soumise à l'autorité supérieure de l'abbaye de Cluny.

1. On sait que la prétendue charte de 994 a été inventée au XVIIe siècle. (Voy. *Revue numismatique*, 1868, p. 357).

2. Le buste de saint Mayeul sur les monnaies n'offre pas toujours le même aspect. Mais on admettra facilement que le reliquaire ait pu subir des modifications.

3. Le buste de la Vierge sur les monnaies de Clermont ne figure peut-être que le haut d'un reliquaire.

les monnaies d'Arles, de Besançon [1] et de Bésalu, représente aussi très probablement un reliquaire.

1. Des méreaux de Besançon, fabriqués au XIVe siècle, montrent aussi un bras qui est certainement un reliquaire. Voy. Plantet et Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, p. 59, pl. II.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1894, p. 301 à 306.

MONNAIE INÉDITE DE NICÉE

AVEC L'ΙΠΠΟC ΒΡΟΤΟΠΟΥΣ

Le Cabinet de France s'est enrichi récemment d'une monnaie inédite de Nicée de Bithynie qui mérite d'être spécialement signalée aux lecteurs de la *Revue*. En voici le dessin et la description :

ΑΥΤ·ΚΑΙ·Τ·ΑΙ·ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste lauré d'Antonin le Pieux à droite.

R̄. ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ Νι...ΧΡΥCΕΑ ; à l'exergue, ΠΟΛΙC. Personnage vu de face, la tête radiée et posée sur le croissant lunaire ; il tient une couronne de la main droite et est monté sur un animal fantastique qui a le corps d'un cheval et la queue terminée par un serpent ; le pied gauche antérieur a la forme d'un pied humain, et la jambe antérieure droite est remplacée par un avant-bras humain dont la main s'appuie sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent.

Bronze. Diamètre, 29 millimètres.

On connaissait déjà une pièce de Nicée offrant ce

type étrange figuré d'une manière un peu différente. Cette monnaie, frappée sous Gordien III, porte comme légende ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ ΝΙΚΑΙΕΩΝ (les cinq dernières lettres à l'exergue)[1]. La figure montée sur l'animal est de profil et coiffée d'un bonnet phrygien. Elle tient une couronne de la main droite et, au dessus de la tête du cheval, on aperçoit une petite Victoire qui pose une couronne sur le bonnet phrygien. Mais, sur les exemplaires connus de la monnaie de Gordien III, on ne voit point que le personnage soit radié et muni du croissant.

Cette monnaie, dont le type est resté longtemps inexpliqué, a fait récemment l'objet d'un travail de M. W.-H. Roscher[2]. Je résumerai en quelques lignes les conclusions de cet auteur : il y avait à Rome, dans le Forum Julium, une statue de Jules César sur un cheval ayant les pieds de devant de forme humaine, comme le racontent les auteurs[3]. Ensuite, entre les années 725 et 729 de Rome, on éleva à Nicée en Bithynie un τέμενος du ἥρως Ἰούλιος (Dion Cassius, LI, 20), qui vraisemblablement fut orné d'une statue équestre de César semblable à celle de Rome. Il faut

1. Spanheim, *De praestantia et usu Numismatum Antiquorum*, 1706, t. I, p. 288; Mionnet, *Suppl.*, t. V, pl. I, 2 et p. 148, n° 861; Lajard, *Culte de Mithra*, pl. LXVII; R.-H. Klausen, *Æneas und die Penaten*, 1839, t. I, pl. I, n° 8; Gerhard, dans l'*Arch. Zeitung*, 1854, p. 211, pl. LXV, n° 4; A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. V, 1878, p. 329; Catalogue du British Museum, *Pontus*, etc., p. 171, n° 118, et pl. XXXIII, 14.

2. *Ueber die Reiterstatue Jul. Caesars auf dem Forum Iulium und den* ἵππος βροτόπους, dans les *Ber. der Kœnigl. Sächs. Gesellsch. der Wissenschaften*, Leipzig, 1891, pp. 96 à 154, avec 4 pl. en phototypie reproduisant de nombreuses monnaies où est figuré le dieu Men.

3. Pline, *H. N.*, VIII, 155; Suétone, *Caes.*, 61; Dion Cassius, XXXVII, 54; Stace, *Silv.*, I, 1, 84, etc.

remarquer que César, revenant en Bithynie après la victoire de Zela remportée sur Pharnace, reçut une couronne d'or des habitants de Nicée. De plus, sa parenté avec Ascanius, dont la région de Nicée avait tiré son nom (*Askania*), le fit représenter en costume phrygien et César fut vite identifié avec Men, le dieu lunaire de l'Asie Mineure[1]. En décrivant la monnaie de Gordien III, M. Roscher dit que l'animal a une tête de griffon et qu'il tient, non pas le bâton d'Esculape, mais une lance ou un thyrse autour duquel s'enroule le serpent. Quant au dieu représenté sur la monnaie, ce n'est plus César, mais bien Μὴν Ἀσκηνός ou Ἀσκαῖος, dont le nom rappelle celui d'Ascagne.

Sur la pièce d'Antonin le Pieux que je publie aujourd'hui, on voit distinctement, malgré l'usure, le dieu Men figuré de face, la tête entourée de rayons et posée sur un croissant lunaire qui surmonte les épaules. Il n'est pas possible de dire si la petite Victoire entrait dans la composition de ce revers, mais la couronne que tient le dieu Men de la main droite est très visible.

Parmi les nombreuses monnaies sur lesquelles est représenté le dieu Men, je citerai celles de Juliopolis, l'ancienne Gordium, autre ville de Bithynie, qui avait pris son second nom à l'époque d'Auguste, fait qui se rattache évidemment à l'établissement du culte du ἥρως Ἰούλιος[2].

1. Au sujet de cette identification, voyez aussi *Ascagne* par M. Ph. Berger, dans les *Mélanges Graux*, 1884, p. 618.

2. Catal. du British Museum, *Pontus*, p. 149, n° 2, p. 151, n°s 10 et 13. Sur une pièce du Cabinet de France, Men est représenté à cheval.

L'excellente interprétation du type du cheval donnée par M. Roscher avait déjà été nettement indiquée dès 1851. Voici, en effet, ce qu'on écrivait alors à propos d'un fragment de terre cuite jaune, émaillée, sur lequel on voyait un cheval en course dont les jambes antérieures étaient celles d'un homme : « N'a-« t-on pas voulu représenter ici le cheval de Jules « César, dont les pieds antérieurs étaient articulés « comme ceux de l'homme et dont la statue fut pla-« cée à Rome, devant le temple de Vénus Génitrix[1] ? »

Du reste, le type du cheval aux membres humains paraît remonter à une haute antiquité et, sans parler des centaures tels que nous les montre l'art classique, on connaît de rares monuments qu'il est utile de signaler ici. Sur un fragment de vase à figures noires provenant d'Orvieto, les jambes antérieures d'un cheval sont remplacées par des bras humains[2]. Un scarabée, acquis par le musée de Berlin en 1892, porte la représentation d'un protome de cheval courant sur une jambe humaine[3]. A mon avis, le cheval de Nicée a été inspiré par d'antiques modèles ; et, du reste, la forme archaïque βροτόπους indique bien une vieille tradition.

Quant à l'inscription du revers de la monnaie de

1. Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn*, 1851, p. 61 et pl. VII, n° 2.

2. Karl Masner, *Eine archaische Vasenscherbe* dans les *Arch.-Epigr. Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn*, t. XV, 1892, p. 128 (La queue du cheval ressemble, selon M. Masner, à celle d'un lion ; elle pourrait aussi se terminer en serpent). — Cf. S. Reinach, *Chronique d'Orient*, dans la *Revue archéol.*, 1893, I, p. 65.

3. Inventaire du musée, n° 8259 ; *Archæol. Anzeiger* du *Jahrbuch*, 1893, p. 100.

Nicée que je publie ici, elle mérite qu'on s'y arrête. Elle débute par une forme accusative qui ne doit point nous surprendre, car elle est fréquente sur d'autres monnaies de la même ville de Nicée[1]. Cette forme suppose un verbe sous-entendu, tel que ἀνέθηκε.

Je crois donc que la légende rétablie et complétée de la monnaie d'Antonin le Pieux est la suivante : ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ ΝΕΙΚΑΙΕΩΝ ΧΡΥCΕΑ ΠΟΛΙC(ΑΝΕΘΗΚΕ. On a, par conséquent, une légende analogue à celle d'une pièce de Domitien, frappée aussi à Nicée, et portant ΡΩΜΗΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΝ ΝΕΙΚ[2]. De plus, il paraît impossible de supposer que notre pièce d'Antonin le Pieux soit sortie d'un autre atelier que de celui de Nicée, car un autre bronze de cette ville et du même empereur est identique pour le buste et la légende qui l'accompagne[3].

Reste à expliquer l'épithète de Chrysopolis donnée à Nicée et dont aucun auteur ancien ne nous a conservé le souvenir. Il y avait bien une Χρυσόπολις tout près de Chalcedon[4], mais cette localité est trop éloignée de Nicée pour qu'on puisse songer à chercher un lien entre ces deux villes de Bithynie.

On pourrait peut-être trouver bien des hypothèses pour expliquer le surnom de Nicée. Je me contenterai

1. Catal. du British Museum, *Pontus*, etc., p. 155, n° 25 : p. 156, n° 27; p. 157, n° 36; p. 159, n° 47; p. 165, n° 81.

2. Catal. du British Museum, *Pontus*, p. 155, n° 25.

3. Cabinet de France : ϟ ΤΟΝ ΚΤΙCΤΗΝ ΝΙΚΑΙΕΙC, quadrige d'éléphants. Les deux droits sont probablement du même coin.

4. Pape-Benseler, *Wörterbuch der Griech. Eigennamen*; Forbiger, *Handbuch der alten Géographie*, t. II, p. 390.

aujourd'hui de le signaler, espérant que d'autres monuments rendront, en un jour prochain, l'explication facile et certaine.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1894, p. 428 à 432.

SCEAU

DE LA MONNAIE D'ORVIETO

Récemment, en visitant le riche Musée de Bologne, j'ai remarqué un petit monument dont l'intérêt numismatique est considérable et que je crois utile de publier ici, bien qu'il ne soit pas inédit. C'est un sceau en bronze, rond, ayant 38 millimètres de diamètre[1]. En voici le dessin[2] et la description :

✠ ° S ·'LABORENTI ⁝ E ⁝ MONETARI ⁝ D'VRBIS ⁝ VETERI. Sous une voûte à deux arceaux supportés

1. Ce sceau, qui aurait été trouvé à Rome, a été publié, avec un dessin qui laisse à désirer, par G. Antonio Zanetti, *Nuova Raccolta delle monete e zecche d'Italia*. Bologne, 1783, t. III, p. 259-268 et 484-485. Long commentaire relatif au monnayage de la cité d'Orviéto, dont l'auteur ne connaissait aucun spécimen.

2. Le moulage qui a servi pour faire le dessin m'a été obligeamment envoyé par M. Luigi Frati, le savant directeur de la section du moyen âge au Musée municipal de Bologne.

par trois colonnettes surmontées de chapiteaux sculptés, sont assis, sur un long et large banc, deux hommes, tête nue, vêtus d'une courte tunique. Celui de gauche lève de la main droite un marteau dont l'une des extrémités est légèrement recourbée, et il tient de la main gauche un flan monétaire qu'il va marteler sur une enclume placée devant lui. Le second personnage, qui fait vis-à-vis au premier, lève de la main droite un marteau ou maillet, avec lequel il va frapper sur un *trousseau* qu'il tient de la main gauche, au dessus de la *pile* qui est posée devant lui.

Ce sceau nous donne la représentation d'un ouvrier et d'un monnayeur travaillant dans leur atelier. L'inscription doit, par suite, être lue : *Sigillum Laborentium et Monetariorum de Urbis Veteri*. Quoique les ouvriers soient généralement appelés *operarii*, il ne peut y avoir de doute sur la valeur du mot *Laborentium* mis en parallèle avec le mot *Monetariorum*. La lecture que je donne me paraît certaine, car, après *Laborenti*, il y a certainement deux annelets très serrés qui séparent le mot de la lettre ϵ. Quant à cette lettre, c'est une abréviation de la conjonction *et*, telle qu'on la trouve souvent sur des monnaies du XIVe siècle[1].

En examinant le style des figures, on est amené à placer le sceau du Musée de Bologne vers le milieu du XIVe siècle, et la comparaison de la forme des lettres de ce monument avec les lettres des

1. Cette remarque n'est pas inutile, car l'inscription a d'abord été lue dans l'ouvrage de Zanetti, *S. Laborentie* (Rectification, p. 484 du même ouvrage).

monnaies italiennes de cette époque confirme cette date.

Quant au nom de la ville, *Urbs vetus*, c'est Orvieto. Cette antique cité, si pittoresquement située et qui possède une des plus belles cathédrales du monde, méritait bien le nom latin qu'on lui donnait au moyen âge, car on y a trouvé de nombreuses antiquités étrusques. A plusieurs reprises, en 1308, 1323, 1325 et 1332, il est question de la monnaie d'Orvieto [1], et le 5 août 1341, un décret de la commune d'Orvieto ordonna l'établissement d'un atelier monétaire qui eut seulement quelques années d'existence [2]. C'est probablement à cette époque et dans cet atelier que fut frappée la seule monnaie connue d'Orvieto, dont voici le dessin et la description :

✠ VRBS VETVS entre deux grènetis. Dans le champ, entre trois rosaces, V.

℞ ✠ SCA MARIA entre deux grènetis. Dans le champ, une croix pattée [3]. *Billon.*

Le style de cette précieuse monnaie convient parfaitement au milieu du XIVe siècle et il y a lieu de

1. Zanetti, *Op. laud.*, p. 260.

2. Luzi, *Il Duomo di Orvieto*, p. 344; V. Promis, *Tavole Sinottiche delle monete battute in Italia*, p. 150; Fr. et E. Gnecchi. *Saggio di Bibliographia numismatica delle Zecche italiane*, 1889, p. 259.

3. F. Schweitzer. *Notizie peregrine di Numismatica e d'Archeologia, Decade Quinta*. Trieste et Berlin, 1860, p. 58-60 et pl. II. fig. 15 (*Moneta autonoma inedita di Orvieto*).

croire qu'elle est contemporaine du sceau du Musée de Bologne, qui lui-même aurait été gravé au moment de l'établissement de l'atelier monétaire, en 1341.

On sait combien sont rares les sceaux de monnayeurs[1]. Un seul de ceux publiés jusqu'à ce jour portait une représentation relative au monnayage; c'est le sceau de Houdaut, monnayeur d'Avallon, qui porte une main tenant un double coin monétaire. Le sceau des ouvriers et des monnayeurs d'Orvieto nous fait assister à une scène prise dans l'intérieur d'une officine, vers le milieu du XIVe siecle. En admettant même que l'artiste ait traité la scène d'une manière un peu conventionnelle, l'intérêt du monument n'en reste pas moins considérable.

L'opération auquel se livre le monnayeur n'a pas besoin d'être expliquée et se comprend tout d'abord. Je rappellerai seulement qu'il faut faire la comparaison avec le monnayeur du bas-relief du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (près de Rouen)[2]. Ce personnage est représenté

1. Sceau des monnayeurs de Vierzon (L. de la Saussaye, dans la *Rev. numism.*, 1839, p. 142 et 143); sceau de la monnaie de Tours (E. Cartier, dans la *Rev. numism.*, 1846, p. 389, pl. XVIII, n° 1, et Catal. de la vente Charvet, 1883, p. 70); sceau de Houdaut, monnayeur d'Avallon (A. de Longpérier, dans la *Rev. numism.*, 1839, p. 215-216, et *Œuvres*, t. IV, p. 33-34); sceau de la monnaie de Tournai (J.-Adrien Blanchet, dans l'*Annuaire de la Société de numism.*, 1888, p. 304-314, pl. I, et *Etudes de numismatique*, t. I, 1892, p. 111-123). — On trouvera aussi les sceaux de Vierzon et du monnayeur d'Avallon, décrits dans L.-Cl. Douet d'Arcq, *Invent. et documents publiés par ordre de l'Emp., coll. de sceaux*, 1863-1868, nos 5910 et 5911. Germain Demay a également signalé des sceaux de plusieurs officiers des monnaies de France et de Flandre, mais ce sont des sceaux particuliers (*Invent. des sceaux de la Flandre*, 1873, et *Invent. des sceaux de la Collection Clairambault*, voy. les tables).

2. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, 1846,

debout, tenant de la main droite, levée, un marteau ou maillet, et de la main gauche le trousseau ; devant lui est placé un *cépeau* ou billot, surmonté de la pile[1].

Le travail de l'ouvrier, qui fait vis à vis au monnayeur sur le sceau d'Orvieto, est une des dernières opérations de la fabrication des flans monétaires, opérations dites *rechausser* et *eslaiser*. On *rechaussait* les flans des deniers en les frappant sur une enclume pour les arrondir ; pour cela, on en formait une petite pile qu'on tenait avec des tenailles. Après les avoir *rechaussés*, on *eslaisait* ces mêmes flans en les frappant fortement sur le plat[2]. On voit distinctement dans la main gauche de l'ouvrier de la monnaie d'Orvieto un objet rond qui, grandi intentionnellement par le graveur du sceau, est certainement un flan ou une pile de flans.

p. 29, et E. Cartier, *Rev. numism.*, 1846, p. 367 et 382. Je laisse de côté les vitraux du Mans et de Bourges qui représentent non des monnayeurs, mais des changeurs. (Voy. sur la question, le *Magasin pittoresque*, 1845, p. 312 ; L. de la Saussaye, dans la *Rev. numism.*, 1840, p. 288-291 et pl. XX ; E. Hucher, *Explication des vitraux, dits des monnayeurs, placés dans la Chapelle du chevet de la cathédrale du Mans*, dans le *Bull. du Comité hist. des arts et monuments*, t. III, 1852, pp. 215-219, pl., et *Bull. Soc. d'agricult. de la Sarthe*, 1855, tiré à part, Le Mans, 1855 ; D.-A. Barre, Rapport sur une commun. de M. Hucher, dans le *Bull. du Comité histor. des Arts et monuments*, t. III, 1852, p. 199-214.) — Il y a aussi dans l'église de Souvigny (Allier) un chapiteau sculpté qui paraît représenter des monnayeurs en costume de moines (*Bulletin monumental*, t. XXI, 1855, p. 396-397, fig. ; *Catal. du Musée départ. de Moulins*, 1885, p. 5, n° 64. Cf. aussi le bas-relief de Largentière (Ardèche), dans la *Revue archéol.*, 1881, t. I, p. 261-262, figure.

1. Au sujet des instruments de monnayage, voy. J.-Adrien Blanchet, *Une affique portant des instruments mon.*, dans *Etudes de Numism.*, I, p. 241.

2. Voy. *Rev. Numism.*, 1846, p. 385, notes 1 et 2.

Extrait de la *Revue numismatique*, année 1895.

MONNAIES

DE CÉSARÉE DE CAPPADOCE

Pl. III.

Le département des médailles de la Bibliothèque nationale s'est enrichi, dans le cours des dernières années, d'un assez grand nombre de monnaies de Césarée de Cappadoce, parmi lesquelles se trouvent quelques variétés rares ou inédites qu'il est utile de signaler spécialement aux lecteurs de la *Revue*.

Néron.

1. NERO CLAVD DIVI CLAVDI CAESAR AVG GERM. Tête laurée, à droite.

℞. ET I. Le mont Argée ; sur le sommet, on voit une statue tenant un globe et une haste (an 63 ap. J.-C.). *Argent* ; drachme[1].

Variété de Mionnet, t. IV, p. 410, n° 17.

Sur des monnaies de Tibère, émises dans le même atelier, la tête de la statue est radiée et il s'agit par conséquent d'une représentation d'Apollon que l'on a du reste parfaitement reconnue[2]. Mais on n'a pas

1. Au sujet des monnaies en argent de Césarée et de l'abaissement progressif du métal, voy. Mommsen, Blacas, de Witte, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, p. 314.

2. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 660, n° 13.

assez remarqué que, sous le règne de Néron, la statue change d'aspect : la tête ne paraît pas radiée, et si l'état de conservation des pièces permettait d'examiner les détails en toute certitude, on pourrait peut-être établir que l'empereur divinisé avait pris la place du dieu.

Vespasien.

2. [AYT]OKP[K]AICAP CЄBAC OYЄCΠ[ACIANOC..... Tête laurée, à droite.

℞, [Є]ΠI M NЄPA ΠANCA ΠPЄCB. Le mont Argée[1] au sommet duquel est une statue tenant un globe et une haste. A l'exergue, ЄT// (an 10, c'est-à-dire 78 de J.-C.?). *Bronze*; 25 mill.

Le πρεσβευτὴς Σεβαστοῦ ἀντιστράτηγος correspond au *legatus Augusti pro prætore*.

Le nom de M. Neratius Pansa, légat de Galatie et de Cappadoce, se trouve aussi sur une monnaie d'Ancyre[2] et sur d'autres pièces de Vespasien et de Titus frappées à Césarée[3]. M. W. Liebenam, suivant l'opinion de Borghesi, a admis que ce légat resta en

1. Le Mont Argée devait être très giboyeux. On remarque sur quelques pièces frappées à Césarée des animaux (probablement des chiens) qui poursuivent des cerfs (Voy. Imhoof-Blumer, *Monnaies Grecques*, 1883, p. 418). Il faut rapprocher ces petites scènes de celle qu'on voit sur une pierre gravée de la collection Rinuccini. Sur cette intaille, l'empereur Constance est représenté chassant le sanglier, à Césarée; le nom de l'empereur et celui de la localité sont gravés à côté de la scène : CONSTANTIVS AVG et KЄCAPIA KAΠΠAΔOKIA (Müller-Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, t. I, pl. LXXII, n° 416).

2. Mionnet, *Description*, t. IV, p. 377, n° 16.

3. Mionnet, t. IV, p. 410, n° 24, et p. 411, n° 29; *Supplément*, t. VII, p. 662, n°s 18, 19 et 20, et p. 663, n° 27.

fonctions pendant trois ans, de 77 à 80[1]. La monnaie d'Ancyre n'est pas datée, mais le nom de ce légat se lit sur des pièces portant la mention de l'an 10 du règne de Vespasien, qui correspond à l'année 78. Quant à la date de 80 donnée comme terme de sa mission, elle me paraît peu certaine. En effet, elle est basée uniquement sur la monnaie de Titus, frappée à Césarée et mal publiée par Mionnet, avec la date ЄΤ Ι (an 10)[2]. Il est clair que cette date est erronée pour le règne si court de Titus ; mais, si l'on veut corriger, on peut hésiter entre les dates Α et Γ. Je crois donc qu'on ne saurait établir, avec les documents numismatiques actuels, si M. Nératius Pansa a été légat jusqu'en 81 ou seulement jusqu'en 79.

Domitien.

3. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟϹ ΚΑΙϹΑΡ ϹЄΒΑϹΤΟΥ ΥΙΟϹ. Tête laurée de Domitien jeune.

R̄. ЄΥΘΗΝΙΑ ϹЄΒΑϹΤΗ ЄΤ Θ. Femme assise, à droite, tenant des épis de la main droite, étendue en avant (an 77 de J.-C.). *Argent* ; drachme. Pl. III, 2.

La Prospérité ou Abondance, Εὐθήνεια, correspond sur cette pièce à l'*Annona August.* des monnaies romaines frappées aussi au nom de Domitien César. La date de l'an 9 du règne de Vespasien se lit aussi sur une pièce où le nom de Domitien est associé à celui de son père[3].

1. B. Borghesi, *Œuvres complètes, Épigraphie*, t. III, p. 348 ; W. Liebenam, *Die Legaten in den römischen Provinzen*, 1888, p. 172.
2. Mionnet, t, IV, p. 411, n° 29, d'après Sestini.
3. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 663, n° 24.

4. [AYT] KAI ΔOMITIANOC CЄBACTOC ΓЄPM. Tête laurée, à droite.

℞. ЄTO ĪΓ. Buste d'Apollon, lauré, à gauche; de la main droite, il tient un sceptre; et de la gauche, il paraît tenir une coupe (an 93 de J.-C.).

Argent; didrachme. Pl. III, 1.

Nerva.

5. AYTOKPAT NЄPOYAC KAICAP CЄBACTOC YΠAT Γ. Buste lauré, à droite.

℞. ЄΛЄYΘ ΔHMOY. La Liberté debout, à gauche, tenant une haste de la main gauche, et de la droite un bonnet. *Argent*; didrachme. Pl. III, 3.

Sestini a déjà signalé cette pièce [1].

La légende du revers, Ἐλευθερία Δήμου, est la transcription de l'inscription *Libertas publica* qui, sur les monnaies romaines de Nerva, en or, en argent et en bronze, accompagne un type semblable à celui de la pièce de Césarée. D'autres monnaies de la même ville, frappées aussi sous le règne de Nerva, portent des légendes comparables à celles des monnaies romaines contemporaines. Ainsi TYXH CЄBACTOY correspond à *Fortuna Augusti* et ΠPON(οια CTPAT(ας) est analogue à *Providentia Senatus* et à *Concordia Exercituum.*

6. AYTOKPAT NЄPOYAC KAICAP CЄBACTOC. Tête laurée, à droite.

1. *Descrizione delle medaglie antiche greche del Museo Hedervariano*, t. II, p. 366, n° 22, pl. XXVIII, f. 16; cf. Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 666, n° 43.

℞. ΥΠΑΤΟΥ ΤΡΙΤΟΥ. Le mont Argée surmonté d'une statue (an 97 de J.-C.) *Argent*; didrachme.
Cf. Mionnet, t. IV, p. 412, n° 37.

7. Droit semblable à celui de la pièce précédente.
℞. ΥΠΑΤΟΥ ΤΡΙΤΟΥ. Buste d'Amazone à gauche, le sein gauche à découvert, et portant une bipenne à long manche sur l'épaule droite (an 97 de J.-C.).
Argent; didrachme. Pl. III, 4.

Trajan et Nerva

8. ΑΥΤ ΚΑΙ ΝΕΡΟΥΑϹ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒΑϹ ΓΕΡΜ. Tête laurée de Trajan, à droite.
℞. ...ΝΕΡΟΥΑϹ ΠΑΤΗΡ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ϹΕΒΑϹΤΟΥ. Tête laurée, à droite. *Argent*; didrachme.

Trajan.

9. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙϹ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒ ΓΕΡΜ. Tête laurée, à droite.
℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. Tête laurée d'Hercule imberbe, à droite; la dépouille du lion est nouée autour de son cou (an 98 de J.-C.).
Argent; didrachme. Pl. III, 5.

La tête laurée d'Hercule jeune se trouve déjà sur des bronzes de l'ancienne Eusebeia (Cab. de France; Mionnet, t. IV, p. 408, n° 7).

10. Droit semblable à celui de la pièce précédente.
℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Β. Buste d'homme barbu et vêtu d'une tunique, à droite. La tête est couverte d'une haute coiffure cylindrique analogue à un cala-

thos. De la main gauche portée en avant, le dieu tient un foudre (?); l'attribut de la main droite est indistinct (an 98 de J.-C.).

Argent; didrachme. Pl. III, 7.

11. Légende et tête semblables à celles du droit du n° 9.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. Buste de femme, vêtue d'une tunique, à gauche. Sa tête est couverte d'une haute coiffure cylindrique, semblable à celle du buste de la pièce précédente. La déesse tient une baguette dans chaque main (an 98 de J.-C.).

Argent; didrachme. Pl. III, 6.

Cette pièce et celle qui précède doivent évidemment être rapprochées. Elles représentent des divinités et reproduisent, sans aucun doute, des statues anciennes conservées à Césarée. La coiffure, très caractéristique, est semblable pour le dieu et pour la déesse. S'agit-il de représentations locales de Zeus et de Héra ou bien du Δῆμος et de la ἱερα Σύνκλητος?

12. ΑΥΤ ΚΑΙ ΝΕΡΟΥΑϹ ΤΡΑΙΑΝΟϹ..... Buste lauré, à gauche.

℞. ΥΠΑΤ ΔΕΥΤ. Mars debout, tenant une lance de la main droite et s'appuyant de la gauche sur son bouclier (an 98 de J.-C.). *Argent*; didrachme.

13. Droit semblable à celui du n° 9.

℞. ΔΗΜ·ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. La Liberté debout, comme sur la pièce de Nerva décrite plus haut sous le n° 5 (an 98).

Argent; didrachme et drachme.

14. Droit semblable à celui du n° 9.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Γ. Pallas Nicéphore, assise à gauche, tenant une Victoire sur la main droite et appuyant la main gauche sur la poignée de son glaive. La déesse, qui a les jambes et les bras nus, est assise sur un monceau d'armes formé d'une cuirasse et de deux boucliers longs ; son bouclier rond est posé sur le tout (an 100 de J.-C.).

Argent ; didrachme. Pl. III, 8.

15. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙC ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟC CEB ΓΕΡΜ ΔΑΚ. Buste lauré avec l'égide, à droite.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤΟ ϛ. Buste d'Artémis, vêtue d'une tunique, à gauche. La déesse tient de la main droite un javelot, et de la gauche une petite coupe (an 112 de J.-C.). *Argent* ; didrachme. Pl. III, 9.

Il est possible que cette pièce soit celle décrite par Mionnet (t. IV, p. 413, n° 44). En tout cas, le revers est d'un bon style et reproduit probablement une statue d'Artémis conservée dans un sanctuaire de Césarée. A ce point de vue, ce revers mérite d'être signalé.

Hadrien.

16. ΑΔΡΙΑΝΟC CEBACTOC. Tête laurée, à droite.

℞. ΥΠΑΤΟC Γ ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡ. Le mont Argée et, au-dessus, un astre à sept rayons (an 119 de J.-C.).

Argent ; didrachme.

17. Variété du numéro précédent avec une couronne au lieu de l'astre. *Argent* ; didrachme.

18. Droit du n° 16.

℞. ΥΠΑΤΟϹ Γ ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡΙΔΟϹ. Massue debout entre un astre à six rayons et un croissant.

Argent; didrachme. Pl. III, 10

19. ΑΥΤΟ ΚΑΙϹ ΤΡΑΙ..... ϹЄΒΑϹΤ. Tête laurée, à droite.

℞. ЄΤ Δ. Le mont Argée (an 120).

Argent; quinaire.

20. ΑΥΤΟ.....ϹЄΒΑϹΤΟϹ. Buste radié et drapé, à droite.

℞. ΚΑΙϹ | ΤΩΝ ΠΡ (ces deux lettres en monogramme = πρὸς) ΑΡΓΑΙΩ | ЄΤ ΙϹ en quatre lignes. Le tout dans une couronne de laurier (an 132).

Bronze. Diamètre, 20 mill.

Antonin le Pieux.

21. ΑΥΤΟΚΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ ϹЄΒΑϹΤΟϹ. Buste drapé, à droite.

℞. ΠΡΟΝΟΙΑ. La Providence debout, à gauche. Elle est vêtue de la stola, appuie le coude gauche sur une colonnette et tient de la main gauche une haste; sa main droite est baissée; à ses pieds est un globe.

Argent; drachme. Pl. III, 11.

Sur les monnaies romaines, on lit généralement *Providentia Augusti* ou *Deorum*.

22. ...ΤΟΚ ΑΝΤΩΝΙΝΩ..... Buste lauré, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΩΝ Τ..... Apollon debout, le pied gauche posé sur l'omphalos; il tient son arc de la main droite et un trait de la main gauche.

Bronze saucé, 21 mill.

Commode.

23. AY KOMOΔOC ANTΩNINOC. Buste lauré, à droite.

℞. MHTPOΠO KAICAPEIA. Buste de femme drapée, la tête surmontée du mont Argée, à droite. Dans le champ, [Є]T ΓI. *Bronze*. Diamètre, 30 mill. Pl. III, 12.

Le buste de femme offre une certaine ressemblance avec celui de l'impératrice Crispine.

Julia Domna.

24. IOYΛIA ΔOMNA CЄ. Buste drapé, à droite.

℞. MHTPOΠOΛ KAICAPIA. Femme debout, à droite; elle est vêtue d'un chiton talaire et, de la main droite, rajuste son manteau; elle tient une pomme dans la main gauche. Dans le champ, ЄT Є (an 197 de J.-C.). *Argent*; drachme. Pl. III, 13.

Mionnet a décrit des pièces analogues (*Supplément*, t. VII, p. 682, n°s 141 et 142); mais celle-ci est plus intéressante, car elle reproduit le type de la Vénus Genitrix, tel qu'il nous est parvenu par un denier de l'impératrice Sabine et une belle statue conservée au Musée du Louvre [1]. On croyait autrefois que ce type procédait d'une statue exécutée par Arkésilaos pour le temple consacré par Jules César en 46. Mais on a réagi contre cette opinion, et aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître, dans cette statue pleine d'élégance, l'Aphrodite d'Alkamène [2].

1. Clarac, *Musée de Sculpture*, pl. 339, n° 1449; Müller-Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, t. II, pl. XXIV, n° 263; *Musée du Louvre, Sculpture antique, Notice*, par W. Fröhner, p. 166, n° 135.

2. Furtwängler, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, s. v. *Aphrodite*, col. 412.

Aussi bien, le mouvement et les attributs de la Vénus Genitrix sont différents sur d'autres monnaies romaines appartenant aux impératrices Faustine jeune, Lucille, Orbiane, Julia Mamaea et Julia Domna elle-même.

Le choix du type de la Vénus Genitrix, aïeule de la famille Julia, s'explique fort bien de la part d'une princesse dont le nom est Julia Domna.

25. ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ΑΥΓ. Buste drapé, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟ ΚΑΙCΑΡΙ ΝΕΩ. Apollon radié, assis à gauche sur le mont Argée, le coude gauche appuyé sur un globe, et tenant de la main droite une fleur. A l'exergue, ΕΤ ΙΘ (an 211 de J.-C).

Argent; drachme. Pl. III, 14.

Alexandre Sévère.

26. ΑΥΚ CΕΟΥΗΡΟC ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC (la dernière lettre sous le buste). Buste lauré et drapé, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙCΑΡΙΑC Ν. Sérapis debout, de face, allant à gauche. Il tourne la tête en arrière et lève la main droite; de la main gauche, il soutient le mont Argée. Dans le champ, ΕΤ Γ (an 224 de J.-C.).

Bronze; médaillon. Diamètre, 35 mill. Pl. III, 15.

Cette pièce est conservée depuis longtemps au Cabinet des médailles et a été signalée plus d'une fois [1]. Mais, comme les reproductions qu'on en a

1. Vaillant, *Num. Imper. Graece loqu.*, 1700, p. 136; *Num. moduli max. ex cimeliarchio Lud. XIV*, 1704, pl. XXIV, 2; Gessner, *Num. Antiq. Imperat.*, pl. CLXIII, 9; Rasche, *Lex. univ. rei numariae*, t. I, 2e partie, col. 159, n° 3; Mionnet, *Description*, t. IV, p. 432, n° 178, et *Supplément*, t. VII, pl. XIII, n° 4; W. Drexler, *Der Isis- und Sarapis-Cultus in Kleinasien*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, t. XXI, 1889, p. 232.

données sont médiocres, il m'a semblé utile d'en offrir une meilleure qui permettra d'étudier le type curieux de Sérapis, empreint sur le revers. Cette pièce présente, du reste, un intérêt historique, car elle permet de placer, vers le commencement du troisième siècle de notre ère, l'introduction du culte des divinités d'Alexandrie en Cappadoce.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1895, p. 76 à 78.

AUREUS INÉDIT

D'URANIUS ANTONINUS

J'ai déjà eu l'occasion de présenter aux lecteurs de la *Revue*, un aureus inédit d'Uranius Antoninus [1]. Aujourd'hui, M. le docteur Jules Rouvier, de Beyrouth, dont la riche collection est bien connue, et qui recherche, avec autant d'intelligence que d'érudition, toutes les monnaies antiques frappées en Syrie, veut bien nous autoriser à publier un nouvel aureus du même prince, dont il vient de faire l'acquisition.

Voici le dessin et la description de cette intéressante monnaie.

L IVL AVR SVLP VRA ANTONINVS. Buste drapé et lauré, à droite ; la joue est en partie couverte par une barbe frisée ; les cheveux sont frisés comme sur toutes les pièces du même prince.

℞. FORTVNA PEDVIX. La Fortune, assise à gauche ; elle tient, de la main droite, la barre d'un

1. *Revue numismatique*, 1893, p. 41, pl. I, n° 4.

gouvernail (en réalité, la barre n'est pas visible) ; de la main gauche, la déesse tient une corne d'abondance ; en bas, contre la paroi du siège, est appuyée la roue. *Or jaune* ; 5 gr. 39.

Le poids de cet aureus concorde avec le poids moyen des autres monnaies d'or d'Uranius Antoninus. La nouvelle pièce offre les mêmes caractères de fabrique que celles précédemment connues. Si la tête est d'un assez bon style, le revers, très médiocre au point de vue artistique, présente de grandes incorrections dans la légende qui doit être lue FORTVNA REDVX. Bien que sur les monnaies d'Uranius Antoninus, la lettre R soit d'une forme spéciale, très peu différente de la lettre P, le caractère qui suit le mot FORTVNA est très nettement la lettre P [1]. A la fin du mot REDVX, il y a encore un I parasite avant la lettre finale.

La légende FORTVNA REDVX existe sur des monnaies de Caracalla, d'Élagabale et d'Alexandre Sévère, mais, sur les pièces de ce dernier empereur, la Fortune est debout. J'ai déjà fait remarquer que le revers du lion avait été emprunté à un aureus de Caracalla ; la Minerva Victrix existe pour Caracalla et peut-être pour Orbiane, tandis que le revers CONSERVATOR AVG, au type du quadrige, n'existe que pour Élagabale.

Mais si beaucoup de revers ont été empruntés de préférence aux monnaies des empereurs qui portaient le nom d'*Antoninus*, je crois cependant que celui de

1. La même erreur existe dans la légende du revers de l'aureus que j'ai publié précédemment.

la nouvelle pièce a été imité d'une monnaie de Philippe père. On sait que le revers SÆCVLARES AVGG, qui existe sur un aureus d'Uranius Antoninus, a été emprunté aux espèces de Philippe père. Or, le type de la Fortune assise, avec les mêmes attributs placés de la même façon, se voit sur des deniers de Philippe père[1], dont le style négligé est sensiblement analogue à celui de l'aureus appartenant au Dr Rouvier.

Le poids moyen des aurei d'Uranius Antoninus est un peu inférieur à celui des aurei de Philippe père et de Philippe fils, mais la différence est bien moins sensible qu'avec les pièces de Caracalla et d'Hélagabale.

Il y a là un nouvel argument pour placer l'émission des aurei d'Uranius Antoninus à l'époque de l'avènement de Valérien et de Gallien.

Pour terminer, je tiens à faire une remarque qui paraît avoir échappé à ceux qui ont écrit sur les monnaies d'Uranius Antoninus. Ce prince n'a jamais pris les titres *Imperator* et *Augustus* sur ses monnaies en or, à légendes latines[2]; mais il a osé s'en servir sur les bronzes à légendes grecques frappés à Émèse. Cette différence importante doit être la conséquence d'un fait intéressant qui nous échappe.

1. On a signalé autrefois un aureus au même type.

2. Je parle des légendes inscrites autour de la tête, car les légendes des revers n'ont pas d'importance pour la question, puisque nous avons reconnu que plusieurs de ces revers étaient empruntés à des pièces antérieures.

Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, 1895, p. 165 à 169.

OBSERVATIONS

RELATIVES AU TYPE

DES MONNAIES D'ÉRÉTRIE, DE DICAEA ET DE MENDE

On connaît les monnaies frappées à Érétrie, en Eubée, pendant le cinquième siècle avant notre ère. Ces monnaies, de différents poids, portent le type suivant :

Vache debout, à droite, détournant la tête en arrière et se grattant la tête avec le sabot de la patte droite de derrière. Sur le dos du quadrupède, on voit un oiseau, à droite [1].

Quelques pièces de petit module portent simplement la vache sans l'oiseau [2].

Une autre variété rare représente le quadrupède léchant le sabot de sa patte droite de derrière [3].

On admet généralement que le type de la vache en Eubée est en relation avec le culte de la malheureuse Io. Mais on a généralement évité d'expliquer le rapport qui existe entre la vache et l'oiseau perché sur son dos. On a prétendu que l'oiseau représentait

1. Catalogue du British Museum, *Central Greece*, p. 121, pl. XXIII, nos 1 et 2 ; le revers représente un céphalopode *octopode*.
2. *Ibid.*, nos 3, 4, 5 et 6.
3. Imhoof-Blumer et Otto Keller, *Tier und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen*, 1889, p. 33, no 27, et pl. V.

probablement Zeus, qui avait conduit Hermès à la place où Héra avait attaché Io à un arbre.

Les numismatistes qui ont publié les monnaies d'Érétrie appellent l'oiseau une hirondelle [1]. Récemment, on a cherché à déterminer d'une manière plus précise le genre de l'oiseau, qui serait une hirondelle de mer (*sterna hirundo*), très commune dans la mer Égée.

C'est l'opinion émise par W. Greenwell, à propos d'un tétradrachme de Dicæa, colonie d'Érétrie, fondée dans la Chalcidique. Cette intéressante pièce porte le même type que celles de la métropole, la vache se grattant le mufle et l'oiseau perché sur le dos du quadrupède [2].

Ce type singulier peut-il s'expliquer entièrement par les traditions mythologiques ? On peut admettre que certaines traditions ne nous sont point parvenues et que les habitants d'Érétrie avaient conservé le souvenir d'une légende relative à Jupiter, métamorphosé en oiseau et posé sur le dos de Io, transformée en vache.

Toutefois, il me semble utile de rechercher si un fait naturel n'a point inspiré le type si curieux des monnaies d'Érétrie.

J'ai dit que sur la plupart des pièces la vache se grattait, et, une fois seulement, elle semble se lécher le sabot de la patte droite de derrière.

1. Dans l'ouvrage de MM. Imhoof-Blumer et Keller, cité plus haut, le mot *Schwalbe* est suivi d'un point d'interrogation.

2. W. Greenwell, *On some rare greek coins*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 30 et pl. III, 22; F. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, 1890, p. 531 et pl. I, 9.

Dans les deux cas, il est permis de conclure que le quadrupède est incommodé par des insectes. Ce point étant établi, je vais transcrire un passage extrait d'un ouvrage récent :

« A propos des élans, je dois signaler encore un « oiseau noirâtre, aux ongles acérés, au bec pointu, « qui se nourrit des parasites spéciaux au buffle, au « rhinocéros, au sanglier et aussi à l'élan.

« La peau épaisse des gros animaux que je viens « d'énumérer se couvre de parasites fort semblables, « comme forme, aux ixodes (*ixodes ricinus*, vulgaire- « ment « tique ») des chiens et qui sont fort recher- « chés de ces oiseaux. A l'aide de leurs ongles, ils « s'accrochent dans toutes les positions au cuir de la « bête. Loin de les chasser, ceux auxquels ils sont « utiles les laissent se poser où ils veulent, sans s'en « occuper, et il n'est pas rare de voir marcher un « élan ou un sanglier avec une vingtaine de ces « oiseaux sur leur dos [1].

Ainsi, il y a des oiseaux qui se posent sur le dos de certains quadrupèdes et qui les débarrassent de leurs parasites.

Il me paraît possible d'expliquer par ce fait le choix du type des monnaies d'Érétrie et de Dicæa. Et cette explication n'empêche nullement de croire que ce type était en relation avec les traditions mythologiques. Mais je crois qu'il est important de montrer que l'idée du type a pu être inspirée par un fait naturel.

1, Édouard Foa, *Mes grandes chasses dans l'Afrique centrale.* Paris, Firmin Didot, 1895, pp. 163 et 164.

M. K.-F. Kinch, de Copenhague, qui a exploré récemment la Chalcidique, a fait dans cette région une remarque qui vient corroborer mon opinion : Il a vu certains oiseaux qui se posent sur les bestiaux et les ânes.

Ainsi donc, aujourd'hui encore, dans la région même où se trouvait la ville de Dicæa, on constate l'existence d'un fait naturel qu'il faut rapprocher du type monétaire de Dicæa et d'Érétrie.

J'ajoute que l'on peut expliquer de la même manière les pièces frappées à Mende, autre ville de la Chalcidique, car ces monnaies nous montrent un âne sur le dos duquel est perché un oiseau.

Pour les monnaies de Mende on ne saurait trouver d'explication mythologique, tandis que l'explication naturelle que je propose s'applique aussi bien aux monnaies d'Érétrie et de Dicæa qu'à celles de Mende.

Le type des monnaies d'Acanthus n'est-il point aussi un type inspiré par la nature ? En effet, nous savons par Hérodote que les environs d'Acanthus étaient habités par des lions et par des taureaux munis de cornes gigantesques. Or, le type ordinaire des monnaies de cette ville montre un taureau terrassé par un lion [1].

On pourrait certainement trouver d'autres exemples démontrant que l'observation de la nature peut fournir des éclaircissements à la numismatique grecque.

1. Je citerai encore un passage du livre de M. Foà qu'il est intéressant de signaler à propos des monnaies d'Acanthus : « Le buffle (ou le bétail dans « certaines régions) est la nourriture préférée du lion, d'abord à cause de « sa taille et aussi parce que son allure est lente. »

Extrait de la *Revue numismatique*, 1895, p. 236 à 242.

MONNAIES GRECQUES

Pl. IV.

Parmi les monnaies grecques récemment acquises par le département des médailles de la Bibliothèque nationale, nous avons fait, ici, un choix de pièces appartenant à une même région. En voici la description :

Alexandre Ier, roi de Macédoine (498-454).

Cavalier avançant à droite, au pas ; il est coiffé de la causia, vêtu de la chlamyde, et tient deux lances dans sa main gauche.

℞. ΑΛΕ. Protome de bouquetin, la patte droite pliée. Le tout dans un carré creux bordé d'un encadrement.

Argent ; tétradrachme. Poids, 13 gr. 15. Pl. IV, 1.

Cette monnaie inédite doit être rapprochée d'une série de pièces, sans légende, portant soit une tête, soit un protome de bouquetin, qui sont attribuées d'une manière générale à l'époque d'Alexandre Ier et de Perdiccas II, son successeur (454-413)[1]. Comme le type du bouquetin a été conservé, avec une modification dans la position de la tête, par Archelaus Ier (413-399), on ne peut évidemment pas attribuer à Alexandre Ier plutôt qu'à Perdiccas II,

1. Catalogue du British Museum, *Macedonia*, p. 158 et 159.

les monnaies anépigraphes au type du bouquetin, mais le nouveau tétradrachme permet de préciser à quelle date ce type apparaît.

Étolie (Ligue étolienne, 279-168).

2. Tête de l'Étolie [1], à droite, coiffée de la causia, parée de pendants d'oreilles et d'un collier, les cheveux épars sur le cou. Derrière la nuque, Λ; sous le menton, Ω.

℞. ΑΙΤΩΛΩΝ. Sanglier, à droite, les crins hérissés, les pattes arcboutées, comme pour résister à une meute. A l'exergue, fer de lance ou d'épieu.

Argent; 82 centigr. Pl. IV, 2.

Cette charmante pièce est une division rarissime de la monnaie aux mêmes types, qui est au contraire relativement commune, et dont le poids moyen est de 2 gr. 50. Malgré l'affaiblissement considérable du poids, il est probable que la division décrite plus haut est un diobole.

3. Tête imberbe d'Aetolos (?), laurée, à droite.

℞. ΑΙΤΩ ΛΩΝ. Trophée composé d'un casque conique, d'une cuirasse, d'un bouclier pendu au côté gauche, et d'un javelot brandi par le bras droit. Dans le champ, ΜΕ.

Bronze; diam. 10 mill. Pl. IV, 3. [2].

Phocide.

4. Tête de bœuf de face.

1. Au sujet de cette tête, considérée autrefois comme celle d'Atalante, voy. F. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 145.

2. Comparez un petit bronze un peu différent publié dans le catalogue du British Museum, *Thessaly to Aetolia*, pl. XXX, 11.

℞. La lettre archaïque Φ (pour Φ), dans un carré creux.

Argent; 25 centigr. Pl. IV, 4.

Cette monnaie minuscule appartient à la période comprise entre la seconde moitié du VIe siècle et la première moitié du Ve. D'après son poids, cette rare division est un *tetartemorion* de système éginétique.

5. Tête de bœuf de face ; entre les yeux, les poils de l'animal sont disposés de manière à former un astre.

℞. Tête d'Apollon, laurée, à droite ; derrière, une lyre.

Argent; 87 centigr. Pl. IV, 5.

Cette monnaie est une rare division d'une pièce assez commune aux mêmes types et on peut la considérer comme le diobole d'une drachme de poids très affaibli [1].

Béotie.

6. Bouclier ; à gauche, la lettre B ; grènetis.

℞. Tête d'Athéna casquée, à droite ; grènetis.

Argent; 56 centigr. Pl. IV, 6.

Cette petite pièce, incertaine comme division, l'est aussi comme attribution. Car, si les types conviennent bien à la Béotie, où la tête d'Athéna paraît quelquefois au revers du bouclier, la fabrique est différente de celle de la plupart des monnaies de la Béotie.

1. Comparez la même division signalée dans le catalogue du British Museum, *Central Greece*, p. 21, nos 84 à 86.

Haliartus de Béotie.

7. Bouclier béotien orné d'un trident.

℞. ARIARTIOИ. Poseidon Onchestios nu, marchant à droite, tendant le bras gauche en avant et dirigeant contre le sol le trident qu'il tient de la main droite.

Argent; 12 gr. 94. Pl. IV, 7.

Ce bel exemplaire pèse un gramme de plus que celui du Cabinet de Londres, qualifié de statère[1]. On sait que le type du revers a rapport au Poseidon dont le temple élevé à Onchestus, sur le territoire d'Haliartus, était le lieu de réunion du Conseil Amphictyonique des Béotiens. Cette monnaie nous a peut-être conservé le souvenir de la statue du dieu qui subsistait encore à l'époque de Pausanias[2].

Coronée de Béotie.

8. Bouclier.

℞. Masque de Gorgone; au dessous, KOP[3].

Argent; 1 gr. 04. Pl. IV, 8.

9. Bouclier.

℞. Masque de Gorgone aux cheveux crépus; à gauche et à droite, les lettres KO.

Argent; 0 gr. 77. Pl. IV, 9.

1. Catalogue du British Museum, *Central Greece*, p. 49, n° 12. (La légende est disposée différemment). — Au sujet de cette pièce, voyez Prokesch-Osten. *Inedita meiner Sammlung*, p. 23. et Imhoof-Blumer. *Num. Zeitschrift*, 1871, p. 337.

2. Barclay V. Head, *Historia Numorum*, p. 293.

3. Cat. du British Museum, *Central Greece*, pl. VII, n° 8, sans légende et fabrique différente.

La tête de Gorgone gravée sur la seconde pièce est d'un type remarquable. L'aspect de la figure est celui d'une tête de nègre, et c'est un fait intéressant à noter, car l'origine africaine du mythe de la Gorgone paraît hors de doute. Quoique la plupart des auteurs soient portés à faire dériver le masque de la Gorgone de la tête du singe, il est probable que le facies hideux de certaines peuplades noires — de même que le visage effrayant du Bès égyptien — a dû exercer une influence sérieuse sur les représentations primitives de la Gorgone[1].

Tanagre de Béotie.

10. Bouclier béotien.

℞. Protome de cheval, à droite; au dessous, ΤΑ [2].

Argent; 0 gr. 96. Pl. IV, 10.

Thèbes de Béotie.

11. Bouclier béotien.

℞. Tête d'Hercule barbu, coiffé de la peau de lion, de face; à gauche et à droite, les lettres ΘΕ.

Argent; 11 gr. 89. Pl. IV, 11.

Ce statère, d'un beau style, vient se placer à côté des autres plus communs qui portent la tête de Dionysos Pogon, vue de profil [3].

1. Sur la classification des types de la Gorgone, Voy. Konrad Levezow, *Ueber die Entwickelung des Gorgonen-Ideals*, 1883; J. Six, *De Gorgone*, 18 ; et l'étude de M. Th. Philadelpheus, dans l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 189 , p 99 à 112, pl. 4.

2. Catal. du British Museum, *Central Greece*. pl. X, n° 7.

3. *Ibid.*, pl. XIII, n°s 5 à 9.

12. Moitié de bouclier béotien.

R. ΘΕΒ. Massue et feuille de lierre [1].

Argent; 0 gr. 38. Pl. IV, 12.

13. Bouclier béotien.

R. Massue; au dessus, une feuille de lierre, et au dessous, la lettre Θ [2].

Argent; 0 gr. 24. Pl. IV, 13.

14. Tête d'Hercule imberbe, à gauche.

R. Massue; au dessus, ΛΥΚ; au dessous, ΩΝΙ.

Bronze. Pl. IV, 14

Le nom du magistrat est sans doute Λυκωνίδης.

Eurea de Thessalie.

15. Tête de femme de face, les cheveux épars, regardant à droite.

R. ΕΥΡΕΑΙΩΝ. Grappe de raisin entourée de feuilles et suspendue à un sarment.

Bronze. Pl. IV, 15.

Cette pièce d'une ville de la Pélasgiotide est rarissime. En 1874, elle a été signalée d'après une empreinte, par M. R. Weil [3], et depuis, aucun auteur n'avait pu en donner une bonne reproduction.

La tête est imitée de la célèbre tête d'Aréthuse que Cimon avait gravée pour les tétradrachmes de Syra-

1. Cf. Cat. du Br. Mus., *Central Greece*, pl. XIII, nº 3.
2. Cf. *ibid.* pl. XIII, nº 4.
3. *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, p. 173, note 3.

cuse. Cette tête avait déjà été copiée sur le numéraire de Larissa, autre ville de Thessalie[1].

La monnaie d'Eurea est d'autant plus intéressante que les auteurs anciens ne donnent aucun renseignement relatif à cette ville.

1. Arthur J. Evans, *Syracusan Medallions and their Engravers*, 1892, pl. III.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1896, p. 14 à 19.

LES FONCTIONS
DES TRIUMVIRS MONÉTAIRES

Les magistrats monétaires de Rome sous la République, les *monetarii*, d'abord au nombre de trois, sont appelés *tresviri monetales* ou *tresviri ære, argento, auro, flando, feriundo* (III·VIRI·A·A·A·F·F·).

On ne connaît pas la date de la création de cette magistrature. Il en est question dans un texte de Pomponius [1], mais le passage a été très diversement interprété. Ainsi, Eckhel a cru pouvoir en conclure que les triumvirs monétaires avaient été établis en 465 de Rome (289 av. J.-C.). On a voulu ensuite faire descendre leur apparition jusqu'au moment du monnayage de l'or. Aujourd'hui, les auteurs admettent généralement que les triumvirs monétaires sont contemporains de l'introduction de la monnaie d'argent, mais que, pendant longtemps, ils furent membres de commissions temporaires et non magistrats réguliers [2].

1. Pomponius, *De orig. jur. leg.* 2 (*Digest.*, I, 2, 2, 30) : Decemviri litibus judicandis sunt constituti. Eodem tempore et quatuorviri qui curam viarum gererent et triumviri monetales æris, argenti, auri flatores et triumviri capitales..... Captâ deinde Sardiniâ, mox Siciliâ, item Hispaniâ, deinde Narbonensis provinciâ.

2. Eckhel, *Doctr. Num.*, t. V, p. 61 et s. ; A. de Barthélemy, dans *Rev. Num.*, 1847, p. 354 et s. ; Mommsen-Blacas-de Witte, *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 41 et s , p. 171 ; Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 155 et s. ; E. Babelon, *Descr. des monnaies de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XXXII et s. ; J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains* (trad. Albert Vigié), 1888 (t. X du *Manuel des ant. rom.*), p. 40.

En effet, on ne peut faire descendre au premier siècle avant notre ère l'établissement des triumvirs, car des deniers appartenant au IIIe siècle portent déjà des emblèmes et des noms qui ne peuvent être que ceux de magistrats monétaires.

Je viens de résumer la question telle qu'elle se trouve posée par les auteurs qui ont étudié l'histoire de la monnaie romaine. Mais cette question me paraît mériter d'être discutée de nouveau.

En effet, certains auteurs n'admettent point le renseignement donné par Pomponius, parce que, si l'on adopte la date fixée par Eckhel, on trouve que les triumvirs monétaires seraient antérieurs à l'introduction de la monnaie d'argent. Pourquoi les auteurs n'ont-ils point raisonné au sujet de la monnaie d'or, comprise dans la formule A·A·A·F·F·, comme ils l'ont fait pour la monnaie d'argent? Si ce raisonnement eût été fait[1], voici la singulière conclusion qu'on eût été obligé d'en tirer : puisqu'en mettant de côté les monnaies d'or romano-campaniennes, la première monnaie d'or romaine est celle de Sylla, frappée en 667 de Rome (87 av. J.-C.), les *tresviri ære, argento, auro, flando, feriundo*, ne peuvent être antérieurs à cette date.

Or, cette conclusion, si logique en apparence, puisqu'elle est semblable à celle qu'on a faite à propos de la monnaie d'argent, cette conclusion est inadmissible, car nous connaissons une inscription qui nous apprend que C. Claudius Pulcher fut III·VIR·

1. Il l'a été (*Revue Numismatique*, 1847, p. 354) ; mais non par les auteurs qui ont étudié la question en dernier lieu.

A·A·A·F·F· avant l'an 654 de Rome (100 av. J.-C.[1]). Par conséquent, il ne faut pas prendre le nom de triumvir monétaire dans un sens étroit, comme on l'a fait jusqu'à ce jour.

Pour arriver à une nouvelle explication, retenons d'abord que dans le texte, si complètement récusé, de Pomponius, les magistrats monétaires sont appelés *III viri monetales æris, argenti, auri flatores.*

Le mot *flatores* ne peut signifier que *fondeurs*[2], et même en admettant la date de 465 de Rome (289 av. J.-C.), pour le fait dont parle Pomponius, on reconnaîtra que cet auteur était strictement exact en parlant de *flatores*, puisque les monnaies en bronze, à Rome, à cette époque, sont toutes coulées. Mais, dira-t-on, si les monnaies en argent et en or, vraiment romaines, n'existaient pas encore, dans quel but Pomponius mentionnerait-il ces deux métaux? A cela il est facile de répondre par l'examen de la composition de la réserve métallique de l'État.

Varron nous apprend que des lingots d'or et d'argent étaient conservés dans le trésor : *Lateres argentei atque aurei primum conflati atque in aerarium conditi.* Cela est confirmé par un passage de

1. Borghesi, *Œuvres compl.*, t. II, p. 171 et s., E. Babelon, *op. laud.*, t. I, p. 345.

2. On ne peut baser d'objection sur le denier signé de L. Flaminius Chilo qui porte IIII·VIR PRI·FLA. Les deux derniers mots sont complétés en *primus flavit*; mais cela ne prouve pas que le verbe ait été pris dans un sens plus étendu que le sien propre. N'est-il pas naturel que L. Flaminius Chilo ait voulu faire connaître qu'il avait surveillé l'opération de la fonte du métal? Cette opération n'est-elle pas en effet la plus importante, puisque c'est d'elle que dépend la pureté de la monnaie? L'explication est également bonne pour le denier de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus qui porte CVR ✳ FL (*Curator denariis flandis*).

Tite-Live, dans lequel nous lisons qu'en 545 de Rome (209 av. J.-C.), pendant la première guerre contre les Carthaginois, on fut obligé de recourir à la réserve du trésor qui contenait 4.000 livres pesant d'or. Un peu plus tard, en 157 av. notre ère, les lingots d'or entrent pour les quatre cinquièmes dans la réserve du trésor romain. Enfin, à l'époque de la guerre sociale et de la guerre de Mithridate, en 89 av. J.-C., on trouva, selon Pline, dans la réserve de l'*Ærarium Saturni*, 17.410 livres d'or, 22.070 livres d'argent en lingots, plus 6.135.400 sesterces en argent monnayé et 1.620.831 sesterces en or monnayé[1].

Ces lingots, *conflati*, comme dit Varron, ne sont-ils pas composés de métal provenant des mines ou de monnaies étrangères, fondues sous la surveillance des *flatores* cités par Pomponius? Cette hypothèse est de la plus grande vraisemblance et permet de reconnaître au texte de Pomponius une valeur historique qu'on lui refusait sans raisons sérieuses.

Il en fut de même jusqu'à la fin de l'empire romain, et une découverte faite en 1887 vient confirmer ma manière de voir. Il s'agit des lingots en or, trouvés dans le comté de Haromszeker (en Transylvanie[2]), qui portent la marque de l'atelier de Sirmium et des estampilles avec plusieurs noms de fonctionnaires, *Lucianus*, *Quirillus*, *Dionisus*, *Fl. Flavianus*. Quelle

1. Voy. les références citées par E. Babelon, *op. laud.*, p. XXVI et s. On a dit que cet or monnayé était composé surtout de statères de Philippe. A mon avis, la majeure partie pouvait fort bien être des monnaies romano-campaniennes de 60, 40 et 20 sesterces.

2. J'ai donné la bibliographie des articles relatifs à ces lingots dans la *Rev. Num.*, 1893, p. 285.

que soit la fonction de chacun de ces personnages, il est certain que les lingots en or, destinés probablement à la monnaie de Sirmium, portent la marque de fonctionnaires qui ont surveillé la fonte de l'or et vérifié le titre du métal.

Telles devaient être les fonctions des triumvirs monétaires à l'époque où Rome n'avait pas de monnaies en or[1] et en argent, et c'est pourquoi l'établissement de ces magistrats peut remonter à une date reculée. C'est pourquoi on peut comprendre parfaitement une inscription qui porte III VIR AVR*o* ARG*ento* FLANDO, sans supposer une faute du lapicide pour expliquer l'omission du bronze[2]. C'est pourquoi on peut admettre complètement l'exactitude d'une lettre de Cicéron[3] où il est question d'un triumvir monétaire (en 703 ou 704 de Rome) dont le nom, Vectenus, ne se lit sur aucune monnaie.

Une question qui a fort embarrassé les auteurs modernes est celle de la prétendue intermittence des magistrats monétaires romains. Pour l'expliquer, on a dit que ceux-ci étaient souvent remplacés par des magistrats déjà chargés d'une autre partie de l'administration, par exemple des questeurs[4]. Ce

1. François Lenormant a parfaitement compris qu'il fallait expliquer ainsi la présence du mot *or* dans le titre des magistrats monétaires (*La Monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 148). Mais il n'a pas poussé plus loin son observation.

2. *Corp. inscript. latinarum*, t. III, nº 87, et *Add.*, p. 968. F. Lenormant, *op. laud.*, t. III, p. 147, note 1.

3. *Ep. ad Attic.*, X, 5 et 11.

4. Il est certain que les deux magistratures, du triumvir monétaire et du questeur, sont en rapports étroits. C. Claudius Pulcher avait été questeur avant d'être triumvir monétaire; plus tard, l'ordre fut inverse. Sur les fonctions

serait la raison pour laquelle on ne connaîtrait pas un plus grand nombre de noms de monétaires. Si l'on admet mon raisonnement, on trouvera tout simple qu'un magistrat monétaire, chargé surtout de surveiller la fonte des lingots, réserve du trésor, n'ait pas mis son nom sur la monnaie, à un moment où il n'y avait pas d'émission.

Je pense aussi que les triumvirs monétaires se partageaient souvent la besogne, surveillant l'un la fonte des lingots, et les autres la frappe des monnaies d'argent et de bronze. Ainsi on s'explique mieux que certains noms de monétaires ne se trouvent que sur les monnaies d'argent, d'autres sur les monnaies en bronze. C'est par exception qu'on lit les noms des trois magistrats réunis sur une monnaie.

Telles sont les idées que je désirais exposer à propos des fonctions des triumvirs monétaires, et il me paraît qu'elles apportent quelque clarté dans la question.

du questeur, voy. aussi Mommsen, *Staatsrecht* (2e éd.), t. II, p. 586 et s., 620 et s.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1896, p. 231 à 239.

ESSAIS MONÉTAIRES ROMAINS

A PROPOS DE DEUX PIÈCES INÉDITES DE TETRICUS ET DE SON FILS

Le Cabinet de France s'est enrichi récemment de deux pièces fort intéressantes dont voici le dessin et la description.

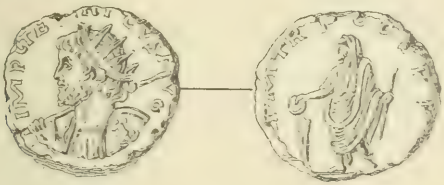

1. IMP C TETRICVS AVG. Buste barbu et radié de Tetricus père à gauche ; de la main droite, il tient une lance appuyée sur son épaule ; l'épaule gauche est couverte par un bouclier sur lequel on distingue un trophée entre deux captifs accroupis.

℞. P M TR P COS P P. L'Empereur debout à gauche, vêtu des habits de pontife ; de la main droite, il tient une patère et fait une libation sur un autel placé devant lui ; de la main gauche, il tient une haste.

Bronze ; diamètre, 24 mill.

2. C PIVS ESV TETRICVS CAES. Buste de Tetricus fils, vêtu du *paludamentum* ; le visage est vu de trois quarts.

℞. PRINCIPI IVVENT. Le prince debout à gauche, tenant un globe sur la main droite et une haste de la main gauche.

Bronze recouvert en partie d'une patine verte ; diamètre, 22 mill. Donné au Cabinet de France par M. A. de Barthélemy.

La première de ces pièces est d'une épaisseur et d'un module bien supérieurs à ceux des « petits bronzes » de Tetricus. Le type du buste est aussi exceptionnel.

Quant à la pièce de Tetricus fils, elle porte au droit un type de buste que nous connaissons par des monnaies de Postume et de Tetricus père, mais par des monnaies en or seulement. Aucun « petit bronze » de Tetricus fils ne présente autant de relief que celui dont je viens de donner la description.

Ces deux pièces exceptionnelles ne peuvent être que des essais de monnaies en or. Je citerai, comme analogue à la pièce de Tetricus père, le médaillon en or de Gallien, trouvé à Monaco, qui porte aussi le type de l'empereur sacrifiant sur un autel[1]. Un autre

1. R. Mowat, *Trésor de Monaco*, dans *les Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XL, 1880 ; E. Babelon, dans la *Rev. Num.* 1885, p. 256 ; Cohen[2], n° 834.

médaillon en or de Gallien est conservé au Cabinet de France qui possède aussi une pièce en bronze aux mêmes types[1]. La pièce de Tetricus père peut bien être l'essai d'un tel médaillon.

Quant à celle de Tetricus fils, à cause du type du buste et du relief accentué, elle doit être considérée comme un essai d'*aureus*.

Quoiqu'on ait jusqu'à ce jour négligé de rechercher dans les séries monétaires romaines les essais qui pouvaient s'y trouver, quelques auteurs ont admis, en de trop rares occasions, qu'il pouvait y avoir des pièces de ce genre. On a considéré avec raison comme un essai de médaillon la plaque de plomb représentant le pont reliant Mayence et Cassel, médaillon qui se rapporte au passage du Rhin par Maximien en 287[2].

C'est aussi un essai que cette petite pièce en argent du IVe siècle portant d'un côté une étoile à huit rayons et, au revers, une couronne avec rosace au dessus, sans aucune légende[3].

Il me paraît du reste que la recherche des pièces qui sont des essais apporterait des éclaircissements à la question des médaillons qui, depuis quelques années, a été reprise si souvent. Depuis le recueil de médaillons publié par M. W. Frœhner, M. Fr. Kenner, conservateur du Cabinet de Vienne, et M. Fr.

1. *Rev. Num.* 1885, p. 255 ; Cohen [2], nos 810 et 811.

2. E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, p. 370, n° 849. Ajoutez à la bibliographie : C. Roach Smith, *Note on the medallion of Diocletian and Maximian, found at Lyons*, dans le *Numism. Chronicle*, n. s., t. III, 1863, p. 194, pl. III.

3. Dr. Missong, *Eine römische Münzprobe* dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1870, t. II, p. 449.

Gnecchi ont fait de longues et précieuses recherches sur ces monuments[1].

Je ne fais que rappeler les divisions en *médaillons sénatoriaux* et *médaillons impériaux*, établies par M. Fr. Gnecchi[2], et j'arrive à la nouvelle et ingénieuse théorie que vient d'énoncer M. John Evans[3]. Pour lui, les médaillons sont des pièces frappées spécialement pour servir de modèles dans les divers ateliers ; au point de vue des effigies, l'utilité de ces modèles est incontestable.

Mais, il y a lieu de remarquer que beaucoup de médaillons offrent souvent des types de têtes et de bustes que les monnaies ne reproduisent pas. Quant aux revers, souvent sans légende, ils ont fréquemment des types tout différents de ceux des monnaies.

Il me paraît donc que la nouvelle théorie, malgré sa séduisante apparence, ne peut point être admise comme explication générale. Aussi bien, il ne convient guère de vouloir généraliser sans cesse. A mon avis, aucune théorie ne peut servir à expliquer *tous* les médaillons ; car les monuments classés sous ce nom devraient être répartis entre plusieurs séries.

Je crois que les désignations empiriques de Cohen[4], récemment critiquées, sont, en bien des cas, plus près de la vérité que les théories savantes.

1. *Der römische Medaillon*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1887 ; trad. partielle dans la *Rivista italiana di Numismatica*, t. II, 1889.

2. *Rivista ital. di Num.*, 1892, p. 291 et 433.

3. *On some rare or unpublished roman medallions*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1896, p. 45 et 46. Il faut rapprocher cette idée de celle exposée par Cohen (2e édition, t. I., introd., p. XXII).

4. *Petit médaillon ou moyen bronze ; médaillon ou grand bronze ; grand bronze frappé sur flan de médaillon*, etc.

Beaucoup de pièces appelées *médaillons* sont certainement des essais de monnaies, car elles sont frappées avec des coins semblables, pour le travail, le relief et les types, à ceux qui ont servi pour les espèces courantes. Cela est en contradiction avec le caractère du médaillon qu'on a considéré comme le plus constant, c'est-à-dire la supériorité du travail et du relief.

La théorie que je vais appuyer sur des exemples a l'avantage d'expliquer l'existence de *pièces fortes* dans les séries *argent* et *petit bronze*.

J'abrège les descriptions des pièces que je vais citer, car elles sont faciles à retrouver et je cite seulement des pièces que j'ai examinées moi-même, en nature ou d'après de bonnes reproductions.

Auguste. ℞. foudre. Moy. Br. (type de Cohen, 2e éd., n° 249)
Cab. de Londres.

— ℞. Aigle sur un globe. M. B. (Cohen², note du n° 247).
Cab. de France.

— ℞. SC. dans une couronne de chêne. M.B. (Cohen², n° 252).
Cab. de France.

— G.B. du monétaire C. Gallius. C. F. Lupercus (Cohen², n° 434).
Cab. de France.

Agrippa. ℞. Neptune. M.B. (Cohen², n° 3).
Coll. John Evans (*Num. Chron.*, 1891, pl. VI, 1).

Coll. Fr. Gnecchi (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VI, 1).

Tibère. ℞. Caducée. M.B. (Cohen, note du n° 22).
Cab. de France.
Coll. Fr. Gnecchi (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VI, 3).

Agrippine mère. ℞. Carpentum (Cohen, note du n° 1).
Cab. de France et Cab. de Londres.

— ℞. SPQR PP OB CIVES SERVATOS dans une couronne de chêne (Cohen, t. I, p. 231, note 1).
Cab. de France.

Néron. ℞. Rome assise. G.B. (Cohen, note du n° 277).
Cab. de France ; Cab. de Londres.

— ℞. La sécurité assise. A l'exergue, II. M.B. (Cohen, n° 326).
Cab. de France.

Titus. IMP T VESP AVG COS VIII. Modius.
℞. S.C. dans une couronne de laurier Petit bronze. (Cohen, n° 252).
Cab. de France.

Domitien. ℞. Rhinocéros à droite. Petit bronze. (Cohen, n° 673).
Cab. de France.

Pour d'autres pièces de Domitien, voyez aussi les notes de la deuxième édition de Cohen (t. I, p. 498, 499 et 510).

Hadrien. ℞. LIBERTAS RESTITVTA. G. B. (Cohen, n° 949).

Cab. de Berlin (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VI, 4).

— ℞. Corne d'abondance. Petit bronze (Cohen, n° 1177).

Cab. de France.

Antonin. ℞. CONSECRATIO. Bûcher. G.B. (Cohen, n° 165).

Cab. de Berlin (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VI, 6).

Faustine jeune. ℞. Diane. G.B. (Cohen, n° 87).

Coll. Fr. Gnecchi (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VII, 2).

Commode. ℞. Pallas combattant. Petit bronze (Cohen, n° 915).

Cab. de France.

— ℞. L'empereur en pontife, la Paix et un victimaire. G.B. (Type du n° 596 de Cohen).

Cab. de Londres. La collection Dupré renfermait un moyen bronze sur un flan épais (Cohen, n° 596).

Caracalla. ℞. Sérapis. G.B. Coll. Fr. Gnecchi (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VII, 5).

— ℞. L'empereur haranguant ses soldats. G.B. (Cohen, n° 273). Coll. Fr. Gnecchi (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VII, 6).

— ℞. Vaisseau à gauche. G.B. (Cohen, n°

444). Coll. Fr. Gnecchi (*Riv. ital. di Num.*, 1892, pl. VIII, 1).

Geta. ℞. Bacchus et Hercule. G.B. (Cohen, n° 32).
Cab. de Londres.

Otacilia Severa. ℞. La Concorde assise. M.B. (Cohen, n° 6).
Cab. de France.

Gallien. ℞. IOVIS STATOR. Denier frappé sur flan large et épais. Billon (Cohen, note du n° 388).
Cab. de France.

Salonine. ℞. Vesta assise. G.B. (Cohen, n° 145).
Cab. de France.

Claude II. ℞. CONSECRATIO. Aigle. Coin du petit bronze sur flan de grand bronze (Cohen, n° 43).
Cab. de France.

Cette liste pourrait être bien plus étendue, mais, telle qu'elle est, elle montre nettement un fait important qu'on a trop négligé : l'existence d'un grand nombre de pièces frappées sur des flans très larges et très épais, *avec les coins destinés aux espèces courantes.*

La pièce de Néron, au revers de la Sécurité, a été frappée, avec les coins d'un *dupondius*, marqué du signe II, sur un flan pesant 52 grammes, c'est-à-dire plus de quatre fois le poids du *dupondius*. Cette pièce n'est certainement pas un multiple du *dupondius* pour plusieurs raisons. La première, c'est que la marque II n'aurait plus aucune raison d'être sur une

telle pièce. La seconde raison est que, pour un multiple, il eût été bien plus naturel de prendre le sesterce comme unité.

A l'appui de ma théorie, je citerai encore une pièce byzantine exceptionnelle, qui a été qualifiée de « Médaillon de bronze[1] », bien qu'un médaillon en bronze soit une anomalie dans la numismatique du XIe siècle. En voici la description :

+ ΡΩΜΑΝ ΔΕCΠ. Buste, de face, de l'empereur.

℟. ЄΥΔΟΚ[І]Α ΒΑCІΛ. Buste, de face, de l'impératrice.

Coins du diamètre du sou d'or ; frappé sur un flan épais, ayant 31 millimètres de diamètre. Cab. de France (T.E. Mionnet, *De la rareté des médailles romaines*, t. II, pl. de la page 520 ; J. Sabatier, t. II, pl. L, 13).

Cette pièce en bronze, si différente des monnaies en ce métal, pour cette époque, n'est-elle pas l'essai d'un sou d'or de Romain IV (1067-1070) et de sa femme Eudocie ?

Je crois que la théorie, exposée ci-dessus, permet de mettre à part une importante série de pièces qui n'ont été assimilées jusqu'ici aux médaillons que pour l'épaisseur de leur flan.

1. Sabatier, *Descr. des monnaies byz.*, dit que c'est une monnaie de cuivre.

Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1897, p. 5 à 14.

MONNAIES EN OR

DES

EMPEREURS TRÉBONIEN GALLE ET VOLUSIEN

Au troisième siècle de notre ère, le système monétaire de l'empire romain devient compliqué, et pour la monnaie d'or en particulier, il semble qu'on rencontre plus d'espèces différentes qu'il n'y en avait pendant les deux premiers siècles.

Mommsen a fait cette remarque ; mais, soit que l'étude des monnaies du troisième siècle l'ait rebuté, soit qu'il n'ait point jugé utile d'y consacrer son temps, le savant philologue s'est contenté de noter quelques observations, dont je transcris le texte :

« Sous Valérien, on commence à voir des *tiers* « *d'aureus* (*trientes* ou *tremisses*), et peut-être même « des 2/3 *d'aureus* ; le 4/3 date probablement du « règne d'Aurélien, comme on le verra, tandis que « le quinaire d'or disparaît.

« Sous Valérien et Gallien, nous avons des *ter-* « *niones* de 15 gr. 24 (= 3 × 5 gr. 08), des *biniones* « de 11 gr. 89 à 11 gr. 14 (= 2 × 5 gr. 94 à 5 gr. 57) « et des *aureus*, dont les plus pesants atteignent « 6 gr. 03 ; les *trientes* (car l'expression de *trientes* « *saloniniani* désigne évidemment les pièces les plus

« légères), pèsent au minimum un gramme. On peut « admettre, sans cependant que ce soit bien certain, « que les pièces pesant de 5 gr. 15 jusqu'à 6 gr. 03, « sont des *aureus* ; celles, fort nombreuses, de « 3 gr. à 4 gr. 76, des doubles *trientes*, et celles de « 1 gr. à 2 gr. 38, des *trientes*. Les pièces d'or de « 8 gr. 7 et au-dessous, que l'on trouve surtout sous « Aurélien et Probus, doivent valoir quatre *trientes*, « dont le poids normal devait être de 8 gr. 73[1] ».

Comme on le voit, il est surtout question dans ces passages, empreints d'hésitation, de la monnaie en or de Valérien et de Gallien.

Au cours des recherches que j'ai faites en rédigeant mon volume sur *Les monnaies romaines*[2], il m'a paru qu'on pouvait rendre moins obscur le système des monnaies en or pour deux des prédécesseurs immédiats de Valérien, Trébonien Galle et son fils Volusien, qui régnèrent de 251 à 254 après J.-C.

En effet, après des recherches faites dans plusieurs collections, j'ai constaté pour les monnaies en or de ces deux empereurs, l'existence de deux types différents pour deux groupes de pièces qui étaient déjà différenciées par leur poids.

Ainsi les pièces lourdes, dont le poids dépasse 5 grammes, ont toutes, *sans exception*, la tête de l'empereur avec la couronne radiée, tandis que les monnaies plus légères sont toutes empreintes de la tête laurée.

1. Mommsen, Blacas, de Witte, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, pp. 60 à 62.
2. Paris, 1896. In-18 avec 12 planches en phototypie.

Voici du reste les relevés de poids de plus de cinquante *aurei* des deux règnes. J'ai abrégé les descriptions, qui sont généralement exactes dans la seconde édition de l'ouvrage de Cohen auquel je renvoie.

TRÉBONIEN GALLE.

	Poids.
Buste lauré. *Rev.* ADVENTVS AVGG (Cohen [2], n° 1). Cabinet de France	4 gr. 29
Buste lauré. *Rev.* AEQVITAS AVGG (Cohen, n° 8). Cabinet de France. (Usé et troué)	4 gr. 15
Buste lauré. Autre exemplaire de la pièce précédente; ancienne collection H. Montagu. (*Catalogue de vente*, n° 601.)	4 gr. 00
Buste lauré. *Rev.* AETERNITAS AVGG (Cohen, n° 12). Cabinet de France	3 gr. 64
IMP CAE C VIB TREB GALLVS AVG. Buste radié à droite. *Rev.* ANNONA AVGG. Femme debout, à droite, le pied sur une proue (?), tenant un gouvernail de la main droite et des épis de la gauche. (Cf. Cohen, n° 18. Sur l'empreinte que j'ai entre les mains, je ne vois pas de trompe d'éléphant sur la tête.) Cabinet de Vienne	5 gr. 68
Buste lauré. *Rev.* ANNONA AVGG (Cohen, n° 16). Cabinet de Londres	4 gr. 12
Buste radié. *Rev.* APOLL SALVTARI (Cohen, type du n° 20). Cabinet de Londres	6 gr. 99
Buste lauré. *Rev.* APOLL SALVTARI (Cohen, n° 19). Cabinet de Londres	3 gr. 79
Buste radié. *Rev.* CONCORDIA AVGG (Cohen, n° 25). Cabinet de France	5 gr. 92
Buste lauré. *Rev.* CONCORDIA AVGG (inédite; type de Cohen, n° 28). Cabinet de Vienne	3 gr. 38
Buste radié. *Rev.* FELICITAS PVBLICA (Cohen, n° 36). Cabinet de France	5 gr. 85

	Poids.
Buste radié. Autre exemplaire de la pièce précédente. Cabinet de Londres	5 gr. 98[1]
Buste radié. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (*Catalogue*, n° 602)	5 gr. 89
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6 gr. 11
Buste radié. *Rev.* LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 62). Cabinet de France	5 gr. 55
Buste radié. Autre exemplaire de la pièce précédente; ancienne collection H. Montagu (*Catalogue*, n° 603)	6 gr. 31
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	5 gr. 57
Buste lauré. *Rev.* LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 60). Cabinet de Londres	3 gr. 51
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	3 gr. 01[2]
Buste radié. *Rev.* PIETAS AVGG (Cohen, n° 82). Cabinet de Londres	5 gr. 39
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6 gr. 00
Buste lauré. *Rev.* PIETAS AVGG (Cohen, n° 83). Cabinet de France	3 gr. 09
Buste lauré. Autre exemplaire, très beau. Cabinet de France	3 gr. 81
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	3 gr. 33
Buste lauré. *Rev.* PM TR P IIII COS II (Cohen, n° 92). Cabinet de Londres	3 gr. 97
Buste lauré. Autre exemplaire (variété du droit); ancienne collection H. Montagu. (*Catalogue*, n° 600)	4 gr. 04
Buste lauré. *Rev.* PROVIDENTIA AVG (Cohen, n° 101). Cabinet de Londres	3 gr. 39
Buste radié. *Rev.* SALVS AVGG (Cohen, n° 113). Cabinet de Londres	5 gr. 36

1. Un exemplaire de la collection Ponton d'Amécourt pesait aussi 5 gr. 98 (*Catalogue*, n° 503).

2. M. Fr. Kenner m'a fait savoir qu'il considérait cette pièce comme suspecte.

VOLUSIEN [1].

	Poids.
Buste lauré. *Rev.* AETERNITAS AVGG (Cohen, n° 10). Cabinet de France	3 gr. 87
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres.	4 gr. 07
Buste lauré. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (*Catalogue*, n° 604)	4 gr. 00
Buste radié. *Rev.* CONCORDIA AVGG (Cohen, n° 19). Cabinet de France. (Usé)	6 gr. 05
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne..	6 gr. 34
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Londres. (Troué)	5 gr. 10
Buste radié. Variété de la pièce précédente (Cohen, n° 28). Cabinet de France	6 gr. 15
Buste radié. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu (*Catalogue*, n° 605)	5 gr. 54[2]
Buste radié. *Rev.* LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 54). Cabinet de France	6 gr. 07
Buste lauré, *Rev.* LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 56). Anciennes collections Ponton d'Amécourt (*Catalogue*, n° 506) et H. Montagu (*Catalogue*, n° 606). Fabrique orientale	5 gr. 96
Buste lauré. *Rev.* PAX AVGG (Cohen, n° 69). Cabinet de France	3 gr. 62
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres.	3 gr. 47
Buste radié. *Rev.* PIETAS AVGG (Cohen, n° 82). Cabinet de France. (Troué)	5 gr. 64

1. M. Fr. Kenner, l'obligeant conservateur du musée de Vienne, m'a prévenu que l'*aureus* avec AEQVITAS AVGG (Cohen, 2e édition n° 7) n'est pas antique.

2. Un exemplaire de la collection Ponton d'Amécourt pesait 6 gr. *Catalogue*, n° 505.) C'est peut-être la même pièce que le n° 5682 du *Catal. d'une coll. de médailles romaines* (Rollin et Feuardent). Les auteurs ont parfaitement reconnu qu'il y avait deux monnaies d'or différentes.

	Poids.
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Londres.	5 gr. 96
Buste radié. Autre exemplaire ; variété (type de Cohen, n° 88). Ancienne collection H. Montagu. (*Catalogue*, n° 607)	5 gr. 63
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne.	5 gr. 37
Buste lauré. *Rev.* PIETAS AVGG Cohen, n° 83. Cabinet de France	3 gr. 24
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres.	2 gr. 61
Buste lauré. *Rev.* PM TR P IIII COS II. Cabinet de Londres	3 gr. 20
Buste, tête nue. *Rev.* PRINCIPI IVVENTVTIS (Cohen, n° 98). Cabinet de France	3 gr. 38
Buste lauré. Même revers (Cohen, n° 105). Cabinet de Londres	3 gr. 75[1]
Buste lauré. *Rev.* VICTORIA AVGG Cohen, n° 130). Cabinet de Londres	3 gr. 05
Buste lauré. *Rev.* VIRTVS AVGG (Cohen, n° 134). Cabinet de Vienne	3 gr. 01

Si l'on compare les poids que j'ai indiqués dans ces deux tableaux, on trouve les quatre groupes suivants :

Trébonien Galle :

	Poids moyen.
1° Groupe des pièces avec la tête radiée (12 pièces)	5 gr. 89
2° Groupe des pièces avec la tête laurée (15 pièces)	3 gr. 72

1. Je laisse de côté une pièce conservée au Cabinet de France. Elle est du module de l'ancien quinaire, mais elle est retouchée et munie d'une bélière.

Volusien :

	Poids moyen.
3° Groupe des pièces avec la tête radiée (12 pièces).....	5 gr. 82
4° Groupe des pièces avec la tête laurée (12 pièces).....	3 gr. 44

Il est facile de voir que les premier et troisième groupes fournissent des poids moyens sensiblement rapprochés. S'il n'en est pas de même pour les autres groupes, c'est à cause de la présence de deux pièces exceptionnellement lourdes (4 gr. 29 et 4 gr. 40) dans le deuxième groupe ; à cause aussi de la présence d'une pièce exceptionnellement légère (2 gr. 61) dans le quatrième groupe. Si l'on faisait abstraction de ces trois pièces, on obtiendrait les chiffres suivants :

	Poids moyen.
Deuxième groupe (14 pièces).....	3 gr. 63
Quatrième groupe (11 pièces).....	3 gr. 52

Comme on le voit, la différence n'est plus importante.

Si nous établissons maintenant le poids moyen d'après toutes les pièces énumérées plus haut, nous obtiendrons les résultats suivants :

	Poids moyen.
Aurei du type au buste radié (24 pièces).	5 gr. 86
Aurei du type au buste lauré (27 pièces).	3 gr .58

On ne saurait contester le résultat certain qu'on doit naturellement déduire des chiffres que je viens d'exposer, et l'on peut formuler ce résultat dans les termes suivants :

Sous Trébonien Galle et Volusien, la monnaie d'or est représentée par deux espèces nettement caractérisées et dont les poids présentent une exactitude très satisfaisante.

Faut-il admettre que la pièce lourde, au buste radié, représente l'*aureus*, tandis que la pièce légère, au buste lauré, aurait circulé comme double *triens* ? C'est assez vraisemblable, mais on a vu que Mommsen ne se prononçait pas nettement au sujet des monnaies de Valérien et de Gallien.

Du reste, les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien, ont dû être frappées à la suite d'une réforme marquée par une innovation analogue à celle de l'*antoninianus*. On sait que sous Caracalla, on émit pour la première fois l'*argentus antoninianus*, de 1/60 de livre, qu'on a appelé à tort « double denier », puisque le denier ordinaire (*argenteus minutulus*) était de 1/96 de livre. Le rapport entre ces deux espèces d'argent n'était donc pas même approximatif quant au poids, et l'aloi ne paraît pas avoir été assez différent pour compenser l'écart entre les poids logiques.

Je rappellerai aussi que ces deux deniers étaient distingués, le plus lourd, par le buste radié, le plus léger, par le buste lauré.

C'est donc certainement une innovation analogue qu'on remarque sur les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien, et il n'y a pas lieu de s'étonner si les pièces des deux types ne sont pas en rapport exact au point de vue du poids.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1897, pp. 1-13.

LES MONNAIES COUPÉES

Il n'est pas rare de rencontrer des moitiés de monnaies antiques ou du moyen âge, et, en général, on est porté à les considérer comme des divisions acceptées conventionnellement par les contemporains de ces monnaies.

Mais cette opinion n'est pas unanime, et le dernier numismatiste dont on ait un travail spécial sur la question, a produit des conclusions différentes. Arnold Morel-Fatio, qui s'était intéressé aux monnaies coupées, pensait, vers la fin de sa vie, que les monnaies romaines coupées n'avaient pas servi de monnaies divisionnaires. Il rejetait également l'hypothèse suivant laquelle ces monnaies auraient été démonétisées par la cisaille et il concluait que ces moitiés de pièces devaient être des marques ou tessères [1].

A dire vrai, cette opinion n'était pas nouvelle. Avant Morel-Fatio, Maillard de Chambure l'avait déjà émise, à propos de pièces coupées trouvées dans les fouilles faites à Alise [2]. L'idée remontait même plus haut, car, dès le XVIIe siècle, Tomasini s'était occupé des tessères que se partageaient entre elles des personnes unies par les liens de l'hospitalité [3].

Cette interprétation était évidemment basée sur des textes anciens. C'est d'abord un passage de l'*Onomasticon*

1. *Notice sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments* (Note posthume), dans le *Bulletin de la Soc. suisse de Numismatique*, 1890, pp. 89 et 90.

2. Ch. Maillard de Chambure, *Second rapport sur les fouilles faites à Alise en 1839*, dans les *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, 1841, p. 202.

3. Tomasini, *De tesseris hospitalitatis liber singularis*. Utini, 1647, pp. 74 et 81.

de Pollux, à propos du mot σύμβολον[1]. Ce terme désignait la pièce de monnaie coupée en deux, suivant un usage athénien, pour consacrer la conclusion d'un marché[2]. Le *symbolon* est cité à plusieurs reprises dans les œuvres d'Aristophane. On trouve même, dans un passage de l'*Anagyrus*, la mention : « Deux oboles et un *symbolon*. » (*Fragm.*, éd. Didot, p. 467). C'est surtout ce texte qui a fait croire à des auteurs de notre époque que ce mot désignait une pièce de cinq *lepta*[3]. Mais Pollux dit lui-même que le *symbolon* était une fraction, une moitié de monnaie, ἡμίτομον νομίσματος.

Il semble que cette pratique ait pénétré en Gaule, car tous, nous avons présente à l'esprit l'anecdote relative à l'exil de Childéric, racontée par Grégoire de Tours. Childéric emporta la moitié d'un sou d'or; son ami garda l'autre morceau et dit : « Lorsque je t'enverrai cette moitié, et que les deux parties réunies reformeront la pièce entière, alors tu pourras sans crainte revenir dans ces lieux[4]. »

L'habitude de garder les moitiés d'une monnaie, en signe d'engagement, existait aussi, parmi les fiancés, dans certaines contrées de l'Angleterre[5].

On voit par ces textes qu'il y avait quelque raison de considérer les monnaies antiques coupées comme des tessères, marques d'engagement, témoignages de contrat

1. Pollux, IX, 70-71 (Texte encore assez obscur pour le détail).

2. E. Egger, dans la *Rev. Archéol.*, sept. 1861, p. 169, et *Mem. d'hist. ancienne et de philologie*, p. 106.

3. Prokesch-Osten, dans les *Abhandlungen der Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1848, p. 5. Cf. Le même, *Inedita meiner Sammlung*, 1854, p. 27. — E. Beulé a rejeté cette hypothèse (*Monnaies d'Athènes*, 1858, p. 76).

4. Greg. Tur., *Hist. Fr.*, II, 12. — W. Junghans, *Hist. critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, 1879, p. 4 (Bibl. de l'École des Hautes-Études, fasc. 37). — Cf. l'Abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 3.

5. *Numism. chronicle*, 1881, p. 292, note 38.

offrant quelque analogie avec les *chartes parties*, si fréquemment employées aux XIe et XIIe siècles.

Est-il possible d'étudier la question avec des éléments autres que ceux dont on s'est servi jusqu'alors ? Je le crois.

Et d'abord, quelles sont les monnaies antiques qu'on trouve ainsi coupées ? Il y a des pièces gauloises en potin qu'on a considérées comme ayant été fragmentées accidentellement[1]. Il semble cependant que ces monnaies gauloises aient été divisées avec intention, au moins dans quelques cas[2].

Les monnaies en argent ont été respectées généralement, ainsi que celles en or. Toutefois, on peut citer une rarissime pièce de Cabellio, avec la légende grecque KABE, dont on connaît seulement une moitié, conservée au musée de Saint-Germain-en-Laye[3]. Dans la sépulture de Selzen, près de Mayence, on a recueilli le quart d'un denier en argent sur un squelette[4].

Mais ce sont des cas fort rares, et la majorité des pièces coupées comprend des monnaies en bronze, presque toujours des pièces coloniales de Nîmes, plus rarement des pièces des colonies de Copia et de Vienne.

1. A. Morel-Fatio, dans le *Bull. de la Soc. suisse de Num.*, 1885, p. 125, rendant compte d'un travail de M. R. Forrer (*Antiqua*. 1885, p. 145), sur des monnaies gauloises divisées, provenant de La Tène et du Pont de Thièle.

2. H. de La Tour, *Monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne*, dans *Rev. Num.*, 1894, pp. 40 et 41.

3. H. de la Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, pl. VI.

4. L. Lindenschmit, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, pl. gén., n° 2.

Exceptionnellement, on a signalé un grand bronze de Pompée (tête de Janus et proue), quelques pièces de la fin de la République (tête de Janus), un moyen bronze de Drusus, fils de Tibère[1] et même un moyen bronze frappé à Cissa, ou par les Cosetani, dans la Tarraconaise[2].

J'ai dit que les pièces coupées de Nîmes se rencontraient en grand nombre. En effet, la plupart des collections en possèdent et le Cabinet de France en conserve une vingtaine d'exemplaires[3]. Les pièces sont ordinairement divisées par la moitié, et, bien plus rarement, en quatre parties[4]. Si l'on rencontre surtout des pièces des colonies mentionnées plus haut, c'est qu'elles portent deux têtes, celles d'Auguste et d'Agrippa ou celles de Jules César et d'Auguste, et que cette disposition permettait de les diviser, sans porter atteinte à l'effigie impériale[5]. Ce n'était pas chose indifférente, car Granius Marcellus, préteur de Bithynie, avait été accusé de lèse-majesté, parce qu'il avait fait enlever la tête d'une statue d'Auguste pour y substituer celle de Tibère[6]. François Lenormant a remarqué aussi que les contremarques, si fréquentes sur les monnaies romaines, étaient généralement apposées

1. A. Morel-Fatio, *Bull. de la Soc. Suisse de Num.*, 1890, p. 87.
2. H. de La Tour, *Rev. Num.*, 1894, p. 19.
3. E. Muret [et H. de La Tour], *Catal. des monnaies gauloises*, nos 2856-2877 ; — fragments de pièces de Copia, nos 4683 et 4684 ; fragments de pièces de Vienne, nos 2950 à 2952.
4. Cf. A. C. Goudard, *Monographie des monnaies frappées à Nîmes*, 1893, p. 45.
5. L. de La Saussaye, *Numism. de la Gaule Narbonnaise*, p. 175.
6. Tacite, *Ann.*, I, 74. — Voy. E. Beurlier, *Le culte impérial*, 1891, pp. 31 et 33.

de manière que l'effigie ne fût pas endommagée par la nouvelle empreinte [1].

Revenons maintenant à notre point de départ et essayons de déterminer la raison pour laquelle ces monnaies étaient divisées.

Les auteurs antérieurs ne se sont pas préoccupés de rechercher dans quelles conditions les monnaies coupées étaient recueillies. Voyons si une enquête de ce genre peut nous apporter des renseignements de quelque utilité.

Au Châtelet, près de Saint-Dizier (Haute-Marne), Grignon avait recueilli, parmi 3400 pièces dont 900 gauloises, 165 monnaies romaines, coupées par moitiés et quarts, principalement des pièces « bicéphales » [2].

On en a trouvé plusieurs dans les fouilles faites à Alise en 1839 [3].

A la montagne de Castagnec, près de Pontivy (Morbihan), au milieu de substructions romaines, considérées comme les restes d'un temple, on a recueilli des moitiés de pièces de Nîmes [4].

A Rennes, dans la Vilaine, parmi les nombreuses monnaies recueillies, on a constaté qu'un certain nombre de pièces, exclusivement des as, des monnaies coloniales de Nîmes et d'Espagne, étaient coupées exactement en deux parties [5].

Au gué Saint-Léonard, dans la Mayenne, au milieu de monceaux de monnaies, on a trouvé aussi des pièces cou-

1. *La monnaie dans l'Antiquité*, t. II, p. 389. Il y a des exceptions volontaires pour les monnaies de Néron contremarquées RP et SPQR, et pour celles de Domitien. C'est évidemment un fait analogue à celui qui s'est passé pour les inscriptions où le nom d'un empereur a été martelé.

2. Grignon, *Bultin des fouilles, faites par ordre du Roi, d'une ville romaine sur la petite montagne du Châtelet entre Saint-Dizier et Joinville, découverte en 1772*, 1774, p. XXVIII.

3. *Mém. de la Commission des Antiq. de la Côte d'Or*, t. III, 1841, p. 202.

4. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XX, 1850, pp. 157-158.

5. A. Toulmouche, *Hist. archéol. de la ville de Rennes*, 1847, p. 39.

pées : « Ce sont principalement des as et des monnaies « coloniales. Quelques-unes présentent la trace d'un trou ; « toutes, sauf deux ou trois exceptions, sont des monnaies « ayant deux têtes à l'avers et elles sont coupées de « manière à conserver une tête sur chaque partie. Il a « été impossible de retrouver les deux portions prove- « nant de la même pièce[1]. »

On a trouvé aussi plusieurs moitiés de monnaies dans les fouilles faites à Bourbonne-les-Bains[2].

A Bibracte, M. Bulliot a recueilli à plusieurs reprises des pièces coupées. Dans les fouilles faites en 1869, un demi moyen bronze est trouvé près d'un petit bronze de *Germanus Indutilli*; ailleurs deux moitiés de pièces de la colonie de Vienne sont mises au jour en même temps que trois monnaies gauloises[3]. M. Bulliot a constaté la présence de moitiés de moyens bronzes dans les ruines des habitations, et ces fragments sont associés à des monnaies gauloises[4].

Le même archéologue a recueilli aussi des moyens bronzes coupés, à Autun, dans des fouilles faites en des occasions diverses[5].

Les nécropoles ont procuré des trouvailles du même genre. En 1827, M. Feret a recueilli des bronzes coupés dans la tombe d'un chef romain de la cité de Limes, près de Dieppe; M. d'Osmoy en a rencontré, en 1851, dans les sépultures franques de Guiry (Seine-et-Oise), et l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu (Seine-Inférieure)[6].

1. Chedeau et de Sarcus, *Mém. sur les découvertes arch. faites en 1864 dans le lit de la Mayenne, au gué Saint-Léonard*, 1865, pp. 21-22.

2. A. Chabouillet, *Notice sur des inscr. et des antiq. provenant de Bourbonne-les-Bains*, 1881, p. 17 (cf. *Rev. archéol.*, 1880, I, p. 34).

3. *Rev. Archéol.*, 1870, pp. 51 et 164.

4. *Rev. Archéol.*, 1870, p. 223.

5. *Rev. Archéol.*, 1867, t. I, p. 447.

6. L'abbé Cochet, *Note sur les fouilles exécutées à la Madeleine de Bernay, en*

Nous connaissons maintenant des faits qui peuvent servir de bases à la discussion. Ceux qui considèrent les monnaies coupées comme des témoignages de contrats, faits entre plusieurs individus, pourront interpréter les trouvailles faites dans la Vilaine et dans la Mayenne, comme MM. Chedeau et de Sarcus étaient disposés à le faire : Les moitiés des pièces seraient des offrandes pieuses dont le donataire gardait un fragment comme gage de sa piété. A l'appui de cette hypothèse, on pourrait rappeler aussi que beaucoup de pièces trouvées dans les rivières et les étangs étaient cisaillées, probablement dans le but de leur faire perdre leur caractère légal[1].

Cette idée de contrat fait avec la divinité n'est pas en désaccord avec ce que nous savons des sentiments religieux des Anciens[2]. Mais, pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse interpréter ainsi les trouvailles que je viens d'énumérer.

Il faut remarquer en premier lieu que, si l'on a trouvé, dans les rivières, des pièces coupées, les monnaies entières sont en nombre bien supérieur. Que si les moitiés de pièces sont partout associées avec les pièces entières, cela signifie qu'elles sont elles-mêmes de véritables monnaies. Enfin le fait qu'on les a rencontrées aussi dans des sépultures prouve bien qu'elles y avaient été placées comme véritables espèces, destinées à payer le passage du défunt dans le royaume des morts.

Les monnaies romaines coupées sont particulières à la

février 1858, dans l'*Archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 74. Cf. L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 356.

1. F. de Saulcy, dans les *Mélanges de Num.*, 1875, p. 420 ; cf. Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiquité*, t. I, pp. 30-33. Beaucoup de monnaies frappées par des villes ou des dynastes, en Asie Mineure, sont cisaillées. De ce fait, aucune explication emportant la certitude n'a été donnée jusqu'à ce jour.

2. Voy. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, l. III, c. VIII.

Gaule [1], ou, du moins, je ne crois pas que des faits analogues aient été constatés dans les autres parties de l'empire romain. Il est donc vraisemblable que les pièces coupées ont répondu à un besoin local de monnaies divisionnaires, à un événement économique qui ne s'est pas produit ailleurs. Voyons maintenant si les monnaies coupées au moyen âge ont répondu au même besoin.

On connaît un document fort précis, qui élucide la question. C'est un mandement, en date du 29 mai 1347, adressé par Philippe VI de Valois aux sénéchaux de Toulouse, de Beaucaire et de Carcassonne, et dont voici le passage principal :

« A la supplication des consuls de la ville de Narbonne, disons que comme pour faute de petite monnoye, le menu peuple soit moult dommagié, tant pour les petites danrées qu'il achate, comme pour plusieurs aumosnes que l'on ne puet si bien faire, requérons que nous leur voulsissions donner licence et congié de coupper les deniers doubles, si comme len fait au païs par deça. Sçavoir vous faisons que nous, de grâce espécial, leur avons donné licence et congié que ledit peuple puisse coupper lesdits deniers » [2].

On s'explique fort bien que les populations du midi de la France aient senti vivement le besoin de petites monnaies divisionnaires, car elles connaissaient sans doute les monnaies arabes dont nous parlerons plus loin, et elles avaient pu apprécier la commodité des *pictes* « dont quatre vaudront un denier », qui avaient été frappées, en vertu des lettres patentes, datées du 6 septembre 1329, et adressées au sénéchal de Beaucaire [3].

1. Une moitié de pièce de Nîmes avait été rapportée de Rome par le P. Ménestrier, qui la considérait comme la relique de deux amis en voyage (Chifflet, *Anastasis Childerici*, 1655, pp. 64-65). Mais ce cas exceptionnel n'est pas pour infirmer ce que nous disons.

2. Voy. *Rev. Num.*, 1867, p. 493, et A. de Longpérier, *Œuvres*, t. V, p. 320 (d'après un ms. du fonds Doat; Hôtel de Ville de Narbonne, t. LIII, f° 128 et 129).

3. J. Adrien Blanchet, *Études de numismatique*, t. I, pp. 315 et 325 (article sur *La Pite ou Pougeoise*).

L'usage des monnaies royales coupées était répandu aussi dans le nord-ouest de la France. Une trouvaille, faite à Bernay, renfermait 86 monnaies, dont 63 entières et 23 divisions, moitiés ou quarts (pièces frappées pendant la période comprise entre les règnes de Louis VIII et de Philippe le Bel [1]).

La monnaie morlane, si répandue dans le midi de la France, a subi des transformations semblables. En effet, dans le trésor des pièces au nom de Centulle, découvert à Gondrin (Gers), en 1885, il y avait 60 fragments de deniers et 9 fragments d'oboles [2].

En Angleterre, les monnaies coupées ont circulé à une époque fort ancienne. Ainsi le trésor de Cuerdale renfermait des pièces de ce genre.

Des pièces coupées d'Alfred, d'Édouard l'Ancien et d'Édouard le Confesseur, figuraient dans la trouvaille de Thwaite en Suffolk; d'autres de Guillaume le Conquérant existaient dans la cachette de Beaworth, en Hampshire, mise au jour en 1833 [3]. Un trésor, composé de monnaies et d'anneaux en argent, découvert près de Worcester, renfermait des moitiés et des quarts de pièces de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Eustache, comte de Boulogne [4]. Au reste, la collection numismatique du British Museum possède des pièces coupées de presque tous les règnes depuis Alfred jusqu'à Henri III [5].

Les relations entre les Flandres et l'Angleterre étaient

1. Thomas, *Journal de Rouen*, 3 avril 1858 (cité par l'abbé Cochet dans l'*Archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 74).

2. Émile Taillebois, *Découverte d'une cachette de 5395 deniers et oboles morlans à Gondrin*. Dax, 1886, p. 4 (Extrait du *Bull. de la Soc. de Borda*).

3. Note de A. W. F. dans l'*Archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 76.

4. Article de John Jonge Akerman, dans l'*Archæologia*. t. XXXVI, 1845, p. 201.

5. Cf. E. Hawkins, *The silver coins of England*, 2e éd., 1876, p. 159; et C. F. Keary, *Cat. of English coins, Anglo-Saxon series*, t. I, 1887, pl. XXVII et XXVIII; t. II, 1893, pl. I, V et VI.

assez considérables pour que la coutume de diviser les monnaies ait été importée d'Angleterre. Ainsi, la trouvaille de Bruges, qui était composée de plusieurs milliers de monnaies en argent dont les 9/10 d'esterlins anglais de Henri III et d'Édouard Ier, a fourni plus de 150 moitiés de deniers de Flandre, coupés avec une précision remarquable[1].

Mais l'usage des monnaies coupées s'est grandement généralisé. Parmi les bractéates allemandes, on trouve souvent des moitiés égales, sectionnées nettement, le plus souvent selon le diamètre vertical des monnaies. Le trésor de Seifersbach, découvert en 1865, renfermait neuf moitiés avec plus de sept cents pièces entières. On a pu employer la cisaille comme moyen de démonétisation. Mais le fait qu'on créa à Brunswick et à Goslar des bractéactes, valant exactement la moitié des bractéates plus anciennes, montre bien le côté pratique de l'opération[2].

Les pays allemands ont du reste adopté assez généralement l'usage des monnaies coupées.

Une trouvaille faite à Obrzycko, dans le duché de Posen, renfermait 210 monnaies entières et 298 deniers coupés[3]. Une cachette de deniers découverte à Peisterwitz, près d'Ohlau, en Silésie, a fourni des pièces coupées en deux et quatre morceaux[4]. Le trésor d'Aschersleben, qui ne contenait pas moins de 11.500 monnaies, bractéates, deniers et gros des XIIIe et XIVe siècles, renfermait un assez grand nombre de monnaies coupées régulièrement et ayant un poids généralement égal[5].

1. Note de L. de Coster, dans la *Rev. belge de Num.*, 1866, p. 434.
2. G. Schlumberger, *Des bractéates d'Allemagne*, 1873, pp.65, 121 et 124.
3. J. Friedlænder, *Der Fund von Obrzycko: Silbermünzen aus dem zehnten christlichen Jahrhundert*, Berlin, 1844.
4. J. Menadier, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1887, t. XV, pp. 101 et 115.
5. Emil Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben: Ein Beitrag zur Denarkunde*

Parmi les nombreuses monnaies occidentales recueillies sur les vastes territoires de la Russie, on trouve fréquemment des pièces divisées en plusieurs morceaux[1].

Les monnaies coupées ont pénétré dans les pays du Nord, car une trouvaille, faite en 1847, sur les bords du fleuve Angerman (Suède), renfermait 1466 monnaies entières et 230 fragments (monnaies suédoises, norwégiennes, danoises, anglo-saxonnes, allemandes et arabes)[2]. Un trésor de monnaies arabes, dont les plus récentes appartenaient au xe siècle, découvert en 1840, dans l'île d'Oland; des trouvailles faites, dans l'île de Gotland, en 1843 (3404 monnaies et 150 fragments), en 1844 (1154 monnaies et 8 fragments), en 1845 (1679 pièces et nombreux fragments), sont des exemples confirmant le même fait[3].

Une découverte faite en 1864, dans l'île de Bornholm, a fourni 32 dirhems dont 26 divisés en deux ou quatre morceaux[4].

En Russie, des trouvailles de monnaies arabes (toujours des dirhems) faites à Pszkow en 1836, et dans la Livonie, renfermaient des pièces coupées en deux et en quatre parties[5].

Ce n'est pas seulement dans les pays septentrionaux que les monnaies coupées ont été en faveur. J'ai parlé plus haut de certaines monnaies arabes qui pouvaient avoir

des XIII und XIV Jahrhunderts. Berlin, 1890, in-8. Cf. *Bull. Soc. Suisse de Num.*, 1890, p. 180.

1. B. de Koehne, *Uber die im russichen Reiche gefundenen abendländischen Münzen*, 1850, pp. 9 et 10.

2. Tornberg, *Numi Cufici regii numophylacii Holmiensis*, Upsal, 1848.

3. Tornberg, *op. laud.*; cf. E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le nord de l'Europe avant les Croisades*, 1882, pp. 28 et 29.

4. Thomsen, dans les *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, 1866, t. III, p. 31.

5. E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le nord de l'Europe avant les Croisades*, pp. 21 et 22 (citant des travaux de Savélieff et de Frœhn).

circulé dans le midi de la France. Ce sont des coupures de dirhems, appelées *handoûs*. Les auteurs arabes en font mention et je citerai le passage suivant [1] qui est très précis :

« La *qet'ah* (morceau, fragment), chez les habitants du « Machreq (l'Orient) est une menue monnaie (*El wahédah « men sarf*) qu'ils désignent sous le nom de *handoûs*. Ils « prennent un derham et le coupent en morceaux. C'est « là leur monnaie (*sarfhom*) et ils s'en servent pour faire « l'aumône [2]. »

Les dirhems *handoûsys* ont circulé aussi dans le Maghreb, à Ceuta, au XIe siècle de notre ère [3].

Aux époques plus rapprochées de nous, les monnaies coupées ne paraissent plus en Europe. Mais au siècle dernier, les découpures de monnaies espagnoles, en argent, avaient régulièrement cours dans les îles de La Guadeloupe et de La Martinique. Les coupures de piastres mexicaines circulent en Cochinchine [4].

Enfin, de nos jours, dans l'île de Madagascar, les découpures de la piastre (pièce française de 5 francs) servent journellement aux transactions. Ces fragments de monnaie sont établis de manière à constituer huit divisions correspondant aux fractions suivantes de l'unité : 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/48, 1/72, 1/96, 1/144, et valant respectivement 2 fr. 50, 1 fr. 25, 0 fr. 625, 0 fr. 40, 0 fr. 10, 0 fr. 075, 0 fr. 05, 0 fr. 025.

En résumé, au moyen âge et dans les temps modernes,

1. Ech-Cherichy, dans son commentaire sur les *Séances* d'El-Hariry ; voy. H. Sauvaire, *Materiaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, pp. 152 et 153.

2. Comparez cette expression avec celle qui se trouve dans le mandement de Philippe VI, cité plus haut.

3. Cf. Henri Lavoix, *Catal. des monnaies musulmanes de la Bibl. Nat., Espagne et Afrique*, 1891, p. 292.

4. E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises*, pp. 194, 211 et 361.

les monnaies ont été coupées pour obtenir des divisions destinées à faciliter des transactions. Quoique, très probablement, on eût souvent recours aux pesées — du moins dans les opérations de quelque importance — l'examen des pièces coupées a montré qu'on les avait divisées, en général, avec un grand souci de l'exactitude. On voulait, par conséquent, qu'elles eussent cours comme de véritables monnaies intégrales.

Je crois avoir démontré que la même conclusion doit être admise pour les monnaies antiques coupées.

TESTONS

FRAPPÉS PAR LE PRINCE DE CONDÉ

A ORLÉANS, EN 1562.

M. Eug. Thoison, de Larchant (Seine-et-Marne), nous communique un extrait qu'il est utile de signaler.

Dans un journal encore inédit, rédigé par un curé de Paris, au XVIe siècle (Bibliothèque nationale, ms. fr. 5549), on trouve, à la date de juin 1562, la note suivante :

« Le prince de Condé fait faire des testons des reliques qu'y print aux esglises et tourne la face du roy Charles à l'envers, et fait mettre des roupies à aucuns. »

Ce document n'est pas le seul relatif à ce monnayage, dont les produits sont connus d'autre part. M. A. de Barthélemy en a publié un spécimen[1] en signalant le Registre-Journal de Pierre de l'Estoile, dont je vais transcrire de nouveau le passage suivant : « Il (le teston) a la teste tour-« née autrement que les autres et d'un meilleur argent « beaucoup, parce qu'ils ont esté faits de ces ustensiles « et reliques des églises que les huguenos firent fondre « en ladite ville (Orléans), et il y a au bout dudit teston « un petit A et un O, qui veut dire à Orléans, dont peu de « gens s'aviseroient. »

Les testons qui portent cette marque, A et O en monogramme, ont précisément le buste du roi Charles IX

1. *Rev. Numism.*, 1862, pp. 376-382, pl. XIV, n° 8 ; cf. H. Hoffmann, *Les m. roy. de France*, Charles IX, n° 20 (teston dit *morveux*).

tourné à droite, tandis qu'ordinairement ce buste est à gauche. Un demi-teston, aux mêmes types, a été signalé postérieurement et faisait partie de la collection Gariel[1]. Enfin, M. J. du Lac a décrit un écu d'or de Charles IX, daté de 1563, qu'il considère comme émis aussi à Orléans par les Huguenots[2].

Il est certain que les pièces mentionnées plus haut sont bien celles frappées par ordre du prince de Condé, pendant le séjour de six mois environ qu'il fit à Orléans, en 1562, au commencement de la première guerre de religion, et, selon un vieil auteur[3], le prince avait fait fabriquer aussi de la monnaie d'or au coin du Roi.

Un fait vient, à mon sens, prouver l'origine huguenote des testons portant la marque AO. Au revers, après la date, on voit un petit monogramme qui a été décomposé en les lettres E et B. Je considère cette lecture comme exacte, car ce monogramme est déjà connu par d'autres pièces dont j'ai parlé dans mon *Histoire monétaire du Béarn*[4]. C'est la marque d'Étienne Bergeron[5] qui fut successivement maître de la monnaie de Troyes et de la monnaie des Étuves, à Paris. Après s'être ruiné, il entra, vers 1562, au service de la reine de Navarre et devint maître de mines dans le Béarn et maître de la Monnaie de Pau. C'était là une situation importante qu'il avait dû mériter par quelque service rendu à la cause de la

1. Hoffmann, *op. cit.*, n° 21. Le demi-teston est, du reste, signalé aussi par Pierre de l'Estoile.

2. *Annuaire de la Soc. fr. de Num.*, 1883, p. 344.

3. Le frère de Laval, cité dans un Mémoire de J.-F. Secousse. Voy. *Rev. Num.*, 1863, p. 354.

4. *Numismatique du Bearn*, par G. Schlumberger et Adrien Blanchet, 1893, t. I, p. 34.

5. Récemment, on a publié le nom d'Étienne Bergeron, comme celui du *graveur* des monnaies d'Orléans (E. Faivre, *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents*, 2e éd., 1896, p. 10). Mais je ne connais aucun document donnant à ce personnage la qualité de *graveur*.

Réforme. Or, n'était-ce point un grand service que rendait Étienne Bergeron, ancien maître de la monnaie des Etuves de Paris, en fabriquant des espèces satiriques[1] destinées à rendre ridicule l'autorité royale?

Je dois ajouter qu'Étienne Bergeron était un habile ouvrier et que les testons d'Orléans sont d'une bonne fabrication.

Si nous en croyons quelques auteurs anciens[2], ces monnaies de 1562 ne sont pas les seules que fit frapper Louis de Bourbon, prince de Condé. En 1566, il y aurait eu d'autres émissions, et le 7 octobre 1567, le connétable de Montmorency montra en plein conseil une monnaie où le prince de Condé était appelé *Louis XIII premier roy chrétien des François*.

Avant de terminer, faisons remarquer que, d'après les documents cités plus haut, les monnaies huguenotes d'Orléans ont été fabriquées avec des objets pris dans les trésors des églises. Cet acte de vandalisme n'est malheureusement pas le seul qu'on doive enregistrer à propos des guerres de religion à cette époque. Je me contenterai d'en citer un qui s'est passé dans la même année que celui d'Orléans.

Le 19 mai 1562, les Huguenots s'emparèrent du trésor de l'église Saint-Georges, à Vendôme. Parmi les objets précieux que renfermait cette église, citons : une croix en or avec deux anges, renfermant un morceau de la vraie croix ;

1. Comparez l'épithète de *morveus*, donnée aux testons d'Orléans, par Pierre de l'Estoile et la mention de *roupies* qu'on trouve dans le document reproduit en tête de cette note.

2. J.-F. Secousse, Mémoire daté du 4 mars 1741, publié dans les *Mém. de l'Académie des Inscr.*, en 1751 (t. XVII) et dans la *Rev. Num.*, 1863, p. 353. — Cf. Le Blanc *Traité des Monnoyes*, 1690, p. 335, et le P. Anselme, *Hist. Généalogique*, t. I, p. 333. — Au sujet des douzains de mauvaise fabrication portant le nom de Louis XIII, et qu'on a voulu attribuer à Louis de Condé, voy. A. de Longpérier, dans *Rev. Num.*, 1863, p. 350.

une autre croix avec Notre-Dame et sainte Catherine emprisonnée; un chef de sainte Opportune avec émeraudes et rubis; une image émaillée de saint Georges, à cheval; une image de Notre Dame avec perles, pesant six marcs; une autre sur une chaise émaillée avec deux anges tenant chacun un chandelier; une image de saint Jean-Baptiste (10 marcs, 6 onces); un bras de saint Georges (7 marcs) avec un « vessel » de cristal porté par quatre lions.

Jeanne d'Albret fit transformer en monnaie ces objets qui produisirent 16 marcs d'or et 129 marcs d'argent, estimés environ 30.000 livres[1].

1. L'abbé Métais, *Jeanne d'Albret et la spoliation de l'église Saint-Georges de Vendôme, le 14 mai 1562; Inventaire des bijoux et reliquaires*, dans le *Bull. de la Société Archéol. du Vendômois*, t. XX, 1881, p. 297 et suiv.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1897, pp. 197-203.

BAIL

DE LA

MONNAIE D'HENRICHEMONT

EN 1635

Le document publié plus loin comble une lacune dans l'histoire de la monnaie des princes d'Henrichemont. Résumons les renseignements épars dans diverses publications.

Du Cange (art. *Moneta* du *Glossarium*) rapporte que le seigneur de Boisbelle et d'Henrichemont avait concédé par des lettres du 10 mai 1635, à Pierre Freté et à Claude Minard, le droit de frapper sa monnaie, selon les règlements de France. Duby[1] fait allusion à ces lettres, et les auteurs postérieurs ne donnent pas de renseignements plus étendus. M. Hippolyte Boyer a eu le mérite de découvrir de nouveaux documents et d'esquisser l'histoire de l'atelier d'Henrichemont[2] dont l'existence au dix-septième siècle est si digne d'attention.

Si l'on en croit des mémoires du siècle dernier, dits *Mémoires Dumont*, Maximilien de Béthune avait accordé à un particulier, le 2 mai 1613, la permission de fabriquer

1. *Traité des monnoies des barons*, t. I, p. 92.
2. H. Boyer, *La monnaie d'Henrichemont*, dans les *Mémoires de la Soc. hist. litt., artist. et scient. du Cher*, 2e Série, t. III, 1876, p. 295 à 309.

des doubles et des liards. On ne connaît aucun produit de cette fabrication. Les *Mémoires Dumont* nous apprennent que, par lettres du 10 mai 1635, le duc de Sully avait permis à Pierre Frété, marchand à Lyon, et à Claude Minard, bourgeois de Paris, de battre monnaie dans la principauté. Ces lettres furent enregistrées à la chancellerie d'Henrichemont, le 13 octobre suivant; mais les deux fermiers de l'atelier avaient été dépossédés de leurs droits au mois de septembre précédent (Les *Mémoires Dumont* donnent la date du 27 septembre). C'est ici que prend place le document publié plus loin, relation curieuse qui précise la date de la création de l'atelier, les droits et les charges des fermiers, ainsi que la cause de leur déchéance. Le 29 novembre 1635, d'après les *Mémoires Dumont*, le duc de Sully donna un édit portant création d'officiers pour l'atelier nouveau : un général de la Monnaie, deux gardes, un procureur du Prince, un greffier, un graveur et un essayeur. Les fonctions et les pouvoirs de ces officiers devaient être les mêmes que ceux des Monnaies de France. Les *registres paroissiaux*, consultés par M. Boyer, ont révélé les noms de plusieurs officiers de l'atelier d'Henrichemont. Le maître de la Monnaie, en décembre 1635, était Jean Levrat; le greffier se nommait Me Silvain Prévost; le graveur est « honorable personne Clément Legendre, maître *scrupteur* (*sic*) et graveur, citoien de la ville de Lion[1] ». On connaît aussi Claude Boissard, fondeur et forgeur, « me des martinets et fonderie de la monnoye »; Benoist Charret, *fourgeur;* enfin, Étienne Bernier et Pierre Perret, ouvriers, et Claude Canay, maître-monnayeur.

1. Il s'agit très probablement de Clément Gendre, maître sculpteur et graveur à Lyon, qui fut graveur particulier de la Monnaie de Lyon, en 1633 N. Rondot, *Les graveurs de monnaies à Lyon, du XIIIe au XVIIIe siècle*, 1897, p. 45-47).

Le 26 janvier et le 27 septembre 1639, il y eut confirmation des offices de monnayeurs.

Par des déclarations du 5 mars 1644 et du 6 juin 1654, le roi de France confirma les privilèges du prince souverain d'Henrichemont et ses droits de monnayage en tous métaux [1].

Le 15 mai 1654, le petit-fils de Sully, Maximilien III, renouvelait le traité pour la fabrication des espèces (troisième *Mémoire Dumont*). Plus tard, le duc de Sully rendit une ordonnance contre les faux monnayeurs (6 juillet 1719); mais ces faussaires émettaient probablement des contrefaçons de la monnaie royale, car il paraît certain que le monnayage d'Henrichemont avait cessé vers 1654.

On connaît un essai en argent, aux types du demi-franc de Louis XIII et avec le buste de Maximilien de Béthune. Les autres pièces frappées à Henrichemont sont des doubles tournois, en cuivre, du même prince et de son petit-fils [2].

La lettre L, qu'on remarque sur plusieurs pièces, est peut-être le différent du maître Levrat ou celui du graveur Legendre [3].

Bien que les documents fassent mention de monnaies en or et en argent qui devaient être frappées dans l'atelier d'Henrichemont, on ne connaît aucune monnaie véritable en ces métaux.

Un document, cité par M. Boyer, donne l'explication de cette anomalie. En effet, en relatant l'arrêt de la Cour des Monnaies du 17 mars 1654, enregistrant les lettres

1. Édit de janvier 1644, *avec le pouvoir de battre monnoie d'or et d'argent.* (Du Cange.)

2. Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. I, p. 305-308.

3. Il est probable que le modèle des monnaies d'Henrichemont avait été fait à Paris.

patentes de janvier 1644, le troisième *Mémoire Dumont* ajoute : « L'arrêt contient une condition qui a toujours empêché l'exécution de ces lettres-patentes : *sans que pour raison desdites fabrications, le prince de Boisbelle et ses successeurs, leurs fermiers ou commis, puissent enlever aucune matière d'or ou d'argent en ce Royaume.* »

En réalité, le droit de monnayer l'or et l'argent était subordonné à la découverte de mines de ces métaux sur le territoire de la principauté. Maximilien de Béthune n'eut garde de chercher à éluder les dispositions des ordonnances royales. Aussi bien, autrefois, il avait puissamment contribué à empêcher l'exportation des métaux précieux. Des passages de ses propres *Mémoires* font foi de son zèle à cet égard[1].

Quant à la fabrication des monnaies en cuivre, comme il n'existait aucune restriction aux concessions octroyées par le Roi, elle eut lieu pendant plusieurs années. Mais les doubles tournois émis à Henrichemont ne devaient avoir cours que sur le territoire de la principauté. C'est du moins ce que nous pouvons déduire des arrêts de la Cour des Monnaies de Paris, publiés en 1635 et en 1637, qui décrient, en même temps que d'autres pièces, les doubles tournois fabriqués à Henrichemont[2].

Lettres patentes portant révocation de celles qui ont esté cy devant accordées aux nommez Ferté et Mesnard, et bail de la monnoie d'Henrichemont, 1625.

Maximilian de Bethune, duc de Sully, Pair et Mareschal de France, prince souverain de Henrichemont et Boisbelle, marquis de Rosny,

1. *Mémoires du duc de Sully*, 1827, t. III, p. 109.
2. *Répertoire* de A. Engel et R. Serrure, nos 6977 et 6984.

Nogent-le-Béthune[1], Conty, comte de Muret, Montigny, Villebon, Champrond, baron de la Chappelle d'Angillon, Sainct Gondon, Caussade, Montricoux, Bretheuil, Francastel, La Falloize, Las, Vitray, etc. A noz bailly, lieutenant et autres officiers de nostredicte souveraineté de Henrichemont et Boisbelle, salut. Nous aurions cy devant et dez le mois de May dernier, faict expédier noz lettres patentes à Pierre Ferté et Claude Mesnard, avec permission de faire battre et fabricquer pendant le temps et espace de six années dans nostredicte souveraineté, toutes espèces de monnoye tant d'or, d'argent, que billon, à noz coings et armes, du poidz, fin et alloy portéz par les ordonnances de France, et autres clauses énoncées par lesdictes lettres, lesquelles nous aurions depuis révocquées à l'instance et poursuitte dudict Mesnard, lequel pendant l'absence dudit Ferté nous aiant faict entendre à l'encontre de luy plusieurs contraventions et suppositions qui le rendoient indigne du bénéfice de nosdictes lettres, Nous auroit supplié luy voulloir continuer en sa personne nostre grace et privilege de faire battre et fabricquer ladicte monnoye. Ce que nous aurions faict dès le XXIXe septembre dernier, pressé tant par les importunités et prières dudict Mesnard, par l'absence dudit Ferté duquel nous n'avions entendu parler pendant deux mois et plus, que sur l'asseurance que ledit Mesnard nous auroit faicte de nous garentir et indempniser de toutes les actions qui pourroient estre a l'encontre de nous intentées pour raison desdictes premières lettres, mesmes de payer audit Ferté tous les dommages et intérestz qu'il pourroit prétendre. Lequel Ferté s'estant depuis représenté et faict entendre les causes nécessaires de son absence, nous auroit donné sa requeste des le unziesme octobre dernier, aux fins d'estre reçeu a se purger des impostures et calomnies dudict Mesnard, et d'estre maintenu en la possession et jouyssance de nosdictes lettres, pour l'exécution desquelles il s'estoit engagé en de grandz frais et despences excessives, aiant faict conduire sur les lieux quantité d'oustilz, matériaux, ustencilles et ouvriers nécessaires à la fabricque de ladicte monnoye, sans que ledit Mesnard y eust rien contribué. Pour nous informer de ce faict particulièrement, et rendre droict aux parties, nous aurions ordonné qu'elles comparoistroient en personnes, à la huictaine, par devant nous en nostre hostel, où s'estant ledit Ferté présenté et réitéré ses plainctes, en l'absence dudict Mesnard non compa-

1. C'est Nogent-le-Rotrou. Sully acheta, en 1624, au père du grand Condé, le château de Nogent-le-Rotrou. Le tombeau de Sully est dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville (Voy. P. Vitry, *Le tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou*, dans la *Revue archéologique*, 1895, t. I, p. 145).

rant à l'assignation qui lui avoit esté donnée, ledit Ferté nous auroit supplié luy voulloir octroyer noz lettres a vous addressantes, pour rapporter certificat que lesditz matériaux, oustilz et ustencilles luy appartenoient, et les avoit faict conduire en nostre ville d'Henrichemont, ou s'estant acheminé en vertu de nosdictes lettres, et là faict saisir et sceller tous lesditz outils et matériaux, il nous auroit rapporté vostre procès verbal contenant les contestations des parties, et le renvoy que vous avez faict par devant nous pour leur estre rendu droict. En exécution dequoy ledit Ferté, nous ayant présenté sa requeste le dixiesme des présentz mois et an, à ce qu'il nous pleust ordonner ledict Mesnard estre appellé par devant nous pour rapporter tous et ung chacuns les tiltres, lettres et traictés en vertu desquelz il prétendoit droict tant en ladicte monnoye qu'ausditz outilz et matériaux, ledit Ferté offrant de sa part remettre et produire en noz mains toutes les provisions, lettres et traictés pour justifier le droict qu'il avoit en la chose. Ce qu'ayant esté ordonné par nous, ledit Mesnard n'y auroit voullu satisfaire, nonobstant les sommations et interpellations qui luy en auroient esté faictes en nostre presence, ce qui nous auroit faict juger de la mauvaise intention dudict Mesnard, et qu'il n'avoit extorqué de nous lesdictes secondes lettres que pour en abuser et entretenir l'affaire dans les longueurs et chicaneries. A quoy désirant pourvoir, Nous avons révocqué et revocquons lesdictes lettres expédiées au proffit dudict Mesnard le XXIXe Septembre dernier, luy faisant très expresses inhibitions et deffences, ses agents et entremetteurs, de s'en servir ny de faire fabricquer en vertu d'icelles, ny des premières, aucune espèce de monnoye, à peine de faux, confiscation des espèces, oustilz, matériaux et ustencilles, et dix mille livres d'amende. Sy vous mandons et commandons par ces présentes signées de nostre main, qu'icelles veües vous ayez sans délay à retirer du greffe de nostredicte souveraineté l'enregistrement qui pourroit avoir esté faict desdictes secondes lettres, lesquelles nons avons révocquées et révocquons comme nulles et obtenues de nous par surprise et sur faux donné à entendre. Et affin que nos subjetz ne demeurent plus longtemps privéz du soulagement qu'ilz se sont promis de l'usage de nosdictes monnoyes, Nous avons faict bail d'icelles pour six années qui commenceront au premier jour de janvier prochain, à Germain Aleome, Marchant bourgeois de Paris, après que nous avons esté deuement informé de sa probité, expérience et capacité au faict desdictes monnoyes, le tout aux charges et conditions suivantes. Premierement sera tenu ledit fermier de faire l'establissement de ladicte monnoye, tant pour le regard des

officiers qui seront pourveus de nous, gages d'iceux, que pour toutes constructions nécessaires à ladicte fabricque, à ses propres cousts et despens, sans que nous soyons tenu d'aucune chose pour quelque cause que ce soit. Plus il fera battre et fabricquer ladicte monnoye à noz coingz et armes, du poidz, fin et alloy mentionnéz par les ordonnances de France, et suivra de poinct en poinct les réglemens portéz par icelles. Plus ne pourra fabricquer de monnoye que la quantité qui s'ensuit par chacun an, a scavoir cent marcz d'or, deux cens marcz d'argent, et pour quinze mil livres de monnoye de billon et cuivre, sans qu'il puisse exéder ladicte quantité, à peine de confiscation et deux mil livres d'amende. Plus sera tenu de nous desdommager envers lesditz Ferté et Mesnard de toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir contre nous pour raison de la révocation que nous avons faicte des lettres patentes a eux cy-devant accordées pour le faict de ladicte monnoye; En telle sorte que nous ne soyons par eulx troublé ny poursuivy, soit pour la valeur des métaux, oustilz, et ustancilles qu'ilz prétendent avoir faict conduire en nostredicte ville de Henrichemont, que pour tous autres despens, dommages et intérestz. Et outre ce (en considération de ladicte permission, et pour tous et ung chascuns les droictz de seigneuriage, escharceté, remède de poidz et loy, que nous pourrions prétendre pour raison de ladicte fabricque pendant le temps dudit bail, et lesquelz nous luy avons avons remis et remettons), sera tenu ledit fermier nous payer la somme de deux mil livres tournoiz par chacun desdits six ans en nostre hostel à Paris, ou dans nostre dicte ville d'Henrichemont, à nostre choix, esgallement par quartier, le premier desquels sera paiable le dernier jour de mars prochain que l'on contera m. VI^c trente six, et ainsy consecutivement pendant lesdictes six années jusques en fin d'icelles. A quoy et a l'entretenement desdictes charges et conditions ledit fermier s'est obligé par corps et biens, et pour ce s'est soubzmis à toutes les justices du Royaume de France, et mesmes a notre justice souveraine. Et pour seureté du prix entier du présent bail, et exécution des charges, clauses et conditions y contenues, ledit fermier baillera bonne et suffisante caution resseante en cette ville de Paris, qui s'obligera solidairement avec luy par les mesmes obligations et submissions à l'entière execution, entretenement et accomplissement dudict present bail. Et nous promettons audit fermier, en foy et parolle de Prince souverain, de le maintenir et faire jouyr, en tant que le faict nous touche, du contenu audit présent bail, sans y contravenir en aucune manière que ce soit. Et pour cet effect luy faire bailler et fournir toutes provisions néces-

saires. Que s'y apres ledit establissement faict, il se présentoit quelqu'un qui nous fist la condition meilleure, nous ne le pourrons recepvoir à aucune enchère qu'en remboursant actuellement et en un seul payement audit Aleome la somme de X m.l.tz, pour ses dommages et interestz.

Sy vous mandons que ce présent bail vous faciez publier et enregistrer, et le contenu en icelui faire garder et entretenir, sans y contrevenir ny permettre qu'il y soit contrevenu en aulcune façon et manière que ce soit. En foy de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main, a icelles fait apposer le scel de nos armes et contresigner par l'ung de noz secrétaires, à Paris, ce vingtième jour de novembre mil six cens trente cinq. Ainsy signé Maximilian de Béthune, plus bas, par Monseigneur, Valentin Laroche. Scellées.

(*Copie contemporaine des lettres originales. Papier, cinq pages, in-4°. Collection Adrien Blanchet*).

Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, 1898, p. 5 à 9.

LES MONNAIES EN OR
D'ALEXANDRIA TROAS

En 1857, le baron de Koehne publia[1] une pièce fort curieuse dont voici le dessin et la description :

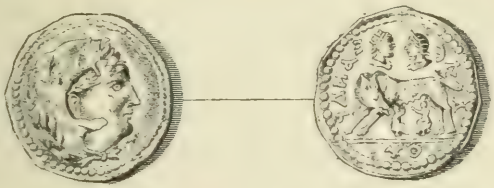

Tête d'Alexandre le Grand, coiffée de la dépouille du lion, à droite.

Rev. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ en légende rétrograde; les deux dernières lettres sont placées à l'exergue. Dans le champ, la louve à gauche, allaitant les jumeaux Romulus et Remus. Au-dessus, bustes affrontés d'un empereur portant la couronne radiée et le paludamentum et d'une impératrice diadémée.

Cette pièce, en or, dont le diamètre est de 23 millimètres, avait été trouvée dans la Russie méridionale et faisait partie de la collection du prince Michel Obolensky, à Moscou[2].

1. *Revue de la numismatique belge*, 1857, t. XIII, p. 174, pl. XII, n° 1.
2. Je n'ai pu savoir où cette pièce est conservée actuellement et j'en ignore le poids.

Dans une courte note, Koehne disait, en terminant, que la disposition des bustes du revers rappelait les monnaies de Marcianopolis (Mœsie Inférieure) et que cette pièce devait avoir été frappée dans un camp de cette province ou en Illyrie, quand Alexandre Sévère fit la guerre aux Germains en 221. D'après cette conjecture, les deux bustes ne pouvaient être que ceux de l'empereur Alexandre Sévère et de sa mère, Julia Mamæa.

Les deux bustes gravés au revers de cette pièce sont d'une dimension si petite, que, même en ayant l'original entre les mains, on devrait hésiter sur l'attribution catégorique.

Contraint de raisonner d'après le dessin que nous possédons seul, nous ferons remarquer que la couronne radiée ne couvre la tête d'Alexandre Sévère qu'exceptionnellement, sur de très rares pièces. De plus, la coiffure de l'impératrice paraît postérieure à celle de Julia Mamæa. Je serais porté à considérer les deux bustes comme ceux de Trajan Dèce et d'Étruscille, ou de Gallien et de Salonine.

C'est là, du reste, une hypothèse qui ne mériterait pas d'être émise, si nous n'avions point une comparaison sérieuse à faire à propos de la pièce en or publiée par Koehne.

Le Cabinet de France possède, depuis 1881, une monnaie dont voici le dessin et la description :

INVIICIN////GALLIAHVI. Buste de Gallien, lauré et vêtu du paludamentum, à droite.

Rev. COL AVG ALE, et à l'exergue, TROAD. La louve, à droite, allaitant les jumeaux Romulus et Remus.

Or; pièce trouée. Poids : 7 gr. 25.

M. Babelon, qui a publié cette pièce[1], a rappelé que les Romains songèrent, en diverses occasions, à bâtir, sur les ruines de Troie, une nouvelle capitale de l'Empire, et on peut croire qu'Alexandria Troas fut un quartier général important où le général commandant les légions de Gallien fit frapper des monnaies en or. Cette nouvelle monnaie fut peut-être émise pour flatter les tendances séparatistes des populations de l'Asie, tout en les ramenant à la cause de l'empereur régnant à Rome.

On a vu que la pièce publiée autrefois par Koehne présente aussi au revers le type de la louve allaitant les jumeaux; ce type est fréquent sur les monnaies d'Alexandria Troas, ville regardée comme le berceau de la puissance romaine. On peut donc considérer les deux pièces, citées plus haut, comme des produits d'un seul et même atelier, et le fait qu'il y a eu plusieurs émissions démontre l'importance de cet atelier comme centre politique.

La pièce que Koehne a fait connaître porte seulement le nom d'Alexandre; mais on se souvient qu'Alexandria Troas avait été nommée *Alexandrie* en mémoire du grand conquérant. De plus, on sait combien vivace le souvenir du héros était resté dans le monde antique et combien grande et persistante fut la faveur accordée aux monnaies marquées de son nom. A l'époque de Caracalla, et même plus tard, en Macédoine, on fabriqua de nombreuses monnaies en bronze avec la tête d'Alexandre et l'inscription : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ[2]. C'est probablement aussi au IIIe siècle

1. E. Babelon, *Une monnaie d'or d'Alexandria Troas*, dans la *Rev. num.*, 1885, pp. 28-33.

2. *Voy.* le Cat. du British Museum, *Macedonia*, p. 22; Imhoof-Blumer, *Monn. gr.*, p. 61.

de notre ère que fut fabriquée une autre pièce en or portant la tête d'Alexandre, et, au revers, l'inscription : ΒΑϹΙΛΕΩ ΑΛΕΞΑΝ accompagnant une Pallas Nicéphore assise [1]. Ce type, emprunté aux monnaies de Lysimaque, avait l'avantage de rappeler les représentations de Rome qu'on voit sur les monnaies impériales.

Les textes et les monuments nous enseignent que les pièces au nom d'Alexandre furent portées pendant plusieurs siècles comme de puissants talismans [2].

Par suite, il est facile de comprendre pourquoi un empereur fit frapper une monnaie où son buste et celui de l'impératrice étaient unis à celui d'Alexandre. C'était une manière de se placer sous la sauvegarde du héros macédonien, et, en même temps, d'imposer le respect de l'autorité impériale aux populations grecques, ordinairement si promptes à suivre les usurpateurs.

1. *Rev. num.*, 1891, p. 241, pl. IX, n° 1.

2. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, pp. 39 à 43; Em. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*, Paris, 1890, pp. 33 à 35. — Nous savons par un texte de Lampride (*Alex. Sev.*, 25) que l'empereur Alexandre Sévère avait fait faire de nombreuses monnaies en electrum et en or, avec la figure d'Alexandre le Grand.

LA PREMIÈRE

MÉDAILLE DE MADAGASCAR

Depuis longtemps déjà, la pensée de la France s'était tournée vers l'île de Madagascar. Dès 1642, une Compagnie de commerce se forma pour y fonder un établissement. Mais cette tentative ne fut point heureuse, malgré les efforts faits en sa faveur par le maréchal de la Meilleraie, cousin de Richelieu.

Nicolas Fouquet était un des principaux actionnaires de la Compagnie, et la disgrâce de ce fastueux surintendant des finances entraîna la ruine de l'affaire.

Colbert, qui, en sa qualité de contrôleur général, s'occupait des Compagnies de commerce, reprit l'idée. En août 1664, le grand ministre fonda la Compagnie des Indes orientales, dotée d'un capital de 15 millions de livres, d'un monopole de cinquante ans et de grands privilèges.

Louis XIV comprit l'intérêt de cette entreprise et chargea alors François Charpentier, directeur de l'Académie française, de rédiger une notice destinée à rendre populaire la nouvelle Compagnie. Cette brochure parut sans nom d'auteur et sous le titre de *Discours d'un fidèle sujet du Roy, touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes orientales.* Une seconde brochure, à peu près semblable pour le fonds, fut publiée

l'année suivante, en 1665, sous le nom de l'auteur. M. Vavasseur a donné une analyse de ces publications dans un intéressant article[1]. On tint alors plusieurs assemblées publiques dans lesquelles on discuta et vota les statuts, qui comprenaient quarante articles. Madagascar, sous le nom d'île Dauphine, fut désignée de nouveau comme siège principal de la Compagnie, qui, en 1686, établit ses chantiers et ses entrepôts sur des terrains concédés par le Roi, au confluent du Blavet et du Scorff, entrepôts qui furent l'origine de la ville de Lorient.

C'est à ces événements que se rapporte la médaille dont voici la description :

LVDOVICVS MAGNVS FRAN.ET.NAV.REX. P.P. Buste du roi, cuirassé avec écharpe et cravate, à droite.

℟. COLONIA MADAGASCARICA. Bœuf bison passant devant un arbre (ébénier). Dans le fond, des montagnes. A l'exergue; 1665.

On possède des exemplaires de divers modules (63 mill., 50 mill. et 41 mill.)[2].

Cette médaille est publiée dans l'ouvrage du P. Menestrier[3]; voici la note qui lui est consacrée par ce savant :

« L'an 1665, l'Établissement d'une Compagnie pour le Commerce des Indes-Orientales qui envoya une Flote à l'Isle de Madagascar, dont elle avoit obtenu le Don du Roy. Cette Médaille est conforme aux Anciennes qui marquent les Colonies par des bœufs et par des charruës ».

Plus tard, on frappa une nouvelle médaille inspirée de la première :

1. Louis XIV, fondateur d'une Compagnie par actions (*Revue de la Société des Études historiques*, mai-juin 1888).

2. *Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire*, Paris, 1892, p. 70, nos 124 à 126.

3. *Histoire du Roy Louis le Grand par les médailles*, etc., 1693, p. 12, planche.

LUDOVICUS XIIII.REX CHRISTIANISSIMVS. Tête du roi Louis XIV à droite. Au-dessous, la signature du graveur I.MAVGER.F. Au revers : COLONIA MADAGASCARICA. Bœuf à bosse à gauche devant un arbre. A l'exergue : M.DC.LXV.

Cette médaille, connue par des exemplaires en argent et en bronze, fait partie de la suite uniforme de médailles relatives aux événements du règne de Louis XIV. Il en existe aussi des exemplaires frappés avec un coin différent pour la tête du roi qui paraît un peu plus âgé que sur la première pièce.

Cette seconde médaille est mentionnée dans l'état présenté par le graveur Jean Mauger, à M. de Launay, directeur de la Monnaie des médailles, le 18 novembre 1701[1].

La colonie de Madagascar n'eut malheureusement pas une longue existence, quoique Louis XIV eût accordé à la Compagnie des armes composées d'un globe d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, avec une légende quelque peu téméraire : *Florebo quocumque ferar*.

1. Voy. J.-J. Guiffrey, *La Monnaie des médailles*, dans la *Rev. Num.*, 1889, p. 283.

Extrait de la *Revue de l'Art ancien et moderne*,
1898, t. III, pp. 117 à 122.

LES
MONNAIES ANTIQUES DE LA SICILE

Fig. 1.

Bien que favorisée par son climat, la Sicile n'a pas conservé de nombreux monuments de sculpture. Cependant, des colonies grecques y ont développé la civilisation pendant des siècles, et il est évident que les villes florissantes, pressées sur cette île, ont dû encourager les arts. Les auteurs anciens nous ont transmis peu de noms d'artistes siciliens. Mais, en admettant que la Sicile n'ait pas donné naissance à des chefs d'école, tels que Phidias et Praxitèle, ce pays eut certainement ses artistes nationaux; et, de plus, il est hors de doute que les cités libres, aussi bien que les cours des tyrans, ont employé des artistes venus de Grèce et d'Orient. Malgré cela, la Sicile n'a donné aux chercheurs de notre siècle que peu de statues, peu de monuments remarquables par le style et la grandeur.

Il est à croire que les possesseurs successifs de cette île luxuriante ont dispersé graduellement tout son patrimoine artistique. Verrès, connu surtout parce qu'il manqua de

mesure dans ses déprédations, suivait sans doute un exemple déjà donné, et la Sicile est trop près de l'Italie pour que ses richesses artistiques n'aient point tenté les Romains opulents de l'Empire.

Que si la grande sculpture n'a pas laissé de traces en Sicile, l'art monétaire peut y être étudié dans toutes ses manifestations, dans tous ses développements. De puissantes cités ont émis de nombreuses séries de numéraire depuis le IVe siècle avant notre ère jusqu'à l'époque de la domination romaine. Agrigente, Camarina, Catane, Géla, Himéra, les Léontins, Messana, Naxos, Ségeste, Sélinonte [1], et bien d'autres villes encore ont laissé des monnaies dont la réunion forme une des suites les plus précieuses de la numismatique antique. Au reste, pour suivre le développement de l'art monétaire en Sicile, il suffit d'examiner la série de Syracuse dont l'importance est en rapport avec la puissance de cette grande cité.

La première monnaie de Syracuse, qui paraît avoir été émise vers l'an 500 avant notre ère, est un bel exemple d'art archaïque, calme, sévère, mais puissant. Le type principal de cette monnaie représente un personnage conduisant un char traîné par quatre chevaux. Ce sujet, qui est déjà sculpté sur une métope d'un des temples de Sélinonte (VIIe siècle avant J.-C.), fut conservé sur le plus grand nombre des monnaies de Syracuse jusqu'au IIIe siècle avant notre ère. L'autre face de ces monnaies présente presque toujours une tête de nymphe ou de déesse. On voit qu'il est possible de rechercher si les graveurs employés à Syracuse ont su transformer ces sujets d'une manière originale.

1. Agrigente est aujourd'hui *Girgenti* ; Camarina, *Torre di Camarana* ; Catane, *Catania* ; Géla était située près de *Terra Nova* ; Himera, devenu plus tard *Thermæ*, est aujourd'hui *Termini* ; la ville des Léontins est *Lentini* ; Messana est *Messine* ; Naxos, *Schiso* ; Ségeste, *Pileri di Barbara* ; Selinonte, *Terra delli Pulci*.

Prenons d'abord comme exemple le *Damareteion*, grande pièce de dix drachmes, en argent, dont on fit une émission avec le produit d'une couronne offerte à Damareta[1], par les Carthaginois, après leur défaite à Himère (480 av. J.-C.). La tête de femme, couronnée de laurier et considérée pour celle de Niké, la Victoire, est empreinte d'une certaine rudesse (fig. 1). Quiconque n'est pas habitué à la simplicité et aux conventions de l'art archaïque, sera évidemment surpris de voir l'œil dessiné de face sur une tête de profil. Le personnage qui conduit le char paraîtra maigre (fig. 2), disproportionné, et la petite

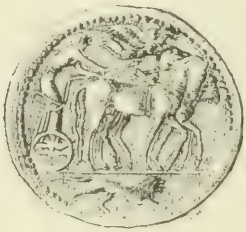

Fig. 2.

Victoire qui plane dans les airs semblera d'une gaucherie analogue à celle qu'on pourrait remarquer dans les anges de quelques vieilles peintures de l'école giottesque. Mais, dans l'ensemble, les types du *Damareteion* sont bien compris et produisent un bel effet. Nous ne connaissons pas le nom de l'artiste qui a gravé cette pièce ; mais le profil de la tête présente une certaine analogie de style avec celui de la tête de Minerve figurée sur les tétradrachmes d'Athènes, et je suis porté à considérer cette ressemblance comme une preuve de l'influence des sculp-

1. Femme de Gélon, tyran de Syracuse. Sur le *Damareteion* et les autres médaillons de Syracuse, voyez surtout Arthur J. Evans, *Syracusan medallions, and their engravers in the light of recent finds*, Londres, 1982.

teurs Éginètes, Onatas et Glaukias, qui travaillèrent pour Hiéron Ier et pour Gélon.

Le Ve siècle marque l'apogée de l'art monétaire en Sicile, et si les artistes n'étaient pas libres de choisir les sujets qui leur auraient convenu le plus, du moins ils s'efforçaient de donner à leurs œuvres un caractère original (voy. par exemple fig. 3 et 4). C'est ainsi que les

Fig. 3.

Fig. 4.

monnaies de Syracuse pourraient former un véritable musée de coiffures féminines dont la plupart sont des merveilles de grâce.

Tous les graveurs que nous connaissons par leurs noms, inscrits sur la monnaie, sont éclipsés par deux maîtres qui doivent leur renommée, non seulement à leur talent, mais aussi à une circonstance qui leur permit de l'exercer dans des conditions particulièrement favorables.

Les Syracusains, après la victoire décisive remportée par eux sur les Athéniens, près du fleuve Assinaros (413 av. J.-C.), décidèrent de frapper, avec l'argent du butin, de grandes pièces du poids de dix drachmes, comme le *Damareteion*. Des monnaies de cette dimension, exceptionnelles dans l'antiquité, permettaient aux artistes de donner à leur talent un plus libre essor.

Kimôn et Evænetos ont signé ces beaux médaillons dont les types sont encore une tête de déesse et un char attelé de quatre chevaux. Ces deux artistes, dont le pre-

mier est peut-être antérieur au second de quelques années, paraissent se rattacher à l'école de Polyclète et

Fig. 5.

possèdent la science des proportions du corps humain. Kimôn (fig. 5) est plus sévère qu'Evænetos, et les coursiers dessinés par celui-ci sont plus fringants (fig. 6). La

Fig. 6.

tête de Proserpine des médaillons d'Evænetos a moins de majesté et plus de grâce que celle des pièces de Kimôn, mais la Victoire qui plane au-dessus des chevaux me paraît avoir été conçue par Kimôn d'une manière plus artistique.

Du reste, ce graveur est doué d'un grand esprit d'invention, car, le premier, il osa graver sur une monnaie une tête d'Aréthuse de face (fig. 7). Si la création était

heureuse, au point de vue artistique, Kimôn commettait une erreur en l'adaptant à la monnaie, car la figure de face devait être usée plus rapidement que celle de profil. Mais les Grecs sacrifiaient bien des considérations à leur goût artistique. Aussi, la nouvelle création de Kimôn fut imitée en Sicile, en Thessalie, et même en Asie-Mineure, et les têtes de face acquirent momentanément une vogue considérable.

Fig. 7.

Kimôn et Evænetos firent aussi, pour Syracuse, de belles pièces en or représentant Hercule étouffant le lion de Némée (fig. 8).

Fig. 8.

A côté de ces deux grands artistes, on doit citer Eukleides, qui, comme Evænetos, fut probablement l'élève d'Eumenes, graveur un peu plus ancien. Eukleides ne manque pas non plus d'originalité, car il a signé une charmante pièce dont la tête est fort remarquable (fig. 9), et il créa pour un autre tétradrachme, une tête de Minerve de face qui est un véritable chef-d'œuvre, malgré son manque de simplicité.

Fig. 9.

Il semble qu'à Syracuse les magistrats chargés de la fabrication des monnaies choisissaient avec attention et discernement les projets des graveurs, car nous connaissons des pièces dont les deux faces portent des signatures d'artistes différents. Ainsi Phrygillos grave une jolie tête de déesse pour un tétradrachme dont le revers porte un char, d'un beau mouvement, dessiné par Evarchidas. D'autres monnaies sont signées par Eumenes et Evænetos, par Eukleides et Eumenes, et par d'autres encore.

Cette véritable école d'artistes travaille pour toute la Sicile et son influence s'étend même sur le sud de l'Italie.

Mais, en Sicile, comme dans tout le monde grec, un siècle vient où l'art décline, et c'est encore par les monnaies que nous pouvons suivre l'évolution artistique de cette île. Cent ans après l'émission des beaux médaillons de Kimôn et d'Evænetos, sous le règne d'Agathocle (310-289 av. J.-C.), Syracuse avait une des plus belles monnaies de l'époque ; mais, bien que cette pièce soit recommandable par la finesse et que le sujet du revers en soit original et bien modelé, on ne peut s'empêcher de remarquer la sécheresse avec laquelle est traitée la tête de Proserpine (fig. 10).

Fig. 10.

Les pièces bien connues de la reine Philistis, frappées à Syracuse, au IIIe siècle avant notre ère, sont aussi des exemples évidents de cette décadence. Au revers d'une tête voilée, on voit encore le char attelé de quatre chevaux, qui paraît, dès l'origine, sur les monnaies de la grande cité sicilienne. Mais ce quadrige n'a plus, ni la calme simplicité qu'on remarquait sur les pièces les plus anciennes, ni l'élégance pleine de mouvement des compositions des grands artistes du Ve siècle. Les chevaux, trop bien alignés, présentent des détails anatomiques peu agréables pour notre œil, et les jambes de ces coursiers forment un enchevêtrement qui remplit tout le champ de la médaille : il n'y a pas d'air dans le tableau, et cette faute seule prouverait que les graveurs siciliens du IIIe siècle n'ont plus le goût si délicat de leurs prédécesseurs.

Ces étapes de l'art, que nous suivons dans la numismatique de Syracuse, existent dans toutes les grandes villes de la Sicile, et on peut citer de nombreuses créations artistiques qu'on chercherait vainement dans les autres régions du monde grec, et qui méritent certainement d'être connues davantage. Citons : le Silène, accroupi dans des poses variées, au revers des monnaies de Naxos ; le dieu-fleuve de Sélinonte, sacrifiant sur un autel ; le jeune chasseur de Ségeste, au milieu de ses chiens ; la gracieuse nymphe de Camarina, portée par un cygne ; la nymphe d'Himéra, dans une pose hiératique ; les aigles majestueux d'Agrigente.

Les historiens de l'art antique ne doivent pas négliger la Sicile, sous prétexte que cette opulente province n'a pas conservé de monuments de la grande sculpture. Regardez seulement les monnaies de Syracuse ; elles savent plaider la cause de la Sicile tout entière. Rappelons-nous que la tête des médaillons d'Evænetos, après avoir inspiré le type des monnaies françaises de notre époque, fut empreinte sur les timbres de quittance en usage il y a quelques années.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1898, pp. 122-123.

UN PROJET

DE

MONNAIE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

J'ai acquis récemment un petit monument dont le caractère numismatique n'échappera à personne. En voici le dessin et la description :

Buste de Mercure coiffé du pétase ailé, à droite; derrière le cou, un caducée. Devant le visage, on lit : SEPVLLIVS[1]. Derrière la naissance de l'épaule, la lettre Q. Sans revers.

Plaque rectangulaire en argent mesurant 19×11 millimètres. Poids : 1 gr. 38.

Cette plaquette, dont les coins supérieurs sont détériorés, probablement par le feu, aurait été trouvée à Rome.

On connaît des monnaies portant le nom de P. Sepullius

1. Sur l'original, la boucle de la lettre P n'est pas complètement fermée, ce qui est conforme à l'épigraphie de l'époque de notre plaque.

Macer, qui fut triumvir monétaire en 710 de Rome (44 avant J.-C). Parmi ces pièces, il y a lieu de rappeler ici un sesterce qui porte au droit un buste de Mercure, avec le pétase ailé sur la tête et un caducée sur l'épaule; au revers, on lit l'inscription P. SEPVLLIVS autour d'un caducée (E. Babelon, *M. Rép. rom.*, t. II, p. 441, nos 11 et 12).

Notre plaquette portait peut-être l'initiale du prénom dans l'angle supérieur gauche. Quant à la lettre Q, elle peut avoir deux significations. D'abord, elle indiquerait que le personnage a rempli les fonctions de questeur; on connaît des monnaies où la sigle Q ne peut avoir d'autre signification (deniers de Q. Lutatius Cerco, etc.). Dans ce cas, nous aurions un renseignement inédit sur la carrière de P. Sepullius Macer.

Dans la seconde hypothèse, la lettre serait la marque de valeur du *quinaire*, si fréquente sur les monnaies de la République romaine. Mais le quinaire au type du buste de Mercure n'existe pas; nous connaissons seulement le sesterce cité plus haut.

Le poids actuel du petit monument, en tenant compte de ses détériorations, correspondrait à peu près au poids du quinaire, qui est de 1 gr. 95.

Si l'on admet, avec M. E. Babelon, que notre plaquette est l'épiderme supérieur d'un poids[1] analogue aux *exagia* de l'époque impériale, on devra supposer, avec lui, qu'il s'agit du poids d'un denier (la lettre Q signifiant *questeur*).

Mais il reste que nous ne connaissons ni le dernier, ni le quinaire de P. Sepullius Macer, au type du buste de Mercure. On sait que la numismatique de la République romaine s'enrichit bien rarement de pièces nouvelles. Il y

1. Hypothèse émise à la Société des Antiquaires de France, dans une séance où j'ai présenté la plaquette (*Bulletin de la Soc. des Antiqu. de France*, 1897, p. 290).

a donc de fortes présomptions pour croire que ce denier et ce quinaire n'ont point été frappés. Dès lors, il devient peu probable que nous possédions un poids fait pour une monnaie non frappée.

Je préfère considérer la plaquette comme un projet, un modèle, que les magistrats monétaires du collège de 710 ont laissé de côté.

Il est difficile d'arriver à une solution précise, car le petit monument qui nous occupe paraît unique en son genre, et c'est précisément ce qui le recommande à notre attention.

Extrait des *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, 1897, p. XXXVII à XXXIX.

NOTE

SUR UNE

ESTAMPE DU XVIe SIÈCLE

REPRÉSENTANT UN MONNAYEUR

Cette gravure, œuvre de Jost Amman (1539-1591), fait partie d'un recueil publié à Francfort-sur-le-Mein, en 1568, et dont voici le titre :

« *Eygentliche Beschreibung aller Stände auff Erden, hoher und nidriger, Geistlicher und weltlicher, aller Künsten, Handwercken und Händeln... Durch den weitberümpten Hans Sachsen gantz fleissig beschrieben und in Teutche Reimen gefasset.* » (Véritable description de tous les états qui existent sur terre, de tous les arts, métiers et commerces, distingués et communs, spirituels et manuels; décrits soigneusement et mis en rimes allemandes par le renommé poète Hans Sachsen.)

On trouve, dans ce livre de métiers, plusieurs curieux tableaux reproduisant des scènes de la vie ouvrière; on y voit le potier d'étain, le tisserand, le brodeur en soie, le cordonnier, le tailleur, le fabricant de papier, le fondeur de caractères, le typographe et le relieur.

La gravure qui nous intéresse le plus est celle intitulée

Der Müntzmeister [1]. A vrai dire, il s'agit plutôt du *monnayeur* lui-même que du *maître de monnaie*. Il est assis devant un large billot sur lequel sont posées des balances, des pièces de monnaie et la pile. De la main gauche, il tient le trousseau dont la base est placée sur le flan monétaire, interposé entre la pile et le trousseau. De la main droite, l'ouvrier lève le marteau avec lequel il va frapper. Au second plan, un autre ouvrier frappe aussi des monnaies. A la fenêtre, un homme d'aspect négligé, tenant une escarcelle vide, contemple d'un air mélancolique le billot sur lequel les pièces de monnaie sont éparses.

In meiner Müntz schlag ich aericht/
Gute Müntz an kern vnd gewicht/
Gülden/Cron/Taler vnd Batzen/
Mit gutem preg / künstlich zu schatzen/
Halb Batzen/Creutzer vnd Weißpfennig/
Vnd gut alt Thurnis / aller mennig
Zu gut/in recht guter Landswerung/
Dardurch niemand geschicht gferung.

Au-dessous de cette gravure, on lit les vers du célèbre poète Hans Sachs. Il fait parler le monnayeur qui « frappe dans son atelier de

1. Cette gravure est reproduite dans l'ouvrage de M. Otto Henne am Rhyn, *Kulturgeschichte des deutschen Volkes*, 1892, t. II, p. 90. — M. Durif m'avertit obligeamment que cette estampe a été reproduite aussi dans un ouvrage de Conbrouse.

bonnes monnaies à l'aloi et au poids, des florins, des couronnes, des thalers et des batzen, avec une empreinte estimable, des demi-batzen, des kreuzers et des blancs, et des bons vieux *Thurnis*; et tout cela honnètement, pour que personne ne soit lésé ».

Il faut remarquer d'abord que l'artisan mis en scène est un représentant du monnayage au marteau. Et cependant, en 1568, la fabrication mécanique des monnaies était déjà fort répandue[1]. Il est vrai que la frappe au marteau a eu lieu encore au XVIIe siècle, concurremment avec la fabrication mécanique.

En second lieu, la mention de bons vieux tournois est digne de remarque.

L'expression de *vieux* dont se sert le poète paraît désigner des pièces anciennes, reproduites à cause de la faveur dont elles jouissaient. Nous savons que les tournois de saint Louis ont été portés souvent comme amulettes[2]. De plus, en 1560, on fabriquait des reproductions des monnaies de saint Louis, qui étaient destinées à mesurer les mailles des filets de pèche[3]. Les collections renferment du reste, des imitations du gros tournois fabriquées bien postérieurement au XIIIe siècle.

1. Voy. Pierre de Vaissière, *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne*, etc., 1892. — Cf. mon *Histoire monétaire du Béarn*, p. 31.
2. Voy. Archives nationales, KK 955, p. 10.
3. Voyez l'article de M. F. Mazerolle, dans la *Revue num.*, 1888, p. 551.

Extrait des *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, 1898, pp. XIII à XV.

NOTE

SUR LES

ATELIERS DE MEUNG-SUR-LOIRE ET DE LUSIGNAN

EN 1656

Dans un travail récent, on lit que, pendant les troubles de la Fronde (1648-1653), l'atelier de Tours fut transféré à Meung-sur-Loire ou à Châtellerault, et celui de Poitiers à Lusignan ou à Montreuil-Bonin, en conservant leur lettre monétaire (E et G)[1]. Ces indications manquent de précision et je crois qu'il faut s'arrêter de préférence au nom de Meung-sur-Loire dans le premier cas, car nous savons que cette localité eut un atelier à cette époque. Cela résulte du document suivant :

Registre des dellivrances de la Monnoye des liards establys à Meung soubz Orléans durant l'année mil six cens cinquante six.

Du quatrieme jour de janvier mil six cens cinquante six, de l'ordre de Monsieur Mre Paul Bain, conseiller du Roy en sa cour des Monnoyes et commissaire depputté par sa Majesté pour la direction de la fabrique des liards au deppartement de Meung soubz Orléans, avons delivré à Louis de la Chappelle, commis de

1. *Etat actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents* (par E. Faivre), 2e édition, Paris, in-8, s. d. (1895-1897), p. 18.

Gilles Garnot, la quantité de deux mil cens marqs provenant du convertissement des deniers, lesquelz estant pezés de trois marqz et trois marqz, se sont trouvés dans le remedde (Archives Nat., Z^{1B} 895).

Depuis le mois de janvier jusqu'au premier jour de juillet 1656, la fabrication atteignit 325,050 marcs de liards, et du premier juillet 1656 jusqu'au deux janvier 1657, elle s'éleva à 370.550 marcs.

Dans un travail, demeuré inconnu de la plupart des numismatistes [1], M. Louis Jarry a fait l'historique de l'atelier de Meung-sur-Loire. L'officine y avait été établie, parce que la ville d'Orléans était hostile au gouvernement du cardinal Mazarin, et que, d'autre part, on préférait une petite localité pour émettre des liards, car l'opération était impopulaire.

D'après les notes recueillies par M. L. Jarry, nous connaissons les différents employés par deux officiers. Les liards frappés en 1655 portent comme différent un croissant au-dessus du mot *liard*. Pour 1656, on trouve une merlette (différent de Paul Bain) et une hermine (différent de Louis Le Clerc [2]).

Les Archives Nationales ne renferment pas, à ma connaissance, de documents relatifs à l'atelier supposé de Châtellerault. Pour l'officine de Montreuil-Bonin, les textes, conservés dans ce dépôt, concernent le quatorzième siècle. Quant à l'atelier de Lusignan, il a certainement existé sous Louis XIV, mais on va voir, par la lecture du docu-

1. *Guerre des Sabotiers de Sologne et assemblées de la Noblesse (1653-1660)*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. XVII, 1880. Le chapitre premier de ce travail est intitulé : *Une fabrique de liards royaux à Meung-sur-Loire* (p. 371 et suiv.) Cf. C. Arnoult, *Notice hist. sur le monn. national et l'atelier d'Orléans*, 1898, p. 144.

2. Les liards portant ces différents sont gravés dans le travail de M. L. Jarry) p. 381.

ment suivant, qu'il remplaçait un atelier autre que celui de Poitiers.

Papier des Délivrances quy se font en la fabricque des liards establie à Lusignan par moy Louis Aube garde de ladicte fabricque en presence de Monsieur Le Vieulx Conseiller du Roy en sa cour des monnoyes et commissaire establi par ladicte cour pour la direction d'icelle suivant et conformément aux déclarations du Roy et arrets de ladicte cour en l'année mil six cens cinquante six.

Le premier jour de juin 1656, j'ay faict delivrance a Mre Preignerac, commis de Pierre Alexandre, sous-traictant de deux presses des cincq cy-devant establies a Limoges, de vingt-cincq breves[1] de liards quy ont estés monnoyés en la fabricque establie à Lusignan, en conséquence du pouvoir qu'en a reçeu de nosseigneurs de la Cour, ledit Pierre Alexandre, lesquels se sont treuvés à soixante et quatre pieces au marc. (Archives Nat., Z1B 887)[2].

D'après les termes du document, on peut conclure que l'officine de Lusignan remplaçait l'atelier de Limoges[3].

Il reste un point obscur dans la question. Comme on ne cite dans le document que deux presses sur cinq, il y a lieu de se demander si les trois autres ne fonctionnaient pas à Limoges, à la même époque.

Les Archives Nationales possèdent aussi des documents concernant les ateliers de Corbeil, en 1655 et 1656, et de Vimy (Neuville-sur-Saône)[4], en 1656 et 1657, documents relatifs à la fabrication des liards, comme les précédents. »

1. *Breve* signifie une délivrance enregistrée et contresignée par les divers personnages qui assistent à l'opération. Voy. Boizard, *Traité des Monoyes*, 1692, p. 144.

2. J'ai déjà signalé ce document (*Rev. Num.*, 1890, p. 131).

3. C'est la conclusion que j'ai adoptée dans mon *Manuel de Num. du moyen âge*, t. I, p. 143.

4. Cf. N. Rondot, *La Monnaie de Vimy ou de Neuville dans le Lyonnais*, *Rev. Num.*, 1890, p. 435.

Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, 1898, p. 366.

UNE
ORDONNANCE MONÉTAIRE
DE CHARLES-QUINT

Le document transcrit plus bas ne paraît pas avoir été signalé jusqu'à ce jour. Il présente d'autant plus d'intérêt que les évaluations de monnaies, imprimées à la même époque, sont devenues rarissimes.

De par l'Empereur

A nostre gouverneur de Lille, Douay et Orchies, salut. Comme il soit venu à nostre cognoissance que pluiseurs *sic* pieces dargent nommées Snaphanes et autres, que par noz ordonnances dernieres au fait de noz monnoyes faites et publiées de par nous, ont esté et sont deffendues, se allouent chacun jour au quartier dudict Lille, Douay et Orchies, au grant interest et dommaige de la chose publicque et plus pourroit estre, se par nous ny est pourveu. Desirans y remedier nous vous mandons par ces présentes que incontinent et sans délay, vous faites publier par tout es lieux de vostre jurisdiction esquelz l'on est accoustumé faire criz et publicacions, et de par nous deffendre que nul de noz subgectz ny autres de quelque estat ou condicion quilz soient ne s'avancent, sur et à paine de confiscacion de corpz et de biens, de baillier, recevoir, ny allouer lesdicts Snaphanes soyent de Gheldres, de Liege, ny autre monnoye estrange, deffendue et par nosdites ordonnances dernieres non évaluée. Lesquelz deniers ainsi deffenduz comme dit est, ne voulons ny entendons doresnavant avoir cours en nosdicts

pays et seignouries a quelque pris que ce soit; ains les avons banniz et bannissons par cesdites présentes. Procédant et faisant procéder contre les transgresseurs par la paine susdite, sans port, faveur ou dissimulacion.

De ce faire et ce qui en dépend vous donnons pouvoir, auctorité et mandement especial, par cestes, et mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subgectz que à vous le faisant ilz obéyssent et entendent dilligamment. Car ainsi nous plaist-il.

Donné à Breda, le XIIIe jour de juillet l'an mil cinq cens vingt et cinq.

Par l'Empereur, En son conseil.

DUBLIOUL (?)

(Le sceau a été enlevé : il avait un diamètre de huit centimètres.)

Au dos on lit les mentions suivantes :

Ces presentes lettres ont esté publiées a la bretesque[1] a Lille, en la présence et par le commandement de maistre Jehan Gommer, licencié es loix, premier lieutenant de Monseigneur le gouverneur dudit Lille. Mais pour ce que es villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies, il n'y a confiscacion de biens, au lieu de ces mots, sur et a paine de confiscacion de corps et de biens contenus en cesdites lettres, après en avoir délibéré par un conseil mesmement avecq messieurs les président et gens des comptes audit Lille, l'on a usé en faisant ladite publicacion de ces motz, sur et paine d'estre pugni criminellement. Le merquedi XIXe jour de jullet a^o XV^c vingt cinq. Par moy.

DENNILLON (?)

Publiée ces presentes en la manière dessusdite a la bretecque en la ville de Douay, le XXVe jour dudit mois de juillet a^o XV^c XXV en la presence et du commandement de Me Vaast de la Rachie, licencié ès loix, conseiller de l'Empereur nostre seigneur et second lieutenant de mondit seigneur audit Douay. Par moy.

BAILLET.

(*Parchemin. Collection Adrien Blanchet.*)

1. La *Breteche, Bretesche, Bretreske, Bretheche*, etc., était primitivement une tour en bois dont on se servait pour attaquer ou défendre les enceintes fortifiées. Plus tard, on donna ce nom au lieu public où l'on faisait les cris et proclamations de justice. A Lille, c'était un balcon de l'escalier de l'ancienne Halle. On sait par les comptes de la Commune que les piliers de la *bretesque* de Lille avaient été sculptés, en 1392, par Gilles de Gult (Voy. Jules Houdoy, *La Halle échevinale de la ville de Lille* (1235-1664), 1870, pp. 11 et 41).

Les monnaies dont il est question dans le document qu'on vient de lire sont bien connues. C'est d'abord le *Ryder* de Charles d'Egmont, duc de Gueldre (1492-1538)[1], qui fut constamment en lutte contre Philippe le Beau et Charles-Quint. On sait que cette monnaie d'argent, au type du cavalier armé d'un glaive, reçut bientôt le nom de *Snaphaan*, qui avait une origine populaire, comme beaucoup de noms de monnaies. J'emprunte l'explication suivante à l'ouvrage de M. de Chestret de Haneffe :

« Un hobereau gueldrois, appelé de *Haen*, était devenu « la terreur des campagnes et des voyageurs, qu'il ran- « çonnait à la tête d'une bande de pillards. Ceux-ci furent « bientôt connus sous le nom de *Snaphaenen*, mot com- « posé de *Haen* et de *snappen*, happer[2] ».

Comme ces bandits étaient à cheval, le peuple donna le nom de *Snaphaen* à la monnaie portant un cavalier, type qui rappelait la bande de Haen.

L'autre *Snappehaen* ou *Snaphaen*, mentionné dans notre document, est la monnaie d'Erard de la Marck, évêque de Liége (1506-1538)[3], au type de Saint-Hubert, à cheval. Ce snaphaen était évalué au même prix que celui de Gueldre qu'on recevait dans le pays de Liège pour six stuivers ou patards de Brabant. Mais ces pièces, à 8 deniers de fin et à 31 pièces au marc de Troyes, étaient décriées par l'empereur et évaluées seulement au marc :

1. Van der Chys, *De Munten der graven en hertogen van Gelderland*, pl. XVIII, n° 42, cf. Th. Roest, dans *Rev. belge de Num.*, 1892, pp. 398 et 400 ; 1893, p. 53.
2. *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 238-239 ; cf. *Rev. belge de Num.*, 1882, p. 655.
3. Bon J. de Chestret de Haneffe, *Num. de la princ. de Liége*, p. 238, n° 441.

« Les nouveaulx deniers d'argent de Gelres que l'on nomme sna-
« phane et seulx de Nyemegen, Deventer et de Liege cy de soubs figu-
« rez, le marck, VIII florin, VI pattars, XVII mites. »

« Item plus nouveaulx snaphanes de Gelres avec les clemmers, le
« marck VIII florins. 1 pattart, VIII mites [1] ».

Nous avons par ailleurs une preuve de la dépréciation qui frappait les pièces d'argent au cavalier. C'est un document daté de 1526 :

Un individu de Mons, qui avoit volu acheter à Lille des snaphans d'argent, qui estoit monnoie delfendue par la darrennière publication, est condempné en deux florins d'or d'amende (VI l. IIII s.) à employer en achat de bricques pour la fortiffication de la ville [2].

On a vu que notre document porte au verso des notes indiquant les modifications qui y furent apportées. Il est inutile de s'étendre longuement sur les privilèges des bourgeois de la châtellenie de Lille. Il suffira de rappeler que si un bourgeois (sa femme ou son enfant) était arrêté dans la châtellenie, on devait requérir le bailli et le châtelain de le faire délivrer ; et au besoin, toute la commune devait s'armer pour obtenir cette délivrance [3].

1. *Evaluacion ordonnée de par l'Empereur....* 1er mars 1526, Anvers, Jean Lettersnyder. (Exemplaires à la bibliothèque de la Haye et au Cabinet de France). — Dans l'ordonnance d'Anvers, en 1633, les mêmes pièces de Liège et de Gueldre sont évaluées 15 florins, 1 pattar et 28 mites, le marc.

2. La Fons Melicocq, *Monnaies qui avaient cours dans les villes de Lille et de Douai, aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, dans les *Mémoires de la Soc. des Sc., de l'agriculture et des Arts de Lille*, 2e série, t. I, 1854, p. 384.

3. Voy. Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, publ. par Brun-Lavainne, 1842, p. 2 et suiv.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1898, pp. 321 à 324.

LE FRANC

D'ANTONIO, ROI DE PORTUGAL

La numismatique d'Antonio, grand prieur de Crato, nommé roi de Portugal le 24 juin 1580, a déjà fait l'objet de plusieurs notices[1]. J'ai moi-même signalé brièvement un document qui présente un intérêt considérable pour le monnayage de ce prince[2]. Ce document m'a paru mériter d'être publié intégralement; on en trouvera le texte plus loin. Sans m'étendre longuement sur la question, je tiens cependant à dire quelques mots d'une pièce qui a été publiée d'abord par R. Chalon[3]. En voici un dessin préférable à celui qui a été donné autrefois[4].

1. Renier Chalon, dans la *Rev. belge de Numism.*, 1868, p. 52 et 148; A.-C. Teixera de Aragao, *Descripçao geral das moedas..... de Portugal*, t. I, p. 297; H. Léonardon, dans la *Rev. Numism.*, 1889, p. 351.
2. *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge*, t. II, p. 288.
3. *Rev. belge de Numism.*, 1868, p. 148; Teixera de Aragao, *op. cit.*, t. I, p. 305.
4. Je dois à l'obligeance de M. H. J. de Dompierre de Chaufepié, le moulage qui a servi de modèle pour ce dessin.

ANTO·PRI·D·GRA·ALG·ET·PORT·REX. 1584. Buste lauré, avec collerette, à droite; au-dessous, A. R. SIT·NOMEN·DOMINI·BENEDICTVM. Croix fleuronnée, avec les lettres P R au centre.

Argent. Poids, 13 gr. 60. Cabinet royal de La Haye.

Cette pièce est une imitation parfaite du *franc* de Henri III, et, fait remarquable, porte sous le buste la lettre A, différent de l'atelier de Paris. Chalon a considéré cette pièce comme une contrefaçon qui aurait été fabriquée par le maître de la Monnaie de Gorcum (Gorinchem, à 20 kilomètres de Dordrecht), qui travailla pour le compte du roi de Portugal. Mais ces pièces pourraient avoir une origine parisienne, sinon comme frappe, du moins comme composition. Il est possible que des recherches plus étendues, faites aux Archives Nationales, permettent de connaître d'autres documents concernant les monnaies d'Antonio.

En attendant, je ne crois pas qu'on puisse considérer le *franc* du Cabinet de la Haye comme un simple essai, car la pièce figure, au milieu d'autres francs, dans un tarif monétaire de 1604 [1]. C'est un fait qui, selon toute vraisemblance, ne se serait pas produit, si le *franc* d'Antonio n'eût pas été rencontré dans la circulation.

Délibérations de la Cour des Monnaies et du Conseil du Roi, relatives aux monnaies du roi de Portugal. 1583.

Nous, Guillaume le Clerc, conseiller du Roy et président en sa Cour des Monnoyes, Germain Longuet et François Garrault, aussy conseillers et généraulx en la dite cour, commissaires depputés par icelle pour faire les remonstrances au Roy et a messieurs de son conseil sur les

1. *Beeldenaer ofte Figuer-boeck*, La Haye, 1604.

lettres patentes du dit sieur en datte du (*en blanc*) par lesquelles sa Maiesté auroit octroyé au seigneur Dom Antonio, esleu Roy de Portugal, permission de faire et fabriquer en ses monnoyes telle quantité de monnoyes d'or, d'argent et cuivre, de tel poix, prix et loy qui seroit advisé par le dit seigneur dom Antonio.

Sur quoy, auroit esté remonstré par les susdits commissaires que c'est contre l'authorité du Roy battre monnoye en ce royaulme aux coings et armes d'ung prince estrangier; davantage, que c'est contre l'honneur de sa Maiesté de permettre battre lesdites monnoyes de mesme marque et de moindre bonté que ne sont celles qui se forgent au pays duquel elles portent les marques : comme ha desja commencé le dit sieur dom Antonio, qui ha faict battre des testons semblables a ceux de Portugal, qui ne sont que a cinq deniers de fin, qui est la moitié du différent de bonté.

Aussy la majesté du Roy y aura grand intérest[1], d'aultant que, suyvant la déclaration faicte au bureau de la dite cour par..... (*en blanc*), soydisant ayant du dit seigneur dom Antonio, de prendre les matières propres a la fabrication des susdictes monnoyes en France ou aultres lieux, les prenant en France, se seroit destourner les matières dont s'ensuyveroit un chomage évident et général de toutes les monnoyes de France ; et oultre l'abolition de celles qui sont ja forgées que le dit sieur esleu Roy pourra faire fondre par le moyen de telle fabrication.

Pour le regard des monnoyes de cuivre, ha esté remonstré par les susdits commissaires qu'elles seroient du tout inutiles, si elles estoient exposées pour le prix commun et si elles estoient aussy mises a prix et valeur excessive, qu'elles seroient semblablement inutiles pour ne s'en pouvoir ayder au commerce et négociation. Et en tout événement qu'il ne seroit bienséant voir faire telle fabrication dans les monnoyes du Roy par les ouvriers et monnoyers de sa Maiesté.

Et encore qu'il y eut beaucoup de consydérations qui pourroient esmouvoir la dite cour a entrer en vérification des dites lettres, comme l'affliction d'un prince estrangier, chassé de ses royaulmes, terres et signeuries.

Ce néantmoins, cela ne pouvoit estre tellement consydérable qui nous doibve induire a souffrir et tolérer quelque chose contre l'honneur et authorité de nostre Prince, qui adviendroit, permettant telle fabrication estre faicte ès monnoyes et par les ouvriers de sa Maiesté ; joint que seroit authoriser un abus et signalé malfaict, chose de pernicieuse conséquence.

1. Au XVIe siècle, *intérêt* a souvent le sens de *préjudice*.

Adonc, supplioit la dite Cour sa Maiesté et messieurs de son Conseil les vouloir dispenser de la vérification de telles lettres.

Sur quoy auroit esté dict par messieurs du Conseil que cet affaire estoit hors de conséquence, qu'il estoit question subvenir a un prince estrangier et affligé, et qu'en tout événement le Roy et le public n'y auroient aulcun intérest, d'aultant que telles pièces ainsi fabricqués s'exposeroient hors le royaulme, ès-lieux de l'obéissance du dit seigneur dom Antonio, et pour cet effect qu'il avoit esté nommément convenu par les soldats du dit seigneur dom Antonio de prendre les dites espèces ainsi changées ou altérées de bonté. Aussy convenu et arresté par les marchans fournissans le dit seigneur esleu Roy de toutes ses affaires et nécessités demourans a la Tercere et aultres lieux de son obéissance, a la charge de les reprendre et retirer des susdits soldats, marchans et aultres dans certain temps.

Partant, le conseil, aulcunnement égard a nos remonstrances, joinct la declaration faicte au bureau de la dite cour par le dit agent du dit seigneur dom Antonio, du (*en blanc*) par laquelle, entre autres choses, il se seroit restrainct a la fabrication des monnoyes de cuivre, auroit avisé et arresté en nos présences que le dit seigneur dom Antonio ne feroit fabricquer aulcunnes espèces d'or ou d'argent, mays seullement de cuivre, suyvant sa dite déclaration, et ce au moulin par Aubin Olivier, et non ès monnoyes du Roy, et sans avoir cours et mise en ce royaulme, suyvant la teneur des dites lettres.

G. Leclerc. G. Longuet.
F. Garrault.

A Saint-Gangulphe, le XIXème jour d'avril mil V^c^ IIII^xx^ III.

(*Archives Nationales*, *Z*^1b^ 379.)

Extrait des *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, 1898, pp. XX à XXII.

MONNAIES

RELATIVES A

L'AQUEDUC DE CARTHAGE

Sous le règne de Septime Sévère, alors que Caracalla était déjà associé à l'Empire, on frappa des monnaies en or, en argent et en bronze, qui ont rapport à la ville de Carthage. Au revers, ces pièces portent la légende INDVLGENTIA AVGG IN CARTH, *Indulgentia Augustorum in Carthaginem*[1].

Le type représente une déesse tenant un tympanon ou un foudre dans la main droite, et un sceptre dans la gauche ; elle est assise de côté sur un lion courant à droite. Derrière le lion, à gauche, on voit une montagne rocheuse d'où sortent des eaux qui s'écoulent vers la droite.

1. Cohen², t. IV, Sept. Sévère, nos 217 à 227 ; Caracalla, nos 96 à 102. Je laisse de côté le no 80 de Julia Domna.

Les numismatistes n'ont prêté attention qu'à l'inscription elle-même qui leur a paru avoir rapport aux privilèges octroyés à la colonie de Carthage par Septime Sévère et Caracalla[1]. Nous savons en effet que Septime Sévère avait conféré le *Jus italicum* à Utique, à Leptis Magna et à Carthage; cette dernière prit sous Caracalla le nom de *Colonia Aurelia Antoniniana Carthago*[2], probablement par reconnaissance.

Il me paraît qu'on peut attacher un sens encore plus précis à l'inscription qui se lit sur les monnaies précitées. Le mot *indulgentia* n'a pas seulement le sens de « bienveillance », mais encore celui de « remise d'un impôt[3] ». Or, nous savons que la population italienne était exempte de toute contribution foncière, et même (depuis 167 de notre ère) de la contribution de guerre des citoyens romains (*tributum*). Par suite, nous pouvons croire que le mot *indulgentia* a rapport à une remise d'impôt dont Carthage bénéficiait par le fait même que le *Jus italicum* lui avait été conféré[4].

Quant au type même des monnaies, il me paraît faire allusion à l'aqueduc qui amenait à Carthage les eaux des monts Zeugitanus (Djebel Zaghouan) et Zuccharus (Djebel Djouggar). L'hypothèse a du reste été émise dans un travail déjà ancien, auquel j'emprunte la phrase suivante :

« Il paraît certain aussi que l'empereur Sévère, qui « régna de l'année 193 à l'année 211, a mis la main à cette « œuvre, car on a découvert des médailles frappées à son

1. Eckhel, *Doct. Num.*, t. VII, p. 183 ; cf. E. Babelon, *Carthage*, pp. 90 et 91.

2. Ulpien, *Dig.*, liv. L, tit. XV, VIII, 11 ; cf. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la prov. d'Afrique*, t. I, p. 642.

3. Ammien Marcellin, XVI, 5 ; *Code Théod.*, XI, 28.

4. Sur le *Jus italicum*, voy. J. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain* (trad. fr., t. I, 1889, p. 117 à 123, et en particulier la note 1 de la page 123, spécialement relative à la colonie d'Utique.

« effigie dans l'atelier monétaire de Carthage, et dont le « revers représente Astarté, le génie de Carthage, assise « sur un lion courant le long d'une source sortant d'un « rocher[1]. »

Le grand aqueduc, qui transportait journellement environ trente-deux millions de litres d'eau, avant d'entrer à Carthage, passait sur des arcades, présentant un développement de douze kilomètres, et traversait des fleuves sur des ponts dont l'un, celui construit sur le fleuve Catada (auj. l'Oued-Melian), était le plus considérable.

Le type des monnaies précitées établit, à notre sentiment, un rapport étroit entre la divinité, Astarté ou Cybèle, protectrice de Carthage, et la source bienfaisante. Mais on ne peut en déduire avec certitude que Septime Sévère a fait construire ou restaurer une partie de l'aqueduc.

1. Ph. Caillat, *L'Aqueduc de Carthage*, dans la *Rev. archéol.*, 1873, II, p. 298.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1898.

L'ATELIER MONÉTAIRE

DU

PRINCE NOIR A LIMOGES

EN 1365 ET 1366

J'ai déjà signalé le document transcrit plus bas [1], mais il m'a paru qu'il avait assez d'intérêt pour être publié intégralement avec quelques commentaires.

Les comptes de fabrication pour les monnaies provinciales sont rares, surtout au XIVe siècle, et celui qu'on va lire est assez détaillé pour qu'on puisse en tirer quelques renseignements précis sur le fonctionnement de l'atelier de Limoges, pendant la domination anglaise [2].

Bien que l'atelier de Limoges eût été abandonné au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny, en 1360, nous n'avons retrouvé de compte de fabrication que pour les années 1365 et 1366, sans que nous puissions dire si l'officine fut en activité pendant les cinq années antérieures. Nous ne savons pas non plus si le monnayage anglais eut

1. A. Blanchet, *Nouv. manuel de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 277. M. E. Caron a cité ce document (*Monnaies féodales françaises*, 1882, p. 120); mais n'ayant pas étudié le texte lui-même, cet auteur a cru que Limoges était un atelier royal français en 1365.

2. Pour l'histoire de cette époque, voyez J. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine (1355-1370)*, Paris, 1894, in-8°.

une durée plus longue que les deux années dont les Archives des Basses-Pyrénées ont conservé des comptes.

Ces documents font mention de trois sortes de monnaies fabriquées dans l'atelier de Limoges : le *demi-gros guienois d'argent*, le *petit esterling guienois d'argent*, le *petit guienois noir*.

Le demi-gros, à l'aloi de six deniers seize grains, c'est-à-dire au titre de 556 millièmes, était frappé à la taille de huit sous et quatre deniers au marc de Bordeaux, ce qui fait cent pièces au marc. La pièce qui répond aux indications du document est celle dont voici le dessin et la description et à laquelle on a donné jusqu'à ce jour le nom de *gros* :

✠ ⁘ ᴀD ❀ PO ❀ GIT ❀ RᴀGIS ❀ ᴀNGLIᴀ ❀ L. Buste du prince, de profil, à droite, couronné, la main gauche levée, tenant une épée dans la main droite.

℟. PRI | ᴀPS | ᴀQI | TᴀN. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. En 2ᵉ légende : ⁘ GLIᴀ·I·ᴀ | XᴀL DO | ᴀT INTᴀ | RRᴀ PᴀX [1].

Les pièces de ce type, frappées dans divers ateliers, ont des poids variant entre 1 gr. 80 et 2 gr. ; le poids de la plupart des exemplaires est de 1 gr. 90. Mais les exem-

1. Il y a de nombreuses variétés de légendes. La deuxième légende du revers, *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus*, est tirée de l'Évangile de saint Luc. — Cf. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, pl. LXIV, nº 18 et pl. LXV, nºˢ 3, 4, 6 et 7, — Il y a des pièces aux mêmes types, mais d'un module plus large (nº 2943, etc.), qui doivent être des gros.

plaires qui portent la lettre L, différent que nous pouvons considérer comme celui de la monnaie de Limoges, ont un poids plus élevé [1]. L'exemplaire du Cabinet de France (n° 1484) pèse 2 gr. 10, et six exemplaires, appartenant à MM. Rollin et Feuardent, pèsent chacun 2 gr. 15. Ce poids paraît donc être le poids moyen du demi-gros, et nous pouvons considérer le marc dont il est question ici comme étant de 215 grammes, ce qui correspond assez bien avec les pesées fournies par les poids de Bordeaux, datés de 1316 [2], surtout si l'on tient compte de l'usure de ces monuments qui, généralement, ont beaucoup servi.

La fabrication des demi-gros, qui valaient dix petits guyennois dont il sera question plus loin, fut très active à Limoges. D'après les comptes conservés, on en frappa, en trois fois, 10.700 livres ; c'est donc une émission de 2.140.000 demi-gros, pour l'atelier de Limoges, et pendant deux années seulement [3].

La deuxième sorte de monnaie dont il est question dans notre document est appelée *petit esterling guienois*. Cette monnaie, au même titre que le demi-gros, devait avoir théoriquement un poids moindre de moitié (200 pièces au marc), et la valeur courante était de cinq deniers petits guyennois. C'est le denier esterlin dont voici le dessin et la description :

1. Ce fait résulte probablement de ce que le titre des demi-gros frappés dans les autres ateliers était légèrement supérieur.

2. 207 grammes. A. Blanchet, *Nouv. manuel de Num.*, t. II, p. 473.

3. Il convient de faire remarquer que le second rouleau, contenant le compte de l'année 1366, n'est pas complet.

✠ : ꝏ' : PO ❀ GIT ❀ RꝏC : ANG ❀ L. Buste du prince, comme sur le demi-gros.

℟. : PRI | ꝏPS | AQI | TAN. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de douze besants [1].

Les exemplaires que j'ai pesés ont donné : 0 gr. 80, trois fois 0 gr. 95 (dont un exemplaire avec le différent L) et deux fois 1 gr. 05. En prenant ce dernier chiffre comme poids moyen du « petit esterlin guyennois », nous trouvons, pour le marc, un poids inférieur de 5 grammes à celui que nous avons établi précédemment en nous basant sur le demi-gros. Mais les monnaies divisionnaires anciennes sont rarement fabriquées avec précision et nous pouvons négliger la différence constatée.

Il y a une autre monnaie en argent du Prince Noir à laquelle on a donné le nom de *Hardi*. Bien que le poids de cette monnaie soit aussi de 0 gr. 95 à 1 gr. et que des exemplaires portent le différent de Limoges, il n'y a pas lieu de la considérer comme pouvant être la monnaie dont il est question dans le document. En effet, le texte est précis : l'épithète *esterling*, appliquée à cette monnaie, éveille l'idée d'un type particulier, caractérisé par une croix cantonnée de besants. Or, c'est précisément le type du « petit esterlin guyennois », monnaie divisionnaire du demi-gros qui présente aussi le type esterlin.

L'émission des « petits esterlins guyennois » à Limoges atteignit le chiffre de 10.330 marcs, soit 2.066.000 pièces, en l'année 1365.

Passons maintenant à la troisième sorte de monnaie dont le nom est, d'après le document, *petis guienois noirz*. L'épithète de « noir » et le titre de un denier douze

1. Cf. Poey d'Avant, t. II, pl. LXV, nos 8, 9 et 10.

grains (125 millièmes) guident nos recherches qui s'arrêtent sur le denier suivant :

✠ ED·POGENIT REGI ANGIE. Champ écartelé aux 1er et 4e d'un lis ; aux 2e et 3e d'un léopard.

℟. ✠ : PRIPUPS·AQUITANE. Croix pattée [1].

Les exemplaires, de conservation moyenne, que nous avons pesés, ont fourni un poids moyen de 0 gr. 90. La taille du « petit guyennois noir » étant de dix-huit sous et neuf deniers au marc, c'est-à-dire de 225 pièces, nous obtenons pour le poids du marc le chiffre de 202 gr. 50, sensiblement inférieur à celui que nous avions obtenu en prenant pour base le demi-gros. Mais nous devons faire observer que les exemplaires du « petit guyennois noir », pesés par nous, en nombre restreint, portent tous des traces sensibles d'usure [2].

Les « petits guyennois noirs », qui avaient cours pour un denier petit guyennois, furent émis à Limoges au nombre de 62.541 (277 marcs à 225 pièces au marc, plus 216 pièces), pour l'année 1365.

Benjamin Fillon a publié une pièce du Prince Noir en billon bas, portant le châtel tournois et une croix coupant la légende. Il attribuait cette pièce aux premiers temps du

1. Cf. Poey d'Avant, t. II, pl. LXV, nos 11 et 14. — Il y a quelquefois des lettres d'atelier à la fin des légendes.

2. Un exemplaire appartenant à MM. Rollin et Feuardent pèse 0 gr. 92 ; avec cette légère différence, le poids du marc est porté à 207 grammes. On voit qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si les poids, obtenus au moyen de ces calculs, ne sont pas en parfaite concordance.

gouvernement du Prince Noir, parce que le type est copié sur celui d'une pièce d'Édouard III [1].

J'ajouterai que cette pièce ne peut être considérée comme un *petit guyennois noir* pour la raison suivante. L'exemplaire, cité par Fillon comme unique, pesait 19 grains 1/2, c'est-à-dire 1 gr. 033 ; ce chiffre, multiplié par 225, donnerait un poids beaucoup trop fort pour le marc.

Généralement, dans les ateliers du Prince Noir, le bénéfice sur la fabrication des monnaies en or s'élevait à quatre fois les frais de fabrication ; celui des monnaies en argent égalait à peu près le triple des frais [2]. On verra par la lecture de notre document que le profit du prince était plus considérable dans la fabrication des monnaies de bas aloi. Au contraire, le maître de la Monnaie était payé davantage pour le marc de demi-gros d'argent, évidemment parce que la fabrication devait en être plus soignée, et aussi parce que la tolérance de poids et de titre devait être moins grande.

Le document que nous publions permet de considérer les pièces marquées de la lettre L comme des produits de l'atelier de Limoges. Jusqu'à ce jour les auteurs attribuaient ces monnaies à Limoges ou à Lectoure [3]. En l'absence de textes établissant l'existence de l'atelier de Lectoure, sous la domination anglaise, on peut conclure en faveur de Limoges. Enfin, de l'étude comparée du document et des monnaies, nous avons tiré des renseignements précis sur la valeur du marc de Bordeaux.

1. B. Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, 1853, p. 176, pl. IX, n° 10. Poey d'Avant a décrit cette pièce sous le n° 3077 (pl. LXIV, n° 16) et indique un poids encore supérieur : 1 gr. 06.

2. Voy. J. Moisant, *Op. laud.*, p. 115.

3. On a aussi proposé *Libourne*.

Comptes de fabrication de la Monnaie de Limoges et dépenses faites pour le service de cet atelier en 1365 et 1366.

(Archives des Basses-Pyrénées, E 628. Deux rouleaux de papier).

I

Conte [Marsial] [1] Bize, mestre de la monnoye de Limoges [et de l'ouvrage] qu'il a fet despuis le VIIIe jour de may l'an CCCLXV.

Premierement fit ledit mestre des le XVIe jour de may dudit an jusques en may ensievant demis gros guienois d'argent a VI d. et XVI g. fin de loy et de VIII s...[2] de Bourdeux et avrent cors pour X petits guienois..... marc..... et avoit en boithe LXXIIII s. de demis gros que funt..... livres de demiz gros et... VIII^c IIII XX marcz que valent a VI d. XVI gr. de loy IIII mil IX C XXX III ℳ.

Enffin resta de profit au seigneur VI mile et IX^c XXXI l. VI s. VIII d. Item ya plus de profit au seigneur pour XX s. pog. [3] mis en boyte qui valent, rebatu l'ouvrage du metre, XXXVII s. VI d.

Somme toute que monte le profit deu seigneur de cete boythe VI mile et IX^c XXXIII l. IIII s. II d.

Payemans fes pour ledit mestre dedans ledit temps.

Premierement a sire Raimon Guitbert, general mestre des monnoyes pour vizite, pour ces despanz du chemin aler de Limoges a Figac, li payé ledit metre le XIX jour de l'an LXV, si comme puet a parestre per sa letre escroa et scelée de son scel VII l V s. petiz g.

Item paya plus le dit metre, le IIe jour de juillet, en dit an, du commandement de la garde, au fils Coysier, le balensier, pour une balanse pour nostres granz mestres LXV s. IIII d. petis g. [4].

1. Dans l'*Inventaire* rédigé par Paul Raymond, le prénom indiqué est *Micheli* ; la lecture *Marsial* (*Marsiali* dans le second rouleau) paraît préférable. Du reste, on retrouve un Martial Bize, maître général de la Monnaie de Limoges, en 1378 (Louis Guibert, *La Monnaie de Limoges*, extrait de l'*Almanach limousin* de 1893, p. 32).

2. Lacune provenant du mauvais état du papier. — Le titre et le cours indiqués étant les mêmes que pour les demi-gros dont l'état de fabrication se trouve dans un autre paragraphe et dans le second rouleau, il est très probable que la taille est aussi de huit sous quatre deniers au marc de Bordeaux.

3. *Pogese*, *pougeoise*, poitevin.

4. On trouvera la mention d'achats de balances dans un article de M. A. Guesnon, *L'atelier monétaire de la comtesse Mahaut d'Artois en 1306* (*Bulletin arch. du Comité des trav. hist.*, 1895, p. 194).

Item paya plus le dit metre, le xve du dit moys, et en dit an, du commandement de la garde, à un messatgier qui portoit lettres à Marteux, a nostre grant mestre sire Raimont Guitbert xxx s. petis g.

Item paya plus le dit mestre, le xiiie jour de ceptembre, en dit an, pour le mandement de mons. le Prinpce, à monsieur Alein de Scolies, son trézorier, si comme appart pour [1] l'escroa du dit trezourier v mile et l livres petis g.

Item paya plus ledit metre, le xve jour de ceptembre, en dit an, à la garde sus ces gatges. l livres petis g.

Soma desditz payemanz argent blanc pour cxv s. v mile cxii l. iiii d. petiz g.

Reste est dehu ou seigneur de cete boithe xviii^c xxi l. iii s. x d. petiz g., e a cxv s. marc d'argent mo[nte] iii^c xxi marc v^c xx d. pezan dargent fin.

Aupres fit ledit mestre des le mardi viie jour de Octembre [2] lan lxv jusques le samedi xxviie jour de fevrier en dit an, demis gros guienois dargent du poys et de laloy des autres dessusdit, marc dargent aloye a vi d. xvi gr. fin et endessus achaté vi l. et v s., et audessous de vi d. xvi gr. fin vi l. Avoit en boythe lxvi s. i d.

(*En marge* :) iii^m vi^c lxvi.

Qui sunt iii mile et iii^c iiii l. iii s. iiii d. que poizent vii mile ix^c xxx ℳ, a vi d. xvi gr. de loy, mo[nte] iiii mile et iiii^c v m[arc] iiii^c et x d. xvi g. pezan [3] que montent de profit ou seignour a xxv s. pour marc dargent, v mile v^c vi l. xviii s. x d.; dunt monte lobratge deu meitre a iii s. x d. pour m^a de oubra mil v^c xix l. xviii s. iiii d.

Item est plus dehu ou metre pour xliii s. iiii d. de demis gros trop mis en boythe, lii s. ii d.

Enffin resta de profit ou seigneur iii mile ix^c iiii^xx iiii l. viii s. iiii d.

Aupres fit ledit mestre, des le mercredi viiie jour de octembre de dit an jusques ou mardi iiiie jour de Dezembre l'an, petis esterlings guienois dargent a vi d. xvi g. fin de loy et de xvi s. viii d. de pois en marc de Bourdeux et ont cors pour v d. petiz g. la piece; marc d'arg. a Loys a vi d. xvi g. fin, et en dessus achatté vi l. et v s. et en dessous vi l. et avoit en boythe viii l. xii s. ii d. que font viii mile vi^c viii l. vi s. viii d. que poyzent x mile et ccc xxx ℳ. à vi d. xvi gr. fin, mo[nte] v mile et vii^c xxx viii ℳ. vii^c ii d. xvi gr. pezan d'argent fin

1. *Lisez* : par.
2. Venant du latin vulgaire, *octember*, formé par analogie à *september*.
3. Il faut suppléer : d'argent fin.

montent de profit ou seigneur a xxv s. pour marc dargent vii mile clxxiii l. xii s. ii d. dunt mo[nte] lobrage du mettre a iii s. x d. pour ℳ de euvre mil ix^c lxxix l. xviii s. iiii d.

Enffin resta de profit ou seigneur v mile cliii^xx xiii l. xiii s. x d.

Aupres fit ledit metre le xx^e de noembre petis guienois noirz a i d. xii gr. fin de loy et de xviii s. ix d. de pois ou marc de Bourdeux et ont cors pour i d. petit guienois la piesse; marc dargent noir a loye audessous de vi d. xvi g. fin vi l., et avoit en boithe ii s. ii d. qui font ii c. lx l. que poyzent ii^c lxxvii ℳ. ii^c xvi d. pezan a i d. xii gr. fin. Mo[nte] xxxiiii ℳ. v viii d. pezan dargent fin. Mo[nte] le profit du seignour a xxx s. pour ℳ. dargent lii l., dunt mo[nte] louvrage du mettre a ii s. vi d. pour ℳ. deuvre xxxiiii l. xiii s. iiii d.

Enffin resta de profit ou seigneur de cette boythe xvii l. vi s. viii d.

Some toute que mo[nte] le profit du seignour de cetes iii boythes ix mile ciiii ^xxxv l. viii s. x d.

Payemans fes par ledit mestre arg. oudit pres (?).

Premirement paya a nostre sire Raymon Guitbert le ix^e jour de Octembre l'an lxv, pour viziter la monnoye, pour ces despanz du chemin aler de Limoges a Figac si comme appart per sa escroa,

viii l. iii s. i d.

Item, paya ledit mestre pour la crehuhe [1] la somme de v^c xl l., qui estoyent en la monnoye quant la crehuhe vint, et estoyent du seignour et furent baylleye a Pierre Bon Enfan, pour le commandement de nostre mestre sire Raymon [*En marge* : sien garenties par 1^a sedula encloza dedans le dit].

Monte la dicte crehue que doijt estre contée et paya au dit mestre monte xlvi l. xiiii s.

Item, paya le dit mestre, le xviiie jour de Octembre, l'an lxv, pour le commandemant de la garde, pour une balanse d'un marc, qui fut autreyeia ens granz mestres xlv s.

Item, paya le dit mestre, le xie jour de Noembre, en dit an, que il anvoya Engolesme pour le mandement de Mons[eignour] le prinpce, et fut payé à son trezaurier xvi^c noblez g. deu tierz coing [2] valent

ii mile l.

Item, paya plus ledit mestre que il pourta Engolesme pour le mandement de Mons[eignour] le prinpce, et fut payé à son trezourier le xxiiie jour de dezembre, en dit an iii mile l.

1. Le *Dictionnaire* de Godefroy donne : *Crehue, creue, crue,* augmentation d'impôts, enchère.

2. Cette mention est digne d'attention, mais je ne sais à quelle monnaie elle peut s'appliquer.

Item, paya plus le dit mestre, le XVIe jour de genier, en dit an, a nostre mestre sire Bertrant pour vizite la monnoye, pour ses despanz du chemin aler de Limoges à Figac, si comme apart per sa escroe, CVIII s. IX d.

Paya plus le dit mestre le IIe jour de may l'an LXVI, à 1 valet que nostres granz mestres pour le fet du seignour l'anvayerent ou receveur de Poicto, li paya le dit mestre pour le commandement des dis nostres granz mestres XXX s.

Paya plus le dit mestre, le VIIIe jour de out, l'an LXVI, à la guarde sur ses gatges XII l. X s.

Paget plus le dit mestre a Thomas, messatgier, qui pourtoit lettres a nostre mestre sire Raymon, per le commandement de nostre mestre, sire Bertrant, per le propre fait de mons XX s.

Paya plus a nostre dit grant mestre sire Bertrant le VIIIe jour de Out pour viziter la monnoye, pour ses despanz a son aler CVIII s.

Paya plus per le commandemant dudit nostre grant mestre sire Bertrant à Pierre Oudoyn, prevost des ouvriers pour anvoyer sertains ouvriers à Bourdeux X l.

Paya plus pour le dit commandement à Barnabo pour les despanz des monnoyers L s.

Item, paya plus le dit mestre pour une beste que lor pourta leurs outis XXX s.

Item, paya plus du commandement du dit nostre grant mestre sire Bertrant ou dit Thomas le messatgier, pour pourter lettres à Figac pour le fet de mon seignour XXX s.

Item, paya le XVIIe jour de Octembre en dit an, a monseignour le cognestabble de Bourdeux pour le mandement de monseigneur le prinpce III mile, IIIe XL l.

Item, paya le Ve jour de Noembre en dit an, a la garde sur ses gatges XII l. X s.

Item, paya le XXVIIIe jour de Noembre ensievant a monseignour le cocnestabble de Bourdeux, pour le mandement de monseignour le prinpce : II mile l, et IIIe forz [1] g. d'or ; monte tot II mile IIIe l.

Item, paya a XX de genier ensievant per lo commandement de la garde à Brocaart, messatgier, pour pourter lettres à sire Reimont Guitbert, nostre grand mestre XXX s.

Some de ces darniers payemans marc d'argent blanc a VI l. V s., X mile VIIe LII l. VIII s. X d.

1. Cette monnaie est peut-être celle que les auteurs modernes appellent *Guyennois* et qui porte le prince armé d'une épée et d'un bouclier. Voy. Poey d'Avant, n°s 3068 et 3069.

Enffin reste que le seignour devroyt ou mestre, du conte de ces III darnières boythes, mil v^c lvii l. à vi l. v s. argent. Mo[nte] II^c xlix ℳ. xxiii d. pezan dargent.

Dunt le mestre devoit ou seignour de la première boythe de ce rolle, de cxv s. marc d'argent blanc, III^c xvi ℳ. v^c xx d. pezant d'argent fin.

Enffin reste que ledit mestre devroit ou seignour parmi ce conte de tout lobrage qu'il a fet jusques ou mardi IIIIe jour de Dezembre lan lxvi, conte touz les payemans qu'il a fet jusques oudit jour, deducxion fete des uns contes aus autres a cauze de largent, lxvii ℳ. IIII^c xi d. d'argent fin.

II

Ce sunt les contes de Marsiali Bize, mestre de la monnoye de Limoges pour monseigneur le Prince.... mestre despuis le XIIIIe jour ...de l'an.... que le dit mestre prit la pour.....[1].

Premierement fit ledit mestre des le vanredi XIVe jour de may lan dessusdit jusques le mardy XXXe jour de ceptambre ensievant demis gros guienois dargent à VI d. et XVI grains fin de loy et de VIII s. IIII d. de pois ou marc de Bourdeux et avoient cors pour X d. petis guienois la piece, marc dargent achaté des marcheanz CXV s. petis guienois.

Avoit en boithe LXXIIII s. diceulx demiz gros que sunt III mile VII^c livres de demy gros que peizent VIII mile VIII^c IIII^xx marcz que funt a VI d. XVI gr. fin de loy IIII mile m^a ..... II^c XIII esterling pesant et un tiers dargent fin mo[nte] le moneage à XXXV s. pour marc d'argent vin mile VI^c .... VI s. VIII d. dunc monte lovrage du mestre a III s. X d. pour marc deuvre XVII^c II l. de petis g.

Reste que monte le monneage rebatu louvrage du mestre VI mile IX^c XXXI l. VI s. VIII d. petiz g.

1. Ce titre est en fort mauvais état. J'ai dit plus haut que ce rouleau contenait probablement le compte de l'année 1360. En réalité, il est difficile de prendre définitivement parti pour le classement chronologique de ce second rouleau. Bien que les chiffres de la fabrication inscrite sur ce document soient sensiblement les mêmes que ceux de la première émission du premier rouleau, il y a cependant assez de différences pour qu'on ne puisse croire à l'existence d'un duplicata dont la rédaction aurait été interrompue. Du reste, les dates mensuelles des deux émissions ne concordent pas. On pourrait trouver un argument en faveur de l'antériorité du second rouleau, dans le texte même du titre, qui paraît déterminer l'entrée en fonctions du maître de la Monnaie de Limoges ; mais ce texte est trop incomplet pour fournir une base solide aux hypothèses que nous pourrions formuler.

Item monte plus le monneage de xx s. plus, mis en boythe, rebatu louvrage du mestre, xxxvii s. vi d. petiz g.

Item fut trovere febble (*Pas de chiffres*).

Item fut trovere eschasse [1] de loy (*d°*).

Despense pour œuvre (?) despensé.

Premierement pour les deniers de la boythe : (*d°*).

Item pour le salaire de la guarde : (*d°*).

Enffin reste le profit ou seignour de ceste boythe : ..... (*d°*) [2].

1. L'*écharseté* de loi est la faiblesse du titre qui est inférieur au titre légal.

2. Ici prend fin le second rouleau dont la rédaction a été interrompue et est même restée incomplète pour les derniers articles.

Extrait des *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, 1898, pp. XLIII et XLIV.

STATÈRE DE LEUCAS

PORTANT UN GRAFFITE

Le statère de Leucas d'Acarnanie, dont voici le dessin, n'est pas inédit[1], mais il se recommande tout d'abord par son bel état de conservation et par la rareté

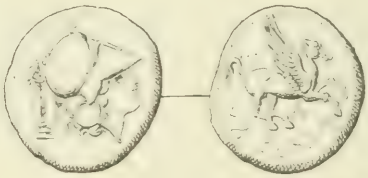

relative du symbole qui est gravé derrière la tête de Pallas. C'est un hermès, terme ithyphallique, au pied duquel est un caducée.

L'intérêt particulier de ce statère, qui fait partie de ma collection, résulte de la présence d'un graffite tracé sous le Pégase. L'inscription, composée de sept lettres, donne le mot **ΦΙΝΤΕΡΑ**. C'est le féminin de φίντερος, forme dorienne poétique de φίλτερος, comparatif de φίλος. Il s'agit par conséquent d'une inscription amoureuse, ana-

1. Voy. le Catalogue du British Museum, *Corinth*, pl. XXXV, n° 22.

logue à celles que François Lenormant a signalées autrefois[1]. Ainsi, un didrachme de Métaponte porte ΛΑΛΑ ΦΙΛΑ ; sur une monnaie de Scotussa de Thessalie, on lit ΔΕΙΝΙΣ ΚΑΛΑ ; et une monnaie de Naples donne ΨΥΧΗ. Les pierres gravées fournissent des inscriptions du même genre qui sont des termes usuels de galanterie[2].

Je possède un statère de Corinthe qui porte aussi un graffite. Mais, il s'agit seulement de la lettre Δ, qui, étant isolée, ne prête guère à un commentaire archéologique.

1. *Les graffiti monétaires de l'antiquité*, dans la *Rev. Numism.*, 1874, pl. XIV ; voy. surtout les pages 334 à 338.

2. Edmond Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées, inédites ou peu connues*, 1896, p. 48, nos 124 et suiv.

Extrait des *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, 1898, pp. XLVII à L.

MONNAIES FAUSSES ANCIENNES

On connaît la note publiée par M. Maurice Raimbault[1] au sujet de faux louis d'or émis en 1776. Voici quelques documents de la même époque, relatifs à d'autres louis faux. Ces documents, conservés aux Archives des Basses-Pyrénées (C 316), renferment une description soignée des différences qui permettent de reconnaître les faux louis, qui, comme ceux de La Rochelle, contiennent une quantité appréciable de métal précieux.

Voici le texte de ces documents :

Paris, le 30 avril 1778.

Circulaire aux receveurs et trésoriers.

Je viens d'être informé, Monsieur, qu'il se distribuoit dans le Béarn et aux environs une quantité considérable de faux louis dor de 48 l. ; que trois faux monoyeurs ont été arrêtés aïant chez eux un attelier complet pour cette fausse fabrication et cinq ou six cents doubles louis au millésime de 1777. — On m'a instruit en même temps d'une autre fabrique de faux écus de 3 l. que l'on croit exister dans la même province, mais sur laquelle on n'avoit encore rien pu découvrir. Vous sentez combien il seroit intéressant de parvenir promptement à cette

1. *Bull. de Numism*, 1897, p. 2.

découverte. Je vous prie de vouloir bien donner à cet effet les ordres convenables aux maréchaussées de votre département.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NECKER.

M. Douet de la Boillage, Intendant à Auch.

II

Je viens d'être informé, Monsieur, qu'il s'est distribué depuis quelques jours à Grenoble des faux louis imitant ceux de 24 l. ; ils sont marqués de la lettre A et au millésime de 1753, et qu'un nommé Durivet, garçon orfèvre, en était le distributeur. Il a été décrété, mais il a pris la fuite aussitôt et on croit qu'il a passé en Savoie où on soupçonne que se fabriquent ces faux louis, ou à Geneve; comme il n'est pas à présumer qu'il soit sans complices, il est à craindre que ces fausses espèces ne se répandent dans les autres parties du royaume. Je crois devoir vous faire passer l'avis qui en contient la description avec le signalement de Durivet. On ne doit rien négliger pour découvrir la source d'une fabrication aussi dangereuse et punir les coupables, et je vous prie de vouloir bien en conséquence donner les ordres convenables aux officiers de maréchaussée de vôtre département.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

NECKER

M. Douet, Intendant de Auch.

Remarques sur les faux louis de 24 l. qui ont été distribués à Grenoble et aux environs en janvier 1778.

Ces Louis sont au millésime de 1753, marqués de la lettre A, ils sont très bien fabriqués et bien colorés, au point que même les gens de l'art s'y méprennent à la première inspection. Ce n'est qu'en les examinant fort attentivement et en les comparant avec des louis de bon aloy qu'on y apperçoit les différences dont on va rendre compte.

L'Effigie est un peu plus bombée et plus saillante que dans les louis ordinaires, la face plus forte et moins dégagée, et en général tous les traits de la figure moins bien exprimés.

La Levrette, ou autre animal figuré au dessous de l'effigie, paroit plus

maigre et les jambes plus courtes. — Le Grènetis du cordon plus fin. — Les lettres de la légende et de l'exergue plus fortes et plus patentes. Celles du mot REGN. sont plus écartées.

La marque en forme de Rose, placée avant le millésime, est plus lourde et plus confuse. — La couronne est un peu plus large. Les branches plus fortes et plus matérielles.

L'on remarque encore dans ces faux louis qu'ils n'ont pas les deux points qui se trouvent dans les vrais, l'un au-dessus de la couronne et l'autre au-dessous entre les deux écussons.

Ces louis ont un son mat et sombre comme des pièces de cuivre, quoiqu'au titre de quinze karats et qu'ils soient plus alliés d'argent que de cuivre suivant le rapport des orfèvres de Grenoble qui en ont fait l'essai.

Quant au poids, il en est où il manque jusqu'à six grains et dans d'autres la différence n'est que de trois et même de deux grains.

(Suit le signalement de Durivet).

La plupart des collections doivent renfermer de nombreuses monnaies fausses anciennes. C'est une cause d'erreur pour nos études actuelles, et il est d'autant plus facile de tomber dans cette erreur que les monnaies fausses ont souvent, comme on l'a vu plus haut, un titre qui se rapproche sensiblement du titre légal.

Déjà, au moyen âge, si nous en croyons Le Dante, les faux monnayeurs fabriquaient des espèces que leur aloi relativement bon devait rendre difficiles à reconnaître. Voici ce que nous lisons dans l'*Enfer* (ch. XXX, vers 73-74 et 89-90), à propos de maître Adam qui, sur l'ordre de Guido II, comte de Romena, et de ses deux frères, avait contrefait les florins de Florence :

Ivi è Romena, là dov' io falsai
La toga suggelata del Batistà,
. . . . . .
Ei m'indussero a battere i fiorini
Che avevan tre carati di mondiglia.

Il est vraisemblable que les numismatistes seraient aujourd'hui bien embarrassés à distinguer les florins faux de Romena « qui avaient trois carats d'alliage ».

Voici encore un curieux exemple de faux monnayage :

Les archives du Cher (B 2452) renferment un important dossier concernant l'affaire Thomas Mosnier, maître de la Monnaie de Bourges, poursuivi pour prévarications dans ses fonctions. Le président de la Cour des Comptes qui était venu à Bourges en 1653, pour instruire le procès, en faisant une descente à l'hôtel de la Monnaie, « avoit trouvé sous presse un carré de l'année 1648 ». Par conséquent, l'inculpé se servait de coins d'une époque probablement antérieure à son entrée en fonctions, et cette opération lui facilitait l'altération des monnaies qu'il frappait. Sur d'autres pièces, il avait changé la lettre monétaire, et, au lieu de l'Y de Bourges, il avait placé le Z, différent de Grenoble[1].

Il est plus que probable qu'à des époques antérieures, des maîtres d'ateliers royaux et des graveurs n'hésitèrent pas à fabriquer des monnaies fausses en se servant du matériel de la monnaie légale. Ce fait arriva en 1457 dans l'atelier d'Angers.

1. *Mém. de la Soc. histor., litt. et scient. du Cher*, 2e série, t. Ier, 1868, p. 98, note 1. — On sait que Jacques Cœur fut impliqué deux fois, en 1427 et en 1451, dans des affaires analogues (voy. l'article de M. P. Bordeaux, dans l'*Annuaire de la Soc. de Num.*, 1896, p. 493).

Extrait de la *Revue numismatique*, 1898, pp. 704-706.

UN PROCÈS DE FAUX MONNAYAGE

EN 1566

Le document transcrit plus loin présente quelque intérêt, tant à cause des inculpés qui y sont nommés que par suite de l'énumération des monnaies contrefaites.

La poursuite ordonnée par le prévôt était nettement et sérieusement formulée, et François le Coq, trente-troisième abbé de Jandures (aujourd'hui Jean d'heurs, commune de l'Isle-en-Rigault, Meuse), doit avoir expié le crime qu'on lui reprochait, car sa mort suivit d'assez près la date de notre document. Voici, en effet, son épitaphe[1] :

Cy gist noble & scientifique personne réverend père, frère François le Coq, natif de Paris, docteur ez droits, jadis abbé de ceans par l'espace de 17 ans, lequel mourut le XIX de juillet M.DLXVII. Priez Dieu pour lui.

François le Coq était un moine de l'ordre de saint Benoît; mais il avait adopté la règle des Prémontrés, en 1550, lorsqu'il devint abbé de Jandures.

Les autres personnages impliqués dans l'affaire de

1. *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 1142.

faux monnayage ne paraissent pas avoir laissé de traces dans l'histoire.

Quant aux monnaies énumérées dans le document, on voit qu'elles ne sont pas toutes françaises. Les faussaires avaient imité non seulement les écus d'or au soleil, les pièces de six blancs[1], les testons, les Carolus et demi-Carolus, mais encore les « écus pistolets »[2], qui étaient des pièces d'or espagnoles et les « jocondalles »[3], c'est-à-dire des thalers ou écus de différents pays (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Hongrie, etc.)

L'imitation de ces espèces étrangères était aussi répréhensible que celle des monnaies de France, puisque diverses ordonnances avaient autorisé le cours de ces monnaies dans le royaume.

Ordre de poursuivre des faux monnayeurs en 1566.

Claude Loste, Licencié ès Loix, seigneur de Recy et Braux, prévost général de nos seigneurs les connestables et mareschaulx de France au gouvernement de Champagne et Brye, au premier de noz archers ou aultre sergent royal sur ce requis, salut. Veu les charges et informacions et advis de conseil sur icelles aux saiges faictes a l'encontre de Me François le Coq, abbé de Jendeuvre, messire Henry de Tournebulle, curé de Bassincourt, Christofle de la Cressonniere, prieur de Sermaizes, ung nommé Me Simon, armurier, Gilles Lestoc, ung nommé Me Jehan Clerc, serviteur d'ung nommé Me Jehan du Puys, demeurant à Bar-le-Duc, et Jehan Camus, marchant, demeurant à Ligny en Barrois; par lesquelles ils se trouvent véhémentement chargez d'avoir faict et

1. C'est la pièce appelée aujourd'hui *double sol parisis* (Hoffmann, Charles IX, nº 31). Voy. l'ordonnance du 23 mai 1572.

2. « Escuz d'Espaigne ditz pistolletz » dans l'*Ordonnance du Roy pour le reiglement général de ses monnoies*, Paris, 23 mai 1572. — Dans l'ordonnance du 15 juin 1566, les « escuz pistolletz » valent 48 sols tournois la pièce, tandis que l'écu au soleil, de France, vaut 50 sols.

3. Sur le *Jocondale* (de *Joachimsthaler*), voy. A. de Longpérier, *Comptes Rendus de la Soc. franç. de Numism.*, t. V, 1874, p. 432, et *Œuvres*, t. VI, p. 64 et 195.

fabricqué faulce monoye, de falcisfier les coings du Roy; signaument a fere des escus sol, escuz pistoletz, jocondalles, pieces de six blancz, testons de Roy, Karolus et demiz carolus, en ce faisant commectant crime de leze majesté contre l'auctorité dudit seigneur, bien, repos et tranquilité public. Nous, à ces causes, vous mandons et commectons par ces presentes que, à requeste du procureur du Roy, nostre sire, vous prenez et apprehendez au corps partout où faire se pourra iceulx Le Coq, Tournebulle, La Cressonniere, Me Simon armurier, Lestoc, Clerc et Camus, et iceulx amener soubz bonne et seure garde es prisons de la ville de Chaalons en Champagne, ou aultres prisons royalles plus prochaines. La part où se feront lesdites captures, si prins et apprehendez peuvent estre, pour illec leur estre par nous, ou notre lieutenant, faict leur proces; et où prendre et apprehender ne les pourrez, adjournez les à estre et comparoir par devant nous ou notre dit lieutenant à trois briefs jours, à peine de bannissement et confiscation de corps et de biens, en la manière acoustumée, à certains jours, lieu et heure compettantz pour estre oyz et respondu par leurs bouches et sans conseil, sur lesdites charges et informacions contre eulx faictes ester a droit et procedder en oultre comme de raison audites saisye et annotacion de leurs biens jusques à ce qu'ils aient obéy. Au régime et gouvernement desquels commectrez hommes capables, ydoines et suffisantz, qui en puissent rendre bon compte et relicqua, quant et à qui il apartiendra. De ce faire vous donnons pouvoir, mandons à vous ce faisant estre obey en rescripvant de ce que faict aurez. Donné soubs notre seing manuel avec celluy de Pierre Drouet notre greffier le premier jour du mois de juillet M. Vc soixantesix.

P. Drouet.

(*Papier. Collection Adrien Blanchet.*)

Extrait des *Procès-verbaux de la Société française de Numismatique*, 1899, pp. XVI à XX.

LA PEINTURE
DE LA
MAISON DES VETTII

Parmi les peintures de la maison des Vettii, récemment découverte à Pompéi et désormais célèbre, il en est une au sujet de laquelle on a déjà écrit plusieurs articles. La plupart des commentateurs y ont vu la représentation d'un atelier monétaire[1].

J'ai discuté cette interprétation dans une note publiée dans la *Revue numismatique* (1896, p. 360); mais cette note n'a

1. Talfourd Ely, dans le *Numismatic chronicle*, 1896, p. 53 à 58, pl. VI reproduite dans l'*American Journal of Numismatics*, 1896, t. XXXI, p. 1. Les photographies de la peinture qui sont dans le commerce portent la mention « Amours monnayeurs », et c'est aussi celle que l'on trouve dans la *Guida di Pompéi* par G. Fiorelli et A. Sogliano, 1897, p. 43. Je n'ai pu consulter l'ouvrage récemment paru de M. le chev. Louis Conforti sur *Le Musée national de Naples illustré*.

pas convaincu M. E. J. Seltman qui vient de reprendre la question[1]. Ayant eu l'occasion d'examiner tout récemment la peinture murale dont on peut voir plus haut un dessin, exécuté d'après une photographie, j'ai pensé qu'il était utile de faire connaître mes appréciations, en discutant le travail de M. Seltman.

Selon cet auteur, le premier Amour à droite représente l'ouvrier chargé de la fonte *flando* du métal, au moment où il va retirer un creuset de la fournaise. (M. Seltman dit : *the crucible which he is about to withdraw from the furnace*, et croit que la main gauche dirige un instrument destiné à essayer le degré de fusion de la masse métallique). Mais, outre que, dans cette hypothèse, les deux ouvertures du four n'auraient pas été symétriques (l'une est en arceau, l'autre est circulaire), la construction d'un four à deux ouvertures formant courant d'air me paraît impossible. C'eût été un obstacle à la production des hautes températures, et il est certain que la flamme eût été rabattue vers l'une ou l'autre ouverture, de telle sorte que l'un des ouvriers se serait trouvé dans l'impossibilité de rester devant l'orifice. Je préfère croire que ce premier Amour termine un bouclier, ciselé comme le casque figuré sur une autre peinture de Pompéi[2].

Selon M. Seltman, le deuxième et le troisième Amours finissent les flans. L'un chauffe les flans monétaires, que l'état poreux et cassant, au sortir des moules, rendrait incapables de recevoir, sans fendillement, les coups des lourds marteaux.

Le deuxième Amour tient, en effet, au moyen de longues pinces, un morceau de métal placé dans le foyer[3], et il

1. *The picture of a roman mint in the house of the Vettii*, dans le *Numismatic chronicle*, 1898, p. 294 à 303. L'auteur fait sans doute allusion à notre note, p. 297.

2. *Dictionnaire des Antiqu. gr. et rom.*, fig. 661.

3. Cf. la figure 1055 du *Dictionnaire des Antiquités gr. et rom.* (Saglio, art. *Caminus*).

paraît activer la flamme au moyen d'un chalumeau que dirige sa main gauche. Bien que ce chalumeau ne soit pas construit comme celui dont les orfèvres se servent aujourd'hui, on ne saurait avoir de doute sur sa destination. Mais, rien ne nous autorise à croire que les flans subissaient l'opération du *recuit*. Au contraire, on rencontre fréquemment des monnaies romaines dont le métal présente des boursouflures et dont le flan est éclaté et craquelé. Les opérations supposées par M. Seltman ne paraissent avoir laissé aucune trace, ni dans les textes, ni dans les inscriptions ; car les ouvriers, spécialement chargés de recuire et de marteler les flans, ne peuvent rentrer dans la classe des *flaturarii*. C'est pourquoi, au lieu de penser que l'ouvrier assis près du four finit méticuleusement des flans destinés à la frappe, j'aime mieux croire qu'il représente l'artiste orfèvre de l'atelier.

De ce que le meuble, placé au milieu de la scène, supporte trois balances et trois tiroirs, M. Seltman pense, malgré la couleur jaune uniforme sur la peinture originale, que les trois métaux sont représentés par des échantillons. C'est dire en même temps que les monnaies en bronze, émises sous le contrôle du Sénat, étaient frappées dans les mêmes ateliers et par les mêmes ouvriers que les monnaies en argent et en or de l'Empereur ; et c'est là une hypothèse peu vraisemblable. Pour expliquer cette juxtaposition des trois métaux, il faudrait supposer que l'artiste ne s'est pas rendu compte de l'organisation monétaire, à l'époque où il vivait.

Passons maintenant au petit personnage qui tient des balances. M. Seltman, trompé par une photographie qui reproduit une craquelure de la peinture en travers de la figure [1], a cru que cet Amour avait les yeux bandés, comme la Justice, et qu'il relevait son bandeau pour exécuter une

1. M. Seltman a cependant soupçonné qu'il pouvait y avoir un défaut de conservation dans la peinture.

pesée devant le personnage assis devant lui. M. Seltman, s'appuyant sur la présence des paons, placés au-dessus et en dehors de la scène, prétend que le personnage assis est *Juno Moneta* elle-même, dont les ailes seraient ornées avec les yeux empruntés aux plumes de l'oiseau qui lui est consacré. Même en admettant ce type nouveau d'une Junon Moneta ailée, je ne puis souscrire à la proposition de M. Seltman. D'abord, je n'ai pas vu, sur la fresque originale, les ailes telles que les dépeint M. Seltman. Je crois toujours qu'il s'agit simplement d'une dame romaine qui vient choisir des bijoux dans la boutique d'un orfèvre, et il ne faut pas nous étonner si les balances jouent un grand rôle dans la transaction, car cet instrument est souvent figuré sur des tombeaux d'orfèvres[1].

M. Seltman retrouve l'opération de la frappe dans la scène à deux personnages qui termine le tableau à gauche; mais il ne se dissimule pas toutes les difficultés que soulève cette interprétation. Je dirai seulement qu'il m'est impossible de reconnaître dans l'objet tenu par les pinces la représentation d'un flan monétaire maintenu entre deux coins. Ne savons-nous pas en effet que les coins monétaires du premier siècle de l'Empire romain avaient une longueur de 35 à 45 millimètres pour chacun des côtés, face et revers?[2] Il est impossible par conséquent que la réunion d'un flan et de deux coins ait formé l'objet allongé (dans le sens horizontal) que l'un des Amours tient avec des tenailles.

Une tessère en bronze du musée de Vienne (n° 32652)[3]

1. *Dictionnaire des antiqu. gr. et rom.*, t. I, p. 571, fig. 659 (Saglio, art. *Aurifex.*)

2. Ernest Babelon et Adrien Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, 1895, p. 730-731, n°s 2396 à 2401 (Coins d'Auguste, de Tibère et de Néron).

3. Cette tessère a été publiée par M. A. de Belfort dans l'*Annuaire de la Soc. de numism.*, 1892, p. 175, pl. VII, 2. — Je remercie M. le Dr J. W. Kubitschek qui a

représente une scène de monnayage à l'époque impériale, et le coin sur lequel frappe le *malleator* a réellement la forme allongée dans le sens vertical.

Cette tessère nous permet de comprendre l'opération du monnayage : Un des personnages place les flans entre les deux coins ; le second tient le coin supérieur au-dessus du flan ; enfin le *malleator* frappe, et les pièces de monnaies s'amoncellent à ses pieds. Voit-on quelque chose de semblable sur la peinture de Pompéi ? Je ne le crois pas ; et c'est pourquoi il s'agit, à mon avis, d'une opération analogue au battage de l'or.

Le dernier mot n'est sans doute pas dit à propos de la peinture de la maison des Vettii ; mais je crois que l'on aura beaucoup de peine à démontrer avec une entière certitude qu'elle représente un atelier monétaire. Je ferai remarquer, en terminant, que, parmi les scènes représentées sur les murs de la grande salle (*œcus*) de cette maison, aucune autre n'offre la représentation d'un acte officiel, tel que l'est la fabrication de la monnaie[1]. »

eu l'obligeance de m'envoyer un excellent moulage d'après lequel a été faite la reproduction donnée ici.

1. Ces scènes représentent toujours des Amours qui font les vendanges, qui goûtent le vin, qui tressent des couronnes, qui exercent le métier de foulon, qui courent en char, etc. — C'est pour cette même raison que je ne saurais admettre davantage l'hypothèse de M. H. A. Grueber, d'après laquelle la peinture pourrait faire allusion à un évènement de l'histoire de la famille des Vettii (Cf. *Archæologia*, t. LV, p. 317).

Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1899, p. 277 à 302.

RECHERCHES

SUR LA

CIRCULATION DE LA MONNAIE EN OR

SOUS LES EMPEREURS ROMAINS

Toute question relative à la monnaie romaine ne saurait être traitée sans un renvoi préalable à l'ouvrage de M. Th. Mommsen.

Mais quels que soient les services rendus à la science par ce travail, dont la publication est déjà ancienne, on est obligé de reconnaître que l'auteur a traité bien des points intéressants de son sujet, sans s'être entouré toujours de renseignements assez nombreux et assez précis.

C'est pourquoi, après avoir lu, dans l'*Histoire de la monnaie romaine*, quelques appréciations sur le cours de la monnaie d'or, pendant la durée de l'empire romain, nous avons trouvé le sujet digne d'être étudié de nouveau [1].

Voici d'abord un résumé des observations de M. Mommsen.

Les pièces en or, frappées depuis la dictature de César jusqu'à l'avènement d'Auguste, étaient déjà rares au milieu

1. Des trouvailles monétaires ont été faites depuis la publication de l'ouvrage de M. Mommsen. Et il faut dire aussi que plusieurs trouvailles importantes, antérieures à cette publication, sont restées inconnues à l'auteur.

du règne de ce dernier. Les *aurei* d'Auguste étaient rares sous Tibère et ceux de Tibère le devinrent sous Domitien. Dans les enfouissements du second siècle, on ne trouve guère du premier siècle que les pièces de Néron, ainsi que celles émises, sous d'autres empereurs, à un poids tout aussi faible [1].

« Rien ne prouve que les anciennes pièces d'or soient restées dans la circulation et que, vu l'altération des monnaies contemporaines, elles aient été acceptées à un taux plus élevé que celui qui leur était assigné à l'époque de leur émission [2]. »

Ailleurs, il est question de la démonétisation de l'or et de l'emploi des balances, devenu nécessaire, les pièces d'or n'étant plus regardées que comme des lingots estampillés [3].

Enfin, la présence des pièces d'or en petit nombre dans des trésors contenant surtout des monnaies en argent ou en billon, est une preuve, selon M. Mommsen, que le métal précieux était devenu rare [4].

Au cours de recherches relatives aux trouvailles de monnaies romaines faites sur le territoire de l'ancienne Gaule, j'ai constaté que les trésors de monnaies en or étaient plus nombreux qu'on ne le supposait généralement et que, de la composition de ces trouvailles, on peut déduire des conclusions autres que celles de M. Mommsen.

Si l'on étudie les trésors importants et renfermant par conséquent une plus grande variété de pièces, on remarquera qu'ils contiennent toujours des pièces anciennes. Que

1. Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine* (éd. du duc de Blacas et du baron J. de Witte), t. III, 1873, p. 49.

2. *Ibid.*, p. 49.

3. *Ibid.*, pp. 63 et 64; cf. p. 147. — Cf. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, 1888, p. 30.

4. *Ibid.*, p. 112. — Sur l'abondance de l'or à la fin de la République et au commencement de l'Empire romain, voy. E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, 1897, p. 264. Cf. Deloume, *Les manieurs d'argent à Rome*, 2e éd., 1892.

si ces pièces sont en nombre moindre, ce n'est point par anomalie, mais bien par une règle logique[1].

De plus, l'abondance des monnaies de certains empereurs doit nécessairement être en rapport avec la longueur et la prospérité du règne de ces empereurs.

Ainsi, la trouvaille d'Ambenay contenait des monnaies en or d'Auguste; mais elle renfermait aussi de nombreuses pièces des familles Claudia, Cornelia, Hirtia, Julia, Servilia et Sulpicia, de César, de Sextus Pompée, de Marc Antoine et d'Octavie[2], qui, par conséquent, avaient encore une large circulation sous le règne d'Auguste[3].

Dans un millier de pièces en or trouvées à Langres, en 1771, les empereurs depuis Auguste jusqu'à Galba étaient représentés[4].

Le trésor de Pudukota (Inde méridionale) était composé de 500 aurei d'Auguste à Vespasien, tous très usés[5].

De même, la trouvaille faite, en 1770, à Nylen, près de Lierre (à 14 kil. est d'Anvers), fournit des pièces de César, d'Auguste, de Tibère, de Claude, d'Agrippine, de Néron, de Galba, de Vitellius, de Vespasien, de Titus et de Domitien[6].

A Gustorf (Cercle de Grevenbroich, province rhénane),

1. Dans la circulation monétaire, à notre époque, les pièces de 20 francs de Napoléon Ier, de Louis XVIII et de Charles X sont plus rares que celles de Louis-Philippe, et celles-ci le sont plus que celles de Napoléon III.

2. Éd. de La Grange, *Notice sur cent quatre-vingt-seize médailles romaines en or, trouvées à Ambenay, canton de Rugles, département de l'Eure*. Paris, 1834. Cf. *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XII, p. VIII.

3. A Tilly arr. de Saint-Pol, Pas-de-Calais, on a fait une trouvaille d'environ quarante pièces appartenant à la même époque. (A. Terninck, *Répert. des monum. et objets dans le Pas-de-Calais*. Arras, 1879, p. 23.)

4. *Mém. de l'Académie de Dijon*, 1772, t. II, p. XLI; cf. J.-F.-O. Luquet, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 227. On ne put examiner que cent soixante-quatre pièces.

5. Voy. la notice de M. G.-F. Hill, dans le *Numismatic Chronicle*, 1898, p. 304.

6. *Rev. de la numismatique belge*, 1869, p. 211. Importante trouvaille évaluée à 1.700 florins de Brabant.

en 1838, on trouva 200 à 300 *aurei* depuis Auguste jusqu'à Hadrien [1].

Les deux grands trésors trouvés à Paris contenaient, l'un, des *aurei* de César et des empereurs jusqu'à Commode; l'autre, des *aurei* depuis César jusqu'à Caracalla [2].

La découverte récente de l'important trésor de Bosco-Reale, près de Pompéi, fournit de précieux renseignements au sujet de la circulation de l'or sous l'empire romain. Ce trésor était composé de six bracelets, de chaînettes et de plus de mille monnaies en or des empereurs suivants : Auguste, Tibère, Drusus, Antonia, Agrippine mère, Caligula, Claude, Agrippine jeune, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien [3]. Pour les règnes d'Auguste et de Tibère, les pièces étaient très nombreuses, mais usées [4]. Trouvé à côté d'une victime de la catastrophe de l'an 79, le trésor de Bosco-Reale, important par le nombre des pièces, permet de connaître la variété des monnaies en or qui circulaient à cette date.

Si les trésors de Castrum Novum [5], de Naix [6], de

1. *Jahrbücher* de Bonn, XI, 1847, p. 555 et XXXVI, 1864, p. 89; *Wd. Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. VII, p. 150.

2. 1° Trésor, à l'angle de la rue de Médicis et du boulevard Saint-Michel, seize cents pièces. *Rev. num.*, 1860, p. 341 : R. Mowat, dans les *Mém. de la Société des antiquaires de France*, t. XL, 1880, p. 164 ; — 2° Trésor du lycée Napoléon, douze cents (?) pièces. (*Rev. archéol.*, 1867, t. II, p. 295, et 1873, t. I, p. 433; *Rev. num.*, 1874-1877, p. 433; *Bullet. de la Soc. des antiquaires de France*, 1867, p. 143; *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XL, p. 164.

L'important trésor, découvert à Tellichéry, sur la côte de Malabar, était composé aussi d'*aurei* depuis Auguste jusqu'à Caracalla. *Journal of the asiatic Society of Bengal*, t. XX, 1851, pp. 371-387.

3. *Rev. num.*, 1895, p. 574.

4. On voit ce que vaut la phrase suivante : « Les pièces en or d'Auguste étaient rares sous Tibère, et celles de Tibère le devinrent sous Domitien. » (T. Mommsen, *H. M. R.*, t. III, p. 49.

5. *Aurei* de Néron à Hadrien. (Visconti, *Mus. Pio-Clem.*, t. I, p. 226; *H. M. R.*, t. III, p. 24, note 1.

6. De Néron à Marc-Aurèle, vers 1810. (Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments ant.*, p. 6.

Perscheid [1], d'Autun [2], de Rennes [3], de Vendeuvre [4], de la vigne des Fallets, à Troyes [5], renfermaient des pièces en or dont les plus anciennes étaient celles de Néron, il n'y a pas lieu d'en déduire que les monnaies antérieures ne circulaient plus.

En effet, un semblable raisonnement conduirait à une conclusion analogue, mais sans valeur, pour les monnaies de Néron, d'après les trouvailles que nous allons citer.

Aux Fins d'Annecy, en 1893, on trouva trente-six *aurei* de Vespasien, de Titus, de Julie, de Domitien, de Nerva et de Trajan [6].

Le trésor de Vertus (Marne) était composé de pièces bien conservées depuis Trajan jusqu'à Géta [7].

A Mespelaer, entre Alost et Termonde, en 1607, on recueillit seize cents *aurei* des empereurs depuis Domitien jusqu'à Commode César; la majeure partie appartenait au règne d'Hadrien [8].

C'est à peu près la composition du trésor de Quiquère [9];

1. Dans le bailliage d'Oberwesel, en 1693, de Néron à Commode. *Jahrbücher* de Bonn, t. VII, p. 166; *H. M. R.*, t. III, p. 26, note 3.)

2. En 1857, cinquante-sept pièces de Néron à Marc-Aurèle. *Rev. archéol.*, 1857, p. 634; H. de Fontenay et A. de Charmasse. *Autun et ses monum.*, 1889, p. 92.

3. En 1774, trésor de la patère, avec quatre-vingt-dix-huit *aurei* de Néron à Aurélien. A. Toulmouche. *Hist. arch. de la ville de Rennes*, 1847, p. 290; A. Chabouillet, *Catal. des camées*, p. 364; L. Decombe, *Notice sur la patère déc. à Rennes en 1774*. Rennes, 1879, p. 10.

4. Deux mille pièces en or depuis Néron jusqu'à Marc-Aurèle trouvées dans la forêt d'Orient, au XVIIIe siècle. Émile Socard et Th. Boutiot, *Rev. critique pouvant servir de suppl. au Répertoire archéol. du département de l'Aube*, 1861, p. 12.

5. Le 4 juin 1726, vase contenant deux cent douze pièces en or de Néron à Septime Sévère. Grosley, *Éphémérides*, 1811, t. II, p. 288; *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, 1883, t. XLVII, p. 235; H. Omont, *Journal de l'abbé Jourdain*, 1893, pp. 21 et 80.

6. J. Corcelle et Leroux, dans la *Rev. savoisienne*, 1894, p. 21; catalogue de la vente faite à Paris, le 28 mai 1894; *Bull. de numism.*, 1894, pp. 146 et 154.

7. Cinq cents *aurei* trouvés en 1862. *Congrès arch. de France*, XLIIe session, en 1875, p. 152.

8. Miræus *Chronicon belgicum*, p. 457; Galesloot, dans la *Rev. d'hist. et d'archéol.*, t. I, 1859, p. 265, etc.

9. Arr. de Baugé (Maine-et-Loire); vase renfermant quatre cent cinquante-huit

et bien que celui d'Ornoy [1] ait été dispersé trop tôt, on sait que cette cachette contenait peu de pièces antérieures à Trajan, et que celles de ce prince et de ses successeurs jusqu'à Alexandre Sévère étaient fort nombreuses. A Cailly, une série de vingt-sept *aurei* commençant avec Vespasien fut enfouie sous Commode [2].

Les trésors de Mérouville [3], de Reims [4], d'Auberchicourt [5], et de Tronchoy [6], malgré leur importance au point de vue du nombre des pièces, ne peuvent nous fournir de données précises, parce que la composition en est mal connue.

Je ne ferai que signaler les trésors de Cherbourg [7], de Contres [8], de Lentilly [9] et de Zirkowitz [10] qui ne mettent en lumière aucun fait particulier.

aurei de Trajan à Commode, en 1857. Marchegay, dans le *Bull. de la Soc. industr. d'Angers*, XVIII, 1847, p. 85 ; *Rev. num.*, 1847, p. 312.)

1. Près de Breteuil (Oise) ? : trésor évalué à 40.000 ou 50.000 fr., quelques années avant 1817. Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, pp. 145 et 192. Voy. note 6, *infra*.

2. Arr. de Rouen, trouvés en 1821. (*Bull. de la Soc. d'émulation de Rouen*, 1822, *Notice sur les antiquités trouvées à Cailly*, par Lévy, p. 6 et pl. I ; l'abbé Cochet, *Répert. archéol. de la Seine-Inférieure*, col. 280. Ce trésor a été donné au Musée de Rouen (*Bull. de la Commission des Antiq. de la Seine-Inférieure*, 1874, t. III, p. 34).

3. *Rev. num.*, 1860, p. 163.

4. En 1827, trois cents *aurei* dans le cimetière du Nord ; en 1831, nombreux *aurei* des premiers empereurs dans le jardin Lelarge (Duquénelle, dans le *Congrès archéol. de France*, XXIIe session en 1855, p. 97.)

5. Département du Nord, en 1561. Joachim Oudaan, *Roomsche Mogentheyd*. Gouda, 1706, p. 37 ; *Statistique du dép. du Nord*, 1867, p. 611, etc.)

6. Cant. d'Hornoy (Somme) ; trésor évalué 150.000 francs, en 1800. (*Bull. de la Soc. des antiquaires de Picardie*, 1868-1870, t. X, p. 166. C'est peut-être le même trésor que celui signalé plus haut à Ornoy, près de Breteuil, d'après Grivaud de la Vincelle.

7. *Aurei* d'Auguste et de Tibère. (*Rev. num.*, 1857, p. 82, etc.

8. Contres en Vairais (Sarthe), en 1778, vase avec deux cents *aurei* de Marc-Antoine, Auguste, Tibère, Caligula, Claude et Antonia. J.-R. Pesche, *Dictionnaire topogr., histor. et statist. de la Sarthe*, 1829-1842, t. II, p. 94.

9. A 18 kilom. de Lyon, en 1866, deux cent dix *aurei* depuis Tibère jusqu'à Néron. (*Mém. de l'Acad. de Lyon*, sect. des lettres, 1866-1868, t. XIII, p. 336.

10. En Styrie, depuis Tibère jusqu'aux Flaviens. *H. M. R.*, t. III, p. 24, note 1.)

Passons à l'examen des trésors enfouis au IIIe siècle.

D'une part, nous remarquerons des cachettes renfermant quelques pièces en or et un nombre plus grand de monnaies en argent ou en billon.

Ainsi au Pré-Haut, près de Sceaux (arrond. de Montargis, Loiret), on trouve un vase contenant neuf *aurei* depuis Vespasien jusqu'à Caracalla, et mille onze deniers depuis Néron jusqu'à Caracalla [1]. A la Ferté-Bernard, vers 1849, on recueillit des deniers et des *aurei* d'Albin, de Septime Sévère, de Julia Domna et de Caracalla [2]. Le trésor du Sault-du-Rhône contenait des bijoux, huit pièces en or de Vitellius à Gallien et trois cent quatre-vingt-deux deniers de Galba à Postume [3].

Au Veillon (Vendée), parmi vingt-cinq à trente mille deniers de Claude Ier à Postume, il y avait des bijoux et huit ou dix *aurei* depuis Hadrien jusqu'à Alexandre Sévère [4]. Dans le même département, à Clairmont, un vase contenait six *aurei* de Trébonien Galle, Valérien, Gallien et Postume, avec deux cent dix-sept deniers depuis Alexandre Sévère jusqu'à Postume [5].

Mais, d'autre part, au IIIe siècle, on fit aussi des cachettes renfermant seulement des monnaies et des objets en or.

A Souvigné (Sarthe), une trouvaille fournit des pièces

1. *Rev. num.*, 1852, p. 313; *Bull. de la Soc. archéologique de l'Orléanais*, 1848-1853, t. I, p. 206, et 1889, p. 402; *Mém.* de la même Société, 1853, t. II, p. 482.

2. E. Hucher, dans le *Bull. de la Soc. d'agricult. de la Sarthe*, 1873-1874, t. XXII, p. 759.

3. Lieu dit aussi Sault-Villebois (Ain), en 1862. *Rev. archéol.*, 1862, t. I, p. 415; J. Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*, Paris, 1863, etc.

4. *Rev. num.*, 1856, p. 295, et 1857, p. 65; B. Fillon, dans l'*Annuaire de la Soc. d'émul. de la Vendée*, t. III, 1856, p. 189 à 251, et dans *Poitou et Vendée*, art. *Le Veillon*, etc.

5. *Mémoire sur l'ancienne configuration du littoral bas-poitevin et sur ses habitants, adressé, en 1755, au P. Arcère, par Charles-Louis Joussemet, curé de l'Ile-d'Ieu*. Niort, 1876, p. 9. (Publié par B. Fillon.)

dont la série s'arrête à Septime-Sévère [1]. En 1832, on trouva près de Saint-Barthélemy (commune de Labretonie, Lot-et-Garonne), des bijoux, des pierreries, et des *aurei* d'Alexandre Sévère, de Gordien III, de Philippe et de Claude II [2]. A Beerlaere, entre Gand et Termonde, en 1776, on recueillit plusieurs pièces en or de Postume [3]. Le Musée de Parme conserve un trésor composé de huit bracelets en or, de trois chaînes, dont une formée d'un médaillon avec *aureus* de Gallien, d'une fibule et de deux ornements de ceinture. Ce trésor, trouvé à Parme, en 1821, pendant la construction du théâtre royal, comprend aussi trente-deux *aurei* de Néron (très usés), de Vespasien, Antonin, Adrien, L. Verus, Faustine mère, Alexandre Sévère, Philippe et Trajan Dèce.

Rappelons le trésor de Rennes, déjà cité, et signalons les trésors de La Condamine, près de Monaco [4], et de Planche (commune de Neuville-sur-Ain [5]), ainsi que la petite cachette de Samoëns [6].

Les grands trésors de Vertus, de Paris et d' « Ornoy », enfouis sous Géta, sous Caracalla et sous Alexandre Sévère, paraissent démontrer que la circulation de l'or fut assez considérable, au moins pendant le premier tiers du IIIe siècle.

1. Les pièces des Antonins étaient en majorité. E. Hucher, dans la *Revue histor. du Maine*, 1880, t. VII, p. 231.

2. *Congrès scientifique de France*, 28e session, en 1861, t. II, p. 272.

3. Ghesquière, dans les *Mém. de l'* (anc.) *Acad. de Bruxelles*, t. IV, p. 359.

4. En 1879, bijoux, médaillon en or de Gallien et huit *aurei* de Plotine, Antonin le Pieux, Alexandre Sévère, Gallien et Florien. R. Mowat, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XL, p. 160, etc.

5. En 1889, bijoux et neuf *aurei* de Lélien, de Victorin, Tétricus père et fils, Aurélien, Dioclétien et Maximien Hercule. E. Poncet, dans la *Revue num.*, 1889, p. 514.)

6. Haute-Savoie : douze *aurei* depuis Galba jusqu'à Aurélien, qui est représenté par cinq pièces. Soret, *Mém. de la Soc. d'histoire de Genève*, t. I, p. 235 ; *H. M. R.*, t. III, p. 112.)

Des cachettes de Beerlaere et de Samoëns, je serais porté à déduire que l'or était encore assez répandu, pendant la seconde moitié du même siècle, car sur un petit nombre de pièces, il y en a plusieurs de l'empereur sous lequel les monnaies furent enfouies.

Les IVe et Ve siècles sont assez bien représentés dans le relevé des trouvailles.

On connaît en effet le trésor d'Helleville, près de Cherbourg, qui renfermait huit *aurei* et six médaillons de la dynastie constantinienne [1], le trésor de Velp, près d'Arnhem (Gueldre), qui contenait des bijoux, des médaillons et des *aurei* depuis les fils de Constantin jusqu'au Ve siècle [2]; le trésor de Trèves, composé de pièces en or et en argent de l'époque de Constantin [3], et celui de Lengerich (Hanovre), qui offrait aussi un mélange de monnaies en or et en argent [4].

Citons encore les trouvailles de Saint-Denis-Westrem (près de Gand [5]), de la gorge de Nant (près de Cognin, Isère [6]), de Taloire (cant. de Castellane, Hautes-Alpes [7]), du Poitou [8], de Furfooz (près de Namur [9]), de Pourville (arr. de Dieppe [10]),

1. En 1780. (*Rev. num.*, 1858, p. 279.)
2. Vers 1715. (*Rev. num.*, 1883, p. 81.)
3. En 1635. (Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, p. 285.)
4. Mommsen-Blacas-de Witte, *H. M. R.*, t. III, p. 131. — Voy. aussi, p. 129, note 2 : trésor de Klein-Tromp, près de Braunsberg, en 1822, quatre-vingt-dix-sept *aurei* de Gordien III et de Valentinien Ier jusqu'à Valentinien III.
5. En 1787, vingt pièces de Constantin à Honorius. J. de Bast, *Recueil d'antiquités*, 1808, p. 109.)
6. Pièces de Valentinien à Honorius. *Rev. belge de num.*, 1882, p. 537.)
7. En 1787, trente-quatre monnaies en or d'Arcadius et d'Honorius, et des bijoux. (Dossier manuscrit du Cabinet de France.)
8. Dans une localité indéterminée, en 1865, vingt-huit sous et deux médaillons, de Valentinien Ier à Arcadius. (Ch. Robert, dans la *Rev. num.*, 1866, p. 111.)
9. Huit pièces de Constantin III, Jean et Valentinien III. (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, p. 235, et t. V, p. 36.)
10. A deux reprises, en 1844 et 1861, une centaine de pièces en or, des empereurs des IVe et Ve siècles. (*Rev. num.*, 1862, p. 171; l'abbé Cochet, *Rép. archéol. Seine-Infér.*, col. 71.)

celui du Forum de Rome [1], de Chinon (Indre-et-Loire) [2], et, enfin, de Gourdon (Saône-et-Loire) [3].

Avant de présenter les autres remarques que nous suggère l'examen des trouvailles, voyons quel était le poids normal des monnaies en or sous l'Empire. Celles d'Auguste varient de 7 gr. 80 à 7 gr. 95, et ce dernier poids paraît avoir été le poids légal jusqu'au règne d'Antonin le Pieux. Cependant, Pline [4] dit que les premiers empereurs diminuèrent peu à peu le poids de l'*aureus* et que Néron le réduisit à 1/45e de la livre (= 7 gr. 28). Effectivement, vers l'an 60, le poids des pièces d'or descend jusqu'à 7 gr. 3. Sous Domitien, il y a une augmentation, car les *aurei* dépassent de 0 gr. 2 à 0 gr. 3 le poids de 45 à la livre. Ce poids diminue sous Trajan, reste stationnaire sous Hadrien, est relevé légèrement sous Antonin, mais depuis Marc Aurèle, il ne dépasse plus 7 gr. 3 [5].

« Le monnayage reste dans cet état jusqu'à Caracalla, qui fit le premier subir à l'aureus une réduction légale [6]. Les pièces d'or du Bosphore, frappées sur le modèle romain, qui pesaient 7 gr. 98 sous Auguste, étaient encore de 7 gr. 8 à la fin du second siècle.

On peut en conclure que réellement cette diminution,

1. En novembre 1899, près de la maison des Vestales, 379 pièces de Marcien, Valentinien, Léon, Libius Sévère, Anthemius et Aelia Eufemia. (*Journal des Arts* du 22 novembre 1899.)

2. Quatre-vingt-un sous d'or de Zénon, d'Anastase et de Justin. (C. Robert, dans l'*Annuaire de la Soc. de num.*, 1882, t. VI, p. 164.)

3. Cent quatre pièces d'or, sous et quinaires d'Anastase, de Justin, de Léon et de Zénon, enfouies vers 527, avec un vase et un plateau en or. (Voy. Cl. Rossignol, dans les *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, 1844-1846, p. 289.)

4. *Hist. natur.*, XXXIII, 3, 47.

5. Les quatorze lignes qui précèdent sont le résumé des pages 22 à 25 du tome III de l'*Hist. de la monnaie romaine.*

6. Vers 215, le poids de l'*aureus* semble avoir été réduit à 1/50e de livre (= 6 gr. 55). Macrin paraît avoir repris l'ancien poids variant de 7 gr. 3 à 7 gr. 4. Cf. *H. M. R.*, t. III, p. 61. — Cette pièce réduite porte le nom d'*aureus antoninianus* dans plusieurs rescrits de Valérien. (Vopicus, *Aurélien*, IX, XII ; *Probus*, IV.)

quelque considérable qu'elle paraisse, ne provient que d'un abus toujours croissant et non d'une réduction officielle du poids légal [1].

Après la réforme de Caracalla, qui réduisit l'*aureus*, on eut la réforme de Dioclétien (1/60e de livre = 5 gr. 46), puis l'édit régulateur de Constantin, en 312, qui fixa le poids de l'aureus à 1/72e (= 4 gr. 55).

Des notions que je viens d'exposer on peut, je crois, tirer des éclaircissements concernant la circulation des pièces en or.

Nous venons de voir que, sous Néron et sous Trajan, le poids de l'*aureus* avait été affaibli, plutôt par un abus toujours croissant que par suite d'une réduction officielle du poids légal. Il y a lieu de se demander si cet affaiblissement n'avait pas été autorisé pour prolonger la durée de circulation des pièces en or frappées sous les premiers empereurs, pièces que le frai commençait à atteindre d'une manière appréciable. On a vu que, dans le trésor de Bosco-Reale, les *aurei* très nombreux d'Auguste et de Tibère étaient usés.

Outre que la refonte générale des anciennes monnaies eût été une opération difficile, longue et coûteuse, à une époque où les procédés de la frappe étaient simplement manuels, nous sommes autorisés à supposer que le respect de l'effigie impériale [2] fut souvent un obstacle à la refonte des monnaies.

Ce respect de l'effigie n'est pas illusoire. Les *aurei* de Domitien étant, comme on l'a vu plus haut, un peu plus lourds que ceux de Néron, on pourrait croire que les changeurs de l'antiquité les retiraient de la circulation pour les

1. *H. M. R.*, t. III, pp. 24 et 25.

2. Au sujet de ce respect, voy. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 389; cf. E. Beurlier, *Le culte impérial*, 1891, p. 53. — Cf. aussi les formules rapportées par Cassiodore : Tamen omnino monetæ debet integritas quæri, ubi et vultus Noster imprimitur, et generalis utilitas invenitur, etc. (*Variarum*, lib. VII, 32; édit. Migne, t. I (69 de la coll.), col. 725.)

fondre. Mais les *aurei* de Domitien sont communs dans les trouvailles et isolément [1].

M'appuyant sur la composition des trouvailles importantes de Langres, de Nylen, de Paris et de Bosco-Reale [2], je constate que la circulation monétaire a retenu des pièces anciennes. Comme ces *aurei* étaient fréquemment amoindris par le frai, il était inutile de leur donner un cours plus élevé que celui des émissions postérieures [3].

Les trouvailles n'autorisent pas à dire, avec M. Mommsen, que les pièces en or d'Auguste étaient rares sous Tibère. Cette hypothèse repose peut-être sur le trésor de Cherbourg [4], qui renfermait quelques *aurei* d'Auguste et en majeure partie des pièces de Tibère. Mais ce trésor ne peut renseigner sur la circulation monétaire d'une époque, pas plus que la cachette découverte sur le mont Aventin, à Rome, et qui contenait seulement des *aurei* de L. Verus, à fleur de coin [5]; pas plus que le petit trésor recueilli à Limoges [6].

A mon avis, on ne doit pas accepter l'opinion de M. Mommsen et attribuer une grande importance au fait que certains trésors étaient formés de pièces d'or et d'argent mêlées. Ainsi, les trésors de Trèves et de Lengerich [7]

1. Ce fait vient contredire la phrase où M. Mommsen dit que les enfouissements du second siècle ne contiennent que des pièces de poids faible.

2. Une petite trouvaille de 15 *aurei*, faite en 1863, dans les ruines d'une habitation à Buchen (Bade), était composée de la manière suivante : 2 Néron, 1 Othon, 6 Vespasien, 1 Titus, 3 Domitien et 2 Trajan (Voy. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 293, n° 814).

3. Cf. la phrase (*H. M. R.*, t. III, p. 49), que j'ai citée textuellement au commencement du présent article.

4. *Rev. num.*, 1857, p. 82, etc.

5. *Rivista ital. di num.*, 1893, t. VI, p. 261; *Rev. num.*, 1894, p. 130.

6. Dans la rue du Saint-Esprit, dix-sept *aurei* d'Auguste. (*Bull. archéol. et historique du Limousin*, t. III, 1848, p. 173.)

7. Je laisse de côté le « tombeau de Childéric », à cause du caractère spécial de la découverte. On sait que cette sépulture passe pour avoir renfermé des monnaies en argent et une centaine de pièces en or de Léon, Zénon, Marcien, Basilisque, Valentinien III, etc. Voyez l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric*, 1859, p. 410.

ont été enfouis dans la première moitié du IVe siècle, époque où la monnaie d'or fut frappée en abondance. D'autre part, le mélange des pièces en or et en argent a été constaté pareillement dans des cachettes faites à des époques marquées aussi par l'enfouissement de trésors de monnaies en or [1].

On peut admettre que l'or était plus rare à la fin du IIIe siècle que pendant les premiers temps de l'empire. Mais il ne faudrait pas exagérer cette raréfaction; car la frappe de l'or ne fut jamais interrompue et les pièces d'or circulaient certainement puisqu'on les trouve mêlées aux monnaies d'argent et de billon [2].

Nous savons d'ailleurs que les soldats étaient souvent payés en or [3].

1. 1° Ainsi à Dombresson (canton de Neuchâtel, Suisse), un *aureus* de Tibère était au milieu de quatre cent vingt deniers, la plupart de la République, jusqu'à Néron. *H. M. R.*, t. III, p. 50.) — 2° Près de la ferme Ruetz, entre le Châtelet et la Haute-Borne (Haute-Marne), on a trouvé un vase renfermant un *aureus* de Néron et soixante-dix-neuf deniers, dont cinquante de la République et les autres des empereurs du Ier siècle. (*Rev. archéol.*, 1853, t. IX, p. 780). — 3° A Mont (arr. de Briey, Moselle), on a trouvé un vase contenant une pièce en or, trois cent deux en argent et dix-neuf en bronze, depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle. (*Bull. de la Soc. d'archéol. de la Moselle*, 1868, t. XI, pp. 99 et 135.) — 4° Dans la forêt de Mormal (Nord), en 1804, on recueillit une pièce en or de Vespasien au milieu de plusieurs centaines de monnaies en argent et en bronze de Vespasien à Commode. (J. de Bast, *Second supplém. au Recueil d'antiqu.*, 1813, p. 30.) — 5° A Holler (grand-duché de Luxembourg), en 1871, cachette renfermant une pièce en or de Marc-Antoine et trois cent soixante-dix-huit deniers de Marc-Antoine et de Vespasien jusqu'à Commode. (*Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. VII, p. 159.) — 6° A Baden, en 1824, on trouva un *aureus* de Galba au milieu de 561 monnaies en argent depuis Marc-Antoine jusqu'à Élagabale (*Westdeutsche Zeitschrift...*, t. VII, p. 163.) — 7° A Dormagen (cercle de Neuss, Province rhénane), en 1840, vase contenant 4 pièces en or et plus de 800 pièces en argent, la plupart de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien et Antonin (*Westdeutsche Zeitschrift...*, t. VII, p. 150.)

2. Il est probable que l'or eût complètement disparu de la circulation s'il fût devenu très rare. C'est un fait économique qu'on peut constater, à notre époque, chez les peuples dont la situation financière est précaire.

3. Suétone, *Domitien*, 7. — Cf. le marbre de Thorigny (ou Vieux) : *Salarium militiæ in auro;* et : *militiæ salarium, id est sestertium XXV millibus nummum in auro.* (On peut placer ce texte vers 227-229 ap. J.-C. Voy. Ant. Héron de Villefosse, *Le marbre de Vieux*, Caen, 1890, p. 23.)

Voici un fait qui prouve que l'or était encore assez commun en 268.

Lorsque Gallien eut été assassiné, Marcianus, commandant les troupes de Mœsie, dut, pour éviter une révolte des légions, promettre vingt pièces d'or par soldat [1], largesse que le trésor de Gallien permettait [2]. Nous ne connaissons pas le nombre des soldats que Gallien avait rassemblés sous Milan, pour y assiéger Aureolus qui s'était révolté avec les légions d'Illyrie. Mais la défaite d'Aureolus, avant le siège, autorise à croire que Gallien avait déjà une armée assez nombreuse. De plus, au moment de sa mort, les légions de Mœsie et de Thrace l'avaient rejoint sous Milan. Même en admettant que les légions rassemblées dans le camp fussent fortes seulement de six mille hommes, on voit que le trésor d'armée de Gallien devait contenir au moins plusieurs centaines de mille pièces d'or.

Les monnaies d'or, étant distribuées aux soldats, revenaient nécessairement dans la circulation. C'est pourquoi il faut, croyons-nous, renoncer à parler de la démonétisation de la monnaie d'or.

Du reste, on sait que sous Élagabale et Alexandre Sévère les paiements aux caisses de l'État se faisaient en or [3]. Ceci prouve que l'or restait le métal-étalon, bien que Caracalla se fût livré à des pratiques fâcheuses. Car, si nous en croyons l'abréviateur de Dion Cassius, cet empereur donnait la monnaie en or aux Germains, tandis que les Romains étaient réduits à accepter de l'or altéré [4].

1. Si la pièce d'or n'eût pas été admise comme unité, les légionnaires eussent certainement réclamé une fixation différente.

2. « Promissis itaque per Marcianum aureis vicenis et acceptis (nam præsto erat thesaurorum copia). » Trebellius Pollion, *Gallien*, 15. — Plus tard, Julien l'Apostat promit à ses soldats cinq pièces d'or et une livre d'argent. (Ammien-Marcellin, liv. XX, 4.

3. Lampride, *Sev. Alex.*, XXXIX.

4. Ἀληθεῖς γάρ τοὺς χρυσοῦς αὐτοῖς ἐδωρεῖτο. Τοῖς δὲ δὴ Ῥωμαίοις κίβδηλον καὶ

En tout cas, Aurélien, dont le rôle de réformateur fut important, considéra l'or comme le métal principal [1].

On peut trouver trop absolue l'hypothèse de M. Mommsen, relative à l'emploi des balances. Rien ne prouve que le système des pesées ait été en usage pour la monnaie d'or, aux IIIe et IVe siècles, plus que pendant les deux premiers [2].

Le fait que, sous les empereurs de la seconde moitié du IIIe siècle, on frappa des monnaies divisionnaires en or, qui n'existaient pas antérieurement [3], laisse croire que la pièce d'or pouvait être acceptée sans pesée préalable. Ces pièces divisionnaires ne furent pas créées seulement pour faciliter la perception des impôts en or.

On remarquera que les sous d'or de Constantin étaient dans un rapport exact avec ceux de Dioclétien, puisque 60 *aurei* de ce dernier empereur valaient 72 pièces de Constantin. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de démonétiser immédiatement les espèces émises sous la tétrarchie. Il suffisait de les recevoir dans la proportion de 5 pour 6.

M. Mommsen nous paraît avoir donné une interprétation abusive à certains textes, quand il a écrit la phrase suivante :

« Nous savons positivement que sous le règne de Con-
« stantin tous les payements en monnaie d'or se faisaient
« au poids, et, d'autre part, qu'on acceptait en payement et
« au poids les lingots régulièrement contrôlés [4]. »

τὸ ἀργύριον καὶ τὸ χρυσίον παρεῖχεν· τὸ μὲν γὰρ ἐκ μολίβδου καταργυρούμενον, τὸ δὲ ἐκ χαλκοῦ καταχρυσούμενον ἐσκευάζετο. Xiphilin, *Epitome* de l'histoire de Dion Cassius, LXXVII, 14.

1. Vopiscus, *Aurélien*, XLVI; *Tacite*, IX et XI.

2. Du reste, les systèmes de la circulation libre et de la circulation subordonnée à la pesée peuvent exister concurremment. Aujourd'hui, dans les banques, on ne compte pas toujours la monnaie d'or; le plus souvent, on la pèse. La pesée est le meilleur criterium de la bonté des espèces.

3. Voy. A. Blanchet, *Les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien*, dans la *Rev. belge de num.*, 1897, p. 1. — Lampride (*Sev. Alex.*, XXXIX) cite des *semisses* et des *tremisses* en or d'Alexandre Sévère; mais on ne les connait pas en nature.

4. *H. M. R.*, t. III, p. 156, et *Zeitsch. f. Num.*, 1888, t. XVI, p. 356. Ces

Voici le texte sur lequel est basée l'appréciation de M. Mommsen :

Si quis solidos appendere voluerit auri cocti, septem solidos quaternorum scripulorum nostris vultibus figuratos appendat pro singulis unciis, [quatuordecim vero pro duabus, etc.] Eadem ratione servanda, et si materiam quis inferat, ut solidos dedisse videatur [1].

Ce texte soulève une difficulté que d'anciens commentateurs ont écartée en proposant une correction admise par M. Mommsen [2].

Comme il fallait *six* sous d'or pesant quatre scrupules pour faire une once, le mot *septem* a paru provenir d'une faute de copiste, supposition qui est le grand refuge des commentateurs embarrassés.

Mais, si nous soumettons le texte à une critique moins superficielle, nous pourrons nous étonner d'abord qu'il fallût une loi spéciale pour établir un fait connu de tous les sujets de l'empire, c'est-à-dire que six sous de quatre scrupules formaient l'équivalent d'une once.

De plus, il faut remarquer que le texte porte aussi qu'il faudra donner quatorze sous pour deux onces [3].

conclusions ont été admises sans discussion. Voy. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, 1888, p. 35, note 5. Les inscriptions du IVe siècle, où il est fait mention d'amendes en or au poids, ne me paraissent pas des preuves suffisantes. — Cf. les barres en or portant les estampilles de la Monnaie de Sirmium. (Voy. la bibliographie. *Rev. num.*, 1893, p. 285.) Mais il est probable que ces barres n'avaient pas plus cours que les lingots conservés aujourd'hui dans les coffres de la Banque de France. A Rome, sous la République, le trésor contenait des lingots d'or et d'argent ; mais ces lingots n'étaient pas versés dans la circulation.

1. Décret de Constantin de l'année 325. (*Cod. Theod.*, liv. XII, t. VII, 1 ; cf. liv. XII, t. VI, 2.)

2. *H. M. R.*, t. III, p. 156, note 1 ; après *septem*, il y a : (corrigez *sex*.)

3. Les mots placés entre crochets, dans le texte cité plus haut, ont été laissés de côté par l'auteur et les éditeurs de l'*Histoire de la Monnaie romaine*.

Peut-on trouver une explication autre que celle résultant d'une faute de copiste?

Pour ma part, je le crois. On n'a pas assez remarqué que le texte de la loi parle d'un or particulier, *auri cocti* [1]. Il n'est pas vraisemblable que le législateur ait donné cette épithète aux sous d'or qui étaient dans la circulation [2]. Nous pouvons supposer qu'il s'agit de pièces ayant subi accidentellement les atteintes du feu. C'est un cas qui devait se produire fréquemment. Il est évident que des sous d'or, déformés et diminués par le feu, ne pouvaient rentrer dans la circulation ; mais l'administration impériale les recevait, en percevant un droit de change destiné à compenser la diminution de métal et les frais de fabrication.

Notre explication a l'avantage de conserver le texte dans son intégrité et d'en faire comprendre les termes.

On voit en même temps que le texte paraît viser un cas particulier qui est loin des conclusions générales établies par M. Mommsen. Du reste, le décret, pris même dans le sens le plus large, reste encore subordonné à la valeur de l'expression *Si quis... voluerit.*

Quant au mot *materia*, il ne signifie pas nécessairement « lingot d'or estampillé » ; mais il peut s'appliquer à des bijoux et à des objets divers.

On peut trouver un argument contredisant l'hypothèse

1. Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, 19, 2 : coquere aurum cum plumbo.

2. On connaît l'expression *obryzum* (or pur) que l'on trouve abrégée sur les monnaies des IVe et Ve siècles. Cf. *H. M. R.*, t. III, pp. 25 et 67, etc. — D'après le récent travail de M. H. Willers, les lettres OB signifieraient non pas *obryzum*, mais *obryziacus*. et COM.OB serait pour COM *itis* OB(*ryziacus*). Cf. *Comes auri* (*Numismatische Zeitschrift*, XXXI, 1899, pp. 44 à 50).

Du Cange assimile l'*aurum coctum* à l'or pur, *obryzum* (*Gloss.*, col. 503). Mais un passage de l'Édit de Pitres (article XXIV) applique la même épithète, *coctum*, à deux espèces d'or dont le prix est différent. Du reste, je n'ai trouvé aucun texte du IVe siècle permettant d'assimiler en toute certitude l'*aurum coctum* à l'*obryzum*.

de M. Mommsen, dans ce que cet auteur a écrit lui-même un peu plus loin :

« Le gouvernement avait fabriqué et déposé dans les « principales villes des étalons particuliers, pour faciliter le « contrôle du poids des pièces d'or (*exagia solidi*), et des « employés spéciaux devaient procéder à ce contrôle sur la « demande des particuliers [1]. »

Les derniers mots de cette phrase démontrent que, selon la pensée même de M. Mommsen, le contrôle était facultatif, et, par conséquent, il faut en déduire que les monnaies en or circulaient librement.

Que si l'on s'est servi souvent de la pesée comme moyen de contrôle, il ne semble pas que les Romains des IIIe et IVe pièces l'aient employée dans un but différent de celui des négociants de toutes les époques [2].

Rien n'est plus naturel que cette ordonnance édictée par Majorien, en 458, et défendant de refuser le sou d'or [3] ayant le poids légal, excepté le sou *gallicus* [4] dont l'or est considéré comme inférieur.

L'or resta toujours le métal-étalon, même dans l'empire d'Occident, pendant le Ve siècle si troublé par les invasions [5].

1. Décret de Julien de l'an 363. (*Cod. Theod.*, liv. XII, t. VII, 2.)

2. Cf. l'emploi des *deneraux* au moyen âge. Voy. sur cette question le travail de M. A. de Witte, dans la *Rev. belge de num.*, 1898, p. 432, et 1899, p. 78.

3. « Præterea nullus solidum integri ponderis, ... recuset exactor, excepto eo gallico cujus aurum minore æstimatione taxatur. » (*Novell.*, liv. IV, t. I. — Voy. *H. M. R.*, t. III, p. 67.) — Plus tard, les lois défendent de refuser aucune espèce de sou d'or, pourvu que la pièce ait le poids légal. (*Cod. Just.*, XI, 10, 1 et 3; *Cod. Theod.*, liv. IX, t. XXII, 1. — Voy. *H. M. R.*, t. III, p. III, p. 66.)

4. On a proposé plusieurs explications de ce terme. Voy. M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes* (cat. Bibl. nat., 1892, introd., p. xv). — Cf. P.-C. Robert, *Num. de la prov. de Languedoc*, II, 1879, p. 13. (Cet auteur, citant une lettre de saint Grégoire le Grand où il est question du *solidus gallicus*, pense qu'il s'agit des monnaies d'Alaric II, roi des Wisigoths (484-507). Mais on a vu que l'édit de Majorien est de 458.)

5. En 405, les prisonniers de Radagaise furent vendus une pièce d'or chacun. (Voy. E. de Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, 1855, p. 12.) — En 409,

Je ne puis étudier ici la circulation des monnaies en or dans l'empire d'Orient, car ce serait sortir du cadre que je me suis tracé. Rappelons seulement quelques textes qui démontrent l'importance de la monnaie en or dans l'empire byzantin [1].

Je me suis abstenu, dans les pages qui précèdent, de parler du rapport de l'or à l'argent, car les recherches auxquelles j'ai pu me livrer n'apportent aucun résultat nouveau.

Le but du présent travail était de démontrer que la circulation de la monnaie d'or n'a jamais subi d'interruption, sous les empereurs romains [2] et que les lois protégeaient cette circulation, sans y apporter les restrictions que certains auteurs ont supposées.

on rachète un captif pour 30.000 pièces d'or. Zosime, V, 45.) — En 409, à Rome, beaucoup de familles avaient des revenus de plus de 4.000 pièces d'or. (Olympiodore, *Frag. hist. gr.*, éd. de Bonn, 469, 12.) — Sous Théodose II, Probus, fils d'Olympius, dépense 1.200 pièces d'or, pour sa préture, à Rome.

Au IVe siècle, on chercha à développer l'exploitation des mines d'or. (Voy. J. Maurice, dans le *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1898, p. 151.)

1. Procope, *De bello gothico*, III, 33. — Cosmas, voyageur contemporain de Justinien, dit que la pièce d'or romaine sert au commerce de tous les peuples. (Mommsen-Blacas-de Witte, *H. M. R.*, t. III, p. 129.) — Au VIIe siècle, Justinien II Rhinotmète déclara la guerre aux Arabes, parce qu'ils avaient supprimé le type impérial sur leur monnaie d'or : ἐν χρυσῷ νομίσματι χαρακτῆρα ἕτερον ἐντυποῦσθαι ἢ τὸν τοῦ βασιλέως Ῥωμαίων. (Zonaras, XIV, 22.) Cf. *Rev. belge de num.*, 1891, p. 303.

2. Jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.

Extrait des *Procès-verbaux de la Société française de Numismatique*, 1899, pp. XXXVII à XL.

NOTE

SUR LES

MONNAIES GAULOISES

DU SUD-OUEST DE LA FRANCE [1]

Depuis 1886, les trouvailles n'ont pas modifié le tableau de la répartition des monnaies « à la Croix », ces imitations des pièces de Rhoda, émises par les populations établies dans le bassin de la Garonne [2].

Ces pièces ne se rencontrent pas souvent dans les départements du Gers, des Landes et des Basses-Pyrénées. Ce dernier département a fourni une trouvaille composée de monnaies « à la Croix », qui aurait été faite, en 1827, près de l'église d'Izeste (canton d'Arudy) [3].

On s'explique assez bien la rareté des monnaies « à la

1. Cette note a été rédigée pour répondre aux questions posées dans le programme du 37e congrès des Sociétés savantes (à Toulouse, en 1899.)

2. L. Maxe-Werly, *De la classification des monnaies gauloises (lecture faite à la Sorbonne le 8 avril 1885)*, Brive, 1886, in-8° de 17 pages avec carte (Extrait du *Bulletin de la Soc. scient., histor. et archéol. de la Corrèze*, t. VII). Cf. L. Maxe-Werly, *Étude sur l'origine des symboles des monnaies du Sud-Ouest de la Gaule*, Bruxelles, 1892. Extrait des *Mémoires du Congrès de numism. de Bruxelles*, 1891). — M. A. de Barthélemy place la diffusion du type de Rhoda vers l'an 220, à l'époque d'Annibal (séance de l'Académie des Inscr. et belles-lettres, 14 février 1890); *Revue celtique*, t. XI, p. 175.

3. E. Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, 2e partie, p. 19. (Extrait du *Bull. de la Soc. de Borda*, 1884.)

Croix » dans la région dont nous venons de parler, car d'autres monnaies ont été fabriquées par les peuples qui y étaient fixés.

Il n'est pas douteux aujourd'hui que le type dit « des Élusates » doit être localisé dans une région dont le département du Gers forme le centre. Les pièces en argent qui représentent une tête informe, figurée par des lignes et des globules et un cheval également informe[1] se rencontrent aux environs d'Eauze; de plus, elles étaient en grand nombre dans les trouvailles de Manciet (c^on^ de Nogaro, arr. de Condom)[2] et de Laujuzan (Gers)[3].

Le type des Élusates a certainement persisté assez longtemps, car on retrouve la tête informe sur les monnaies des Sotiates qui peuvent être classées vers le milieu du premier siècle avant notre ère.

A côté des pièces des Élusates, mais plus au Sud et à l'Ouest, circulait un autre numéraire encore plus informe.

Vers 1845, on trouvait à Eyres-Moncube (canton de Saint-Sever, Landes), un vase en argent contenant deux cent cinquante monnaies et une fibule attachée à une longue chaînette. Les monnaies présentaient des protubérances

1. Ce cheval informe serait une imitation du Pégase d'Emporiæ (*Rev. numism.*, 1847, p. 176). On peut supposer aussi que le cavalier des deniers celtibériens a eu quelque influence sur ce type.

2. Bon Chaudruc de Crazannes, dans la *Revue num.*, 1847, p. 173. — Cette trouvaille, faite en 1846, a été signalée de diverses manières. Selon les auteurs, elle aurait renfermé 200 ou 300 pièces (*Rev. num.*, 1846, p. 420), et même 1500 (*Bull. de la Soc. de l'histoire de France*, 1847, p. 192). E. Taillebois a d'abord signalé cette trouvaille comme faite à Castelnau-sur-l'Auvignon, près de Condom, et contenant 700 pièces des « Élusates et des Volques Tectosages mêlées » (*Recherches sur la num. de la Novempopulanie*, 1882, p. 13, extrait du *Congrès scientifique de Dax*). — C'est peut-être une partie de cette trouvaille qui est restée pendant longtemps entre les mains d'un orfèvre de Bordeaux (*Rev. belge de numim.*, t. XX, 1864, p. 186, note 1).

3. Cet important trésor, découvert le 6 mars 1882, contenait 980 pièces. Voy. E. Taillebois, dans le *Bull. de la Soc. de Borda*, 1882, p. 223; et *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 466.

accompagnées de globules, type impossible à déterminer nettement, bien que les pièces fussent en bon état de conservation [1].

Cette trouvaille, isolée, ne présentait qu'un intérêt restreint. Mais, le 18 mars 1892, à Pomarez (canton d'Amou, au sud-est de Dax) [2], on découvrit un trésor de plus de quatre cents monnaies en argent, dont le poids varie entre 2 gr. 80 et 3 gr. 53, et dont les types sont des protubérances informes, analogues à celles des pièces de la trouvaille d'Eyres. Les différences sont assez sensibles [3], mais la parenté des monnaies des deux trésors est indéniable.

Que les pièces des trouvailles d'Eyres et de Pomarez aient été frappées par deux peuples différents, ou qu'elles soient plutôt, comme je le crois, des émissions successives de la monnaie d'un seul peuple, il reste établi que des monnaies d'un type particulier ont circulé dans la région des Landes, à l'époque gauloise.

Quant aux monnaies en or de cette époque, on peut assurer qu'aucun exemplaire n'a été recueilli dans la région dont nous venons de nous occuper. On doit s'en étonner, car nous savons, par Strabon, que les Tarbelli avaient chez eux des mines d'or importantes [4]. Le même auteur dit aussi que le pays de Toulouse était riche en or [5]. Mais nous ne con-

1. *Rev. archéol.*, I, t. II, 1844-1845, p. 844 ; *Rev. num.*, 1867, p. 12 ; *Bull. de la Soc. de Borda*, 1889, p. 123. — Dans le *Bull. de la Soc. de Borda* (1893, p. 46), j'ai dit que le Musée de Saint-Germain-en-Laye possédait le moulage du vase d'Eyres. Le vase même est conservé à Rouen. (L'abbé Cochet, *Catal. du Musée d'Antiq. de Rouen*, 1868, p. 67.)

2. Adrien Blanchet, *Trouvaille de monnaies gauloises faite à Pomarez*, dans le *Bull. de la Soc. de Borda*, 1893, p. 43 à 47. (Voy. plus haut, pp. 13 à 19.)

3. Dans le *Bull. de la Soc. de Borda*, 1893, p. 49 et 50, M. J. Duverger a attribué aux Tarbelli les monnaies de Pomarez (avec un seul globule), et admis l'attribution aux Tarusates des pièces d'Eyres (deux globules). C'est une simple hypothèse qu'il n'est pas nécessaire de discuter.

4. Strabon, IV, II, 1 : παρ' οἷς ἐστι τὰ χρυσεῖα σπουδαιότατα πάντων, etc.

5. Strabon, IV, I, 13, d'après Posidonios.

naissons pas davantage une seule monnaie d'or qu'on puisse attribuer aux Gaulois de Toulouse. Il y avait peut-être pour cette abstention du monnayage de l'or, des raisons analogues à celles que l'on a proposées pour expliquer la même lacune dans la numismatique des villes grecques. Je pense que la principale raison était la suivante : le commerce des Gaulois du bassin de la Garonne était sans doute entre les mains des Grecs de Marseille et des villes de la côte d'Espagne. Or ces villes ne frappaient que des monnaies en argent.

Extrait des *Procès-verbaux de la Société française de Numismatique*, 1899, pp. XLVIII à LIII.

LA PEINTURE
DE LA
MAISON DES VETTII
(DEUXIÈME NOTICE [1])

Ma communication relative à la peinture de la maison des Vettii, à Pompéi, a été le point de départ de nouvelles recherches de MM. E. J. Seltman et J.-N. Svoronos [2]. Les articles de ces savants auteurs contiennent des observations intéressantes. M. Svoronos a eu l'heureuse idée d'étudier les ateliers d'orfèvres, tels qu'on en trouve encore en Grèce, et il a démontré que l'objet tenu par le dernier Amour, à droite du tableau, ne pouvait être qu'un soufflet de forge.

MM. Seltman et Svoronos ont émis, sur de nombreux points, des avis contradictoires à ceux que j'ai exposés dans ma note, et on s'explique facilement cette divergence de vues, puisque les deux auteurs soutiennent la théorie de l'*atelier monétaire* contre laquelle j'ai cru devoir m'élever [3].

1. Voy. plus haut, pp. 195 à 199.

2. Dans le *Journal intern. d'archéol. numismatique*, t. II, 1899 : 1° E.-J. Seltman, *The Vettian picture : Mint or jeweller's workshop ?* (p. 225 à 238) ; 2° J.-N. Svoronos, *Ein altes griechisches Argurokopeion, offener Brief an Herrn E. J. Seltman* (p. 239 à 270) ; 3° E.-J. Seltman, *Erwiederung auf obigen Brief* (p. 271 à 282).

3. Je dois faire remarquer que je ne suis pas seul à soutenir la théorie de l'*atelier d'orfèvre*. Voy. A. Mau, dans les *Röm. Mittheil.*, 1896, p. 78, et A. Sogliano,

Les Amours de la peinture sont occupés à plusieurs opérations qui peuvent se rapporter à celles pratiquées ordinairement dans un atelier d'orfèvre aussi bien qu'à celles d'un atelier monétaire. Il me paraît donc inutile de prolonger la discussion sur ces points accessoires.

Disons seulement quelques mots de la figure dans laquelle M. Seltman a reconnu *Juno-Moneta*, après avoir vu sur les ailes de ce personnage des yeux empruntés aux plumes du paon [1]. Ma vue ne m'a pas permis de distinguer ces attributs ; je m'abstiens donc humblement de reprendre la discussion. Relativement à la même figure, je reconnais l'intérêt des recherches de M. Svoronos qui arrive à présenter l'hypothèse suivante : « Ich vermuthe also dass wir hier in der Figur n° 4 die Repräsentantin der Idee dieser Göttin Ἥρα Ζυγία Νέμεσις vor uns haben. » (*Journ. intern.*, pp. 265-266). Toutefois je ne puis m'empêcher de penser que le peintre de la maison des Vettii avait en mythologie des connaissances trop profondes pour que les habitants et les visiteurs pussent bien les apprécier.

J'arrive maintenant au point de la discussion que je considère comme le plus important : il s'agit de l'opération de la frappe d'après MM. Seltman et Svoronos (groupe de deux Amours, à l'extrémité du tableau, à gauche).

M. Seltman prétend (*Journ. intern.*, p. 227) que je n'ai pas saisi son explication relative au placement des « coins

La Casa dei Vettii, dans les *Monumenti Antichi*, t. VIII, 1898, p. 356 : « Non v'ha dubbio che queste due ultime figure rappresentino la compratrice e il venditore. » Il s'agit des figures du centre de la composition.

1. M. Seltman (*Journ. intern.*, p. 234) me renvoie à la *gravure* qui accompagne l'article de M. Ely. Je préfère examiner la phototypie (*Journ. intern.*, 1899, pl. 12) exécutée d'après une photographie que M. Seltman considère comme excellente (*Ibid.*, p. 233). Quelques exemplaires de l'extrait des articles de MM. Seltman et Svoronos contiennent une photographie de la peinture. Quoique l'épreuve soit excellente, elle ne permet pas de voir nettement les détails douteux. — Le fac-similé publié par M. G.-F. Hill (*A Handbook of greek and roman coins*, 1899, p. 147) laisse beaucoup à désirer.

soudés aux larges pinces de l'instrument » (« that the dies were firmly welded to the broad nippers of the tool »). Si M. Seltman eût lu attentivement la phrase précédant celle qu'il critique, il eût mieux compris la signification que j'attachais aux mots « objet allongé (dans le sens horizontal) [1] ».

La phrase à laquelle je fais allusion est ainsi conçue : « Ne savons-nous pas en effet que les coins monétaires du « premier siècle de l'Empire romain avaient une longueur « de 35 à 45 millimètres, pour chacun des côtés, face et « revers? » (*Procès-verbaux*, 1899, p. XIX). Il résulte de cette remarque que la réunion d'un flan et de deux coins d'une telle forme ne peut être représentée, même dans une esquisse, que par un trait vertical : ce n'est pas ce que nous voyons sur la peinture, et je l'ai dit sous une forme différente. J'ajouterai qu'il est impossible, dans la pratique, de maintenir deux coins de cette forme, avec une pince, pendant la frappe.

J'attache une grande importance à cet argument, et je vais démontrer quelle en est la valeur, car mes contradicteurs ne paraissent pas l'avoir soupçonnée.

En publiant la tessère du Musée de Vienne, j'ai fait remarquer que les coins employés par les monnayeurs, représentés sur cette pièce, ont une forme semblable à celle des *coins du premier siècle de l'Empire romain*, conservés dans les musées. Je me suis gardé de citer d'autres formes de coins, parce que la peinture de la maison des Vettii est antérieure à l'an 79 de notre ère ; et je crois devoir reprendre la question parce que mes contradicteurs ont été entraînés dans une voie que je considère comme peu sûre.

En effet, un des premiers devoirs de l'archéologue est de

1. Il importe de remarquer que j'ai cherché à expliquer la scène en rapprochant des éléments connus par ailleurs, et non en supposant l'existence d'instruments qui n'ont jamais été retrouvés.

ne comparer que des monuments appartenant à peu près à la même époque.

Dans son interprétation, M. Svoronos (*Journ. intern.*, p. 267), suppose que les pinces, tenues par l'un des Amours, servaient à maintenir un coin double dont il donne la figure et dont il dit : « Offenbar ein doppelter Prägestempel wie uns « glücklicherweise ein solcher aus der Münzstätte von « Antiochia erhalten ist. » Or, voici la description exacte de ce monument de forme exceptionnelle :

Une paire de coins à tige cylindrique, munis chacun d'un bras coudé, tournant autour d'un gros clou. Coin de la face : ...ONSTANS... Buste lauré. Coin du revers : VICTORI.... Victoire tenant une enseigne. A l'exergue, SMAN.

Fer ; longueur des branches, 153 mill. ; longueur des tiges des coins, 62 et 66 mill. [1].

Je ne discuterai pas les questions suivantes :

Était-il possible de maintenir avec des pinces un instrument aussi volumineux [2] ? Pouvait-on frapper avec cet instrument maintenu par des pinces, sans une perte de temps trop considérable ?

Mais j'insisterai sur le point suivant qui est important. Il s'agit d'un coin qui n'a pu être employé avant l'an 333 de notre ère [3]. De plus, ce coin a été trouvé en France, à Beaumont-sur-Oise, et cette provenance, singulière pour un coin de la Monnaie d'Antioche, me porte à croire qu'il s'agit d'un instrument de faux-monnayeur. Est-on autorisé à se servir d'un pareil monument pour expliquer une scène d'une peinture antérieure à l'an 79 ?

1. Ernest Babelon et Adrien Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, 1895, p. 731, n° 2403.

2. Il est vraisemblable que ce double coin était muni d'un manche en bois.

3. C'est une époque où l'atelier d'Antioche ne peut plus être considéré comme un atelier grec, et cela contredit l'hypothèse de M. Svoronos (*Journ. intern.*, p. 254 et 273, note 1).

Avant de terminer cette note, qu'il me soit permis de communiquer la photographie d'un bas-relief, conservé au Musée de Naples [1] et dont le sujet est à rapprocher de celui de la peinture de Pompéi. Il s'agit d'un atelier d'orfèvre ;

on y retrouve les balances, le four, le soufflet de forge, la scène des deux ouvriers dont l'un frappe avec un lourd marteau ; enfin, on y voit une étagère chargée de coupes en forme de coquilles ou ornées de bustes, comme les pièces que renfermaient les grands trésors d'argenterie.

1. N° 6575. Photographie Sommer, n° 1589.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1900, pp. 100 à 102.

TROUVAILLE

DE

MONNAIES GAULOISES

A FRANCUEIL

M. G. Bonnery, trésorier de la Société archéologique de Touraine, m'a écrit au commencement de février que, récemment, on avait fait une trouvaille d'environ 500 monnaies gauloises au lieu dit *les Ouldes*, près de Francueil (c^on^ de Bléré, arr. de Tours, Indre-et-Loire), à 3 kilomètres de Chenonceaux.

M. Bonnery a mis à ma disposition douze pièces représentant les variétés qui figurent dans cette cachette, et qui peuvent être classées en deux séries :

1° Tête à gauche, *bien formée*, la chevelure figurée par trois S. R^v^. Taureau à gauche, dans l'attitude *cornupète* ; les deux membres antérieurs sont dessinés séparément ; la corne

est nettement figurée ; la queue est redressée en S. Au-dessus de l'animal, un X.

Potin blanc, certainement allié d'argent. Poids moyen, 2 gr. 10.

2° Tête à gauche, *déformée*, l'œil figuré par un trou, cheveux non dessinés. R. Quadrupède à gauche ; le membre antérieur gauche est replié ; le membre postérieur est allongé en avant et en dessous. Aucun signe dans le champ. Sur quelques monnaies, les types sont encore plus déformés et seraient presque méconnaissables si nous ne connaissions pas les pièces de transition.

Potin blanc, mais paraissant contenir moins d'argent ; poids moyen, 2 gr. 80.

Ces pièces se rapprochent, — surtout les dernières, — des potins grossiers, classés ordinairement aux Sequanes et aux Senons. Mais il faut remarquer que le premier type n'a jamais été rencontré dans l'est de la Gaule. Au contraire, E. Cartier a signalé les deux types que nous venons de décrire, comme trouvés réunis au camp d'Amboise. Bien que les dessins de la planche qui accompagne l'article de Cartier laissent à désirer, il ne peut cependant y avoir de doute au sujet de l'identité entre les pièces trouvées au camp d'Amboise et celles de Francueil. Voici, du reste, le texte même de Cartier :

« 22 et 23. Deux pièces de petit module qu'on trouve « assez fréquemment à Amboise et passablement conser- « vées ; ce sont les plus communes après le n° précédent ;

« je ne les ai vues décrites nulle part. La première a les « cheveux en grosses mèches, la seconde les a singulière- « ment figurés comme si c'étaient des serpents. Au revers « de celles-ci, on trouve une petite étoile ou plutôt un X « grossier. Ces deux pièces sont d'un meilleur style et « d'une meilleure fabrication que la masse des précé- « dentes[1]. »

Le n° 21, qui répond au second type décrit ci-dessus, est ainsi indiqué par Cartier : « Cette grossière monnaie coulée, « véritable caricature numismatique, forme l'immense « majorité de nos découvertes du camp d'Amboise, » et il ajoute que ces pièces varient beaucoup de coin, de module, de poids et de conservation[2].

Lambert, qui a cité les pièces trouvées à Amboise[3], donne un exemplaire du type avec les cheveux en S comme provenant d'une découverte faite sur les bords de l'Eaulne, à Sainte-Beuve-Épinay, près de Neufchâtel (Seine-Inférieure[4]).

Il paraît donc que ces pièces ont pu circuler dans l'ouest de la Gaule ; mais la trouvaille de Francueil, rapprochée des pièces recueillies au camp d'Amboise, permet de croire que ces petites monnaies en potin sont originaires du pays des Turons.

Quant au type, il faut peut-être y voir une imitation des bronzes de Massalia, au type du taureau cornupète[5].

1. *Monnaies gauloises trouvées dans le camp d'Amboise*, *Rev. num.*, 1842, pl. XXI ; p. 15 du tirage à part.

2. On a trouvé aussi à Châteaudun des potins au type dégénéré du taureau cornupète. Ces espèces sont probablement aussi le produit d'une fabrication locale, car l'animal est complètement déformé. Voy. E. Muret, A. Chabouillet [et H. de La Tour], *Catal. des m. gauloises de la Bibl. Nat.*, n°s 6219 et suiv.

3. *Essai sur la num. gaul. du nord-ouest de la France*, 1844, I, p. 117, pl. I, n° 9.

4. *Ibid.*, II, 1864, p. 68, pl. I, n° 28.

5. Cf. *Rev. num.*, 1899, p. 140.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1900, pp. 235 à 240.

INVENTAIRES

DU

MOBILIER DE L'ATELIER DE BOURGES

AU XVIe SIÈCLE

Jusqu'à ce jour on a relativement peu étudié les procédés techniques du monnayage au XVIe siècle. Le *Traité des Monoyes* de Jean Boizard, qui date de la fin du XVIIe siècle, montre combien de perfectionnements l'outillage avait déjà reçus dès cette époque. C'est pourquoi il me paraît utile de publier les documents suivants qui sont de nature à jeter quelque jour sur l'organisation des ateliers monétaires à une époque où l'outillage allait se transformer. On pourra comparer les inventaires suivants avec un inventaire de l'atelier de Pau, qui est à peu près contemporain [1].

Je dois remercier vivement M. Jacques Soyer, archiviste du département, à Bourges, car, avec une obligeance inépuisable, il a bien voulu collationner le texte du premier document, et me fournir la copie intégrale du second.

1. G. Schlumberger et Adrien Blanchet, *Numismatique du Béarn*, 1893, tome Ier, pp. 160 à 162.

I

22 juillet 1561.

Extrait de l'Inventaire du mobilier de la maison de la monnoie à Bourges, « assise en la rue de Myrebeau, au dessoubz de la grand maison et chambre commune de ceste dicte ville[1]..... ».

« En la presence de Jacques Augier[2] maistre orfèvre et tailleur de la dicte monnoye et aussy de Richard Audigier assayer d'icelle.....

Premyerement a esté trouvé au comptouer dudit logis de la maistrise une grand table de noyer de 10 à 12 piedz de long et de trois piedz et demy de large avec le soubassement à pilliers tournez avec deux layettes, priséez 4 l. 10 s.

Au dessus de laquelle table pendent deux paires de ballences l'une portant 50 mars l'autre 30 mars, 60 s.

Troys paires de ballences d'azin[3] l'une portant 10 mars, et l'aultre 2 mars — et une petite paire de ballences accordées —; le tout 25 s.

.....Cinq marmoretz[4] de potin de cuyvre poisant de 10 à 30 marcs, 8 l. 15[5].

.....2 pilles potin de cuyvre de 16 marcs la pièce, 64 s.

.....Une petite pille d'un marc, 2 s.

Une pile imparfaite poisant 13 m. prisée 13 s.

Quatre bouettes de trebuchetz, 2 s. 6 d.

Trois petites cysoires, une petite tenaille, deux crochets de fer, 5 s.

2 grandes paires de cysoires dont l'une est montée en boys assise aud. Comptouer sur deux chevalletz de boys carré et l'autre non montée, 40 s.

Une escriptoire de noyer d'un pied en carré ou environ ayant deux tyrouers dont y a dedens l'ung une paire de ballences de trebuchetz, 10 s.

Un grand moulle de potin a faire coppelles, 10 s.

1. Après le transfert de la Monnaie, le 28 août 1553, l'atelier fut en effet contigu par derrière à l'ancien hôtel de ville petit collège et faisait sur la rue Mirebeau un des angles de la rue Basse. Il comprenait trois corps de logis. (H. Boyer, dans les *Mém. de la Soc. histor. du Cher*, t. IV, 1868, p. 95.)

2. Jacques Auger fut graveur de l'atelier de Bourges de 1549 à 1581 (A. Barre, *Grav. gén. et part.*, p. 24.)

3. Dans le *Glossarium* de Du Cange, *azina* est une mesure valant la charge d'un âne.

4. *Marmouset*, sorte de chenet.

5. Cet article est seulement analysé.

2 paires molletes de fer, l'une de 3 piedz, l'autre de 2 piedz, prisées 5 s.

Une lanterne a faire essay avec son trebuchet et poix et une petite boucelle [1], 40 s.

Trois cullieres de fer forgé, 10 s.

Ung forneau a faire essayer, 10 d.

Ung mortier de metail avec le pillon, 30 s.

.....Une paire de grandes tenailles a lansier en reaulx et ung grand crochet de fer a meslaier le billon en le fondant dedans le creuset, 12 s. 6 d.

Un coffre de boys de 2 pieds, 30 s.

6 tables de fer de fonte, 60 s.

4 cornutz de terre a faire eaue fort, 2 s.

4 combles de tables de fer a lenser argent avec les crampons de fer et menue ferraille, 30 s.

Un grand boulhonnier et ung petit de cuivre un grenelloyer de leton et trois bassynes, l'une de cuivre et les autres de leton, 30 s.

2 maillets de fer servans à monnoyer, 2 s.

Une pierre de tripolly de 8 liv., 10 s.

7 clayes de latte ronde à marcher dessus, 3 s.

Une cornue de terre à faire eaue forte, deux rafelées ? [2] et un gry [3] cinq lymes, 2 s.

.....En la bouticque dudict logis a esté trouvé ung fleau de fer avec ses ballences de bois, 50 s.

Un plat de bois a laver, 6 d.

Une selle de bois a trois bastons garnye de tixu de fil a faire sangles de cheval, 6 s.

Deux presses de bois, 6 s.

Un cubvier a laver, 4 s.

Trois poysles de terre a mectre eaue fort, 12 d.

16 mars d'alung rouge, 16 s.

19 mars de cuivre en petitz deniers faux.

Ung tueau de cuivre a souffler dedans les couppelles, 2 s.

.....Une grande poisle de fer de fonte a recuire ouvrage, 12 d.

4 receptoires de terre a recevoir eaue fort.

1. Cf. *Bussola*, *Bussula*, *Buxola* (Du Cange), qui signifient *boite*.

2. Cf. *Raffloir*, ce qui sert à racler. Mais on a aussi la *rafle*, *raffle*, *raffe*, espèce de hotte ou de grand panier (*Dict.* de Godefroy).

3. « Ung gry a couppper bois » (*Vente des biens de Jacques Cœur*, texte cité par le *Dict.* de Godefroy).

Un grand nombre de meuble pour l'habitation, dont une « tapisserye ayant ung lyon et une autrusche » [1].

2 petits estaulx d'orfevre vollans, 7 s. 6 d.

120 creusets grands, 400 creusets moyens et petits, 52 s. 6 d.

Un feüst de queue [2] dedans lequel s'est trouvé de la gravelle..... »

5 ou 6 fyolles ou matellatz de verre servant a départir l'or de l'argent, 5 s.

50 creusetz, grands et moyens, 50 chappes servans a faire essays. — 50 cornutz, 9 receptoires le tout de terre, 40 s.

.....Ledict maistre J. Augier ad ce présent a declairé avoir entre ses mains 4 matrices, pilles et trousseaulx servans aux Monnoyers desquelz il dict estre chargé par nosseigneurs les généraulx des monnoyes de france.....

Archives communales, cahier de papier HH. 33. Mairie de Bourges.)

II

30 mars 1577 [3].

Inventaire faict par nous Jehan Fouchier, eschevin de la Ville de Bourges, le trentiesme et penultime jour de mars mil cinq cens soixante et dix-sept, des meubles et utancilles estans en la maison de la Monnoye de Bourges et lesquelz meubles et utancilles sont demeurez en la charge et garde de Pierre Augier, maistre de ladicte Monnoye, qui s'en est chargé et [a] promis en rendre bon compte a messieurs les maire et eschevins de ladicte Ville, en la presence de André Depardieu, notaire royal en Berry et greffier des affaires commungs de ladicte Ville, cedict jour d'huy trentiesme jour et penultyme mars mil cinq cens soixante et dix sept, selon et ainsy qu'il ensuyt :

Et premierement :

En la chambre basse du maistre une grand table de boys de noyer, de longueur de douze piedz ou envyron, estant sur ung soubastement faict a pilliers tournez.

1. Cet article est seulement analysé. En ce qui concerne le mobilier même de la Monnaie, on pourra voir un court inventaire dans la notice du baron de Girardot, *Les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges*, Nantes, 1861 (autographie), p. 36.

2. Un tonneau.

3. Le document a été publié par Henry Jongleux, dans les *Archives de la ville de Bourges avant 1790* (Bourges, 1877, t. Ier, p. 71 à 73). Mais la copie donnée par cet auteur est incomplète et souvent fautive. Pour en fournir un exemple, nous citerons la ligne : « Pierre Augier, maistre de ladicte Monnoye », que Jongleux a lue : « Pierre Auguste Lelarge, monnoyeur. »

Une lanterne servant de tresbuchet d'essay.

Une escriptoire de boys avec son tiroir et liette [1].

Deux paires de grandes belanses atachées aux soliveaulx de ladicte chambre, l'une portant la poysanteur de cinquante marctz, et l'aultre de vingt cinq a trante marctz.

Troys aultres paires de balanses attachées a ung rastelier, l'une portant de huict a dix marctz, et les deux aultres de troys à quatre marctz.

Cinq marmozez, l'un poysant trente marctz ; ung aultre, vingt-cinq ; ung aultre vingt ; ung aultre quinze ; ung aultre dix ; le tout montant cent marctz.

Deux pilles portant seize marcz chascune, dont il y en a une qui est imparfaicte.

Deux grandes paires de sissoires [2], lune montée sur ung chevallet et l'aultre non.

Un grand fleau de fer avec deux ays servant a poyser.

Deux paires de grandes tenailhes.

Troys grandes cuilleres, l'une ayant la queue rompue.

Un grand crochet servant a remuer les matieres d'argent et billon.

Une grande palle de fer enmanchée en boys.

Une paire de grandes molletes [3].

Neux tables de fer servant a getter en royaulx.

Quatre aultres tables de fer servant a getter royaulx avec leurs crampons.

Ung tatz de fer mys sur ung plot [4] de boys avec ung gros marteau.

Ung grand bouilloir de cuyvre.

Un grand gremailloir [5] de latton.

Une grande bassyne de cuyvre.

Plus, troys aultres petites bassynes de cuyvre.

Ung grand mortier de fonte, ayant son pillon.

Ung petit bouilloir de cuyvre.

Deux petites tables de bois montées sur quatre piedz.

Troys paires de petites cissoyres estans a ung rastelier.

Ung grand coffre de boys de noyer fermant a troys sayruzes.

Ung aultre petit coffre de boys de noyer fermant a clef, ayant un portant de fer a chascun bout.

1. *Liette, laiete, layette* = *tiroir* et aussi *coffret* pour conserver les papiers.

2. *Cisoires, Cisoir*, ciseau d'orfèvre.

3. *Molete*, etc., poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau.

4. M. Soyer me fait remarquer que *plot* = *billot*. (Cf. *Dict.* de Godefroy.)

5. Peut-être une *cremaillère*.

Ung aultre coffre de boys de chesgne fermant a clef.

Une scelle de boys longue.

Quatre marteaulx a monnoyer.

En une chambre haulte, estant au dessus de la boutique :

Une paire de landiers faictz a chaufferette.

Ung petit haste.

Une table carrée de boys de noyer, ayant une layette.

Ung buffect de boys de chesgne ayant deux fenestres avec leurs sairuzes.

Ung grand coffre de boys de chesgne fermant a deux sairuzes.

Ung coffre de bahut fermant a clef, couvert de cuyr rouge et bandé a petites bandes de fer blanc.

En une aultre chambre, au dessus de la dessusdite :

Une forge garnie de ses souffletz avec son garde foyer.

Une paire de petites tenailles a bec et une paire de molletes et un chetif bouffect.

Un grand garde feu.

Quarente-cinq creusez de terre.

Quinze chappes de terre.

Une table de boys de chesgne.

Un trouseau de clefz.

Ung chaslit de lit verny, et ung aultre chaslit de couche verny, que la veufve Nicollas Lyon sera tenue faire rapporter en ladicte Monnoye ; lesquels ont esté rapportez par ladicte veufve en ladicte Monnoye.

Un mousle de couppelle de leton.

Une pierre de trypollicq.

Aux fournaises des ouvriers :

Deux paires de grandz souffletz.

Une grande poisle emmanché en boys servant aux ouvriers pour recuyre.

Plus, en la chambre de la maistrise a esté trouvé plusieurs oytilz servans aux ouvriers, dont la description s'ensuict :

Premierement :

Sept marteaulx a main, dont il y en a trois non emmanchez.

Deux marteaulx à boyer non emmanchez.

Six paires de taneres [1].

Quatre paires de sisoyres.

(*Archives communales de Bourges ; registre papier, BB. 9.*)

1. On peut lire aussi *taveres*. C'est peut-être *tarière*.

Extrait du *Bulletin critique*, 1900, pp. 73 à 77.

LES MÉDAILLONS ROMAINS EN BRONZE

A Monsieur A. de Barthélemy, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cher et honoré maître,

Vous m'avez demandé il y a quelques années mon opinion au sujet du caractère monétaire attribué par certains auteurs aux médaillons romains en bronze [1]. J'avais réservé ma réponse, car les recherches que je poursuivais à cette époque n'étaient pas complètement terminées.

Permettez-moi de vous communiquer aujourd'hui les résultats de l'enquête que j'ai conduite dans le but

1. M. Fr. Gnecchi a rédigé plusieurs mémoires pour soutenir cette théorie (Voy. *Riv. ital. di Numism.*, 1892), et il la considère comme inattaquable, car il a écrit dans un manuel assez récent : « Ma ormai la questione si può considerare felicemente risolta nel senso che i Medaglioni altro non sono che multipli di monete, e che erano monete essi stessi. » (*Monete romane*, 1896, p. 87). Un des arguments présentés par M. Gnecchi en faveur de son opinion est que les médaillons ont souvent le même degré d'usure que les monnaies. On peut répondre que les *piedforts* du moyen âge sont souvent frustes ; et cependant on ne saurait soutenir qu'ils ont circulé comme monnaies.

de répondre à la question suivante : Les médaillons romains en bronze ont-ils circulé comme les monnaies?

Des recherches relatives à plus de 900 trouvailles de monnaies des empereurs romains m'ont fait connaître les faits que je vais énumérer.

1° Au Veillon (Vendée), au milieu des nombreuses monnaies qui composaient le trésor, on recueillit un médaillon en bronze d'Alexandre Sévère et de Julia Mamæa, d'une conservation irréprochable et orné d'un entourage [1].

2° A Vertillum (Vertault, Côte-d'Or), on a trouvé un médaillon en bronze de L. Verus, dont « la légende en caractères grecs et romains est malheureusement incomplète ». Un trou, pratiqué à la partie supérieure, servait à suspendre ce médaillon [2].

3° Dans le département du Var (sans indication précise), on a trouvé un vase en plomb, décoré de deux gladiateurs en relief, rempli de monnaies en bronze du Haut-Empire et contenant aussi un beau médaillon de Marc Aurèle et des poids en plomb avec poignée en fer [3].

4° Près de Lusigny (arr. de Moulins, Allier), dans une trouvaille de grands bronzes des empereurs compris entre Vespasien et Septime Sévère, il y avait un médaillon de Trajan frappé d'un seul côté [4].

5° A Saint-Bonnet (à un kilomètre de Moulins, Allier), on a découvert récemment un vase en terre contenant 85 grands bronzes dont un Lucius Verus frappé sur un flan exceptionnel de 36 grammes [5].

1. Le revers de ce médaillon portait l'inscription *Romae Æternæ*, voy. B. Fillon, *Rev. Numism.*, 1857, p. 69 ; *Poitou et Vendée*, art. Le Veillon, p. 6 ; *Annuaire de la Soc. d'émulat. de la Vendée*, t. III, 1856, p. 204 et 205.

2. *Bull. de la Soc. archéol. et histor. du Châtillonnais*, 1891, n° 10, p. 709. Le revers du médaillon représente L. Verus et Marc Aurèle se donnant la main.

3. *Rev. archéol.*, t. VI, 1849, p. 122. — Je tiens à exprimer des doutes au sujet de cette trouvaille.

4. *Annuaire de la Soc. fr. de Numismatique*, t. IV, 1873, p. 346.

5. *Bull. de Numism.*, t. VI, mars 1899, p. 22.

On est déjà frappé du très petit nombre de trouvailles de monnaies fournissant aussi un médaillon. Maintenant, examinons séparément chacun des cas précités.

Le médaillon du Veillon n'était certainement pas considéré comme une monnaie, car il est orné d'un entourage. Celui de Vertillum, frappé probablement dans une ville grecque, a été porté aussi comme parure. La trouvaille du département du Var peut paraître suspecte. Le médaillon de Trajan, recueilli à Lusigny, est frappé d'un seul côté; il n'a donc pas le caractère essentiel de la monnaie ordinaire. Enfin la pièce de Lucius Verus provenant de la cachette de Saint-Bonnet est regardée comme un grand bronze. Cette pièce n'est pas à proprement parler un médaillon et rentre dans la catégorie des pièces lourdes que j'ai considérées comme des essais monétaires [1].

Ainsi donc, la présence de médaillons en bronze dans les trouvailles de monnaies romaines est *absolument exceptionnelle.*

Au contraire, si nous examinons les pièces en or et en argent, auxquelles on donne généralement le nom de médaillons, à cause de leur poids et de leur module, supérieurs à ceux des monnaies ordinaires, on constate la présence de ces pièces dans de nombreux trésors. Citons les trouvailles faites dans les localités suivantes : La Condamine (près de Monaco) [2], Helleville (près de Cherbourg) [3], Velp (près d'Arnhem, Gueldre) [4], Trèves [5], Lengerich

1. Adrien Blanchet, *Essais monétaires romains*, dans la *Rev. numism.*, 1896, p. 231 et suiv.; Voy. plus haut, p. 95.

2. Médaillon en or de Gallien et huit *aurei* (Voy. R. Mowat, dans les *Mém. de la Soc. des Antiqu. de France*, t. XL, 1880, p. 160).

3. Six médaillons et huit *aurei* de la dynastie constantinienne (*Rev. numism.*, 1858, p. 279).

4. Médaillons et *aurei* depuis les fils de Constantin jusqu'au ve siècle (*Rev. numism.*, 1883, p. 81).

5. Médaillons et monnaies en or et en argent de l'époque de Constantin (Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, 1655, p. 285).

(Hanovre) [1], Poitou (localité indéterminée) [2], East Harptree (près de Bristol, Angleterre) [3], Holwell (près de Taunton, Angleterre) [4].

Il résulte de ces constatations que les médaillons en or et en argent sont bien des monnaies, ainsi que l'indique le poids (généralement un multiple exact de celui de l'*aureus* ou du denier).

Au contraire, les médaillons en bronze sont rencontrés isolément dans presque tous les cas connus. On trouve un médaillon en bronze d'Antonin le Pieux dans un tombeau romain près d'Appilly (canton de Noyon) [5]; dans une tombe, à Clémence d'Ambel (arr. de Gap), on recueille un médaillon de Carin au revers des trois monnaies [6]. Des médaillons d'Hadrien sont trouvés isolément à Reims [7], et près de Dourdan [8].

Le médaillon unique de Tetricus fils, conservé aujourd'hui au Musée de Grenoble, a été recueilli isolément à Andancette (Isère) [9], et le médaillon unique de Victorin n'a fait partie d'aucun trésor [10].

1. Médaillon en argent de Constance II et monnaies en or et en argent du IVe siècle (Mommsen-Blacas-de Witte. *Hist. monn. rom.*, t. III, p. 131).

2. Deux médaillons et vingt-huit sous d'or de Valentinien Ier à Arcadius (Ch. Robert, dans la *Rev. numism*, 1866, p. 111).

3. Quinze médaillons et 1481 monnaies en argent de Constantin Ier à Gratien (J. Evans, dans le *Num. Chronicle*, 1888, p. 22 à 47).

4. Trente-trois médaillons et 285 monnaies en argent depuis Constance II jusqu'à Honorius (*Num. Chronicle*, 1888, p. 23 et 24). — Pour tous les trésors énumérés ci-dessus, voy. aussi Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900, gr. in-8°.

5. Graves, *Notice archéol. sur le départ. de l'Oise*, 1856, p. 161 : Em. Woillez, *Répert. archéol. du départ. de l'Oise*, 1862, col. 142. Ce médaillon, au revers de Cybèle, dans un char traîné par quatre lions, était dans un cadre d'ivoire. Il s'agit peut-être du médaillon remarquable conservé aujourd'hui au Cabinet de Berlin (Cohen, 2e édit., n° 1139).

6. J. Roman, *Répert. archéol. du départ. des Hautes-Alpes*, 1888, col. 145.

7. *Rev. numism.*, 1895, p. 97.

8. Adrien Blanchet, dans la *Rev. numism.*, 1890, p. 385.

9. J. de Witte, *Rech. sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, 1868, p. 181, pl. XLV, 4.

10. F. Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. III, pl. XL, f. 15, p. 27; trouvé à Baâlon, avec un médaillon (?) de Postume, en 1809.

A Rome, on a trouvé beaucoup de médaillons en bronze. Citons textuellement la phrase suivante : « On se trouvait près de l'emplacement du camp des Prétoriens et c'est ce qui explique le nombre incroyable de médaillons romains qu'on y découvrit [1]. »

Ces paroles ne signifient pas que les médaillons ont été trouvés en une seule fois; mais il faut retenir ce fait que les médaillons en bronze étaient largement répandus parmi les soldats. Nous savons du reste que beaucoup de ces monuments étaient encastrés dans les enseignes militaires [2].

Tels sont les résultats de mon enquête. Vous voyez qu'ils ne sont pas favorables à la « théorie monétaire » des médaillons en bronze.

Veuillez croire, cher et honoré maître, à mon sincère dévouement.

1. Comte Michel Tyskiewicz, dans la *Rev. archéol.*, 1897, t. I, p. 368. — Le Cabinet de France possède aujourd'hui un certain nombre de beaux médaillons en bronze qui ont fait partie de la collection formée par le comte Tyskiewicz en Italie.

2. Conjecture de Le Beau et de l'abbé Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXV, p. 299. Cf. Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiqu.*, t. I, 1878, p. 18, et dans la *Gazette des beaux-arts*, mai 1877, t. XV, p. 445 et 446.

Extrait de la *Revue numismatique*, 1900, pp. 439 à 448.

BALANCES ET POIDS MONÉTAIRES

Dans un remarquable article publié dans la *Revue*, en 1886, notre regretté collaborateur et ami, Jules Rouyer, avait réuni de nombreux poids employés par les changeurs du moyen âge[1]. La notice suivante n'est qu'un modeste appoint aux recherches que notre ami avait continuées, ainsi qu'en fait foi un tableau rédigé par lui-même, lorsqu'il fit don au Cabinet de France de sa propre collection de poids monétaires[2].

I

Plateaux de trébuchet (XIVe siècle).

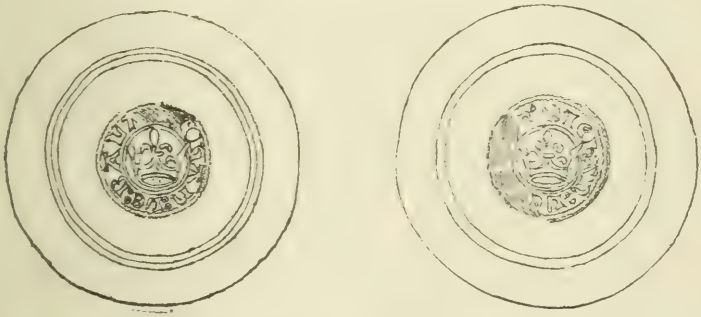

1° ..ꝏhꝏꝑ ꝏ LꝏꝏBꝏLꝏ.. Grènetis extérieur à la légende;

1. *Deneraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas*, *Rev. num.*, 1886, p. 244 à 278, pl. XV et XVI.

2. *Liste sommaire des poids monétaires et autres, offerts à la Bibliothèque nationale (Cabinet des médailles), en février 1895, par M. Jules Rouyer*, *Rev. num.*, 1895, p. 109 à 114.

double filet circulaire intérieur. Au centre, couronne fleurdelisée, à un lis de face et deux lis de profil. Cette marque est frappée en relief au milieu d'un plateau circulaire de 4 centimètres de diamètre.

2° ✠ IAHANN ⁘ LA.....N'. Même description que pour le plateau précédent.

Cuivre. Musée cantonal d'archéologie, à Lausanne[1].

Les deux plateaux, qui portent, au Musée de Lausanne, les n°s 7479 et 7478 (dans l'ordre où je les décris), se complètent mutuellement et donnent le nom de *Jehan le Balan(cier)*[2]. Jules Rouyer possédait dans sa collection un poids ou deneral de l'ange d'or de Philippe de Valois, au type de l'archange saint Michel accompagné de la légende H·BAL[3]. Avec sa perspicacité habituelle, Rouyer avait émis l'opinion que certains noms propres inscrits sur les deneraux peuvent être ceux des balanciers qui les ont fabriqués et non pas seulement ceux de changeurs, lombards, orfèvres et merciers. L'inscription des plateaux du musée de Lausanne démontre que certains fabricants de trébuchets ont donné à leurs produits une marque d'origine. C'était en quelque sorte un retour à l'antiquité, car on connaît plusieurs exemplaires d'une rondelle concave dans laquelle M. L. Maxe-Werly a reconnu, avec raison, un plateau de balances, et ces petits plateaux portent au centre une marque qui paraît devoir être lue BANNAF(*ecit*)[4].

1. Je dois tous mes remerciements à M. A. de Molin, conservateur du Musée d'archéologie, à Lausanne, qui, avec la plus grande obligeance, a bien voulu m'envoyer les dessins reproduits ci-dessus.

2. On rencontre une appellation analogue en Égypte, aussi au XIVe siècle. Un fonctionnaire de la Monnaie d'Alexandrie porte le nom de Zayn ed-dyn *el-Mawâziny* (le fabricant de balances). Voy. H. Sauvaire, *Matériaux p. servir à l'hist. de la numism. et de la métrologie musulmanes*, 1882, p. 347.

3. *Rev. num.*, 1886, p. 269 et 270, pl. XV, n° 20; *Rev. num.*, 1895, p. 111, n° 30.

4. R. Mowat, *Marques de bronziers...*, *Bull. épigraphique*, 1884, pl. I, t. à p., p. 13, n° 34; E. Babelon et A. Blanchet, *Cat. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*,

Les plateaux de trébuchet du moyen âge sont fort rares, bien que les balanciers aient dû en fabriquer un grand nombre. J. Rouyer en possédait deux : Celui qui porte ✠ LEDENERAL × ×[1], et un autre avec la légende + EOVRO[N]NE et le type de la couronne à trois fleurons[2]. Un troisième plateau présente le type du châtel tournois accompagné de la légende ✠ LE DE[NER]AL[3]. On voit que les plateaux de trébuchet du musée de Lausanne méritaient d'être signalés.

II

Poids monétaire au nom de Jehan le C. (XIVe siècle)

✠ POIS DE PARIS DOR IEHAN LEC. Dans un quadrilobe, cantonné d'annelets dans ses angles rentrants, tête royale, vue de face (type *esterlin*) ; de chaque côté et au-dessus, un lis ; au-dessous, un annelet.

Bronze. Poids, 6 gr. 80. Ma collection.

1895, p. 718, n° 2323 ; L. Maxe-Werly, dans la *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 102 à 104. (Cet auteur cite quatre exemplaires du plateau portant cette inscription. Un cinquième a été signalé dans le *Westd. Korrespondenzblatt*, t. XVI, 1897, col. 66, avec la forme BAИIIAI.)

1. J. Rouyer, *Rev. num.*, 1886, p. 265, pl. xv, 1, et 1895, p. 114, n° 62 ; L. Maxe-Werly, *Note sur quelques plateaux de balance*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 99.

2. Signalé dans la liste dressée par J. Rouyer, *Rev. num.*, 1895, p. 114, n° 63 ; cf. A. de Witte, *Rev. belge de numism.*, 1898, p. 443.

3. A. de Witte, *Rev. belge de numism.*, 1893, p. 522, pl. xii, 4, et 1898, p. 442 ; L. Maxe-Werly, *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 100. — On connait des poids monétaires portant la même inscription et les types de la couronne et du châtel tournois.

Ce poids remarquable faisait partie de la collection du comte Alexis de Chasteigner (*Catal.* de vente, 26-28 juin 1900, p. 35, n° 570, lu différemment). J. Rouyer en possédait un exemplaire (maintenant au Cabinet de France), en mauvais état de conservation, dont le poids est seulement de 6 gr. 48[1]. Il en citait un autre exemplaire, en bel état, qui se trouvait en la possession de M. R. Serrure. Rouyer a fait remarquer qu'un Jean le Coq était maître de la Chambre aux deniers du Roi, en 1351, et qu'il est encore cité dans les comptes de l'Argenterie du Roi[2]. On connaît un jeton de ce personnage :

✠ MAISTRE × IEHAN × LE × CI. Couronne.

R. B × C × R × P. Croix. Les lettres sont séparées par les bras de la croix[3].

Il est possible que notre deneral porte le nom du personnage dont nous venons de parler, ce qui serait une marque de propriétaire, comme les noms de *Guillaume Buquet*, *Henric le Lombart*, *Bertelin Lombart*, donnés par d'autres poids[4]. Mais il s'agit peut-être aussi d'un nom de fabricant.

D'autres deneraux du parisis d'or ont été publiés par Rouyer, l'un, avec la légende PARISI DOR (type du roi assis), et l'autre avec ✠ : POIS : DE : PARESIS :, présen-

1. *Rev. num.*, 1895, p. 110, n° 17. C'est à tort que dans cette description les mots sont séparés par des points.

2. En ce qui concerne l'Argenterie du Roi, je n'ai pas réussi à trouver une référence précise. D'après le P. Anselme *Hist. généal.*, t. II, p. 105), Jean le Cocq, seigneur d'Esgrenay en Brie, maître de la Chambre aux deniers du dauphin Charles de France, duc de Normandie en 1358, est qualifié, en 1379, de « ci-devant maître de la chambre aux deniers ».

3. J. Rouyer et E. Hucher, *Hist. du jeton*, p. 69, pl. v, fig. 36 (la lettre I, qui termine la légende est considérée comme « un remplissage employé en désespoir « de cause par le graveur, auquel il ne restait pas assez de place pour mettre le « nom entier »). H. de La Tour, *Cat. de la Coll. Rouyer*, 1re partie, 1899, p. 23, n° 119.

4. Cf. *Rev. num.*, 1886, p. 270.

tant la tête couronnée du roi, de face, accostée de deux ϵ [1].

III

Boîte dite de changeur (XVIIe siècle).

Boîte en bois de 202 millimètres de longueur et 67 de largeur, à extrémités arrondies. Elle renferme une balance composée d'un fléau en fer de 166 millimètres de longueur, auquel sont suspendus, par des cordons de soie verte, deux plateaux en cuivre, de 56 millimètres de diamètre. L'aiguille du fléau est ornée à sa base d'une rosace découpée, et les plateaux sont décorés d'une bordure d'oves poinçonnés en creux. Six alvéoles carrées, creusées dans le bois, contiennent six poids, dont voici la description :

1° BLAN ESCV··· Écu de France couronné ; grènetis ; le tout en relief. ℞. XXI D | VIII · IB et une autre marque composée d'un D surmonté d'un lis, et au-dessous duquel on voit un petit signe ressemblant à un pavot renversé ; le tout en creux. Poids, 27 gr. 80 [2].

2° DEWI · ESCA (*sic*). Écu de France couronné ; grènetis ; le tout en relief ; ℞. XD | XVI. Marques : IB et un lis ; le tout en creux. Poids, 13 gr. 70.

3° Croix potencée dans un double quadrilobe cantonné

1. *Rev. num.*, 1886, p. 268, pl. xv, n°s 11 (6 gr. 80) et 12 (6 gr. 05). Cf. *Rev. num.*, 1895, p. 109, n° 15.

2. Les premiers *écus blancs*, c'est-à-dire ceux de Louis XIII, frappés de 1641 à 1643, et ceux de Louis XIV, en 1644, pèsent un poids légèrement inférieur à celui fourni par ce deneral. Un demi-écu de 1642 et un de 1643 (Cab. de France) pèsent respectivement 13 gr. 76 et 13 gr. 68, poids correspondant à celui du deuxième deneral.

d'annelets dans les angles rentrants; grènetis. Type en relief. ℞. XXI | D. Au milieu, IB et une marque composée d'un D surmonté d'un lis et sous lequel est un cœur [1]. Le tout en creux. Poids, 26 gr. 80 [2].

4° Type du poids précédent. ℞. VD | VI. Au centre, LG sous une couronne, et une autre marque, poinçonnée à l'envers, composée d'un D surmonté d'un lis et au dessous duquel est une sorte de fleuron ; le tout en creux. Poids, 6 gr. 70.

5° Deux écus ovales, l'un aux lis de France, et l'autre aux chaînes de Navarre, légèrement penchés; au-dessus, une couronne, au-dessous, un K; grènetis. Le tout en relief. ℞. Un lis poinçonné en creux. Poids, 8 gr. 15 [3].

6° Types du n° précédent pour les deux faces. Au ℞. on a écrit à l'encre *2 G*. Poids, 4 gr. 10.

L'une des grandes alvéoles de la boîte présente au fond une seconde cavité, de dimensions plus petites, qui renferme un poids très mince marqué de trois annelets poinçonnés en creux (3 grains).

Outre ces poids dont les six premiers sont, comme on a pu le voir, appareillés deux par deux, la boîte contient huit autres poids, dont voici la description :

1° Buste barbu, couronné et cuirassé, à droite, entre les lettres G R ; Grènetis. ℞. Marque composée d'un briquet,

1. J'indiquerai comme points de comparaison les différents des espèces frappées par la Monnaie du Moulin, de 1646 à 1652. Voy. P. Bordeaux, *Procès-verb. de la Soc. fr. de Numism.*, 1898, p. XIX.

2. Ce deneral correspond au poids de l'once d'or de Philippe IV, roi d'Espagne, datée 1644 (Heiss, pl. 34, 8). Le deneral suivant, qui pèse 6 gr. 70, représente exactement le poids du doublon de deux écus, c'est-à-dire le quart de l'once.

3. Ce deneral et le suivant correspondent exactement au louis dit « aux lunettes » et au demi-louis frappés sous Louis XV (Hoffmann, *M. roy. Fr.*, n°s 16 et 17). Je reviendrai plus loin sur ces deux poids.

d'une couronne, d'un marteau et d'une main, superposés dans l'ordre de l'énumération, et accostés de la date 1645 et des initiales P H ; grènetis. Poids, 5 gr. 40 [1].

2° Buste barbu, couronné, avec manteau et collerette, à gauche, accosté des lettres C R ; grènetis. ℞. Le même que le précédent. Poids, 2 gr. 30 [2].

3° I·R··BRI· Buste couronné et cuirassé, tenant une épée et un globe surmonté d'une croix ; à droite, grènetis. ℞. Le même que celui du n° 1. Poids, 2 gr. 50 [3].

4° Saint de face, vêtu d'une longue robe, tenant de la main droite une croix à long pied, accostée des lettres S P ; dans le champ, au-dessus de l'épaule gauche, une croix pattée ; grènetis. ℞. Le même que celui du n° 1.
Poids, 3 gr. 35 [4].

5° Saint Michel terrassant le démon, de face ; grènetis. ℞. Le même que celui du n° 1. Poids, 2 gr. 60 [5].

6° Écu aux armes des Médicis, surmonté de la tiare entre deux clefs en sautoir, et accosté des lettres E C ; grènetis. ℞. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 45 [6].

1. Cf. le poids du réal d'or *Philippus*. A. de Witte. *Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux*, dans *Rev. belge de numism.*, 1899, p. 225, n° 53.

2. Deneral de la *couronne* ou *quart de souverain* de Charles Ier, dont le poids normal est de 35 grains (Voy. H. A. Grueber, *Handbook of the coins of great Britain*, 1899, nos 570 à 572).

3. Cf. le poids de l'ajusteur Gérard van Dunwalt, à Anvers, daté de 1644. A. de Witte, *loc. laud.*, p. 225, n° 54. C'est un deneral de la *couronne* ou *quart de souverain* de Jacques Ier, dont le poids normal est de 38 grains 8, ou 2 grammes 51 (voy. H. A. Grueber, *Handbook*, 1899, n° 585).

4. Ce deneral, au type de saint Philippe, a servi pour les *florins Philippus* au nom de Philippe le Beau, qui, frappés de 1494 à 1506, avaient encore cours à l'époque de l'*Ordonnance* d'Anvers (Éd. de Hierosme Verdussen, 1633, f° N 3).

5. Poids du demi-angelot d'Angleterre, probablement pour celui de Jacques Ier, car cette monnaie n'a pas été frappée sous le règne de Charles Ier. Cf. A. de Witte, *loc. laud.*, p. 218, n° 19. Mais, en 1633, les demi-angelots d'Édouard VI circulaient encore (*Ordonn.* d'Anvers, f° B 2).

6. Le même ajusteur d'Anvers, Pierre Herck, a émis des deneraux semblables

7° Écu couronné, posé sur une croix fleuronnée; grènetis. R'. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 50 [1].

8° Croix fleuronnée; grènetis. R'. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 45 [2].

On remarquera que ces huit poids on été fabriqués à la même date, par le même ajusteur d'Anvers, Pierre Herck, dont on connaît de nombreux deneraux [3]. Il est vraisemblable que cette série de deneraux a été ajoutée par le premier propriétaire de notre boîte, qui trouvait sans doute ceux de la boîte insuffisants pour les pesées qu'il avait à faire.

Pour terminer la description de notre boîte, transcrivons l'adresse de marchand qui est collée sur la face intérieure du couvercle. Dans un cadre de fleurons, on lit, imprimé avec les caractères typographiques du XVIIe siècle :

RUE DE LA FERONNERIE, AU K COURONNE'.

POLICHOT, Maître & Marchand Balancier Ajusteur ordinaire pour les Poids & Balances de la Cour des Monnoyes & autres de France : Fait & vend Balances fines de toutes grandeurs, véritables d'Angleterre ; Balances fines & Poids ronds pour les Caisses, Receptes & Bureaux Trebuchets, Grains, Poids pour peser les Monnoyes d'Or & d'Argent, tant Françoises qu'Etrangeres ; fait le Poids idéal, Balances d'essay, & Poids pour le titre ou fin de l'Or & de l'Argent, Karats pour les Diamans ; Gros Fléaux & Marcs d'Allemagne par division, Poids de Fer & de Plomb, Romaines de Cuivre & de Fer ; Pesons de buis ; Pesons à ressorts d'acier d'une nouvelle fabrique de toutes pesanteurs : Et de toutes autres Marchandises concernant sa profession & de sa façon. Le tout à juste prix & en conscience, rue de la Feronnerie, au K couronné. A Paris.

pour les années 1647, 1648, 1649, 1650, 1655 et 1667. Voy. A. de Witte, *loc. laud.*, p. 223, n° 49. L'écusson est celui de Clément VII, dont les monnaies circulaient encore en 1633 (*Ordonn.*, f° H 2).

1. Deneral du demi-réal d'or. Cf. celui de l'ajusteur André Caers, d'Anvers A. de Witte, *loc. laud.* p. 223, n° 44. Cf. l'*Ordonnance* d'Anvers (1633, f° M 3, v°), demi-réal de Charles-Quint.

2. Le seul type de la croix ne me permet pas de citer la monnaie pour laquelle ce deneral a servi spécialement.

3. A. de Witte, *op. laud.*, dans *Rev. belge de numism.*, 1899, p. 94.

Sur cette adresse, au dehors du cadre de fleurons, à gauche, est collée une marque, imprimée sur papier, et composée d'un grand K surmonté d'une couronne [1]. Sur la face intérieure du couvercle, et traversant le papier de l'adresse, sont fixés deux tenons en cuivre qui servaient à maintenir une aiguille de métal (manque aujourd'hui), destinée à sortir les poids de leurs alvéoles.

On sait que les boîtes dites *de changeur*, de fabrication française, sont beaucoup plus rares que celles des Pays-Bas [2]. Celle que je viens de décrire, et qui fait partie de ma collection, présente donc un intérêt tout particulier. Quant à la date de fabrication, on peut, je crois, la fixer, vers le milieu du XVIIe siècle. En effet, quatre des poids contenus dans les alvéoles de la boîte répondent à des monnaies de cette époque, et la série des huit poids ajoutés est datée *1645*. On m'objectera que deux autres poids sont évidemment postérieurs, puisqu'ils présentent le type du *louis aux lunettes* de Louis XV. En effet, mais ces deux poids sont d'une fabrique toute différente [3], et ne portent pas les poinçons dont les quatre autres deneraux sont pourvus. Ces

1. Le K couronné ayant figuré sur des monnaies *Teston*, Hoffmann, n° 15) et des jetons de Charles IX, il est possible que l'enseigne du K couronné remonte au XVIe siècle.

2. Le Cabinet de France possède une boîte incomplète dont la face intérieure du couvercle porte, écrite à l'encre, l'inscription suivante : *André le Fran, rue Lupin, à Lion, 1651*. On peut considérer ce nom comme celui du balancier ou ajusteur. Au Conservatoire des Arts et Métiers, il y a dans la collection laissée en dépôt par la Ville de Paris, une boîte (n° 7148) dont le couvercle porte l'adresse de *Jean Pierre Chaudet, rue Lupin, à Lion, 1677*. Cette boîte renferme des poids qui portent des poinçons analogues à ceux de la boîte de Polichot. Le musée des Thermes de Cluny possède deux boîtes qui ont été fabriquées par d'autres ajusteurs de Lyon. L'une porte l'adresse de *Laurens Cross, fab^t, rue des 4 Chapeaux, à Lyon. A la Plume royale*. L'autre porte le nom de *Dominique Pascal, rue des 4 Chapeaux, à Lion* (*Catal.*, 1883, n°s 7086 et 7087).

3. Sur les poids que je considère comme plus anciens, le type forme une dépression circulaire profonde, et le grènetis est composé de points petits, allongés verticalement, et serrés ; sur les deux poids contemporains de Louis XV, l'empreinte est moins profonde, et le grènetis est formé de points gros et ronds.

poids ont dû, à mon avis, remplacer, au XVIIIe siècle, les deneraux de monnaies plus anciennes et moins répandues dans la circulation.

La rue de la Feronnerie a conservé ses traditions, et possède encore trois établissements de balanciers, dont l'un fut fondé en 1680, et un autre en 1779. Ces deux maisons ont des enseignes analogues à celles de Polichot [1], et sont situées dans l'immense bâtiment, élevé en 1669, par le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, du côté du cimetière des Innocents, bâtiment qui occupe encore toute la longueur de la rue.

1. La plus ancienne de ces maisons, fondée en 1680, est la maison *Chemin-Bailly*, aujourd'hui *Bailly, Roche* Seur, 4, rue de la Ferronnerie, dont l'enseigne est : *Au Q couronné*. C'est de cette maison que sont sorties des boîtes analogues à celle exposée au Conservatoire des Arts et Métiers (Coll. de la Ville de Paris, n° H 152), et qui porte une adresse dont la teneur est analogue à celle de Polichot, et dont voici le commencement : *n° 177. Au Q couronné. Rue de la Feronnerie, Bâtiment du Charnier des Innocents, la septième boutique, à droite, en entrant par la rue S. Denis. Fourché, de la Société des Inventions et Découvertes, Gendre et Successeur du Cit. Chemin, Balancier Mécanicien.* — La deuxième maison, qui remonte à 1779, est celle dont l'adresse est : *Au P couronné. Anc. maison Pouplier; A. Maillefert, successeur*, 10, rue de la Ferronnerie. — Enfin la troisième maison est celle de M. Besson, au 2 de la même rue.

Extrait du *Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900*, pp. 429 à 439.

LES LOIS ANCIENNES

RELATIVES A

L'INVENTION DES TRÉSORS

L'antiquité grecque ne nous a laissé aucun texte relatif à l'invention des trésors.

Le vieux droit romain laisse entendre que le citoyen découvrant un trésor, même sur le sol qui lui appartenait, devait en céder la propriété au fisc[1]. Cet usage est suivi dans les premiers siècles de l'Empire ; mais les empereurs l'interprètent d'une manière plus ou moins libérale.

Quand le Carthaginois Cæsellius Bassus fut venu annoncer l'existence d'un prétendu trésor de lingots d'or, Néron fit préparer des vaisseaux pour transporter à Rome ces richesses qui, selon le bruit alors répandu, passaient pour avoir été amoncelées par Didon[2].

Nerva, très libéral, abandonne ses droits sur un trésor trouvé par Atticus, père du sophiste Hérode, dans sa propriété[3].

1. Au sujet des *bona vacantia*, qui appartiennent à la cité, voy. J. Marquardt, *De l'organ. financière chez les Romains*, éd. fr. (trad. Vigié), 1888, p. 368.

2. Tacite, *Ann.*, XVI, 1 à 3.

3. Zonaras, *Epit.* l. XI, c. XX ; Ed. Dindorf (Teubner), t. III, p. 63 : « θησαυρὸς ἐπὶ τῆς οἰκίας εὑρέθη μοι· τί οὖν κελεύεις περὶ αὐτοῦ; » καὶ ὃς ἀντέγραψεν « χρῶ τῷ εὑρήματι ».

Hadrien reconnut évidemment la nécessité d'établir une législation au sujet des trésors découverts; et, par la précision dont il est empreint, le texte de Spartien me paraît donner le texte même de la loi [1]. Ainsi donc, au commencement du deuxième siècle de notre ère, le particulier devenait libre propriétaire du trésor découvert dans son propre fonds ; si le trésor était trouvé sur le fonds d'autrui, la moitié en revenait au propriétaire du fonds ; le même partage avait lieu si la trouvaille était faite dans un terrain appartenant à l'État.

Alexandre Sévère fut un peu moins généreux, et, bien que confirmant à l'inventeur la propriété du trésor, il apporta à cette mesure une restriction qui donnait à l'empereur des droits sur les trésors importants [2].

Une églogue de Calpurnius, qui écrivait sous Carus et Carinus, porte à croire que ces empereurs abolirent des droits vexatoires établis par leurs prédécesseurs [3].

Sous Constantin, le fisc maintient ses droits, et la loi de 315 attribue à l'inventeur la moitié du trésor déclaré au fisc. Ce même texte reconnaît qu'il convient de ne faire aucune enquête quand il y a eu déclaration [4].

Gratien et Théodose établirent ensuite, en 380, une loi

1. Spartien, *Vita Hadriani*, 18 : « de thesauris ita cavit, ut, si quis in suo reppe-« risset, ipsa potiretur, si quis in alieno, dimidium domino daret, si quis in publico, « cum fisco æquabiliter partiretur. »

2. Lampride, *Alex. Sev.*, 46 : « Thesauros reppertos is, qui repperebant, « donavit et, si multi essent, addidit his eos, quos in suis habebat officiis. »

3. T. Calpurnius Siculus, *Ecloga* IV, v. 117 :

Iam neque damnatos metuit jactare ligones
Fossor, et invento, si fors dedit, utitur auro.

4. *Cod. Theod.*, l. X, t. XVIII, l. I : « Quicunque Thesaurum invenerit, et ad « fiscum sponte detulerit, medietatem consequatur inventi, alterum tantum fisci « rationibus tradat : ita tamen, ut citra inquietudinem quæstionis omnis fiscalis « calumnia conquiescat : Haberi enim fidem fas est his, qui sponte obtulerint, « quod invenerint. Si quis autem inventas opes offerre noluerit, et aliqua ratione « proditus fuerit, a supradicta venia debebit excludi. Dat. III. Kalend. April. « Constantino A. IV. et Licinio IV Coss [315] ».

plus libérale qui se rapprochait de celle d'Hadrien. L'inventeur devenait propriétaire du trésor trouvé sur son propre fonds ; si le trésor était découvert sur le fonds d'autrui, le propriétaire du sol recevait le quart des biens trouvés. La même loi défendait de fouiller sur le fonds d'autrui dans la seule intention de découvrir un trésor [1].

Appelons aussi l'attention sur le passage *Non metalli qualitas*, qui a son importance, car on sait que les mines d'or appartenaient à l'empereur. C'est seulement en 365 que Valentinien concéda aux particuliers le droit de rechercher les mines de ce métal, moyennant une redevance importante [2]. Nous verrons plus loin que la nature du métal a influé sur les lois relatives à la propriété des trésors.

En 390, Valentinien juge utile de confirmer la libre possession des trésors découverts [3].

Au contraire, au VIe siècle, sous Théodoric, le fisc fait main basse sur les biens sans maître [4].

1. *Cod. Theod.*, l. X, t. XVIII, l. II : « Quisquis thesauros, et condita ab ignotis « dominis tempore vetustiore monilia, quolibet casu, reppererit suæ vindicet « potestati, neque calumniæ formidinem, fiscali, aut privato nomine, ullis defe- « rentibus pertimescat : Non metalli qualitas, non repperti modus, sub aliquod « periculum quæstionis incurrat. In hac tamen naturali æquitate animadverti- « mus quoddam temperamentum adhibendum, ut si qui in solo proprio huiusmodi « contigerit, integro id jure præsumat : qui in alieno, in quartam reppertorum « partem, eum qui loci dominus fuerit, admittat. Ne tamen per hanc licentiam « quisquam aut aliena effodiat, aut in locis non sui juris per famam suspecta « rimetur. Dat. VII. Kal. Feb. Thessal. Gratiano A. V. et Theod. A. I. Coss « [380]. »

2. J. Marquardt, *De l'organ. financière chez les Romains*, éd. fr. (trad. Vigié), 1888, p. 326-327. Cf. J. Maurice, dans *Bull. Soc. Antiqu. France*, 1898, p. 151. — Au sujet de l'or, métal réservé aux souverains, voy. E. Babelon, *Mélanges numism.*, 1re série, p. 187, 2e série, p. 87, et *Perses Achéménides*, p. IV. La même idée se trouve dans les lois légendaires de Frode III le Pacifique (Saxo Grammaticus cité par Steenstrup, *Études prélim. pour servir à l'hist. des Normands et de leurs invasions*, 1881, p. 170.

3. *Cod. Theod.*, l. X, t. XVIII, l. III : « Eos qui suadente Numine, vel ducente « fortuna, thesauros reppererint, reppertis lætari rebus, sine aliquo terrore, per- « mittimus. Dat. VI. Non. Mart. Constantinop. Valentiniano A. IV et Neotherio « Coss [390] ».

4. Cassiodore, *Variar.*, l. VI, 8, éd. Mommsen, 1894, p. 182. (*Mon. Germ. hist.*) ;

Il faut descendre ensuite aux XIIe et XIIIe siècles pour trouver des lois sur la propriété des trésors.

En Normandie, un texte, qui fait partie d'une enquête de 1154 environ, attribue au duc le trésor quel qu'il soit [1]. Plus tard, le duc est autorisé, par un autre texte (vers 1260), à faire une enquête au sujet du trésor qui aurait été dissimulé [2].

Les *Établissements* de saint Louis attribuent l'or au roi, l'argent aux seigneurs [3].

Nous voyons par divers textes que, même sous saint Louis, cette question de droit est encore obscure. Ainsi, en 1224, le roi passe pour avoir des droits sur un trésor renfermant de l'or et de l'argent [4]. Au contraire, dans le même diocèse,

« Repositivæ quoque pecuniæ, quæ longa vetustate competentes dominos amise-« runt, inquisitione tua nostris applicantur aerariis, ut qui sua cunctos patimur « possidere, aliena nobis debeant libenter offere. Sine damno siquidem inventa « perdit, qui propria non amittit. »

1. *Statuta et consuetudines Normannie*, c. LXIX (*Coutumiers de Normandie*, éd. J. Tardif, Rouen, 1881, t. I, 1re partie, p. 64) : « Dixerunt eciam quod thesaurus inventus ducis est et placitum de eo. »

2. *Summa de legibus in curia laicali*, c. XVII (*Coutumiers de Normandie*, Rouen, 1896, t. II, p. 49) : Ducis etiam adheret dignitati habere thesaurum inven-« tum, in cujuscumque terra inventus fuerit, vel effossus, et si celatus fuerit vel « negatus, legitime de eo per viros fide dignos potest dux inquirere veritatem ». Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. J. Tardif.

3. *Les Établissements de saint Louis*, éd. P. Viollet (Soc. hist. de France), t. II, p. 152 à 154, l. I, c. XCIV : « Nuns n'a fortune d'or, se il n'est rois. Et les fortunes « d'argent si sunt aux barons et à ceus qui ont grant joutise en lor terres. Et se « einsinc avenoit que aucuns hom qui n'aüst vaarie en sa terre trovast sor terre « aucune trovaille, ele seroit au vavasor à qui la vaarie de la terre seroit où la « trovaille seroit trovée. Et se cil venoit avant qui l'avroit perdue, il l'avroit o son « sairement, se il estoit de bone renomée. Et se ses hom de foi la li receloit et il « la li aüst demandée, il en perdroit ses muebles ; et se il disoit : « Sire, je nou « savoie mie que je la vous deüsse rendre », il en seroit quites pour son sairement, « et si rendroit la trovaille au baron. Fortune si est, quand ele est trovée sous « terre, et terre en est effondrée. » — Cf. l'abrégé champenois, *ibid.*, t. III, p. 164, § XCI.

4. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, éd. Soc. Hist. France, t. I, p. 326 : « Les moines de l'abbaye de Cercanceau (*Sacræ-Cellæ* sur le Loin, près de Chas-« teau-Landon, au diocèse de Sens, ayant trouvé dans leurs vignes de l'or et de « l'argent, monnoyé et en bosse, ils l'apportèrent aussitost au roy, comme une « chose qui lui appartenoit en qualité de maistre du pays ; et le roy le leur donna

en 1259, après contestation, on fait nettement la différence entre les droits du roi sur le trésor d'or, et sur celui d'argent[1].

Dans un mandement de Philippe IV, daté du 27 août 1306, il est dit que les trésors (sans distinction de métal), trouvés dans les immeubles des Juifs, seront restitués au Roi[2].

Cependant la distinction entre l'or et l'argent est confirmée par diverses coutumes des xve et xvie siècles[3], quoique des règles coutumières du xve siècle, très proches de la coutume de la Touraine et de l'Anjou, considèrent que le droit de propriété des trésors est lié au droit de justice[4].

En effet, en Anjou, les droits du Roi paraissent n'avoir pas toujours été bien établis. Ainsi, au xie siècle, il n'en est pas fait mention à propos d'une statue d'or pesant 100 livres, trouvée dans une rivière[5].

Le droit royal est sujet à restrictions dans le Berry ; il

« par aumosne, en tirant d'eux un acte qu'ils ne prétendoient rien ni à cela, ni à « tout autre chose qu'ils pourroient trouver de la même manière. L'acte est daté « du mois de may 1224 ».

1. *Olim*, éd. Beugnot, t. Ier, p. 452, XV : « Cum quidam homo de terra abbatis « Sancti-Petri-Vivi Senonensis invenisset in quodam loco sexaginta quatuor solidos « Provinenses, abbas voluit eos habere, cum inventi fuissent in loco in quo « habebat omnimodam justiciam ut dicebat. Ballivus e contrario dicebat quod « debebant esse domini Regis, cum thesaurus inventus ad Regem pertineat..... « Dictum fuit per curiam quod qui habet judicium habet justiciam. Reddidit curia « ipsi abbati predictos denarios, racione alte justicie quam habet. Si tamen esset « ibi aurum dominus Rex illud haberet, quia ad ipsum solum pertinet, ut dici- « tur. »

2. *Ordonn.*, t. Ier, p. 443.

3. Coutume dite de 1411, art. 6; Voy. Beautemps-Beaupré, *Cout. et Instit. de l'Anjou et du Maine*, 1re partie, t. Ier, p. 389 et 390. Coutume de 1462 (Ms. fr. nouv. acq. 4172) : « La fortune d'or trouvée en mine appartient au roy ; et la fortune « d'argent appellée myne appartient au conte. » Cf. Coutume de 1508, art. 61. (*Établiss. de saint Louis*, t. Ier, p. 382 et 383).

4. § XXXVII : « Nota que les trouvailles d'or et d'argent sont aux barons et autres nobles, qui ont justice en leurs terres, posé qu'ils y soient trouvées ». (*Établiss. de saint Louis*, t. III, p. 219 . Cf. l'*Usage d'Orlenois* : « XXXII. Nuns « vavasors n'a...., ne le trésor trové....; car tel joutise appartient au baron ». (*Établiss.*, t. Ier, p. 516 ; cf. t. II, p. 447).

5. *Historia Sancti Florentii Samulrensis*, dans Marchegay et Mabille, *Chroniqae des églises d'Anjou*, 1869, p. 287 et 288.

n'est pas reconnu pour des pièces isolées, mais seulement pour le trésor véritable[1]. C'est un compromis qui rappelle la loi de l'empereur Alexandre Sévère.

Dans les textes précités, les droits de l'inventeur ont été négligés. Cependant on les avait déjà pris en considération au moyen âge, car un texte du XIIe siècle partage le trésor, par moitié, entre le comte et l'inventeur[2].

Au XVIe siècle, dans certains cas, le trésor est partagé par moitié ou par tiers, et l'inventeur en a sa part[3].

Cette coutume est confirmée par un arrêt de la Cour, du 28 juillet 1570, conçu en ces termes : « partir le thrésor en « trois parts, desquelles l'une sera baillée à celui qui l'a « trouvé, l'autre au propriétaire du fonds, et la troisième « au seigneur (haut-justicier), soit le Roi ou autre ; mais si « le propriétaire a luy-mesme trouvé le thrésor, n'en fau- « drait faire que deux parts, pour bailler l'une au proprié- « taire et l'autre au seigneur, suyvant autre arrest donné « sur un appel d'Amiens[4]. »

1. « L'en garde que se aulcun treuve en son fons monnoye ou d'argent ou noire « qui soit monnoye, elle est à luy ; et se il trouve or ou argent en masse, les gens « du roy veulent dire qu'elle est au roy. » (*Cout. de la ville et de la Septene de Bourges*, dans Bourdot de Richebourg, *Le Coutumier général*, 1724, t. III, p. 77). — Il y a peut-être dans cette coutume l'intention de différencier le trésor de monnaies et celui composé de lingots ou d'objets divers. Mais la distinction n'apparaît pas clairement.

2. Th. Grasilier, *Cartul. inédits de la Saintonge*, Niort, 1871, t. II, *Cartulaire de l'abbaye royale de N.-D. de Saintes*, p. 52 : « Si Xanctonis fuerit inventum aurum « vel argentum, aut fortuna, comes habet inde medietatem, et qui invenerit « aliam ». (Cette charte se place entre 1138 et 1174).

3. Coutume de 1508, art. 61 : « La fortune d'or trouvée en mine appartient au « roy ; et la fortune d'argent trouvée en mine appartient au comte, vicomte ou « baron, chacun en sa terre : toutefois trésor trouvé ou fief et nuepce d'aucun « seigneur foncier ayant basse justice, appartient moictié audict seigneur de fief, « ou seigneur foncier, et l'autre moictié à celuy qui tel trésor a trouvé ; et si tel « trésor estoit trouvé en quelque lieu non hommaigé, le seigneur de fié y aura un « tiers, le seigneur du fond un autre tiers et l'autre tiers aura l'inventeur dudict « trésor ». Cf. la Coutume du Maine, art. 70. (*Établiss. de saint Louis*, t. Ier, p. 382 et 383.)

4. A. Thomas-Latour, dans la *Rev. de législ. et de jurisprudence*, 19e année, 1853, t. I, p. 278 et 279. Cf. Papon, *Recueil d'arrests*, Lyon, 1556 ; *du thrésor trouvé*, l. XIII, t. 7.

La législation se modifie encore, et, au dix-septième siècle, on ne prend plus en considération que les droits de l'inventeur, et ceux du propriétaire du fonds. Ainsi, au mois de février 1631, la Chambre de l'Édit de Grenoble rendit un arrêt entre le prince d'Orange, haut-justicier de la seigneurie d'Orpière, un maçon du nom de Damian, et le propriétaire d'un vieux bâtiment dans l'un des murs duquel Damian avait trouvé un pot rempli de pièces d'or. L'arrêt déclara que le maçon aurait la moitié du trésor, et le propriétaire l'autre moitié, sans avoir égard à la demande formulée par le prince d'Orange [1].

Non moins remarquable est l'arrêt rendu le 31 janvier 1641 par la Chambre de l'Édit établie pour le Languedoc, à Castres. Cet arrêt débouta le Roi de la demande, faite en son nom par les agents du fisc, du tiers d'un trésor, trouvé dans une muraille en démolition, et qui fut attribué par moitié à l'inventeur et au propriétaire. L'arrêt ajoutait que le jugement était ainsi rendu par la raison que le droit romain était observé dans le pays castrais, comme dans toute la province de Languedoc [2].

Malgré ces arrêts, l'autorité royale, au XVIIIe siècle, cherchait à revenir à la législation de l'arrêt de 1570, cité plus haut. Ainsi, en 1725, il y eut une contestation au sujet d'un vase en bronze, rempli de monnaies romaines du IIIe siècle de notre ère, découvert à Gommegnies, près Le Quesnoy [3]. Un dossier concernant cette affaire nous apprend que le contrôleur général suivait, dans la revendication exercée au

1. A. Thomas-Latour, *De l'invention des trésors cachés et du droit aux trésors trouvés*, dans la *Rev. de législ. et de jurisprud.*, 18e année, 1852, t. II, p. 50.

2. A. Thomas-Latour, dans la *Rev. de législ. et de jurispr.*, 18e année, 1852, t. II, p. 51.

3. Arr. d'Avesnes. Pour la composition de cette trouvaille, voy. Adrien Blanchet. *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 110, n° 14.

nom du Roi, « l'usage commun qui partage en tiers un « trésor trouvé, et qui en donne un tiers au souverain, l'autre « à l'inventeur, et le 3e au propriétaire de l'héritage où le « trésor a été trouvé [1] ». Mais M. de Vastan, intendant du Hainaut, s'opposait à cette manière de voir, et citait le chapitre 129 de la coutume du Hainaut, ainsi conçu :

« Si quelque manouvrier travaillant pour salaire en « l'héritage d'autruy ou autre personne, de cas fortuit « trouve quelque trésor, la moitié luy en apartiendra, et « l'autre au propriétaire de l'héritage. »

Finalement on résolut de payer les 600 pièces choisies pour le Cabinet du Roi [2].

Telle était, dans son ensemble [3], la législation française relative aux trésors.

Le droit du souverain sur les trésors apparaît aussi dans les lois de divers pays de l'Europe, par exemple en Danemark [4] et en Angleterre [5].

1. Dans un autre procès, en 1752, les agents du fisc prennent pour bases de leurs revendications les droits que le Roi avait eus au XVIe siècle, sur les terres où un trésor de monnaies avait été découvert en 1752 (J. Déchelette, *Une médaille de Charles VII, découverte en 1752, à Châteauneuf, Saône-et-Loire*. Voy. *Rev. numism.*, 1898, p. 531).

2. Archives du Cabinet des médailles, dossier septembre 1726.

3. Il y a des exceptions. Ainsi, les parlements de Paris et de Rouen (décembre 1515) avaient décidé que les trésors trouvés dans une église paroissiale et dans un cimetière, devaient être adjugés en entier à cette église et à celle dont le cimetière dépendait (A. Thomas-Latour, dans la *Rev. de législ. et de jurispr.*, 18e année, 1852, t. II, p. 52, citant Lebret, *Questions notables*, l. V, et Beraud, titre *des Fiefs*, art. 212). — Notons aussi que le trésor trouvé « par artifice de magie », n'appartient pas à l'inventeur, mais revient tout entier au Roi ou au seigneur haut-justicier. (Guy du Rousseaud de La Combe, *Recueil de jurispr. civile du pays du droit écrit et coutumier*, p. 243 ; Ferrière, *Dict. de droit et de pratique*, éd. de 1787, v°, *Trésor*, 1e, p. 842). On connaît quelques ouvrages de magie, analogues à *La physique occulte ou traité de la baguette divinatoire*, par Pierre Le Lorrain (abbé de Vallemont), La Haye, 1747, 2 vol. in-8°.

4. Loi de Valdemar, l. II, c. 113, éd. Kolderup-Rosenvinge, 1837, p. 290 : « Si « quis invenerit aurum vel argentum in campo vel in collibus vel subtus aratrum « suum, hoc debet rex habere, et si negaverit se invenisse, defendat se juramento « cognatorum suorum. »

5. Recueil dit des *Lois d'Édouard* : « Thesauri de terra domini regis sunt, nisi

La loi roumaine actuelle attribue la propriété de tout trésor à l'État seul [1].

En France, l'article 716 du Code civil, encore en vigueur, est ainsi conçu :

« La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve « dans son propre fonds : si le trésor est trouvé dans le fonds « d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds. Le « trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle per- « sonne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte « par le pur effet du hasard. »

J'ai déjà fait observer que la rédaction du dernier paragraphe manque de précision et d'exactitude, car on ne saurait prétendre que la découverte d'un trésor ou d'antiquités,

« in Ecclesia vel in cœmeterio inveniantur : et licet ibi inveniantur, aurum regis « est, et medietas argenti et medietas Ecclesiæ ubi inventum fuerit, quæcumque « ipsa fuerit vel dives, vel pauper. » (Schmidt, *Die Gesetze der Angelsachsen*, Leipzig, 1858, p. 499). — Comparez le passage suivant de Bracton, *De legibus Angliæ*, l. III, II, *De Corona*, c. III, § 4, éd. de 1569, p. 120 : « Est thesaurus « quædam vetus depositio pecuniæ, vel alterius metalli, cujus non extat modo « memoria, ut jam dominum non habeat. Et sic de jure naturali, fit ejus qui « invenerit, ut non alterius sit. »

1. Voy. le *Bull. de l'Art ancien et moderne*, n° 62, 1900, p. 174. — Nous ne pouvons étudier ici les lois de tous les pays de l'Europe. Rappelons seulement, qu'en Italie, l'État possède le droit de *prelazione*, dont l'application a souvent encouragé à la dissimulation les propriétaires, qui redoutent la médiocrité des indemnités offertes par l'État. Selon un renseignement communiqué par M. E. Gohl, le musée national hongrois possède aussi le droit de préemption. Toute trouvaille, faite en Hongrie, lorsqu'elle dépasse la valeur de 600 francs, est partagée en trois parties égales, attribuées à l'inventeur, au propriétaire du sol et à l'État. M. P. Bordeaux me fait connaître que, dans le Grand-Duché de Luxembourg, une loi récente enjoint de prévenir immédiatement les autorités, en cas de découverte. C'est une loi analogue qui régit actuellement la Grèce.

Pour l'Italie ancienne, la loi paraît avoir été différente, du moins à Padoue, en 1274, comme en fait foi le texte suivant : « Et inventus fuit thesaurus magnus in « metallis auri optimi in horto Hospitalis Domus Dei de Padua valoris, ut dice- « batur, librarum pluris XXX millium : quod male distinctum fuit, ut dicitur « primo per inventores, deinde per Episcopum, & per Potestatem & suos offi- « ciales, ita quod in utilitatem Hospitalis fere quarta pars fuit conversa in emen- « dis possessionibus pro Hospitali. » (*Chron. patav.*, s. a. 1274, dans Muratori, t. IV, col. 1146). Ce texte m'a été signalé par M. E. Babelon.

amenée par des fouilles intentionnelles, dans un lieu choisi, soit « un pur effet du hasard [1] ».

Dans la pratique, on ne reconnaît aucun droit aux ouvriers employés dans des fouilles intentionnelles; tandis que, si l'on prend à la lettre le texte de l'article 716, « celui qui trouve un trésor », est celui dont le travail amène la découverte.

En somme, la loi actuelle n'est pas empruntée au Code théodosien, mais elle est copiée sur celle de l'empereur Hadrien, dont le texte nous a été conservé par Spartien. Nous avons vu plus haut que les arrêts de 1631 et de 1641 étaient déjà rendus avec le même esprit d'équité.

Une loi du 30 mars 1887 modifie, au profit de l'État, les droits de l'inventeur, car l'État devient de plein droit propriétaire de tout objet trouvé sur son domaine, sauf indemnité représentative de moitié de sa valeur, à l'inventeur du trésor. Une autre disposition de la même loi autorise le ministre à poursuivre l'expropriation totale ou partielle du terrain particulier sur lequel on fait des découvertes, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841 [2].

D'après la pensée des législateurs, ces nouvelles dispositions ont été établies pour sauver les monuments intéressants. Mais on doit craindre que cette loi paraisse en quelque sorte restrictive des droits particuliers. Déjà, dans nos campagnes, le cultivateur est enclin à redouter l'ingérence des représentants de l'État dans ses affaires personnelles. Je ne craindrai pas d'être contredit si j'avance que de nombreuses découvertes de monnaies, de bijoux ou d'autres petits monu-

1. Adrien Blanchet et Fr. de Villenoisy, *Guide pratique de l'Antiquaire*, 1899, p. 6.

2. Cf. Th. Ducrocq, *La loi du 30 mars 1887 et les décrets du 3 janvier 1889 sur la conservation des monuments et objets mobiliers présentant un intérêt national, au point de vue de l'histoire ou de l'art*, 1889, p. 14 et 51 à 55.

ments, ont été dispersées et même portées au creuset, avant d'avoir pu être étudiées, et cela parce que l'inventeur s'imaginait que l'État avait des droits sur sa trouvaille. Cet état d'esprit doit résulter très probablement de l'influence des coutumes diverses que je viens de rapporter.

Pour la numismatique en particulier, il importe au plus haut point que les trésors soient connus dans leur intégrité, et que la provenance en soit sûre.

Nous ne pouvons demander que l'État fasse enseigner le Code civil par les instituteurs de nos villages ; mais je pense que les membres du Congrès se joindront à moi pour engager vivement les Sociétés si zélées de nos départements à répandre le texte exact de la loi qui régit la propriété des trésors.

Extrait des *Procès-verbaux de la Société française de Numismatique*, 1900, pp. XXXV à XLI.

JETONS DU BERRY

Le premier jeton dont je présente le dessin à la Société est en cuivre, et fait partie de la riche collection de M. Richard, qui a bien voulu me confier le soin de le publier.

« En voici la description :

✠ ꞮRLVI : DOVLꞮꞮVR : ꞮT : ⅄MOVR ❀. Croix pattée dont le centre est formé par un cœur chargé d'un ꞮR. Dans les cantons de la croix, quatre autres ꞮR.

R̄. ✠ SVR : TOVS : ⅄VTRꞮ : LOY⅄L : Fleur accompagnée de sa tige. Dans un quadrilobe, les trois lis de France, au centre le *soleil* tel qu'on le trouve sur les écus d'or, et enfin, en chef, une couronne.

A vrai dire, ce jeton n'est pas inédit, car il figure sous le n° 284, dans la collection Rouyer, récemment entrée au Cabinet de France. Mais ce dernier exemplaire est dans un mauvais état de conservation qui a induit en erreur le regretté J. Rouyer. En effet, il avait cru reconnaître une moucheture d'hermine dans le motif central qui est très certainement un *soleil*[1], et ainsi il avait été amené à considérer la pièce comme un « jeton allégorique du mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne »[2].

En me communiquant si obligeamment son exemplaire, qui est très beau, M. Richard m'exprima l'opinion qu'il s'agissait d'un jeton de Jacques Cœur. L'hypothèse est assez séduisante, et en sa faveur on peut présenter les arguments suivants.

D'abord le style ne s'oppose pas à cette attribution, et l'on peut rappeler le jeton de Simon Charles, portant une croix cantonnée de quatre K, disposition qui avait autorisé à choisir le règne de Charles VII comme époque de fabrication[3].

En second lieu, si l'on considère la branche et la fleur[4] qui terminent l'une des légendes comme une branche de rosier, il faudra se souvenir que cet emblème appartenait en propre à Charles VII, qui faisait distribuer des rosiers en or et en argent comme « menues estrennes », au jour de l'an[5].

Enfin le cœur qui figure au centre de la croix peut

1. Je conserve la dénomination employée pour les monnaies.

2. C'est le texte d'une note que M. H. de La Tour a reproduite en respectant l'attribution de J. Rouyer. Voy. *Catal. de la collection Rouyer*, 1re partie, 1899, p. 48, n° 284.

3. J. Rouyer et E. Hucher, *Hist. du jeton*, p. 50, pl. II, fig. 17.

4. Au xve siècle, on a souvent introduit des tigelles fleuries au milieu des légendes. Voy. G. Demay, *Invent. des sceaux de la Normandie*, 1881, Introd., p. XI.

5. A. Vallet de Viriville, dans l'*Annuaire Soc. Num.*, 1867, t. II, p. 211 et 225.

faire allusion au nom du célèbre argentier du Roi. Les Français du xve siècle aimaient en effet tout particulièrement les *rébus*, et l'on en connaît un certain nombre qui cachaient des noms propres [1].

En ce qui concerne Jacques Cœur lui-même, nous savons que ses armes se composaient de coquilles et de deux cœurs. Nous retrouvons ces armes parlantes dans sa devise qui se présente, sous la forme suivante, en caractères gothiques, au milieu des sculptures d'un balcon de l'hôtel du grand financier, à Bourges :

A ♡ ♡ vaillans rien impossible [2].

Le principal argument contre l'attribution de ce jeton à Jacques Cœur réside dans ce fait que les légendes paraissent être des devises, et que jamais elles n'ont été signalées comme appartenant à Jacques Cœur.

Quoi qu'il en soit, ce petit monument, d'un style si charmant, méritait d'être signalé particulièrement, d'autant plus que l'exemplaire de M. Richard permet de rectifier une attribution dont le mauvais état de l'exemplaire Rouyer avait été cause.

Le second jeton appartient à la collection Rouyer, et il est reproduit sous le n° 12 de la planche XII [3]. Mais comme le type de ce jeton est particulièrement intéressant et qu'on le distingue mal sur la planche, on trouvera sans doute agréable d'en avoir une nouvelle reproduction par un autre procédé.

1. Pour Agnès Sorel, voy. *Rev. archéol.*, t. XII, 1856, p. 513 ; — pour Girarde Cassinel, voy. *Rev. Num.*, 1896, p. 316 ; — pour Jean Dalée, voy. *Bull. Soc. Antiq. de France*, 1890, p. 136. — Cf. C. Leber, *Coup d'œil sur l'usage des médailles de plomb, le personnage du fou et les rébus dans le moyen âge*, 1833 (Introd. à l'ouvrage du Dr Rigollot, *Monnaies inc. des évêques des Innocents*, 1837).

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XII, 1836, p. 264 et 267.

3. H. de La Tour, *op. laud.*, p. 81, n° 474.

✠ IC SVIS : DE BOVRGAS· BERGER· GARD. Berger debout à gauche, tenant un bâton et levant la main droite vers un quadrupède accroupi devant lui. Le tout dans un entourage formé de croissants percés.

℟. ✠ GARDANT : MOTONS· EN VNE VERE. Trois moutons posés deux et un, dans un entourage semblable à celui du droit.

Cuivre. Cabinet de France.

Les légendes doivent évidemment former une seule phrase : *Je suis de Bourges, berger gardant moutons en un verger*[1]. A remarquer la forme de l'E oncial non barré. On peut expliquer les quatre dernières lettres de la légende du droit, en supposant que le graveur avait commencé le mot qui est reproduit en entier en tête de la légende du revers. Comme il s'agit d'un berger gardant des moutons, il faut évidemment reconnaître un chien dans l'animal auquel le berger semble recommander l'attention. L'ensemble de la composition constitue un tableau plein de réalisme qui, je crois, est sans analogue parmi les jetons du moyen âge tout entier. Il est évident que les trois moutons ainsi disposés représentent aussi les armes de la ville de Bourges, et il est vraisemblable que nous avons sous les yeux un des premiers jetons de la Chambre des comptes de cette ville.

1. En comptant *suis* pour deux syllabes, on aurait un distique.

Ceci nous amène à parler de divers artistes peu connus des numismatistes, et auxquels il faut attribuer la gravure des coins qui ont servi à frapper les divers jetons de la Chambre des comptes de Bourges.

C'est d'abord le peintre Jacquelin de Montluçon (*Molisson*, *Molusson* ou *Monlusson* dans les documents) qui reçoit en 1497, la somme de 5 sols « pour avoir faict le « patron des gectons à compter qui ont esté faicts pour la « chambre de la dite) ville [1]. » Il est probable que les 1.300 jetons de la ville de Bourges fabriqués en 1500, par Philipot Cotin, monnoyer à Paris [2], avaient été faits sur un modèle fourni par Jacquelin de Montluçon, qui était à cette date, comme en 1497, au service de la cité de Bourges [3].

« En 1506, on paie « à Regnauld Carrelier, orfèvre, « 62 s(ols) 6 d(eniers) pour avoir faict la pile et le trousseau « aux armes de la ville pour marquer les gectons qu'il « convient bailler à chacune reddition des comptes du rece- « veur » [4].

Correspondant à ce travail, nous trouvons à la date du 9 septembre 1506, une mention de la fabrication, à Paris, de jetons aux armes de la ville de Bourges [5].

« Six ans plus tard, en 1512, la ville de Bourges paie « à « André Belenfant, orfèvre à Bourges, C s(ols) t(ournois) « pour avoir faict une pille et ung trousseau, en laquelle « pille a trois moutons couronnéz, et aud(it) trousseau ung

1. Bon de Girardot, *Les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges*. Nantes, 1861 (autographié), p. 29. — Cf. H. Boyer, dans les *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, 2e s., t. Ier, 1868, p. 99, note 2.

2. A. de Barthélemy, *Documents sur la fabrication des jetons*, dans les *Mélanges de numism.*, t. I, 1874-1875, p. 243 et 244.

3. Bon de Girardot, *op. laud.*, p. 29.

4. Bon de Girardot, *op. laud.*, p. 31.

5. A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 245, citant le ms. de la bibliothèque de la Sorbonne, H. 1, 13, n° 173, f° 96, v°.

« *bituris* couronné et taillé avec une fleur de lys audessoubs « dud(it) bituris [1]. »

A la date du 9 août de cette même année 1512, Guillaume Denery recevait la permission de la Cour des Monnaies de frapper, à Paris, 1.200 jetons « aux trois moutons », pour envoyer à Bourges [2].

Il paraît évident que les jetons de Bourges, bien que fabriqués à Paris, ont été gravés pour la plupart par des artistes du pays, et cette constatation devra être prise en considération et servir de point de départ à d'autres de même genre pour d'autres villes [3].

Il semble qu'à l'aide des données précédentes on devrait pouvoir attribuer d'une manière certaine aux divers graveurs connus par les documents les jetons de la Chambre des comptes de Bourges, qui sont conservés dans diverses collections. Mais ces jetons ne sont pas datés, et plusieurs ont entre eux de nombreux points de ressemblance. Il s'ensuit qu'on ne doit point se baser sur de légères différences de style pour tenter le classement.

Je me contenterai donc de présenter comme une hypothèse l'attribution à Jacquelin de Montluçon du jeton décrit plus haut. Les raisons en sont purement morales : cet artiste était un peintre qui a été employé à divers travaux de décoration et à la fabrication de verrières. Or, le jeton présente un type qui n'a certainement pas été conçu par un simple orfèvre ; de plus, les caractères généraux du style en font bien un des plus anciens jetons des comptes de la Chambre de Bourges.

1. Bon de Girardot, *op. laud.*, p. 32.
2. A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 248.
3. Je laisse de côté la fabrication des jetons de Bourges par Pierre Polart, de Paris, en 1532 (A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 256). Les documents de Bourges ne fournissent pas de mention correspondante.

Extrait du volume du Congrès bibliographique international, tenu à Paris du 13 au 16 avril 1898.

LA NUMISMATIQUE

DE 1889 A 1897

Depuis 1889, la Numismatique a été cultivée avec une activité toujours croissante par de nombreux adeptes, non seulement en France, mais aussi dans les divers pays de l'Europe et de l'Amérique. Ce résultat est peut-être lié intimement à l'apparition de nombreux manuels ou traités, ouvrages généraux qui ont offert une solide base d'études à tous ceux qui voyaient dans la science numismatique un obscur labyrinthe, et qui attendaient le fil d'Ariane.

Les revues numismatiques sont aujourd'hui fort nombreuses. La plus ancienne, fondée en 1836, compte cinquante et un volumes [1]. L'*Annuaire de la Société française de Numismatique*, fondé en 1865, a cessé de paraître à la fin de 1896. Mais la *Gazette numismatique française* a été fondée en 1897. Signalons encore le *Bulletin de Numismatique* dont le quatrième volume a été terminé en 1897 [2].

En Belgique, la *Revue belge de Numismatique* [3] est

1. *Revue numismatique*. Le premier volume de la quatrième série, inaugurée en 1897, comprend les Procès-verbaux de la Société française de Numismatique.
2. Le premier volume a été commencé en 1891.
3. Paraît à Bruxelles depuis 1842.

toujours pleine de vitalité, et les Pays-Bas ont maintenant leur revue particulière [1], qui est aussi l'organe d'une société spéciale. A Londres, l'ancienne revue fondée en 1836 par Akerman, continue à paraître [2], et à Berlin la revue est l'organe officiel de la Société de Numismatique de cette ville [3]. A Vienne, une société publie un périodique [4] distinct de la revue [5] destinée aux travaux scientifiques de longue haleine.

A Genève [6] et à Milan [7], des sociétés de Numismatique éditent des revues pleines d'intérêt.

Citons encore quelques périodiques moins importants à Londres [8], à Bruxelles [9], à Hanovre [10], à Dresde [11], à Boston [12] et à New-York [13]. La Société numismatique de Moscou a publié, en 1893, un premier fascicule de mémoires rédigés en langue russe.

Ajoutons encore des revues spéciales destinées, l'une à l'étude des monnaies bractéates [14], et l'autre à la bibliographie de la Numismatique [15].

1. *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt-en Penningkunde*, 1897, t. V.
2. *The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society*, 3e série, vol. XVI, 1897.
3. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, 1897.
4. *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, n° 173, décembre 1897.
5. *Numismatische Zeitschrift*, t. XXVIII, 1896.
6. *Revue suisse de Numismatique*, t. VI, 1896-1897.
7. *Rivista italiana di numismatica*, t. X, 1897.
8. *Numismatic Circular*, t. V, 1897.
9. *La Gazette numismatique*, t. I, 1896-1897.
10. *Numismatisch-sphragisticher Anzeiger*, t. XXVIII, 1897.
11. *Blätter für Munzfreunde*, t. XXXIII, 1897.
12. *American journal of numismatics* , t. XXXII. 1897.
13. *Proceedings of the American numismatic and archaelogical Society of New York city*, 1897.
14. *Archiv für Bracteatenkunde*. Vienne, t. III, 1895-1896.
15. *Numismatisches Literatur-Blatt*, depuis 1880.

I. — Antiquité.

De nombreux travaux ont été publiés à part, et le compte rendu que nous présentons porte particulièrement sur ces ouvrages. C'est par exception que nous avons parlé de certains articles publiés dans les revues [1]. On comprendra facilement qu'on ne pouvait donner même le titre seul de tous les articles parus dans les nombreuses revues qu'on vient d'énumérer. Un compte rendu critique de travaux relatifs à la numismatique antique seule, pour une période de cinq années, paru il y a quelques années, comprend déjà une centaine de pages [2]. C'est dire que notre revision doit être plus modeste, et nous nous efforcerons seulement de ne rien omettre d'essentiel.

J'ai dit plus haut que la période comprise entre 1889 et 1897 avait produit de nombreux manuels. En effet, dès 1889, M. H. Halke publiait une introduction à l'étude de la Numismatique [3]. Puis on vit paraître la deuxième édition du *Nouveau manuel de numismatique ancienne*, par M. A. de Barthélemy [4], bientôt suivi par les petits guides généraux de MM. Solone Ambrosoli [5] et Hermann Dannenberg [6]. Nous parlerons plus loin des ouvrages consacrés particulièrement à la Numismatique du moyen âge.

1. Nous avons surtout cité des articles publiés par des revues qui ne sont pas consacrées à la Numismatique.

2. Wilhelm Kubitschek. *Rundschau über ein Quinquennium der antiken Numismatik* 1890-1894. Vienne, 1896, in-3° de 108 pages. Separatabdruck aus den Jahresberichten 1894-1896 des k. k. Staatsgymnasiums im VIII. Bezirke Wiens.)

3. *Einleitung in das Studium der Numismatik*, 2e éd. Berlin, 1889, in-8° de 227 pages et 8 pl.

4. Paris, 1890, in-18 de 483 pages avec atlas de 12 planches (Encyclopédie Roret).

5. *Manuale di numismatica*. 1re éd. Milan, 1891 : 2e éd., 1895, petit in-8° de 250 pages, avec fig. et 4 planches (Coll. des *Manuali Hoepli*.

6. *Grundzüge der Münzkunde*. Leipzig, 1891, in-8° de 261 pag. et 11 planches. (*Webers illustrirte Katechismen*, n° 131.)

Citons présentement un bon travail, publié sous la direction de M. Stanley Lane Poole, qui montre l'intérêt considérable des monnaies et des médailles pour l'histoire et l'art [1]. A côté de cette publication vient se placer l'excellent discours prononcé par M. Ernest Babelon à la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes, le 24 avril 1897. Le savant conservateur du Cabinet des Médailles de Paris a parfaitement montré, par des exemples judicieusement choisis, tous les enseignements que peut procurer une étude rationnelle de la Numismatique [2].

On a publié un certain nombre de travaux concernant le point de vue économique de la monnaie. Retenons celui de M. E. Babelon, qui, paru récemment, offre un résumé suffisant des travaux spéciaux. Dans ce livre, M. Babelon a mis en regard une théorie pleine de hardiesse, d'après laquelle les plus anciennes monnaies furent créées par de riches particuliers, plutôt que par des chefs d'État [3].

Parmi les ouvrages généraux, signalons encore un guide publié par MM. F. et E. Gnecchi [4], et donnant des renseignements utiles sur les collections publiques et particulières du monde entier.

Le Congrès international de Numismatique réuni à Bruxelles, en juillet 1891, par la Société royale de Numismatique de Belgique, a publié un recueil de 42 mémoires relatifs à l'antiquité, au moyen âge et aux temps modernes [5].

1. *Coins and medals, their place in history and art, by the authors of the British Museum official catalogues.* Londres, 1892, in-8° de 286 pages, avec figures. (La première édition est de 1885.)

2. Paris, 1897, grand in-8° de 26 pages. Réimprimé avec additions sous le titre : *Les collections de monnaies anciennes; leur utilité scientifique.* Paris, 1897, 126 pages avec fig. (*Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*, t. XXII.)

3. *Les origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique.* Paris, 1897, in-12 de 427 pages avec figures.

4. *Guida numismatica universale.* 3e éd., Milan, 1895, in-8° de 604 pages.

5. *Congrès international de Numismatique; Procès-verbaux et Mémoires*, publiés par MM. G. Cumont et A. de Witte, Bruxelles, 1891, in-8° de 687 pages

On peut dire que, depuis quelques années, une véritable émulation règne dans les musées, au sujet de la publication des catalogues.

Le Musée britannique a conservé naturellement l'avance considérable qu'il avait prise, car le premier volume comprenant l'inventaire des monnaies grecques de l'Italie remonte à l'année 1873. Depuis 1889, la série s'est accrue de huit volumes consacrés aux provinces suivantes du monde grec : Corinthe [1]; le Pont avec la Bithynie et le royaume du Bosphore [2]; Alexandrie d'Égypte (époque romaine) [3]; Ionie [4]; Mysie [5]; Troade, Éolide et Lesbos [6]; Carie, avec les îles de Cos et de Rhodes [7]; Lycie, Pamphylie et Pisidie [8].

En France, M. E. Babelon a inauguré la série des *Catalogues des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale* par un volume où l'on trouvera des attributions nouvelles et d'intéressantes dissertations archéologiques [9]. Ce travail a été rapidement suivi d'un autre non moins important, qui

avec planches et figures. Voy. compte rendu analytique dans *Rev. numismatique*, 1892, pages 362-366.

1. *Catalogue of Greek coins. Corinth, colonies of Corinth, etc.*, par Barclay V. Head. Londres, 1889, in-8° de LXVIII et 174 pages, avec 29 planches.

2. *Catalogue of Greek coins. Pontus, Paphlagonia, Bithynia and the Kingdom of Bosporus*, par Warwick Wroth. Londres, 1889, XLIV et 252 pages et 39 planches.

3. *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes*, par R. Stuart Poole. Londres, 1892, CI et 395 pages, avec 32 planches.

4. *Catalogue of the Greek coins of Ionia*, par Barclay V. Head. Londres, 1892, LVII et 453 pages avec 39 planches.

5. *Catalogue of the Greek coins of Mysia*, par Warwick Wroth. Londres, 1892, XXXV et 217 pages, avec 35 planches.

6. *Catalogue of the Greek coins of Troas, Aeolis and Lesbos*, par Warwick Wroth. Londres, 1894, LXXXIII et 260 pages, avec 43 planches.

7. *Catalogue of the Greek coins of Caria, Cos, Rhodes, etc.*, par Barclay V. Head. Londres, 1897, CXVIII et 325 pages, avec 45 planches.

8. *Catalogue of the Greek coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia*, par G. Fr. Hill. Londres, 1897, CXXIII et 354 pages, avec 44 planches. — Nous parlerons plus loin des catalogues de monnaies du moyen âge et orientales.

9. *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*. Paris, 1890, gr. in-8° de CCXXII et 268 pages, avec 32 planches.

renferme de nombreuses pièces inédites. On y remarquera des classements nouveaux (rois de Sidon, dynastes de Pergame), et l'explication ingénieuse de divers types [1]. Le catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France est venu donner une sérieuse base d'études pour une branche de la Numismatique qui nécessite encore de patientes recherches [2].

Le catalogue des monnaies grecques du Cabinet de Berlin comprend trois volumes consacrés aux provinces suivantes : Mœsie et Thrace [3], Péonie, Macédoine avec les rois [4], Italie [5].

Un seul volume a ouvert la série des catalogues du Cabinet de Vienne ; il est consacré aux monnaies de la Thessalie, de l'Illyrie, de la Dalmatie, de l'Épire et des îles adjacentes [6].

Le zèle des savants de tous pays a enrichi la numismatique de publications nombreuses qui ont jeté la lumière sur des points importants.

M. E. Babelon a réuni en deux volumes vingt-huit mémoires relatifs aux monnaies grecques et romaines, parus pour la plupart dans diverses revues [7]. Un recueil analogue, publié par M. Adrien Blanchet, comprend vingt-

1. *Les Perses achéménides, les Satrapes et les Dynastes tributaires de leur Empire; Cypre et Phénicie.* Paris, 1893, gr. in-8° de cxcix et 412 pages, avec 39 planches.

2. Ernest Muret, A. Chabouillet [et H. de La Tour], *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1889, in-4° de 328 pages.

3. *Königliche Museen zu Berlin, Beschreibung der antiken Münzen.* Tome Ier, par A. von Sallet. Berlin, 1888, in-8° de 357 pages et 8 planches.

4. *Id.* Tome II, par A. von Sallet. Berlin, 1889, in-8° de 207 pages et 8 pl.

5. *Id.* Tome III, 1re partie, par H. Dressel. Berlin, 1895, in-8° de x et 315 pages, avec 14 planches.

6. *Kunsthist. Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses Beschreibung der altgriechischen Münzen*, par Julius von Schlosser. Tome I, 1893, pet. in-4° de 115 pages, avec 5 planches.

7. *Mélanges numismatiques,* 1re série. Paris, 1892, in-8° de 332 pages et 12 planches ; — 2e série. Paris, 1893, in-8° de 326 pages et 9 planches.

trois articles de numismatique antique et du moyen âge [1]. Le même auteur a écrit deux petits volumes renfermant des remarques sur les monnaies grecques et romaines [2].

M. F. Imhoof-Blumer, auquel la Numismatique grecque est redevable de nombreuses découvertes, a publié d'importants travaux. Il a dressé un *corpus* de représentations d'animaux et de plantes figurés sur les monnaies et les pierres gravées [3]. Il a donné une suite à son précieux recueil de monnaies grecques; la nouvelle publication comprend surtout des monnaies de l'Asie-Mineure et de la Syrie [4]. Enfin, outre divers articles, il a publié une monographie importante consacrée aux monnaies des villes de Lydie [5].

M. J.-P. Six a continué la publication de ses intéressantes remarques sur des *Monnaies grecques inédites ou incertaines* [6]. MM. Warwick Wroth [7] et G.-F. Hill [8] ont publié un choix de monnaies grecques acquises par le Musée britannique.

M. Al. Boutkowski-Glinka a édité, sous le titre *Petit Mionnet de poche*, un recueil de notes qui sera de peu de profit [9].

Parmi les meilleures monographies, je citerai le travail de

1. *Études de Numismatique*. Tome Ier, Paris, 1892, in-8° de 326 pages et 4 planches.

2. Adrien Blanchet, *Les Monnaies grecques*. Paris, 1892, in-8° de 107 pages et 12 planches. (Petite bibliothèque d'art et d'archéologie, t. XVI.) *Les Monnaies romaines*. Paris, 1896, in-12 de 147 pages et 12 planches. (Petite bibl., t. XVIII.)

3. F. Imhoof-Blumer et Otto Keller, *Tier- und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen des klassischen Altertums*. Leipzig, 1889, in-4° de 168 pages et 26 planches.

4. *Griechische Münzen; neue Beiträge und Untersuchungen*. Munich, 1890, in-4° de 272 pages et 14 planches. (La 1re partie, parue en 1883, était rédigée en français.)

5. *Lydische Stadmünzen; neue Untersuchungen*. Genève et Leipzig, 1897, 213 pages et 7 planches. (Publié d'abord dans la *Revue suisse de Num.*)

6. Dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, 1894, 1895 et 1897.

7. Dans le *Numismatic Chronicle*, annuellement.

8. *Notes on additions to the Greek coins in the British Museum, 1887-1896*. (Extrait du *Journal of Hellenic Studies*, t. XVII, 1897, pages 78 et 91, pl. II.)

9. Berlin, 1889, in-12 de 418 pages.

M. Arthur-J. Evans relatif au classement chronologique des monnaies au type du Cavalier, dont la ville de Tarente a frappé un si grand nombre [1]. Dans un autre volume, le même auteur a étudié une importante trouvaille de monnaies de Syracuse, dressé un catalogue de graveurs, et attribué une variété inédite de médaillon à un nouvel artiste, émule d'Évainète [2].

M. Campaner a rédigé un bon résumé de la numismatique de l'Espagne antique, en y comprenant les monnaies romaines, suèves et wisigothes [3].

Les monnaies de Melita, Cossura et Gaulos (Malte, Pantellaria et Gozzo) ont été l'objet d'une étude incomplète [4].

On doit à M. J.-N. Svoronos, aujourd'hui conservateur du Cabinet numismatique d'Athènes, un bon *corpus* des monnaies de la Crète, un peu diffus peut-être et malheureusement inachevé, car la seconde partie, qui devait comprendre le commentaire des types monétaires, n'a pas encore paru. Grâce à de patientes recherches, l'auteur a pu transformer complètement la Numismatique de la Crète, supprimer sept villes et en ajouter une dizaine d'autres [5]. M. Svoronos a publié en outre quelques articles parmi lesquels je citerai celui qui renferme une explication, juste mais exagérée dans ses développements, des symboles astronomiques qu'on remarque si souvent sur les pièces

1. *The Horsemen of Tarentum*. Londres, 1889, in-8° de 228 pages et 11 planches. (Extrait du *Numismatic Chronicle*.)

2. *Syracusan medallions and their engravers in the light of recent finds*. Londres, 1892, in-8° de 215 pages et 10 planches.

3. *Indicador manual de la numismatica española*. Palma de Mallorca, 1891, petit in-4° de 225 pages et 2 planches (Ire partie).

4. Albert Mayr. *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria*. Munich, 1894, in-8° de 40 pages et 1 planche.

5. *Numismatique de la Crète ancienne, accompagnée de l'histoire, la géographie et la mythologie de l'île. Première partie : Description des monnaies, histoire et géographie*. Mâcon, 1890, in-4° avec 35 planches.

antiques [1]. Mentionnons encore une description soignée des monnaies de Delphes [2].

On doit à M. V. Dobrusky d'utiles recherches sur la *Numismatique des rois Thraces au point de vue historique* [3].

M. Jean P. Lambros a donné une description des monnaies grecques du Péloponèse. On peut reprocher à ce travail d'être composé avec peu de méthode, et de laisser de côté les monnaies de l'époque romaine [4].

La monographie consacrée par M. G. Clerk aux monnaies de la ligue achéenne est très satisfaisante [5]. Les recherches de M. L. Hamburger sur les monnaies des Juifs, à l'époque romaine, faite à propos de la trouvaille de Chebron, rendront des services [6].

La Numismatique romaine a fait l'objet de travaux importants et nombreux. Outre ceux que nous avons mentionnés précédemment, un certain nombre d'ouvrages généraux ont rendu plus facile l'étude de cette branche, dont l'état d'avancement scientifique est plus apparent que réel.

M. R. Scherzl a donné un bon livre sur « la monnaie romaine » [7].

M. Francesco Gnecchi a rédigé un manuel utile [8] et a

1. *Sur la signification des types monétaires des anciens.* Athènes, 1894, in-8° de 32 pages avec 65 figures. (Extrait du *Bulletin de correspondance hellénique.*)

2. Νομισματικὴ τῶν Δελφῶν, dans le *Bulletin de corresp. hellénique*, 1891, pages 1 à 54, et planches XXV à XXX.

3. Sophia, 1897, gr. in-8° de 82 pages et 4 planches.

4. Ἀναγραφὴ τῶν νομισμάτων τῆς κυρίως Ἑλλάδος — Πελοπόνησος. (Athènes, 1891, in-8° de 164 pages et 16 planches.

5. *Catalogue of the coins of the Achæan league.* Londres, 1895, in-8° de VIII et 35 pages, avec 14 planches.

6. Publ. dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVIII, 1891-1892.

7. En russe. Charkow, 1893, in-8° de VI et 210 pages, avec 10 planches.

8. *Monete romane; manuale elementare.* Milan, 1896, petit n-8°, 182 pages, avec 15 planches. (Coll. des Manuels Hoepli, n° 207.) Comp. du même auteur, *Monetazione romana.* Genève, 1897, in-8° de 79 pages et 20 planches. (Extrait de la *Rev. suisse de num.*, t. VII.)

continué une série d'articles, inaugurée en 1888, concernant divers problèmes de la Numismatique romaine (contremarques, médaillons, contorniates, pièces nouvelles, etc.) [1].

La question des médaillons a fait encore l'objet de travaux de MM. Fr. Kenner [2], John Evans [3], A. Blanchet [4] et W. Froehner [5]. M. R. Mowat a consacré un article soigné aux monnaies portant l'indication de mines, et frappées par les empereurs romains [6]. Les lingots d'or trouvés en Transylvanie, et portant les marques de l'atelier de Sirmium ont été étudiés par plusieurs archéologues [7].

M. M. Bahrfeldt a composé un utile supplément à l'ouvrage de M. E. Babelon sur les monnaies de la République romaine [8].

Signalons particulièrement d'utiles recherches faites par M. Ettore Gabrici relativement à la monnaie en bronze sous les empereurs romains du premier siècle [9].

M. Eug. Chaix a formé un petit recueil de monnaies impériales et coloniales [10].

Enfin on doit signaler l'apparition du tome VIII et der-

1. Articles publiés dans *Rivista italiana di numismatica*.

2. Dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, tome XIX, pages 1-173. Traduit dans la *Rivista ital. di num.*, en 1889.

3. Dans le *Numismatic Chronicle*, 1896, page 45.

4. *Rev. num.*, 1896, pages 231-239 ; sur les contorniates, *Rev. num.*, 1890, page 480.

5. *A quoi ont servi les contorniates?* dans l'*Annuaire de num.*, 1894, page 43.

6. *Rev. num.*, 1894, pages 376-415 et planche XI. Cet auteur a publié, dans la même revue, plusieurs autres mémoires intéressants.

7. Voy. les indications bibliographiques que j'ai données dans la *Rev. num.*, 1893, p. 286.

8. *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik, in Anschluss an Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen.* Vienne, 1897, in-8° de IX et 316 pages, avec 13 planches. (Extrait de la *Num. Zeitschrift.*)

9. *Contributo alla Storia della moneta romana da Augusto a Domiziano*, 1895, in-4° de 40 pages. (Extrait des *Atti della R. Accademia di archeologia, lettere e belle arti di Napoli*, t. XIX, deuxième partie.)

10. *Description de onze cents monnaies impériales grecques et coloniales latines.* Paris, 1889, in-8° de 173 pages.

nier du *corpus* de monnaies impériales romaines auquel le nom d'Henry Cohen est intimement lié [1]. Bien que rédigé plus spécialement pour la commodité des collectionneurs, cet ouvrage a rendu et rendra encore des services nombreux aux archéologues.

A côté de ces *corpus*, nous placerons le dictionnaire des monnaies romaines, publié en Angleterre [2]. Citons aussi un *Essai de classification des tessères romaines en bronze*, par M. A. de Belfort [3].

Dans le domaine encore aride de la Numismatique gauloise, on doit signaler quelques travaux utiles. Le plus important, celui qui donnera les résultats les plus certains au point de vue du développement de la science, est sans conteste l'atlas élaboré pendant de longues années et auquel M. Henri de La Tour a eu le plaisir de mettre la dernière main [4]. C'est le complément nécessaire du *Catalogue* cité plus haut.

M. Allotte de la Fuÿe a étudié très soigneusement un trésor de monnaies du sud-est de la Gaule [5]. M. G. Amardel a consacré une intéressante notice à un groupe de monnaies qui appartiennent à la région de Narbonne [6], et

1. *Description historique de monnaies frappées sous l'Empire romain, communément appelées médailles impériales, par feu Henry Cohen, continué par Feuardent.* Deuxième édition, t. VIII. Paris, 1892, gr. in-8° de 510 pages, avec figures.

2. W. Stevenson, C. Roach Smith et Fr. W. Madden, *A Dictionary of Roman coins.* Londres, 1889, in-8° de 929 pages, avec figures.

3. Dans l'*Annuaire de num.*, 1889, pages 69 à 92, planches I à IV, et 1892, pages 127, 171 et 237.

4. *Atlas des monnaies gauloises, préparé par la commission de topographie des Gaules, et publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.* Paris, 1892, in-f° de VIII et 12 pages, avec 55 planches.

5. *Le trésor de Tourdan (Isère, juillet 1890).* Grenoble, 1894, in-8° de 62 pages et 4 planches. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. VIII.)

6. *Les monnaies des chefs gaulois attribuées à Narbonne.* In-8° de 29 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéol. de Narbonne*, 1893.) M. A. de Barthélemy a donné de cet article un compte rendu digne d'attention. (*Rev. num.*, 1893, page 298.)

M. Adrien Blanchet a publié une trouvaille de curieuses pièces de la région de Dax [1].

M. A. Sagnier a donné une *Étude sur le monnayage autonome des Cavares* [2], peuple gaulois qui occupait le territoire situé entre le Rhône et les Alpes.

M. C.-A. Serrure a réuni d'utiles matériaux dans un mémoire intitulé : *Les monnaies des Voconces, essai d'attribution et de classement chronologique* [3].

Pour établir le lieu d'origine des monnaies gauloises, on aura toujours recours à des travaux analogues aux bulletins publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*. L'*Inventaire* dressé par M. Léon Coutil [4], les catalogues des Musées de Montpellier [5] et de Troyes [6], sont précieux à consulter.

M. L. Maxe-Werly a écrit une *Étude sur l'origine des symboles des monnaies du sud-ouest de la Gaule*, et particulièrement sur les pièces dites *à la croix* [7], et M. A. de Barthélemy a précisé les caractères du monnayage dans le nord et le nord-ouest de la Gaule [8]. Ces travaux nous

1. *Bulletin de la Société de Borda*, 1893, page 43.

2. Avignon, 1894, in-8° de 19 pages et 1 planche. (Extrait des *Mém. de l'Académie de Vaucluse.*)

3. *Annuaire de num.*, 1896, p. 81, 175, 233 et 366.

4. *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure.* Évreux, 1896, in-8° de 59 pages et une planche. (Extrait du *Bull. de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.*)

5. *Médaillier de la Société archéologique de Montpellier. Description des monnaies, médailles et jetons*, par Émile Bonnet. *Première partie : Monnaies antiques.* 1896, in-8° de 85 pages et 1 planche.

6. *Musée de Troyes : Monnaies gauloises : Catalogue descriptif et raisonné* (par M. Louis Le Clert.) Troyes, 1897, in-8° de 118 pages et 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LX, 1896.)

7. Publié dans le volume du Congrès de Bruxelles (pages 481 à 501, 2 planches).

8. *Note sur le monnayage du nord-ouest de la Gaule.* 1891, in-8° de 8 pages. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : — *Note sur le monnayage du nord de la Gaule (Belgique)*, 1892, in-8° de 7 pages. (Extrait des mêmes comptes rendus. Voy. encore, du même auteur, *Les cités alliées et libres de la Gaule d'après les monnaies*, 1890, in-8° de 8 pages. (Extrait des mêmes comptes rendus.)

amènent à parler du supplément que M. John Evans a donné à l'ouvrage publié par lui, en 1864, sur les monnaies des anciens Bretons. Le nouveau recueil contient des pièces nouvelles, et des attributions intéressantes [1].

Nous citerons dans ce chapitre deux travaux de numismatique orientale, qui sont du domaine de l'antiquité. Outre divers articles intéressants, M. Ed. Drouin a rassemblé d'utiles documents, et fourni des conclusions nouvelles dans son *Essai de déchiffrement des monnaies à légendes araméennes, de la Characène* [2].

On doit à Terrien de Lacouperie un catalogue des plus anciennes monnaies chinoises du Cabinet de Londres. Cet ouvrage, qui contient des pièces attribuées au VIIe siècle avant notre ère, donne des indications relatives à plus de 300 ateliers monétaires ; mais il paraît peu méthodique [3].

Les débats soulevés par les théories économiques de notre temps sur le monométallisme et le bimétallisme, ont incité quelques auteurs à s'occuper de la question au point de vue historique. Quelques-uns des travaux énumérés plus haut sont à rappeler ici [4]. Nous citerons encore un article de MM. Soutzo, qui renferme des idées intéressantes, mais discutables [5], et des mémoires érudits de M. Th. Reinach,

1. *The coins of the ancient Britons : Supplement.* Londres, 1890, in-8°, pages 417 à 599, avec 1 carte et 10 planches.

2. Dans la *Rev. num.*, 1889, pages 211 à 254 et 361 à 364, planches V, VI, VII.

3. *Catalogue of Chinese coins from the VIIth cent. B.C. to A.D. 621, including the series in the British Museum.* Londres et Paris, 1892, gr. in-8° de LXXI et 443 pages, avec figures.

4. E. Babelon, *Les origines de la monnaie.* Ettore Gabrici, *Contributo alla storia della moneta romana.*

5. Michel C. Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique.* Mâcon, 1889, in-8° de 64 pages. C'est la seconde partie d'un travail dont la première a été publiée en 1887.) Le même auteur a donné un *Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens des rois Philippe et Alexandre, et du système monétaire égyptien de Ptolémée Soter.* Bukarest, 1893, gr. in-8° de 18 pages et 2 planches. Extrait de la *Revue roumaine d'histoire, d'archéologie et de philologie*, 3e année, fasc. I.)

intitulés : *De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque* [1], et : *Sur la valeur relative des métaux monétaires dans la Sicile grecque* [2], sans oublier l'intéressante étude sur l'inscription de Mylasa, qui révèle une fois de plus les embarras monétaires contre lesquels l'Empire avait à lutter au IIIe siècle de notre ère [3].

II. — Moyen age et temps modernes.

Quelques-uns des livres indiqués dans la première partie de cette revision concernent aussi la numismatique du moyen âge. Quant aux travaux spéciaux à cette branche de la science, ils sont plus nombreux encore que ceux relatifs à l'antiquité.

D'abord, parmi les ouvrages généraux, le premier en date est notre manuel [4]. Il fut bientôt suivi par le premier volume d'un *Traité*, dû à la collaboration de MM. A. Engel et R. Serrure, et comprenant la période comprise entre la chute de l'Empire romain et la fin de la dynastie carolingienne. Le deuxième volume est un résumé de la monnaie des pays d'Europe jusqu'à l'apparition du gros d'argent, c'est-à-dire jusqu'au XIIIe siècle [5]. Les mêmes auteurs ont terminé, en 1889, la publication d'un utile *Répertoire* bibliographique concernant la numismatique française [6].

1. Dans la *Rev. num.*, 1893, pages 1 à 26, et 141 à 166.
2. Dans la *Rev. num.*, 1895, p. 489 à 511.
3. Th. Reinach, dans le *Bull. de Corresp. hellénique*, 1897, pages 523 à 548.
4. J.-Adrien Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*. Paris, 1890, 2 vol. in-18 de 536 et 552 pages, avec atlas de 31 pages et 14 planches. (Encyclopédie Roret.
5. *Traité de numismatique du moyen âge*. Tome Ier, Paris, 1890, gr. in-8° de LXXXVII et 352 pages, avec 645 figures. — Tome II, Paris, 1894, pages 363 à 943, avec 813 figures. — Le complément de l'ouvrage précédent sera le *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, par les mêmes auteurs. Ire partie, Époque moderne (XVIe-XVIIIe s.). Paris, 1897, gr. in-8° de 611 pages, avec 363 figures.
6. A. Engel et R. Serrure, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique*

Un *vade-mecum*, renfermant des listes profitables, a comblé la lacune qui existait en Angleterre au sujet des ouvrages généraux [1].

Une courte notice de M. Pierre de Vaissière contient d'importants renseignements généraux au sujet de nouveaux procédés qui eurent une influence décisive sur la fabrication des monnaies depuis le XVIe siècle. [2]

M. W. Froehner, s'inspirant sans doute d'un travail d'Adolphe Carpentin, a publié un article sur la *Liturgie romaine dans la Numismatique* [3].

Les musées ont publié bon nombre de catalogues. C'est d'abord, pour le Cabinet de France, un inventaire spécial des deniers mérovingiens données par Arnold Morel-Fatio [4]. M. Maurice Prou a inauguré le *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale* par un important travail auquel il manque peu de chose pour être un véritable *corpus* des monnaies mérovingiennes [5]. Les monnaies de la deuxième race ont fait l'objet d'un autre catalogue qui

française. Tomes II et III (Supplément et tables). Paris, 1889, gr. in-8° de 495 et 257 pages.

1. W. Carew Hazlitt. *The coinage of the European continent with an introduction and catalogues of mints, denominations and rulers*. Londres, 1893, in-8° de 554 pages, avec 225 figures.

2. *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France, en 1558, d'après les dépêches de Charles de Marillac, ambassadeur de France*. Montpellier, 1892, in-8° de 29 pages.

3. Dans l'*Annuaire de num.*, 1889, p. 39 à 55.

4. A. Chabouillet. *Catalogue raisonné de la collection des deniers mérovingiens des VIIe et VIIIe siècles, de la trouvaille de Cimiez, donnée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, par M. Arnold Morel-Fatio*. Paris, 1890, in-8° de XVIII et 66 pages, avec 11 planches.

5. *Les monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892, gr. in-8° de CXX et 630 pages, avec 36 planches et 1 carte. — Citons du même auteur : *Fabri de Peiresc et la Numismatique mérovingienne*. Toulouse, 1890, in-8° de 35 pages. Extrait des *Annales du Midi*, t. II) ; — *Le monogramme du Christ et la croix sur les monnaies mérovingiennes*. Rome, 1892, in-8° de 15 pages et une planche. Extrait des *Mélanges G. B. de Rossi*, supplément aux *Mélanges d'archéol. et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XII.)

est recommandable [1], quoique la série carolingienne soit loin d'être complète au Cabinet de France. M. H. de la Tour a rédigé le premier volume du *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale*, qui offre des séries très complètes à partir du XVIe siècle [2]. Les monnaies musulmanes, dont le Cabinet de France possède une des plus belles collections connues, ont fourni la matière de trois volumes [3].

Le British Museum a publié le deuxième volume du catalogue de ses monnaies nationales, comprenant les pièces frappées jusqu'à la mort de Harold en 1066. Cette publication contient des remarques sur l'organisation des monnayeurs, et des rapprochements judicieux avec les monnaies émises en France à la même époque [4]. Les catalogues de monnaies orientales du Cabinet de Londres, dont la publication était déjà fort avancée, ont été augmentés par l'apparition des tomes IX et X, comprenant des additions aux volumes V à VIII [5]. De plus, M. Stanley Lane Poole, doué d'une activité infatigable, a publié les catalogues des poids arabes

1. M. Prou. *Les Monnaies carolingiennes*. Paris, 1896, gr. in-8° de LXXXIX et 183 pages, avec 23 planches.

2. *Rois et reines de France*. Paris, 1897, gr. in-8° de XLVI et 504 pages, avec 36 planches.

3. Henry Lavoix. *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale*. Le tome Ier, *Khalifes orientaux*, parut en 1887. — Tome II, *Espagne et Afrique*. Paris, 1891, gr. in-8° de XLVII et 571 pages, avec 14 planches. — Tome III, *Egypte et Syrie*. Paris, 1896, gr. in-8° de IX et 562 pages, avec 10 planches (Voy. le compte rendu de M. E. Drouin, dans la *Rev. num.*, 1897, pages 110 à 118).

4. H.-A Grueber et Fr. Keary, *A Catalogue of English coins in the British Museum. Anglo-Saxon series*, t. II. Londres, 1893, in-8° de CXXVI et 544 pages, avec 32 planches et une carte.

5. *Catalogue of Oriental coins in the British Museum. Addition to the Oriental collection, 1876-1888*, par Stanley Lane Poole. Londres, 1889 et 1890, 2 vol. de 405 et 206 pages, avec 33 planches. Comp. du même auteur, *Catalogue of the collection of Arabic coins preserved in the Khedivial Library*. Londres, 1897, in-8° de 384 pages.

en verre[1] et des monnaies des empereurs mogols de l'Hindoustan[2].

Signalons aussi le second volume du catalogue des monnaies musulmanes de Constantinople, qui complète ceux de Paris et de Londres[3].

La question du rapport des métaux au moyen âge a préoccupé plusieurs numismatistes. M. de Marchéville a étudié le *Rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis*[4]; MM. L. Blancard[5] et M. de Vienne[6] ont contredit les assertions contenues dans ce travail. M. le Dr Arnold Luschin a étudié le rapport entre les métaux précieux en Allemagne au moyen âge[7]; M. Cornelio Desimoni a fait de même en Italie[8], et le Cte N. Papadopoli a résumé l'histoire du bimétallisme à Venise au moyen âge[9]. On peut rattacher à cette question des articles publiés par MM. le Vte B. de Jonghe[10] et A. Richard[11], et le volume de M. W. A. Shaw[12].

1. *Catalogue of Arabic glass weights.* Londres, 1891, in-8° de 127 pages et 9 planches.

2. *Catalogue of Indian coins in the British Museum. The coins of the Moghu emperors of Hindustan.* Londres, 1892, in-8° de 402 pages et 33 planches.

3. *Musée impérial ottoman. Catalogue des monnaies anciennes de l'Islam.* Constantinople, 1312 Hég., in-8° de LXXXIV et 446 pages, avec 5 planches (*en turc*).

4. Dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de Numismatique*, 1890, pages 137 à 174; 1891, pages 215 à 219.

5. *Ibid.*, pages 397 à 428; 1891, pages 209 à 214.

6. *Ibid.*, pages 317 à 337; cf. P. Bordeaux, *ibid.*, 1894, page 17.

7. Dans le volume du Congrès de Bruxelles (pages 431 à 480, en allemand).

8. *La moneta e il rapporto dell' oro all' argento.* Rome, 1895, in-4° de 58 pages. (Extrait des *Memorie della classe di scienze morali storiche e filologiche*, vol. III, 1re partie, publiés par la Reale accademia dei Lincei).

9. Dans le volume *Omaggio alla Reale Società numismatica belga nella solenne ricorrenza del suo cinquantenario.* Milan, 1891 (pages 67 à 79) et volume du Congrès de Bruxelles (pages 535 à 544).

10. *De la frappe de l'or sous les Carolingiens*, dans le volume du Congrès de Bruxelles (pages 209 à 233).

11. *Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle sous les Carolingiens*, dans la *Rev. num.*, 1893, pages 194 à 225.

12. W.-A. Shaw, *Histoire de la monnaie (1252-1874)*, trad. par Arthur Raffalovich. Paris, 1896, in-8° de 384 pages.

Sous le titre, *Études de numismatique mérovingienne*, M. Maximin Deloche a réuni dix-huit articles relatifs à des monnaies nouvelles, à des attributions géographiques, au système monétaire de Théodebert Ier, au monnayage de Maurice-Tibère, etc. [1]. M. A. de Belfort s'est consacré à la publication d'un *corpus* qui renferme de nombreuses pièces jusqu'alors inédites [2].

M. Louis Blancard a publié plusieurs articles contenant des hypothèses au sujet de quelques types de monnaies mérovingiennes [3]. Il a étudié aussi des monnaies du XIIIe siècle, et un denier de Melle [4].

M. Ernest Faivre a réuni des notes assez complètes sur les ateliers monétaires français [5].

Le *Recueil* de documents monétaires recueillis par F. de Saulcy a été continué et terminé [6]. C'est une mine de renseignements qui a déjà été mise à profit dans de nombreux articles judicieux publiés par MM. M. de Marchéville [7],

1. Paris, 1890, in-8° de 268 pages, avec figures.

2. *Description générale des monnaies mérovingiennes, publiée d'après les notes de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.* Paris, 1892 à 1895, 5 vol. gr. in-8° de 484 pages, avec 5 planches, 464 pages, 464 pages, 475 pages, et 290 pages, avec figures dans le texte.

3. *Les rois francs et la croix salique sur les monnaies mérovingiennes du Cabinet de France.* S. l. n. d. in-8° de 7 pages, 1894. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille.*) — *Le monnayeur franc sur la monnaie mérovingienne.* Extrait du même recueil.) — *Les casques francs sur les monnaies mérovingiennes.* 1896 (Extrait du même recueil.

4. *La réforme monétaire de saint Louis ; sur la taille et le poids du denier de la monnaie bourgeoise ; sur les deniers d'or à la reine et au mantelet ; sur la traduction française du traité des monnaies d'Oresme* (*Mém. de l'Académie de Marseille*, 1888-1892, 1893, pages 517-552) ; — *Denier royal et épiscopal frappé à Melle sous Charlemagne*, 3 pages in-8°, 1896. (Extrait du même recueil.)

5. *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents.* Deuxième édition, Paris, s. d. [1895], in-8° de 64 pages.

6. *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier.* Tome II, Caen, 1888, in-4° de 399 pages ; tomes III et IV, Mâcon, 1887 et 1892, 415 et 527 pages.

7. *Le denier d'or à l'agnel* (*Rev. num.*, 1889) ; *Le denier d'or à la Reine* (1890) ; *Louis X a-t-il frappé des gros tournois ?* (1892) ; *Le denier de Sainte-Marie au nom du roi Robert* (1893) ; *Le gros tournois de Charles IV le Bel.* (Congrès de Bruxelles,

Cte de Castellane [1] et P. Bordeaux [2], qui se sont consacrés spécialement à la Numismatique française.

M. A. Planchenault a fait un tableau intéressant d'un atelier provincial [3].

Dans une publication luxueuse, M. Émile Dewamin a réuni de nombreux documents officiels relatifs à notre monnaie contemporaine [4]. On doit à M. E. Zay un bon travail sur les monnaies des colonies françaises, dont quelques-unes sont d'un classement difficile, en particulier celles de l'Inde française [5].

M. A. de Barthélemy a étudié les origines de la monnaie tournois et de la monnaie parisis et est arrivé à des conclusions importantes sur la manière dont s'étaient transmis les droits monétaires [6]. Le même auteur a donné un excellent résumé sur les monnaies des ducs de Bourgogne du XIe au

1891 : *Restitution aux évêques d'Utrecht du gros tournois à la légende Sanctus Martinus* (*Annuaire Soc. Num.*, 1893) ; etc.

1. *Le double d'or au nom de Charles VI* (*Annuaire*, 1893) ; *Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur* (1893.) ; *Les royaux d'or de Charles VII, d'après les documents officiels* (1893) ; *Les gros de 20 deniers tournois dits florettes* (2 art., *Annuaire*, 1894) ; *Le différent de l'atelier de Fouras sur les monnaies de Charles VII* (*Rev. num.*, 1894) ; *Un demi-teston inédit de François Ier frappé à Marseille* (*Bull. de Num.*, 1894) ; *Demi-gros de Henri V, frappé à Caen* (*Rev. num.*, 1895), articles sur les monnaies frappées dans les ateliers de Poitiers, Fontenay-le-Comte, Le Puy, Romans, Limoges et Beauvais sous Charles VII. (*Bull. de Num.*, *Annuaire* et *Gaz. num. fr.*, 1897.)

2. *Le gros et le demi-gros des gens d'armes de Charles VII* (*Annuaire*, 1897). *Melun et Dieppe, ateliers de Henri IV* (*Annuaire*, 1893) ; articles sur les ateliers de Dijon, de Semur-en-Auxois, de Saint-Jean-de-Losne, de Bordeaux, de Saint-Lizier, de Laon, de Compiègne, de Melun, de Clermont-Ferrand et de Riom, pendant la Ligue (*Annuaire*, 1894 et 1895) ; etc.

3. *La Monnaie d'Angers : Origines : la Monnaie royale (1319-1738). La Juridiction de la Monnaie jusqu'à 1791.* Angers, 1896, in-8° de 236 pages.

4. *Cent ans de Numismatique française, de 1789 à 1889.* Tome I, *Assignats et papiers-monnaie des armées vendéennes.* Paris, 1893, in-f° de xx-212 pages. Tome II, *Histoire du numéraire.* Paris, 1897, in-f° de 332 pages.

5. *Histoire monétaire des colonies françaises, d'après les documents officiels*, Paris, s. d. (1891), in-8° de 380 pages, avec 278 figures.

6. Dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1895 et 1896, et *Rev. num.*, 1897, pages 153 à 173.

XIVe siècle[1], et une notice bien documentée sur les monnaies des seigneurs de Beaufremont, frappées à Vauvillers, dans la Haute-Saône[2].

M. L. Maxe-Werly a publié des *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun*, Raymond III, Raymond IV et Pasteur, dans une période comprise entre 1289 et 1350[3]. La monographie consacrée par M. Maxe-Werly à la Numismatique du Barrois est une œuvre consciencieuse, appuyée sur des documents inédits, et illustrée de dessins soignés, dus à l'auteur du texte[4].

M. R. Serrure a restitué à Nogent le denier attribué jusqu'alors à Meulan[5].

M. J. Laugier a donné une excellente vue d'ensemble pour les monnaies de Marseille[6].

Le Dr Vannaire a établi une classification rationnelle des deniers de Souvigny, dont il a examiné un nombre considérable[7].

M. Gabriel Amardel a étendu ses recherches de numismatique locale aux époques les plus rapprochées de nous, et s'est occupé particulièrement de l'atelier de Narbonne[8].

1. *Notice sur les monnaies ducales de Bourgogne prem. race, 1031-1361*. Dijon, 1894, in-8° de 26 pages, avec figures.

2. *Les monnaies de Beaufremont*, in-8° de 11 pages. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, pages 118 à 128.

3. Valence, 1890, in-8° de 29 pages et figures. Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*.

4. *Histoire numismatique du Barrois : Monnaies des comtes et des ducs de Bar*. Bruxelles, 1895, in-8° de 265 pages, avec figures. Extrait de la *Rev. belge de Num.*)

5. *La Numismatique féodale de Dreux et de Nogent au XIe siècle*, dans le *Bulletin de Numismatique*, 1891, pages 21 à 27.

6. *Notice sur le monnayage de Marseille depuis son origine jusqu'à nos jours*. Marseille, 1891, gr. in-8° de 63 pages. Extrait du *Congrès pour l'avancement des sciences*, à Marseille, en 1891.

7. *Essai sur le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon*. Moulins, 1891, in-8° de 36 pages.

8. *L'hôtel des monnaies de Narbonne pendant la Ligue*. Narbonne, 1890, in-8° de 14 pages. Extrait du *Bulletin de la Commission archéol. de Narbonne*, 1890. — *L'hôtel des monnaies de Narbonne au XVIIe siècle*. Narbonne, 1891, in-8° de

MM. Gustave Schlumberger et Adrien Blanchet ont publié la *Numismatique du Béarn*, qui comprend les monnaies des vicomte de Béarn et des rois de Navarre jusqu'à la réunion à la France, ainsi que les médailles et les jetons concernant ce pays [1].

Émile Taillebois [2] et M. Roger Vallentin du Cheylard [3] ont continué leurs études de numismatique locale.

Sous le titre : *La Monnaie de Limoges*, M. Louis Guibert a donné un substantiel résumé de l'histoire des monnaies du Limousin depuis l'époque mérovingienne [4]. M. Henri Sarriau a signalé des pièces nouvelles, et présenté des rectifi-

22 pages. (Extrait du même *Bulletin*, 1891. — *La lettre monétaire de l'atelier de Narbonne*. Narbonne, 1894, in-8° de 21 pages. (Extrait du même *Bulletin*, 1895. — *Le roi Achila*. Narbonne, 1893, in-8° de 23 pages. (Extrait du même *Bulletin*, 1893.

1. *Numismatique du Béarn*. Tome Ier, *Histoire monétaire du Béarn*, par Adrien Blanchet. Paris, 1893, gr. in-8° de 217 pages. — Tome II, *Description des monnaies, jetons et médailles du Béarn*, par Gustave Schlumberger. Paris, 1893, gr. in-8° de 80 pages et 17 planches.

2. *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie*, 3e partie. Dax, 1889, in-8° de 29 pages. (Extrait du *Bulletin de la Soc. de Borda*.)

3. Roger Vallentin, *L'atelier monétaire d'Avignon en 1589*. Avignon, 1889, in-8° de 20 pages. — *La valeur de l'écu au Soleil à Avignon (1557-1636)*. Avignon, 1889, in-8° de 7 pages. — *Les pinatelles d'Urbain VII (1590)*. Avignon, 1889, in-8° de 11 pages. — *Les pinatelles frappées en Dauphiné en 1591 et 1592*. Valence, 1889, in-8° de 13 pages. — *Les monnaies frappées à Montélimar pendant le règne de Louis XII*. Valence, 1890, in-8° de 14 pages. — *Un atelier monétaire à Nyons (1592)*. Valence, 1891, in-8° de 13 pages (Extrait du *Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme*). — *Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon*. Valence, 1892, in-8° de 15 pages. — *Un atelier monétaire à Courthéson (1270)*. Avignon, 1892, in-8° de 7 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*.) — *Observations sur le monnayage des évêques de Gap*. Gap, 1892, in-8° de 16 pages. — *L'atelier temporaire de Valence (1592)*. Valence, 1893, in-8° de 16 pages. — *Les différents de la monnaie de Romans (1389-1556)*. Valence, 1894, in-8° de 19 pages. — *Les dernières monnaies frappées à Montélimar*. Valence, 1894, in-8° de 28 pages. — *Du prétendu monnayage de Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul, et de Charles VI*. Valence, 1895, in-8° de 10 pages. — *La monnaie de Jovinzieu ou Saint-Donat (894-1025?)*. Valence, 1895, in-8° de 24 pages (Les six derniers articles sont extraits du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*). M. R. Vallentin a publié aussi d'autres mémoires dans les revues de Paris, de Bruxelles et de Genève.

4. Limoges, 1893, in-18 de 40 pages. (Extrait de l'*Almanach limousin* de 1893.)

cations dans un supplément [1] à la *Numismatique nivernaise* publiée en 1854 par le Cte de Soultrait.

Le Bon René de Ponton d'Amécourt a soigneusement colligé les *Monnaies au type chinonais* [2].

M. Maurice Prou, s'appuyant sur des documents inédits pour la plupart, a écrit un *Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie*, dont l'atelier fut si actif au XIIIe siècle [3]. Il a donné un pendant à l'étude qui précède, en publiant un *Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais, à propos d'un denier de l'évêque Philippe de Dreux* [4]. Cette seconde notice est également basée sur l'étude des documents.

M. M. de Vienne a étudié des questions qui intéressent la Numismatique du moyen âge en général, et plus spécialement les monnaies françaises [5].

Signalons aussi les recherches consciencieuses de M. P. Gosset sur *les Billets de la caisse patriotique de Reims (1791-1793)* [6].

Si nous passons maintenant aux ouvrages publiés dans les autres pays de l'Europe, nous constatons que partout l'activité a été considérable.

Le Bon J. de Chestret de Haneffe a terminé sa monographie consacrée à Liège [7]. M. A. de Witte a publié un *Sup-*

1. *Numismatique nivernaise: nouvelles recherches.* Nevers, 1894, in-8° de 152 pages et 11 planches.

2. Mâcon, 1895, in-8° de 137 pages, avec 150 figures. (Extrait de l'*Annuaire de la Soc. de Num.*)

3. Paris, 1896, in-8° de 40 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LV.)

4. Paris, 1897, in-8° de 22 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LVI.)

5. *Des malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires.* Nancy, 1890, in-8° de 79 pages. — *Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle.* Nancy, 1891, in-8° de 113 pages. — *De l'usurpation dans le monnayage féodal.* Nancy, 1894, in-8° de 48 pages. Extraits des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.*)

6. Reims, 1897, in-8° de 17 pages et 1 planche.

7. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (*Bouillon*,

plément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut de Renier Chalon, qui contient des pièces nouvelles et des documents précieux [1]. Le même auteur a apporté le plus grand soin à la rédaction de l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, qui est remplie de documents et de faits nouveaux [2].

La Numismatique luxembourgeoise a été l'objet de plusieurs publications. Un essai, élaboré un peu hâtivement [3], a été complété par la publication de documents importants [4], et par des articles de MM. Frédéric Alvin [5] et N. Van Verweke [6].

MM. le Vte B. de Jonghe, Georges Cumont [7], Cte Th. de Limburg-Stirum [8], Th. M. Roest et A. de Witte [9], ont

Looz) depuis leurs annexions. Seconde partie. Bruxelles, 1888 et 1890, in-4° de 466 pages, avec 54 planches et carte.

1. Bruxelles, 1891, in-4° de 52 pages et 2 planches.

2. Tome I. Anvers, 1894, in-4° de 214 pages et 25 planches. — Tome II, 1896, in-4° de 348 pages et 31 planches.

3. Raymond Serrure, *Essai de Numismatique luxembourgeoise.* Paris, 1893, in-8° de 226 pages, avec 222 figures. (Extrait de l'*Annuaire de la Soc. de Num.*, 1892 et 1893.)

4. *Recueil de documents concernant l'atelier monétaire de Luxembourg* (de 1487 jusqu'en 1615), dans les *Publications de la Section historique de l'Institut royal, grand-ducal de Luxembourg*, 1895, t. XLII, pages 412 à 479.

5. *Étude de Numismatique luxembourgeoise.* Bruxelles, 1893, in-8° de 23 pages. (Extrait de la *Rev. belg. de Num.*)

6. *Les monnaies luxembourgeoises de 1383 à 1412*, dans les *Public. de la sect. hist. de l'Institut roy. grand-ducal de Luxembourg*, 1895, t. XLII, pages 385 à 395.

7. Cet auteur a fait d'utiles recherches sur les premières monnaies franques en Belgique. Voy. *Rev. belge de Num.*, 1890, page 212, et 1893, page 423 ; — Volume du Congrès de Bruxelles, page 193 ; — *Monnaies découvertes dans le cimetière franc de Ciply (Hainaut).* Bruxelles, 1894, in-8° de 12 pages.

8. Bonne monographie : *Monnaies des comtes de Limburg-sur-Lenne.* Bruxelles, 1897, in-8° de 68 pages et 5 planches.

9. Je citerai seulement quelques articles parus dans des périodiques autres que la *Rev. belge de Num.* : A. de Witte, *Un denier inédit de l'empereur Henri II, frappé à Namur.* Namur, 1892, in-8° de 4 pages (Extraits du tome XIX des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*) ; — *Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en 1469.* Bruxelles, 1893, in-8° de 16 pages ; — *Les relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre.* Bruxelles, 1894, in-8° de 22 pages (Extrait de la

publié de nombreux articles, principalement dans la *Revue belge de Numismatique*, sur les monnaies de la Belgique et des Pays-Bas.

La collection des monnaies des Pays-Bas, des duchés de Brabant et de Limbourg, cédée au musée d'Amsterdam par M. Stephanik, a été l'objet d'un catalogue important [1].

En Allemagne, nous trouvons les publications de M. Émile Bahrfeldt sur les monnaies des duchés de Brême et de Verden sous la domination suédoise [2], et sur les monnaies du Brandebourg [3], travaux bien documentés et rédigés avec un grand souci de l'exactitude. M. Hermann Dannenberg a donné le deuxième volume de son *corpus* des monnaies allemandes sous les empereurs des maisons de Saxe et de Franconie, ouvrage rempli de pièces importantes et illustré de planches exactes, bien que dessinées assez grossièrement [4]. La Poméranie a été l'objet de l'attention des deux auteurs cités plus haut [5].

M. J. Menadier a poursuivi ses recherches sur les monnaies allemandes [6].

Revue de droit international et de législation comparée ; — *Philippe le Bon, biete cruelle, plomb satirique du XVe siècle*. Anvers, 1895, in-8° de 5 pages. (Extrait du *Bull. de l'Acad. d'arch. de Belgique*.)

1. Joh. W. Stephanik, *Geschiedkundige Catalogus der Verzameling Munten van Nederland, bezittingen en kolonien*. 1888, in-4° de 151 pages, avec 8 planches.

2. *Die Münzen und das Münzwesen der Herzogthümer Bremen und Verden unter schwedischer Herrschaft (1648-1719)*. Hanovre, 1892, in-8° de 156 pages et 5 planches.

3. *Das Münzwesen der Mark Brandenburg*. Berlin, 1889, in-4° de 321 pages, avec 28 planches de monnaies et de sceaux. 2e partie. Berlin, 1895, in-4° de 570 pages, avec 25 planches.

4. *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*. Tome II. Berlin, 1894, in-4° avec 39 planches et carte (le premier volume remonte à 1876 ; le tome III et dernier a paru en février 1898).

5. Hermann Dannenberg, *Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter*. Berlin, 1893, in-4° de 160 pages, avec 47 planches de monnaies et de sceaux. Le même auteur a donné un supplément portant le même titre (Berlin, 1896, in-4° de 30 pages et 10 planches). — E. Bahrfeldt avait publié, en 1894, une notice de 21 pages et 2 planches, sous le titre : *Zur mittelalterlichen Münzkunde Pommerns*.

6. *Deutsche Münzen : Gesammelte Aufsätze zur Geschishte des deutschen Münzwesens*. Berlin, t. IV, in-8° de 294 pages.

Dans une bonne monographie consacrée à l'histoire monétaire de la ville de Strasbourg au moyen âge, M. Julius Cahn a combattu des théories anciennes, en particulier au sujet de la présence des initiales des évêques sur les deniers de Louis de Germanie, de Charles le Simple et d'Henri l'Oiseleur [1].

M. Ernest Lehr a publié *Les Monnaies des landgraves autrichiens de la Haute-Alsace*, bon travail de numismatique locale [2].

La collaboration de MM. Paul Joseph et Édouard Fellner a produit le recueil important des monnaies de Francfort-sur-Main dont la plus ancienne mention, comme atelier monétaire, se trouve dans une charte de l'empereur Henri VI, donnée à Landau en 1194 [3].

M. Paul Joseph a étudié aussi une intéressante trouvaille de monnaies du XIIe siècle [4]. Le Dr Heinrich Günter s'est occupé de la numismatique du Wurtemberg [5]; MM. Alb. Forster et R. Schmid ont réuni les monnaies de la ville d'Augsbourg [6]; et J.-P. Beierlein a dressé un utile inventaire des médailles de Bavière [7].

Il faut mentionner aussi le catalogue de la collection Saurma, parce qu'il est soigneusement rédigé et présente

1. *Münz- und Geldgeschichte der Stadt Strassburg in Mittelalter.* Strasbourg, 1895, in-8° de 176 pages.

2. Lausanne, 1896, gr. in-8° de XX et 200 pages, avec 12 planches. (Supplément au *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.*)

3. *Die Münzen von Frankfurt-am-Main nebst einer münzgeschichtlichen Einleitung und mehreren Anhängen.* Francfort-sur-Main, 1896, gr. in-8° de VIII et 681 pages, avec 75 planches.

4. *Der Weinheimer Halbbrakteatenfund (vergraben um 1200).* Heidelberg, 1897, in-8° de 38 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. VII.)

5. *Das Münzwesen in der Grafschaft Württemberg.* Stuttgart, 1897, in-8° de 122 pages.

6. *Die Münzen der freien Reichsstadt Augsburg (1521-1805).* Augsbourg, 1897, in-4° de 50 pages et 8 planches.

7. *Die Medaillen und Münzen des Gesammthauses Wittelsbach.* Tome I. Munich, 1897, in-4° de 271 pages et 5 planches.

une bonne vue d'ensemble des numismatiques allemande, suisse et polonaise [1].

Les monnaies de nécessité, spécialement celles de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Transylvanie, de la Moldavie et du Danemark ont fourni la matière d'un recueil récent [2].

La Société de Numismatique de Berlin a célébré le cinquantenaire de sa fondation par la publication d'un recueil qui contient des mémoires de MM. H. Dannenberg (sur des monnaies inédites), F. Friedensburg (sur les monnaies de la Lusace), P. Bratring (sur les monnaies des ducs de Poméranie), E. Bahrfeldt, etc. [3].

M. Édouard Fiala a commencé la publication d'un *corpus* des monnaies et médailles de la Bohême, qui comprendra six volumes [4].

M. P. Hauberg a étudié les produits de l'atelier de Wisby, dans l'île de Gotland, depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle [5].

Parmi les travaux sur la Numismatique russe, nous pouvons citer ceux de MM. P. V. Soubov [6] et O. Ph. Retovski [7].

En Suisse, la Numismatique nationale est toujours culti-

1. Baron Hugo de Saurma-Jeltsch, *Die Saurmasche Münzsammlung deutscher, schweizerischer und polnischer Gepräge, von etwa dem Beginn der Groschenzeit bis zur Kipperperiode*. Berlin, 1892, 2 vol. in-f° de 152 pages et 104 planches.

2. Aug. Brause-Mansfeld, *Feld-, Noth- und Belagerungsmünzen von Deutschland, Œsterreich-Ungarn, Siebenbürgen, Moldau, Dänemark*, etc. Berlin, 1897, avec 55 planches.

3. *Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin*. Berlin, 1893, in-8° de 176 pages et 4 planches.

4. *Beschreibung böhmischer Münzen und Medaillen*. Tome I. Prague, 1891, gr. in-8° de 117 pages et 10 planches. Description des pièces jusqu'en l'année 1230.)

5. *Gutlands Myntvæsen*. Copenhague, 1891, in-8° de 72 pages et figures.

6. *Matériaux pour la Numismatique russe* (en russe). Moscou, 1897, in-4° de 32 pages et 10 planches.

7. *Monnaies géno-tartares de la ville de Kaffa* (en russe). Simferopol, 1897, in-8° de 56 pages et 3 planches.

vée avec ardeur. M. B. Reber a donné une monographie complète du canton d'Argovie [1], et M. Eugène Demole a publié l'*Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848* [2]. Une importante trouvaille, qui renfermait des deniers au nom de l'évêque Frédéric et des deniers anonymes, a jeté quelque jour sur la numismatique de Genève au XIe siècle [3]. Mentionnons le recueil concernant la numismatique des Grisons [4]. Enfin M. L. Coraggioni a donné une histoire monétaire de la Suisse, dont les planches sont excellentes, mais dont le texte est l'œuvre d'un économiste plutôt que d'un archéologue [5].

Pour l'Italie, nous trouvons d'abord une bonne bibliographie dont les articles sont classés par noms d'ateliers monétaires [6].

Le Dr G. Werdnig a consacré une monographie pleine d'intérêt aux *oselles* de Venise, monnaies-médailles frappées pour être offertes par les doges à la noblesse, le jour de Noël [7].

MM. Desimoni et Ruggero, avec l'assistance de l'archiviste Belgrano, ont rédigé un livre qui renferme l'histoire documentée de la monnaie de Gênes du XIIe au XIXe siècle [8].

Une autre monographie, soigneusement rédigée, est celle

1. *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie.* Genève, 1890, in-8° de 87 pages et 30 planches.

2. Genève et Paris, 1892, in-4° de 139 pages et 6 planches.

3. Dr Aug. Ladé, *Le trésor du Pas-de-l'Échelle : contribution à l'histoire monétaire de l'évêché de Genève.* Genève, 1895, in-4° de 132 pages et 22 planches.

4. C.-F. Trachsel, *Die Münzen und Medaillen Graubündens.* Lausanne, 1897-1898, 9e et 10e livraisons, in-8°.

5. *Münzgeschichte des Schweiz.* Genève, 1896, in-4° de 184 pages et 50 planches.

6. Fr. et Erc. Gnecchi, *Saggio di bibliografia numismatica delle zecche italiane.* Milan, 1889, in-8° de 469 pages.

7. *Die Osellen oder Münz-Medaillen der Republik Venedig.* Vienne, 1889, in-4° de 209 pages et 14 planches.

8. *Tavole descrittive delle monete della zecca di Genova dal MCXXXIX al MDCCCXIV.* Gênes, 1890, in-4° de LXXII et 319 pages, avec 8 planches. (Extrait des *Atti della Società ligure di storia patria*, t. XXII.)

du comte Nicolo Papadopoli, dont la première partie, seule parue, comprend les monnaies de Venise depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Cristoforo Moro [1].

MM. F. et E. Gnecchi ont publié des monnaies inédites en supplément à leur monographie consacrée à Milan [2], et M. Emilio Motta a mis au jour des documents de l'époque des Visconti et des Sforza, relatifs à l'histoire monétaire de cette même cité [3].

M. Arthur-J. Sambon s'est fait une spécialité de l'histoire monétaire de Naples et a publié divers travaux dans la revue italienne et dans les revues françaises [4].

M. Solone Ambrosoli a étudié avec sagacité une petite monnaie en or de Milan [5]. Enfin M. V. Capobianchi a publié des notes concernant les monnaies frappées par le Sénat romain, de 1184 à 1439 [6].

A l'occasion du Congrès de numismatique de Bruxelles, la *Revue italienne de Numismatique* a édité un recueil de douze mémoires, dus à MM. Fr. Gnecchi, G.-F. Gamurrini, A.-J. Sambon, N. Papadopoli, G. Gavazzi, G. Ruggero, E. Gnecchi, C. Luppi, G. Castellani, B. Morsolin, S. Ambrosoli et A. Comandini. Ces travaux concernent surtout la Numismatique italienne [7].

1. *Le monete di Venezia descritte ed illustrate.* Venise, 1893, in-4° de x et 424 pages, avec 16 planches.

2. *Monete di Milano inedite.* Milan, 1894, in-4° de 107 pages.

3. Dans la *Rivista italiana di Numismatica*, 1894 et 1895.

4. *Monnayage de Charles Ier d'Anjou dans l'Italie méridionale*, dans l'*Annuaire de Num.*, 1891, pages 51 à 80 et 221 à 239, planches I à III ; — *Les monnaies de Charles V dans l'Italie méridionale*, dans l'*Annuaire de Num.*, 1892, pages 297 à 327 ; — *Monnaies en or de Charles Ier d'Anjou à Tunis*, *Rivista ital. di num.* et *Annuaire*, 1894, page 308 ; — *Monnaies de Charles VIII frappées en Italie*, *Annuaire*, 1896, pages 49 à 66 ; — *Les deniers siciliens de billon*, *Annuaire*, 1896, pages 209 et 333 ; — *Le Gillat de Louis II d'Anjou*, *Gaz. num. fr.*, 1897, page 435.

5. *L'Ambrosino d'oro : ricerche storico-numismatiche.* Milan, 1897, in-4° de 31 pages. (Extrait du volume *Ambrosiana*.

6. Dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, t. XIX, 1896.

7. *Omaggio alla reale Società numismatica belga nella solenne ricorrenza del su cinquantenario.* Milan, 1891, gr. in-8° de 141 pages et 4 planches.

Du côté de l'Espagne, nous avons à signaler l'*Essai sur le monnayage des Suèves*, par Aloïss Heiss, relatif à des imitations de la monnaie impériale [1]. Le catalogue de la collection Manuel Vidal Quadras y Ramon, eu égard à son importance, doit être considéré comme un véritable *corpus* des monnaies et médailles de l'Espagne [2].

M. Campaner a publié la seconde partie du manuel dont nous avons déjà signalé la partie antique. Cette seconde partie comprend les monnaies arabes, hispano-chrétiennes et celles des colonies, ainsi que les médailles commémoratives. On y trouvera aussi des renseignements sur l'importante trouvaille de triens wisigoths faite à Carmona [3].

Quant au Portugal, M. J. Leite de Vasconcellos a résumé la bibliographie et l'histoire de la monnaie de ce pays dans une notice récente [4].

Dans le domaine de la Numismatique orientale, M. H. Nützel a publié des monnaies des Rasoulides, dynastie du Yémen (1228 à 1454) [5].

On doit à M. P. Casanova une bonne monographie des monnaies à légendes grecques et arabes frappées en Asie-Mineure par les princes de la dynastie des Danichmendites [6].

Mentionnons ici l'excellent inventaire du Musée de Calcutta qui concerne aussi le monnayage antique de l'Inde [7].

1. Dans la *Rev. num.*, 1891, pages 146 à 164.

2. *Catálogo de la colección de monedas y medallas de Manuel Vidal Quadras y Ramon.* Barcelone, 1892, 4 vol. in-4°, avec 87 planches.

3. *Indicador manual de la numismatica española*, 2e partie, Madrid, 1892, in-12 de 352 pages.

4. Dans la *Gazette numismatique française*, 1897, pages 487 à 491.

5. Heinrich Nützel, *Münzen der Rasuliden, nebst einem Abriss der Geschichte dieser Yemenischen Dynastie.* Berlin, 1891, in-8° de 80 pages.

6. *Numismatique des Danichmendites.* Paris, 1896, in-8° de 90 pages, avec 2 planches (Extrait de la *Rev. num.*, 1894 à 1896) ; — autres travaux intéressants dans la même revue.

7. C.-J. Rodgers, *Catalogue of the coins of the Indian Museum.* Parties I à IV. Calcutta, 1893, in-8° de 172 pages et 3 planches ; 1894, in-8° de 255 pages et

M. Stewart Lockhart a publié un utile catalogue de la collection Glover, composée de monnaies de la Chine, du Japon, de la Corée et de l'Annam [1].

M. E. de Villaret a écrit un travail sur les monnaies japonaises, en prenant pour base sa propre collection (acquise depuis par le Cabinet de France) [2]. Mais cet auteur était peu au courant de la bibliographie antérieure.

Pour l'Amérique, on a relativement peu de publications. M. P.-N. Breton a donné un recueil pour le Canada [3], et MM. W.-F.-R. Marvin et L.-H. Low ont publié un ouvrage posthume de C. Wyllys Betts sur l'histoire de l'Amérique illustrée par les médailles [4].

M. Julius Meili s'est adonné entièrement à l'étude des monnaies du Brésil et a consacré à ce pays plusieurs volumes qui forment un véritable *corpus* de monnaies et médailles [5].

Pour terminer ce paragraphe, citons encore une histoire de la circulation monétaire dans les colonies anglaises [6].

Il nous reste à parler d'un groupe important de publications concernant les médailles et les jetons [7].

8 planches ; 1895, in-8° de 152 pages et 4 planches ; 1896, in-8° de 288 pages et 6 planches.

1. *The Currency of the farther East from the earliest times.* Hong-Kong, 1892, 233 pages, avec un atlas de 204 planches.

2. *Numismatique japonaise.* Paris, 1892, in-8° de 95 pages avec 33 planches. (Extrait de la *Rev. num.*)

3. *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada.* Montréal, [1894], in-8° de 240 pages, avec figures (en français et en anglais).

4. *American colonial history illustrated by contemporary medals.* New-York, 1894, in-8° de 332 pages.

5. *Die Münzen des Kaiserreichs Brasilien, 1822 bis 1889.* S. l., 1890, 24 planches. — *Portugiesische Münzen : Varietäten und einige unedirte Stücke.* S. l., 1890, 4 planches. — *Die Münzen der Colonie Brasilien, 1645 bis 1822.* Zurich, 1895, gr. in-8° de xxxvii pages et 59 planches. — *Das Brasilianische Geldwesen ; Die Münzen der Colonie Brasilien, 1645 bis 1822.* Zurich, 1897, gr. in-8° de 357 pages, planches et figures. — *Die auf das Kaiserreich Brasilien bezüglichen Medaillen, 1822 bis 1889.* S. l., 1890, in-4° de 25 pages et 37 planches.

6. Robert Chalmers, *A History of currency in the British colonies.* Londres, 1893, in-8° de 496 pages.

7. J'ai parlé plus haut du *Catalogue des jetons* du Cabinet de France.

M. René de Lespinasse a étudié les jetons parisiens [1]. On a publié sous le nom de P.-Charles Robert un recueil posthume, intitulé *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz* [2]. M. Léopold Quintard a classé les *Jetons de l'hôtel de ville de Nancy aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* [3]. G. Vallier a décrit une centaine de médailles, de méreaux et de monnaies papales au nom et au type de saint Bruno [4].

On possède maintenant un historique et un inventaire satisfaisant des méreaux protestants, généralement en plomb, appartenant en majorité aux églises du Poitou [5].

M. Joseph Roman a formé un recueil d'articles publiés depuis vingt ans sur *les Jetons du Dauphiné* [6]. M. R. Vallentin s'est occupé aussi des méreaux [7]. L'abbé Charles Robert, s'aidant de documents d'archives, a fait une étude sur les émissions successives des *Jetons des États de Bretagne* [8]. J. Rouyer, dont on déplore la perte récente, a produit plusieurs mémoires, parmi lesquels nous signalerons particulièrement l'étude sur *le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du*

1. *Jetons et armoiries des métiers de Paris.* Nevers, G. Vallière, 1897, in-8°.

2. Paris, 1890, gr. in-8° de 248 pages, avec figures. (Extrait de l'*Annuaire de Num.*)

3. Nancy, 1890, in-4° de 38 pages et 5 planches.

4. *Sigillographie de l'ordre des Chartreux et Numismatique de saint Bruno.* Montreuil-sur-Mer, 1891, gr. in-8° de XXVI et 512 pages, avec 54 planches.

5. H. Gelin, *Le méreau dans les églises réformées de France, et plus particulièrement dans celles du Poitou.* Saint-Maixent, 1891, in-8° de 124 pages et 8 planches. (Extrait des *Mém. de la Soc. de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.*)

6. Grenoble, 1894, in-8° de XI et 196 pages, avec figures.

7. *De l'ancienneté de l'usage des méreaux au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence.* Valence, 1891, in-8° de 17 pages. — *Jetons d'aumône valentinois à retrouver.* Valence, 1893, in-8° de 7 pages. (Extrait du *Bull. de la Soc. d'arch. et de statist. de la Drôme.*)

8. Paris, 1896, in-8°, planches. (Extrait de la *Rev. num.*, 1896, pages 27 à 91, 190 à 209, 331 à 345 et planche I.)

XVe siècle, principalement en France et dans les pays voisins [1].

M. Jules Chautard a étudié de nouveau les jetons des princes de Bourbon et publié des méreaux vendômois [2].

Le Musée de la Monnaie de Paris a été doté d'un nouvel inventaire de coins anciens [3].

En Belgique et dans les Pays-Bas, les médailles et les jetons ont été étudiés soigneusement. Sans parler de nombreux articles publiés dans la *Revue belge de Numismatique*, nous citerons une importante monographie comprenant des méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques, et des méreaux de funérailles et d'anniversaires, marqués aux armes des familles qui en faisaient usage [4]. M. Ed. Van den Broeck a publié de curieux *Jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles*, depuis le XIVe siècle [5].

M. Jacob Dirks a donné d'importants suppléments [6] et une continuation [7] au recueil de médailles et jetons des Pays-Bas formés par Van Mieris et Van Loon, par l'Académie royale de Belgique, par le comte Maurin de Nahuys et par Dugniolle.

M. Gustave Schlumberger, le premier, a réuni un certain

1. Bruxelles, 1897, in-8° de 131 pages et 5 planches. (Extrait, avec additions, de la *Rev. belge de Num.*)

2. *Jetons des princes de Bourbon, de la première maison de Vendôme, suivis d'une note relative aux méreaux et aux sceaux de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme.* Vendôme, 1897, in-8° de 70 pages et 5 planches. (Extrait du *Bull. de la Soc. archéol. du Vendômois.*)

3. *Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire.* Paris, 1892, in-4°.

4. Bon Jean Béthune, *Méreaux des familles brugeoises : essai descriptif.* 1re partie, Bruges, 1890, in-4° de XXXI et 390 pages ; 2e partie, Bruges, 1894, pages 391 à 514.

5. Dans le vol. du Congrès de Bruxelles (pages 607 à 648).

6. *Penningkundig Repertorium.* Tomes III et IV, Leuwarden, 1891, in-8° de 344 et 244 pages (de 1716 à 1813).

7. *Beschrijving Nederlandsche of op Nederland der Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen tusschen november 1813 en november 1863.* Haarlem, 1889, 2 vol. gr. in-8° de XIV-488 et 412 pages.

nombre de *Méreaux, tessères et jetons byzantins*[1], ainsi que des poids en verre de même époque[2].

Signalons, pour le Nouveau Monde, un recueil de « médailles d'inauguration », frappées à l'avènement des souverains espagnols. Quelques-unes de ces pièces portent des portraits de personnages historiques[3].

On s'est beaucoup occupé de graveurs et des médailleurs, et des recherches, particulièrement intéressantes au point de vue artistique, ont été faites dans divers pays.

Aloïss Heiss a publié deux volumes du grand ouvrage consacré aux médailleurs italiens de la Renaissance, où il a réuni de précieux matériaux pour les études futures[4]. M. Arthur-J. Sambon a dressé des listes des graveurs de coins de la Monnaie de Naples de 1266 à 1600[5].

M. Jules Guiffrey, s'appuyant sur des passages de l'inventaire des biens du duc de Berry, au commencement du xve siècle, a précisé les dates de fabrication de plusieurs médailles au sujet desquelles on avait donné jusqu'alors des opinions divergentes[6].

M. Henri de La Tour a donné d'excellentes études sur plusieurs médailleurs[7] dont l'un, Jean de Candida, est une

1. Dans les *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1re série. Paris, 1895, gr. in-8° de 350 pages, avec planches et figures. (Cet intéressant recueil contient plusieurs articles relatifs à des monnaies byzantines, publiés dans la *Rev. num.*)

2. *Op. laud.*, p. 315.

3. Alejandro Rosa. *Estudios numismaticos. Acclamaciones de los Monarcas catolicos en el nuevo mundo.* Buenos-Aires, 1895, in-4° de 428 pages, avec planches.

4. *Les médailleurs de la Renaissance.* Tome IX. *Florence et les Florentins du XVe au XVIIe siècle.* 1re partie. Paris, 1891, in-f° avec 22 planches et 360 figures; 2e partie, Paris, 1892, 292 pages, avec 30 planches et 1020 figures.

5. *Incisori dei conii della moneta napoletana.* Milan, 1893, in-8° de 16 pages et 2 planches. (Extrait de la *Rivista ital. di num.*)

6. *Médailles de Constantin et d'Héraclius acquises par Jean, duc de Berry, en 1402.* Paris, 1890, in-8° de 32 pages et 3 planches. — *Les médailles des Carrare, seigneurs de Padoue, exécutées vers 1390.* Paris, 1891, in-8° de 9 pages et 1 planche. (Extraits de la *Rev. num.*)

7. *Pietro da Milano.* Paris, 1893, in-8° de 28 pages et 1 planche. — *Giovanni Paolo.* Paris, 1893, in-8° de 22 pages et 2 planches. (Extraits de la *Rev. num.*)

figure historique du plus haut intérêt [1]. Un article de M. L. Maxe-Werly apporte quelques renseignements sur les travaux de Pierre de Milan [2].

M. Natalis Rondot, auquel on devait une série d'articles sur les médailleurs de l'École de Lyon, a résumé le fruit de ses travaux [3], et consacré un mémoire spécial aux graveurs des monnaies de Lyon [4].

Le graveur Nicolas Briot, qui travailla en France et en Angleterre, a été l'objet de plusieurs travaux [5]. Un médailleur d'origine italienne, qui travailla en France sous Louis XIV, a été étudié par M. l'abbé Porée [6]. Le graveur François Chéron, qui travaillait sous Louis XIV, a eu sa monographie [7].

MM. Henry Jouin et F. Mazerolle ont publié d'intéressants documents concernant les Roëttiers, famille de graveurs du XVIIIe siècle [8]. M. F. Mazerolle a consacré des

1. *Jean de Candida, médailleur, sculpteur, diplomate, historien.* Paris, 1895, in-8° de 162 pages et 6 planches. (Extrait de la *Rev. num.*, 1894 et 1895.) — Aloïss Heiss avait ébauché le catalogue de l'œuvre de cet artiste (*Rev. num.*, 1890, pages 453-479). Le point de départ de ces travaux est un document publié par M. Léopold Delisle, *Le médailleur Jean de Candida*, in-8° de 3 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, 1890.)

2. *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc, en 1463*, in-8° de 11 pages. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1896, pages 54 à 62.)

3. *Les médailleurs lyonnais.* Lyon, 1896, in-8° de 50 pages.

4. *Les graveurs de monnaies à Lyon du XIIIe au XVIIIe siècle.* Mâcon, 1897, gr. in-8° de 90 pages.

5. F. Mazerolle, *Nicolas Briot, médailleur et mécanicien* (*1580-1646*), dans le volume du Congrès de Bruxelles pages 503-514). — Louis Jouve, article sous le même titre dans le *Journal de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1893, pages 28 à 36. — Jules Rouyer, *L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons.* Nancy, 1895, in-8° de 238 pages, avec 14 planches. (Extrait, avec additions, de la *Rev. belge de Num.*, 1893 à 1895.)

6. *François Bertinet, modeleur et fondeur en médailles.* Paris, 1891, in-8° de 16 pages et 1 planche.

7. E. Mellier, *Étude sur François Chéron, graveur en médailles.* (*Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*), 1893, t. XLIII, p. 374.

8. *Les Roëttiers, graveurs en médailles.* Mâcon, 1894, in-8° de 92 pages. — M. Alph. de Witte a réuni des *Notes sur les Roëttiers, graveurs généraux des monnaies aux Pays-Bas méridionaux.* In-8° de 18 pages. (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, 1895.)

notices à Claude de Héry [1], à Étienne de Laune et Guillaume Martin [2].

Une luxueuse publication concernant *Augustin Dupré, orfèvre, médailleur et graveur général des monnaies*, a été faite par M. Charles Saunier [3]. Dans la même collection, M. Roger Marx a publié *Les Médailleurs français depuis 1789* [4].

M. Camille Picqué a continué ses recherches sur les médailles flamandes du XVIe siècle [5].

Avant de terminer, nous rappellerons que, depuis quelques années, on a beaucoup travaillé à répandre le goût de la Numismatique. M. Th. Reinach a fait des conférences publiques à la Sorbonne [6]; M. Solone Ambrosoli professe à Milan [7], M. B. Pick, à Iéna, et M. J. Leite de Vasconcellos, à Lisbonne [8].

Un jour viendra certainement où la Numismatique prendra, dans les Universités, à côté de sa sœur l'Histoire, la place qui lui est due depuis longtemps [9].

1. *Claude de Héry, médailleur du roi Henri III.* Mél. artistiques, 2e série, n° 1. Impr. de *l'Art*, s. d., in-4°.)

2. Paris, 1892, in-4° de 19 pages et 3 planches. Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*)

3. Paris, 1894, in-4° de 120 pages et 6 planches.

4. Paris, 1897, in-4° de 62 pages et 11 planches.

5. *Le médailleur Conrad Bloc, le dessinateur-graveur Corneille Cort, Frans Floris et son frère Corneille*, dans le volume du Congrès de Bruxelles pages 661-678, 2 planches).

6. *L'Histoire grecque et la Numismatique, leçon d'ouverture.* Paris, 1894, in-8° de 23 pages. Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, du 15 janvier 1894. — *L'Invention de la monnaie.* Paris, 1894, in-8° de 14 pages. Extrait de la *Rev. internationale de sociologie*, février 1894.

7. *Della numismatica come scienza autonoma. Prolusione al cor. o di numismatica letta il 25 gennaio 1893, dal libero docente Dott. Solone Ambrosoli, nella R. Accademia scientifico-letteraria in Milano.* Milan, 1893, in-8° de 20 pages.

8. *Elencho das lições de numismatica, dadas na Bibliotheca nacional de Lisboa, 1889-1894.* Lisbonne, 1894, in-8° de 89 pages; — suite, *1894-1896.* Lisbonne, 1896, 8 pages.

9. M. L. Blancard professe actuellement la Numismatique à l'École des Chartes (avril 1899).

MONNAIE DE MICHEL-ÉTIENNE

ARCHEVÊQUE D'EMBRUN

M. Joseph Puig, membre de la Société française de numismatique, a eu la bonne fortune d'acquérir à Avignon, en 1900, un lot de 360 monnaies, trouvées aux environs de cette ville. Ce lot comprenait des pièces d'Amédée VII et VIII de Savoie, de Charles VI et VII de France, et enfin la remarquable monnaie que M. Puig m'a gracieusement offert de publier :

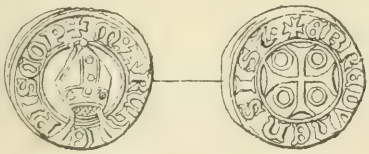

✠ M : ARABIAPISCOP entre deux filets. Mitre dont les fanons traversent la légende.

℟. ABRADVNANSIS. Croix pattée, cantonnée de quatre annelets.

Billon : 1 gr. 37.

Le signe qui vient après l'S final est semblable à une forme bien connue de l'abréviation de la conjonction *et*. Peut-être s'agit-il d'un différent?

Il est probable que cette monnaie et celles qui l'accompagnaient ont fait partie de la trouvaille du Pontet, près d'Avignon, mise au jour le 7 décembre 1898, et qui contenait plus de 600 monnaies de Philippe VI à Charles VII, des papes Clément VI à Martin V, des ducs de Savoie, de Bourgogne et de Bretagne, des dauphins du Viennois, des princes d'Orange, des rois de Naples et d'Angleterre et diverses monnaies féodales [1].

M. J. Puig, qui a pu examiner la trouvaille, dont la plupart des pièces sont entrées au Musée d'Avignon, a eu l'obligeance de m'avertir que cette partie du trésor contient deux exemplaires frustes de la monnaie décrite plus haut.

On ne connaissait jusqu'à ce jour que trois monnaies attribuées aux archevêques d'Embrun, Raymond III, Raymond IV et Pasteur [2]. Nous savions cependant que Michel-Étienne de Perellos, dans son long archiépiscopat (1379-1427), avait eu des démêlés avec l'autorité royale, au sujet de ses monnaies. En effet, Fontanieu nous a conservé le souvenir d'un « arrêt du conseil Delphinal portant deffense « à toutes personnes de commercer, ni recevoir aucunes « espèces de la monnoye que l'archevêque d'Embrun avait « fait fabriquer. » (22 février 1401) [3].

Cet arrêt fut suivi de près par une autre décision, en date du 2 juillet 1401, sous forme de « Lettres du Roy, portant

1. M. A. Sagnier, s'appuyant sur la présence d'une pièce de Louis, duc de Savoie depuis 1441, pense que le trésor a dû être enfoui au moment de l'événement historique survenu à Avignon, le 15 septembre 1443, connu sous la nom de *Trahison des Savoyards*, et qui avait pour but de livrer Avignon à l'antipape Félix V, soutenu par le duc de Savoie. *Causes et dates de l'enfouissement du trésor trouvé au Pontet*, dans les *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, t. XIX, 1900, p. 261 à 271.

2. L. Maxe-Werly, *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun*, Valence, 1890, in-8° de 29 p. Extrait du *Bull. de la Soc. dép. d'archéol. et de statistique de la Drôme*).

3. *Cartulaire du Dauphiné*. Bibl. Nat. Latin 10959, p. 322. Cf. L. Maxe-Werly, *op. cit.*, p. 7.

« ordre au Gouverneur de faire battre monnoye en Dau-
« phiné, deffendre le cours des monnoies étrangères et
« employer le proffit desdites monnoyes aux reparations des
« châteaux et places de la province. » Fontanieu ajoute :
« Le Gouverneur venoit de prendre l'archevêque d'Em-
« brun sur le fait d'avoir battu une fausse monnoie »[1].

Quelques années plus tard, le roi Charles VI ordonnait que l'atelier de Mirabel fût transféré à Embrun[2]. Mais l'archevêque Michel-Étienne profita de la guerre contre les Anglais pour répandre de nouvelles espèces à bas titre. Le dauphin, sentant la nécessité d'établir son autorité, donna des lettres dont voici le passage principal :

Nuper ad nostram notitiam pervenit quod dominus archiepiscopus Ebreduni in civitate Ebreduni de novo faciebat fabricari monetam, licet alias nunquam hoc fuerit usitatum; probari fecimus et examinari de eadem moneta cujus legis aut valores existeret per viros notabiles in talibus expertos, per quos repertum fuit et nobis relatum quod quatuor grossi dicte monete non valent nisi tres grossos, et grossus nisi tres quartos grossi, et quartus unum patacum cum dimidio.

Le gouverneur du Dauphiné défendit à l'archevêque de continuer l'émission de ces espèces; mais n'osant proscrire entièrement cette mauvaise monnaie, il en autorisa le cours sous la condition suivante :

Ne dictam monetam recipere aut eidem dare cursum audeant vel presumant quovis modo, nisi ad valorem et rationem supra dictos.

1. *Cartulaire du Dauphiné*, Bibl. Nat. Latin 10959, p. 323. Cf. F. de Saulcy, *Recueil de doc.*, t. II, p. 112.

2. H. Morin, *Num. féod. du Dauphiné*, p. 198. Cf. F. de Saulcy, *Recueil*, t. II, p. 139 à 141.

Ces lettres étaient datées de Grenoble, le 28 février 1420 (v. s.)[1].

Le document fournit seulement des termes d'équivalence entre la monnaie archiépiscopale et la monnaie royale ; mais nous ignorons si Michel-Étienne n'avait pas émis des monnaies analogues à celles du roi. La pièce que M. Puig vient de retrouver est certainement une imitation des petites monnaies d'argent frappées par Benoît XIII (1394-1409), à Avignon, et qui portent, d'un côté, une tiare, et de l'autre, une croix cantonnée de deux tiares et de deux clefs en sautoir[2].

Bien que la monnaie d'Embrun ne soit point une véritable contrefaçon, elle paraît dénoter chez l'archevêque un certain dédain pour l'autorité du pape. Mais nous ne devons pas nous en étonner, car, en 1408, Benoît XIII, le pape d'Avignon, était forcé de s'enfuir en Espagne, et, en 1409, le concile de Pise déposait à la fois Benoît XIII et le pape de Rome, Grégoire XII.

On peut supposer par suite que la monnaie de Michel-Étienne a été frappée vers cette époque ; car le prélat devait croire que l'émission de pièces imitées se ferait en toute sécurité, à la faveur des troubles sans cesse renaissants.

1. Archives de l'Isère, B 3001. L. Maxe-Werly, *loc. cit.*, p. 8.
2. Poey d'Avant, n° 4211, pl. XCIV, 12. Cf. Cinagli, 38, 6.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

POUR LES DEUX VOLUMES

Tome Ier, p. 36, ligne 12, au lieu de : « Aurélien, » *lisez* : « Probus ».

— p. 182, ligne 11, *lisez* : « 1588 ».

— p. 325. Il faut signaler aussi les pougeoises de Genève et de Lérida.

Tome II, p. 3, ligne 22, *lisez* : « COS IIII ».

— p. 44, dans la description du ℞, *lisez* : « croix pattée ».

— p. 53, note 2, *ajoutez* : « Cf. *Rev. archéol.*, 1896, t. II, p. 168.

— p. 84, *Haliartus*. Cette pièce est de coin moderne.

— p. 93. L'épithète de *monetalis*, appliquée à Vectenus par Cicéron (*ad Att.*, X, 5 et 11), serait une allusion que Lenormant n'a pas comprise, et par suite il n'y a pas lieu de parler du « monétaire Vectenus ». Voyez G.-F. Hill, *A Handbook of greek and roman coins*, 1899, p. 133, note 1.

— p. 154. On a donné le nom de *theca* à des monuments analogues. Voy. *C.I.L.*, t. XV, 2e partie, n° 7223; cf. *Rev. num.*, 1900, p. 393.

— p. 176, lignes 15 et 16, *lisez* : « 25.690 marcs ; c'est « donc une émission de 2.569.000 demi-gros »

— p. 233, remplacer le texte de la note 3 par le suivant : « M. Jacques Soyer m'a fait remarquer qu'il doit y avoir dans le mot *azin* un exemple de la confusion fréquente de l'*r* et de l'*s*. Par suite, *azin* = *arin* ou *airain*. »

INDEX

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

N. B. — *Les références aux pages du tome second sont précédées de la lettre* B.

Acre (pougeoise d') 317
Adam-Klissi (monument d') . 81
Agen 323
Alexandre Ier de Macédoine. B 81
Alexandria Troas ..... B 139
Allemagne 289
Angleterre 265
Anjou (François, duc d') .. 221
Antonio, roi de Portugal. B 167
Aquitaine 250, 257
Arles 321
Armagnac (Simon d') 172
— (Pierre d') 173
Ateliers monétaires français. ..... 246 ; B 160
Autriche 289
Avignon 258
Aymery (Nicolas) 153

Balances monétaires ..... B 243
Bâle 286
Bade 290
Bamberg 295
Ballay (Josué) 153
Bavière 290
Bazet (Jean) 157
Béarn 257, 323
Beaucousin (Jean) 154
Beaumont (Bertrand de) ... 174
Béotie ..... B 83
Bergeron (Étienne) ..... B 128
Berry ..... B 264
Béthune (Maximilien de). B 131
Bibliographie numismatique. ..... B 270 à 304
Blaru (Pierre) 227
Bologne 271
Bohême 304
Bourgeois (Jean) 169
Bourgogne 256
Brabant 261
Brandebourg 290

Brême..... 295
Bretagne..... 256, 320
Bracelet-monnaie..... 85
Brucher Pierre..... 157

Calais..... 324
Callatia..... 62
Cambrai (monnaies d'évêques de)..... 135, 259
Carthage..... B 171
Castelbon (monnaie du vicomte de)..... 139
Catillon Jean..... 169
César..... B 1
Césarée de Cappadoce..... B 61
Changeur Duhamel (le livre du..... 245
Charles le Mauvais (monnaies de)..... 131
Charles-Quint..... B 163
Cherronesos..... 57
Chersonèse Taurique (monnaies de la)..... 57
Cheval à pieds humains, de Jules César..... B 50
Chio (jetons au type des monnaies de)..... 227
Clèves..... 291
Cologne..... 296
Condé (prince de)..... B 127
Constant Ier..... B 4
Constantin XIII Ducas..... B 8
Contorniates..... 49
Coronée..... B 84
Coupées (monnaies). B 113 à 125

Danfrie l'Ancien (Philippe). 167
Dassier (Jean)..... B 31
Day Daniel de..... 173
Deux-Siciles..... 284
Deventer..... 264
Dicæa..... B 77
Dioclétien..... B 4
Dionysopolis..... 63
Documents monétaires.... 105, 146, 235, 307 ; B 127, 134, 160, 163, 168, 180, 188, 193, 233.
Domitien..... B 2
Dortmund..... 297
Dupré (Guillaume)..... B 24
Duvivé (Pierre)..... 175
— (Pierre-Joseph).... 175

Écosse..... 266
Épernon (Jetons du duc d'). 177
Érétrie d'Eubée..... B 77
Érondelle (Jean)..... 154
Espagne..... 268
Essais monétaires romains. B 95
Étolie..... B 82
Eurea de Thessalie..... B 86
Eyres (trouvaille d'). B 13 et 221

Fausses (monnaies — anciennes..... B 188 et 192
Ferrare..... 273
Flandre..... 259
Florence..... 273
Foix (Henri de)..... 186
— (Bernard de)..... 188
Foix-Candale (Marguerite de)..... 185
France (médailles et jetons du sacre des rois de).... 191
— (monnaies des rois de 251 à 256, 325 ; B 24, 39, 160.
— (ordonnance de 1511, sur les monnaies de).... 307

Francfort s. Main..... 297
Francs sur les monnaies.... 36
Francueil (trouvaille de). B 229
Franques (monnaies — de Noroy)..... 101
Fribourg..... 286

Gaulois sur les monnaies... 13
Gauloises (monnaies). B 13 à 19, 220, 229.
Gênes (monnaies de)..... 255
Germains sur les monnaies. 13
Goslar..... 299
Graffiti monétaires..... B 186
Graval (Claude)..... 170
Graveurs en Béarn..... 151
Graveurs divers.... 210 à 219, 227 ; B 24, 31.
Gueldre..... 263

Haliartus..... B 84
Henrichemont..... B 131
Héraclius et Héraclius-Constantin..... B 7
Héraclius (médaille d')..... 96
Héroard (Jean)..... B 21 à 27
Hollande..... 263
Hongrie..... 303

Istrus..... 63

Jetons..... 177, 191, 221, 227, 305 ; B 246, 264.
Juliers..... 291
Justinien II..... B 8

Lalane (Arnaud de)..... 174
Lamy (Guillaume)..... 161
— (Jean)..... 168
— (Richard)..... 168
Lannoy (jeton de Raoul de). 305
Lausanne..... 287
La Valette (Louis de)..... 189
Lenormant (Jérôme)..... 159
Lescun (monnaie du sire de). 145
Leucas..... B 186
Liège..... 262
Limoges..... B 43, 174 à 185
Lorraine..... 258
Loyard..... 174
Lucques..... 274
Lunebourg..... 299
Lusignan..... B 160
Luxembourg..... 264
Lyon..... 320

Machault d'Arnouville (le ministre)..... 235
Macédoine..... B 81
Madagascar (médaille de), B 143
Maguelonne..... 323
Main (amputation de la — dans les anciennes lois monétaires)..... 105
Mantoue..... 274
Marcianopolis..... 64
Marseille..... 320 ; B 39
Martin (Guillaume)..... 156
Martine..... B 8
Martineau (jetons d'Abraham)..... 227
Mayence..... 300
Médaillon d'Hadrien..... 45
Médaillons romains (les). B 238
Mende..... B 77
Messerano..... 275
Metz..... 259
Meung-sur-Loire..... B 160
Minvielle..... 173

Milan (monnaies de).. 255, 275
Montferrat..... 277
Mœsie (monnaies de la).... 57
Monétaires (instruments).. 241 ; B 56 à 59, 158, 195, 226
Monnaies primitives..... 85
Munster..... 301

Naples (monnaie de).. 250, 253
Navarre..... 270
Nicée..... B 49
Nicopolis ad Istrum..... 74
Nimègue..... 264
Nogaret (Bernard de)..... 178
Nordlingen..... 301
Nuremberg..... 301

Or (circulation de la monnaie romaine en)..... B 201
Orléans..... B 127
Orléans (Henri, duc d')..... 221
Orviéto..... B 55
Osnabrück..... 301
Ostfrise..... 292

Pabie (François 170
Palatinat..... 293
Panticapée..... 60
Papes (monnaies des)..... 278
Parthes sur les monnaies... 20
Pharzoios, roi d'Olbia..... 61
Phocide..... B 82
Pite (la)..... 309 ; B 120
Plaquettes..... B 31
Poids monétaires..... B 243
Poitou..... 319
Pomarez (trouvaille de).... ..... B 13 et 222
Poméranie..... 293
Pont-Euxin (le — sur les monnaies)..... 83
Portugal..... 271
Postume..... B 9
Pougeoise (la 309
Prince Noir..... B 174
Princeps juventutis (titre de)..... 1
Projet de monnaie..... B 154
Provence..... 258
Pulchérie..... B 6
Puy (le)..... 318

Ratisbonne..... 302
Reggio de Lombardie..... 278
Regnier (Pierre)..... 171
Restitution par Trajan..... B 1
Romain IV et Eudocie . B 103
Romaines (monnaies)..... .. 1 à 47 ; B 1 à 11 ; 89 à 112
Rome (monument de — sur une monnaie)..... 93
Rome (monnaie des papes). 278

Sacre des rois de France (Médailles et jetons du).. 191
Saint-Gall..... 286
Saint-Gilles..... 322
Saint-Palais..... B 29
Saluces..... 281
Salzbourg..... 302
Savoie..... 282
Saxe..... 293
Sceau de la monnaie de Tournai..... 111
Sceau de la monnaie de Tours..... 116
Sceau de la monnaie de Vierzon..... 117

Sceau de la monnaie d'Orviéto..... B 55
Sceaux des monnayeurs du Saint-Empire..... 118
Sceaux juifs du moyen âge. 125
Schwytz..... 287
Septime Sévère..... B 171
Sicile ..... B 146 à 153
Sienne 282
Sion..... 287
Snaphaan..... B 165
Soubiran (Jacques de)..... 173
Syracuse ..... B 35, 146

Tanagre..... ..... B 85
Tetricus..... B 10, 95 et 96
Thèbes..... B 85
Toulouse..... 317, 322
Trajan..... B 1
Trébonien Galle..... B 105
Trésors (invention des)... B 253
Trèves 302
Triumvirs monétaires.... B 89
Turpin (Pierre 170
Tyrol 294

Uranius Antoninus... B 2 et 73
Urbin..... 284
Uri et Unterwald..... 288
Utrecht 263

Verina (Aelia)..... B 6
Vespasien..... .... B 2
Vettii (la peinture de la maison des)..... B 195 et 224
Vigevano..... 285
Viminacium..... 62
Viviers..... 321
Volusien..... B 105

Warin (Jean)..... B 23
Worms..... 303
Wos ou de Vos (Jean).... 169
Wurtemberg..... 294

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

	Pages
Monnaies romaines et byzantines, inédites ou peu connues	1
Trouvaille de monnaies gauloises faite à Pomarez Landes	13
M édaillon de Jean Héroard, par G. Dupré	21
Doubles tournois de Henri IV, frappés à Saint-Palais	29
Plaquettes exécutées par Jean Dassier	31
Tétradrachme archaïque de Syracuse	35
Denier de Charles VIII frappé à Marseille	39
Observations sur la monnaie barbarine de Limoges	43
Monnaie inédite de Nicée avec l'ΙΠΠΟϹ ΒΡΟΤΟΠΟΥϹ	49
Sceau de la monnaie d'Orviéto	55
Monnaie de Césarée de Cappadoce	61
Aureus inédit d'Uranius Antoninus	73
Observations relatives au type des monnaies d'Érétrie, de Dicæa et de Mende	77
Monnaies grecques	81
Les fonctions des triumvirs monétaires	90
Essais monétaires romains, à propos de deux pièces inédites de Tétricus et de son fils	95
Monnaies en or des empereurs Trébonien Galle et Volusien	105
Les monnaies coupées	113
Testons frappés par le prince de Condé, à Orléans, en 1562	127
Bail de la monnaie d'Henrichemont, en 1635	131
Les monnaies en or d'Alexandria Troas	139
La première médaille de Madagascar	143

Les monnaies antiques de la Sicile..... 146
Un projet de monnaie de la République romaine..... 154
Note sur une estampe du XVIe siècle représentant un monnayeur..... 157
Note sur les ateliers de Meung-sur-Loire et de Lusignan, en 1656..... 160
Une ordonnance monétaire de Charles-Quint..... 163
Le franc d'Antonio, roi de Portugal..... 167
Monnaies relatives à l'aqueduc de Carthage..... 171
L'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges, en 1365 et en 1366..... 174
Statère de Leucas portant un graffite..... 186
Monnaies fausses anciennes..... 188
Un procès de faux monnayage en 1566..... 193
La peinture de la maison des Vettii..... 195 et 224
Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains..... 201
Note sur les monnaies gauloises du sud-ouest de la France..... 220
Trouvaille de monnaies gauloises à Francueil..... 229
Inventaires du mobilier de l'atelier de Bourges au XVIe siècle... 232
Les médaillons romains en bronze..... 238
Balances et poids monétaires..... 243
Les lois anciennes relatives à l'invention des trésors..... 253
Jetons du Berry..... 264
La Numismatique de 1889 à 1897..... 270
Monnaie de Michel-Étienne, archevêque d'Embrun..... 305
Additions et corrections pour les deux volumes..... 309
Index des principales matières contenues dans les deux volumes. 311

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

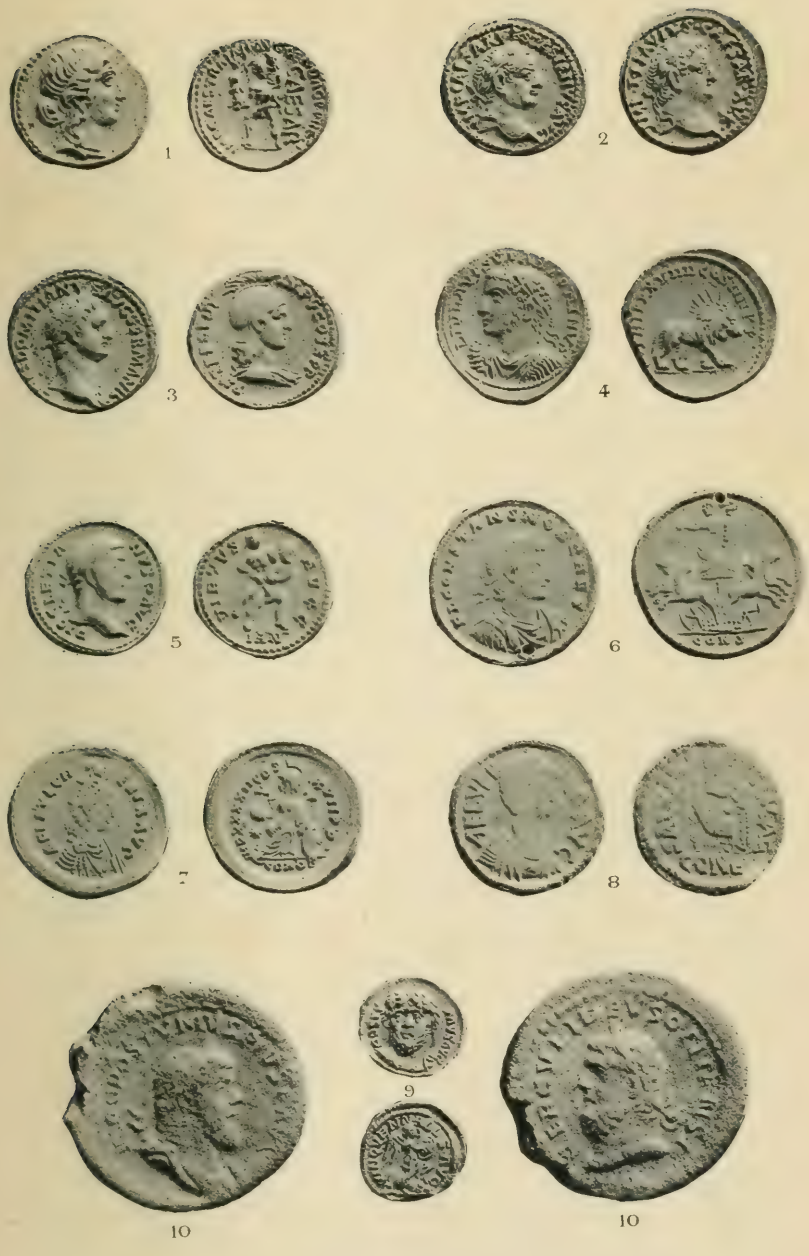

MONNAIES ROMAINES

PHOTOCOLLOGRAPHIE CHÊNE & LONGUET, PARIS

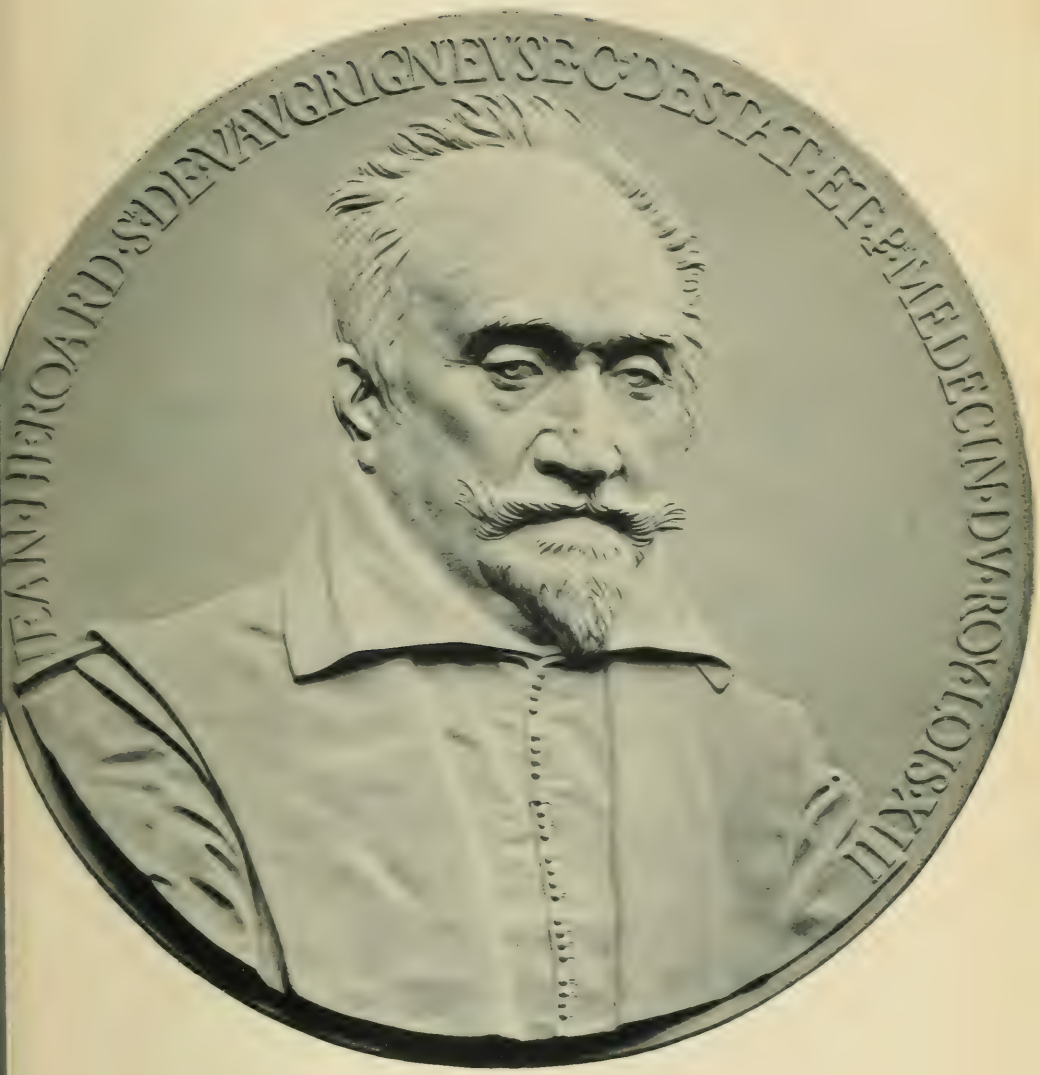

MÉDAILLON DE JEAN HERVARD

(GAROUSSE)

1

2

3

4

5

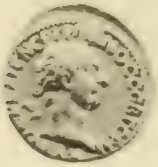

6

7

8

9

10

11

13

12

14

15

15

CÉSARÉE DE CAPPADOCE

1

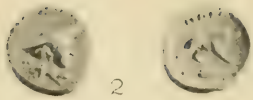
2

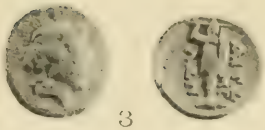
3

1

4

5

6

7

8

9

7

11

10

11

12

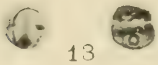
13

15

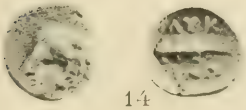
14

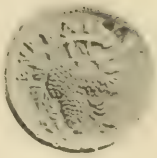
15

MONNAIES GRECQUES

BINDING SECT. AUG 18 1971

CJ
36
B5
v.2

Blanchet, Adrien
Études de numismatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 27 08 01 015 5